

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Loïc Ducasse

Maîtrise d'histoire de l'art

Diplôme d'études approfondies d'histoire

Faire profession d'historien au XVII^e siècle

Étude de la carrière de Pierre Louvet (1617-1684)

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET ANNEXES

Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe

2011

Pièces justificatives

On trouvera ici une partie des pièces manuscrites que nous avons employées dans le cours de notre thèse. Il s'agit d'une partie seulement, car nous avons écarté un certain nombre de documents afin de ne pas grossir inutilement cette section, soit parce qu'ils étaient redondants (ainsi des mandats et quittances de paiement, dès lors qu'ils n'apprenaient rien de plus que les délibérations votées par la communauté locale, ou des baux de régence qui se répètent inlassablement), soit parce que, pris isolément, ils étaient d'un intérêt assez faible (on ne retrouvera de ce fait qu'une infime partie des contrats notariés sur lesquels nous avons fondé notre étude de la situation de Louvet à Sisteron). Ne figurent pas non plus les actes concernant les enfants de P. Louvet, du moins ceux qui les concernent exclusivement.

Précisons encore que plusieurs de ces pièces ont déjà fait l'objet d'éditions, que ce soit chez J. Berthelé, L. Galle ou J.-B. Vanel. Elles nous ont semblé suffisamment importantes, cependant, pour que nous puissions les donner une nouvelle fois, comme c'est le cas, par exemple, des lettres de P. Louvet à L. d'Achery, éditées par l'abbé Vanel pour la première fois.

Ajoutons enfin, que nous avons suivi pour ce volume de preuves et de pièces annexes les mêmes principes d'édition que ceux qui ont été énoncés en tête de notre thèse.

I.

1617, 3 février. - Acte de baptême de P. Louvet.

« Le III^e jour de fevrier mil VI^c dix-sept fut baptizé Pierre, filz de Robert Louvet et de Marie Catherine, ses père et mère ; ses parin et marinne Jehan Dupré et Agnez Lemaire. »

AM Beauvais, GG 194 (cité d'après J. Berthelé, *Notices sur les anciens inventaires des Archives municipales de Montpellier*, Montpellier, Serre et Roumégous, 1895, n. 4 p. XXXIV)¹.

II.

¹ Nous avons corrigé « Marie Batherine » en « Marie Catherine ». Rappelons que les archives communales de Beauvais ont disparu au cours de la Seconde Guerre mondiale.

1622, 14 février. - Réception de P. Louvet au sein de la Confrérie des enfants de la Trinité de
Beauvais

« Pierre Louvet agé de cinq ans, fil de deffunctz Robert Louvet et Marie Catherine, est entré en ladite confrerie ce premier dimanche de caresme, xiiiie jour de febvrier mil six cens vingt deulx »

AD Oise, HDTp/1 3F1, registre des délibérations de la Confrérie des enfants de la Trinité de Beauvais (1612-1664), fol. 18.

III.

1644, 15 juin. - Le conseil de ville de Sisteron décide que la régence du collège de la ville sera
proposée à P. Louvet

« Auquel conseil a esté proposé par led. S^r premier consul que le terme de la regence des escolles de ceste ville s'en va finir, que le S^r Amalric premier regent ne veut pas continuer. Il seroit necessere d'y pourvoir, ayant eut advis qu'on appelle le S^r Louet [qui] est fort capable [de] faire lad regence ; requis le conseil d'en delibairer.

Sur quoy led. conseil a deliberé qu'il sera mandé aud S^r Louvet ce randre en ceste ville à la Saint-Michel prochain en cas qu'il l'aura agreable pour luy estre le contrat de lad. regence passé et ainsy que dessus a esté delliberé². »

AM Sisteron, BB 138, registre des délibérations du conseil de ville (1644), non folioté.

IV.

2 Au-dessus de ce dernier paragraphe, on trouve cet autre paragraphe, annulé : « Sur quoy led. Conseil a delliberé qu'il sera mandé ausd. Sr Louet & Lapuis ce randre en ceste ville la Saint-Michel prochain pour assister à la dispute qui ce fera au frais de lad. regence auquel tamps & le contrat en sera passé à icelluy que le conseil treuvera bon. »

1644, 2 septembre. - Bail de la régence du collège de Sisteron passé avec P. Louvet

« L'an susd. & le second jour du moy de septembre appres midy dans la maison commune de ceste ville de Sisteron par devant Mons. M^r Louis de Laidet s^r de Planes viguier & cappitaine pour le Roy en lad. Ville, etablys en persone M^r Jacques Crudy docteur en medecine, Jean Vilhon *notaire* royal et procureur au siege et Claude Arnaud marchand sieurs consuls de lad. Ville, adsistes des sieurs depputes du conseil *ordinaire*, lesquels de leur gré au nom de la *communauté* et sous promesse de *faire* rattifier le *present* contrat au *conseil* general des cinquante à peyne de tous despans, estant plainemant certains et advises de la bonne vie, meurs, relligion catholique apostolique romaine, capacité et esperiance aux lettres de Mr Pierre Louvet de Beauvais en Picardie, ont icelluy prouveu et bailhé, prouvoyent & bailhent par le *present* acte la regence du college et escolle de lad. ville de *Sisteron* ; lequel M^r Louvet icy *present* *acceptant* et *stipulant*, a promis comme promet par cestuy acte auxd. sieurs consuls et deputes, *stipulant* pour lad. *Communauté*, de bien et duement exercer lad. charge de regence avec *tout* le soin et dilligence requize & necessere, et faire lecture publique aux lettres humaines et selon la capacité des escolliers dans led. college à tous les jours et heures et à toute personne qui les voudroit entendre soit de lad. ville ou estranger, sans rien prandre d'iceux pour lesd. lectures publiques, et ce pour le temps et espace d'une annee entiere et revollue comptant puis le jour et feste de *saint* Luq et finissant à pareilh jour & ce pour & moyenant le gaige de deux cens nonante quatre livres de l'*ordonnance*, payable cartier par cartier et à la fin de chascun d'iceux à paine des despens, à la charge et condition que led. M^r Louvet sera tenu prandre pour la seconde classe M Pierre Monjesse, pour la troisieme M^r Antoine Revel et pour la quatrieme M^r Pierre Planchon comme par le *present* acte il prand, ausquelz pairra les gaiges à l'acoustumée moyenant la susd. somme aussi cartier par cartier et à la fin de chacun d'iceux, moy *notaire* *stipulant* pour iceux Monjesse, Revel et Planchon comme personne publique, tous lesquels entreront à leurs classes aux heures ordinaires et feront ce à quoy la charge les oblige conformement aux precedantz contratz, de quoy led. M^r Louvet prandra en *particulier* soin et façon que le publique aye sujet de s'en contenter et pour ce que dessus mieux attendre lesd. sieurs consuls les biens et droits de la *communauté* et led. Mr Louvet sur ses biens *presants* et advenir à toute cour de sub*mission* de Provence et autres où conviendra avoir recours l'ont promis & juré requis ; acte *fait*, *concedé* à Sisteron à la maison *commune* par M^{re} Clement Tournant, *prestre* *beneficier* en l'eglize *cathédrale* de Sisteron & M^{re} Claude Paris *prestre*, docteur en *sainte* theologie *tesmoins* requis et *sousignes* avec les parties à l'original : de Laidet, *viguier*, Crudy, *consul*, Vilhon, *consul*, Arnaud, *consul*, Bot, *deputé*, de Puiechina, *deputé*, P. Vaine,

deputé, Pierre Louvet, C. Paris, *prestre*, C. Tournant, *prestre*, et Thomas Latil *notaire*. »

AM Sisteron, BB 138, registre des délibérations du conseil de ville (1644), non folioté.

V.

1645, 23 avril. - Contrat de mariage de P. Louvet et Marguerite Achard

« Mariage entre M^e Pierre Louvet, docteur en medecine, habitant de Sisteron, originere de Beauvais en Piccardye, pour une part, et honeste filhe Margueritte Acharde, filhe de Françoyes Achard marchand dud. Sisteron, d'*autre part*³.

Au nom de Dieu, aujourd'huy l'an mil six cens quarante cinq et le dimanche vingt troizieme jour du moys d'avril apres midy, regnant le tres chrestien prince Louys quatorziesme, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, Comte de Prouvance, Forcalquier et terres adjassantes, longuemant et en prosperité. Saichent tous presans et advenir comme à l'honneur et louange de Dieu et accroissemant du genre humain, mariage soit esté traité le vingt huitiesme decembre dernier devant parants et admis commungs entre Mr Pierre Louvet docteur en medecine, habitant de la presante ville de Sisteron, fils à feu Robert et de Marye Catherine, ses pere et mere, de la ville de Beauvaix en Picardye, pour une part, et honeste filhe Margueritte Acharde, filhe de François Achard, marchant dud. Sisteron, et de Izabeau Aliaude, ses pere et mere, et icellui mariage le mesme jour cellebré en fasse de sainte mere Eglise cathollique apostollique et romaine et despuys consumé entre les parties, le tout sous la foy des articles qui sont ce faits dessus et accordés entre les parties en attendant qu'elles hussent donné ordre à leurs afferes pour l'estimation et acomplissemant des chozes par eulx promizes par les susd. articles. A quoy desirant aujourd'huy sastiffere et en passer contract public pour l'assurance des parties et des enffans qui pouroient naistre dud. mariage et ainsy (?) que constitue personnellement par devant moy *notaire* royal sousigné en presance des tesmoins bas nomes, led. Françoyes Achard pere de lad. Margueritte Achard, de son gré, franche et liberalle vollonté, a constitué et adsigné en dot à sad filhe et pour elle aud. M^r Louvet son mary, icy presant, acceptant et stippullant, à savoyr est toulz et chacungs, les biens qu'il a et possede

3 Les noms des femmes sont souvent déclinés dans les minutes des notaires de Sisteron : on aura donc Marguerite Acharde, fille de François Achard.

au terroyr du lieu de Chasteauneuf le Charbonnier particulieremant exprimes en l'acte d'arantemant qu'il en a passé en faveur de Scippion Guigue, bayle de Peipin (...) en quoy que lesd. biens puissent consister, iceux biens frans de la cotte du general deppartement et de arrerage de tailhe fors de la courante et de tous lesquels biens led. Achard c'est desparti et desisté, en a saisi et investi lesd. maryes pour en pouvoir prendre la realle pocession et jouissance de jourd'huy et quand bon lui semblera avec toutte la clause translative de constitution et de pratique cession de tous droits, actions et ipotheques en due forme, avec promesse de leur en fere avoyr jouyr et tenyr [et] leur estre tenu de toutte esviction, retour et garantie qu'il *appartiendra* de presant et *pour* l'*advenir*, a paiché que led. M^r Louet sera tenu comme il promet de laisser jouyr led. Guigue rantier pour le tamps qu'il a encor à courir, en ce faisant payer la rante desd. biens que led. doit aud. M^r Louet de au *presant* ; plus led. Achard pour constituer en dot à sad. filhe la some de troyes cent *livres* en deniers, à compte desquelles led. M^r Louet a confessé d'*avoir reçu* par sy devant cent cinquante *livres* dont en quite led. Achard et renonce à l'*exception* à ce contraire avec promesse de jamais n'en fere demande et les cent cinquante *livres* restans ce payeront au jour et feste de saint Barthelemy prochain à peine des despans, come aussi led. M^r Louet declaire aud. Achard son beau pere aceptant, qu'il a comansé et continué de lui fornyr la noriture de six moys promize par les articles de mariage despuys le jour vingt septieme de decembre dernier et qui finira au vingt septieme juin prochain dont l'en quite ; plus luy constitue ses coffre et meuble jusque à la velleur de cent vingt livres que lesd. maryes ont confessé d'*avoir reçu* par si devant dont en quittent led. Achard. La susd. Izabeau Aliaude, mere de la susd. Acharde, avec la présence, adsistance et *authorization* en tant que de beseoing de sond. mary, a constitué et adsigné en *augmantation* du susd. dot à sad. fille la some de deux deux cens livres à prandre sur le plus liquide de ses droits dotaux, sous la reserve des fruits de lad. some sa vye durant et de sond. mary. Led. M^r Louet a doné et done à sad. feme en augmant de sa dot le thiers de toute la susd. constitution, *pour* de la moytié en fere et despandre à tous son plaizir et vollonté à mort et à vye et l'*autre* moytié sera et *appartiendra* au survivant desd. maryes et avec ce a promis horner et parer sad. feme de robes et joyaux sellon sa quallité, lesquels robes et joyaux seront et *appartiendront* au survivant desd. maryes, promettant led. M^r Louet de recognoistre et assurer à sad. feme tous les susd. droits qu'il a receu sy dessus et qu'il recepvrà à l'*advenir*, comme de à present les luy recognoist et assure tous et chacuns ses biens et droits presans et *advenir* en bone et due forme pour, en cas de *restitution*, randre le tout à à qui de droit telle *restitution* *appartiendra* ; et pour ce que par édit du roy est porté que toute donation doit estre insinuée à peine de nullité d'icelle, à ceste cause lesd. parties desirant la randre *vallable* ont fait et constitué leurs *procureurs* espesiaux et generaux, savoyr, lesd. maryes, Me Simon Robert, et lesd. Achard et Ayaude, moy *notaire* et *procureur* au siege, absans comme presans, pour et en

leur non soy presanter et comparoir pardevant Mr le lieutenant *general* au siege dud. Sisteron et (...) requérir et consantir à l'*insinuation*, *authorization* et *enregistrement* des susdites *donations* avec pouvoir de jurer en leur ame et promesse de les relever de toute charge de *procuracion* et au surplus, cest acte et son contenu ont les parties promis avoyr *agreable* et n'y contravenir sous les *obligations* de tous et chacuns leurs biens presans et advenir qu'ils ont sousigné et obligé à toutes cours de *submission* et autres, l'ont juré et requis. Acte fait et publié à Sisteron dans la maison dud. Achard presans Jean Laplane bourgeois de Serres, Jean Brandon m^e *apopticaire* et Jean-Pierre Tornai bourgeois dud Sisteron, tesmoins appellees et sousignes avec les parties qui ont su. » Ont signés : P. Louvet, Achard, Martini, Laplane, Brandon, Pommiaize, Simon Alhau, Vincent, Demongesse, Touche, Tournay, F. Thomas.

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13835, minutes du notaire François Thomas (1644-1645), fol. 743-747.

VI.

1652, 7 septembre. - Bail de la régence du collège de Digne

« L'an mil six centz cinquante et deux et le septiesme jour du mois de septembre avant midi, establis en leurs personnes N^o Balthesard de Roux sieur d'Aiglun escuyer, M^e Jehan Mesrans procureur au siege et Charles Chaussegros bourgeois, sieurs consuls, au nom de la *Communauté* de ceste ville de Digne et suyvant le pouvoir a eux donné par la *communauté* d'icelle, de leurs gres ont bailhé & bailhent à M^e Pierre Louvet docteur en medecin du lieu de Beauvais en Picardie habitant en la ville de Sisteron *presant* & stipullant, la regence de la rethorique & premiere classe du college dud. Digne sous la conduite et direction des RR PP Jesuites en la mission dudict Digne suyvant lad *deliberation* du conseil et ce pour le temps et espace d'une année antiere comptable, puis la feste S^t Michel prochaine & à semblable temps finissant, et ce pour et moyennant les gaiges de cent cinquante livres pour tous gaiges et pretentions qu'il pourroit avoir & pretendre, moyenant lesquels cent cinquante livres la *communauté* jouira de la pention que le chapitre de ceste ville paye annuellement pour la regence desd. escolles, payables lad. somme de cent cinquante livres par cartiers de trois en trois mois en mandements sur les trezoriers de lad *communauté* que lesd s^{rs} consuls promettent luy expedier, si mieux led. M^r Louvet n'ayme mieux

prandre les trente deux escus de la pention dud. chapp^{itre} & en tenir d'aultant quitte lad *communauté* sur lesd. cent cinquante livres ; moyenant ce, led M^r Louvet promet de bien et duement regir ladicte clace de rethorique, d'enseigner icelle à tous les escholliers qui y entreront et *faire* aux heures ordinaires et de prendre les ordres et reglements qui lui seront presentez par les PP Jesuistes directeurs dud College sans qu'il puisse rien fere payé ausd escholliers pour la clace tant seullement ; et icy *present* le RP André Gerard superieur des peres jesuistes et directeur dud College lequel a déclaré led. M^r Louvet estre propre & suffisant pour la regence de lad. Rethorique ; promettant led. M^r Louvet ne quitter lad clace pendant lad. annee et à tout ce dessus lesd. parties ont promis ne contravenir à peyne de tous despans domaiges & intherets soubs l'*observation*, lesd. sieurs Consuls, des biens de la *communauté*, et led. M^r Louvet, de sa personne & biens *presants* & advenir, à toutes cours de *submission* l'ont juré requis & acte fait & publié à Digne à mon estude en *presence* de Pierre Bonard marchand dud. Digne et Pierre Remusat de Seyne *tesmoins sousignés* avec lesd. parties⁴. »

AD Alpes-de-Haute-Provence, minutes du notaire Antoine Achard (1652-1653), fol. 205v-206.

VII.

1653, 15 avril. - Procuration donnée à Marguerite Achard

« L'an mil six cens cinquante trois et le quinziesme jour du mois d'avril apres midy estably Mr Pierre Louvet, docteur en medecine, habitant en ceste ville de Sisteron, de son gré, pure, franche et liberalle vollonté sans *revocation* de ces *autres* procureurs a par cest acte faict et cree sa procuratrice espesialle et generale, une callité ne desrogeant à l'*ordonnance*, damoy^{elle} Margueritte Achard sa femme, absante comme presante, pour et au nom du S^r constituant et pendant le temps qu'il demeurera absant de ceste ville, arranter les biens *que* le constituant a au terroir de Chateaufeuf le Charbonnier et à *autres* parts et à ce à telles personnes, pris, paches et *conditions* que par elle sera advisé, esgar les rantes et toutes *autres* sommes *que* ce treuveront deuoir audit constituant, en acquitter et conceder toutes quittances publiques et privees et telles que besoin sera à reffaire poursuivre et contraindre et generallement en

4 Dans la marge intérieure du feuillet 206r, mention de cancellement datée du 8 mai 1653.

toutes ces affaires pendant son absence fere dire, procurer, transferer, quitter, ceder et remettre acte, fere tenir ce *que* le constituant fere pourrat cy en propre personne y estant, jurant, le cas requis mandement plus especial avec eslection du domicile suivant l'ordonnance, promesse d'avoir à gré tout ce *que* par sadite femme et procuratrice sera fait, dict et procurer, la rellever et randre indap*endente* de toute charge et pour l'observ*ation* des actes qui conviendra passer obliger les biens et droits presans et advenir dudit constituant comme par cest acte les oblige à toutes cours des submissions et au *tres* où conviendra avoir recours et l'a juré requis ; acte concedé et publié audit Sisteron dans mon estude, presans Sauvaire Roux, marchand, et Claude Dambinc, fils de Joseph, dudit Sisteron, tesmoins requis et signes avec led Sr Louvet. »

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13804, minutes du notaire (1652-1653), fol. 540-541.

VIII.

1653, 6 mai. - Pouvoir donné aux consuls de Digne de négocier avec P. Louvet

« De plus a esté donné pouvoir et charge ausd sieurs Consuls de traicter l'affaire avec Me Louvet regeant de la premiere classe ainsi qu'ils treuveront à propos et d'en passer le contract à l'autre regent venu. »

AM Digne, BB 56, registre des délibérations du conseil de ville (1648-1661), non folioté.

IX.

1653, mai. - P. Louvet reçoit 30 livres de la commune de Digne pour solde de tout compte

« Se descharge de trante livres qu'il a payees Me Pierre Louvet cy-devant regent du college pour la

prethantion qu'il pouvoit avoir contre la *Communaulté* pour la non jouissance y a desliberation du conseil du six may remet son mandat et acquit cotté n°315 »

AM Digne, CC 166, comptes du trésorier pour l'année 1652, fol. 190v.

X.

1656, 12 janvier. - Les Etats de Languedoc accordent 400 livres à P. Louvet en considération de son *Abrégé de l'histoire de Languedoc*

« Du mercredi douziesme janvier presidant monseigneur l'archevesque de Tholoze.

Sur ce qui a esté representé que le sieur Louvet docteur en medecine avoit fait imprimer et distribuer un livre à tous ceux de ceste assemblee qu'il avoit composé l'annee derniere, intitulé l'abregé de l'istoire de *Languedoc*, et des princes qui ont comandé soubz la seconde et troisesme race des roys de France jusque à l'entiere reunion à la couronne soubz Philipe le hardi, lequel il avoit fait voir à monseigneur le presiden et à plusieurs autres depputez qui composaient les estats l'annee derniere. Lesquels apres l'avoir examiné le treuvent tres utile à la province, pouvant donner les moyens suffisant d'en savoir sommairement l'histoire qu'on avoit paine d'aprandre en beaucoup de temps, de quoy les estats cy ont esté informes par monseigneur l'archevesque de Tholoze presiden, et veu que ledit s^r Louvet est dans les tems des deliberations de ceste assemblee, ont unanimement deliberé et arresté qu'il lui sera payé comptant par le tresorier de Labouret la somme de quatre cens livres pour le gratiffier de ce qu'il c'est employé pour le bien et utilité de la province et pour les frais qu'il peut avoir fait en l'impression de son livre. »

AD Haute-Garonne, 1 C 2308, registre des délibérations des Etats de Languedoc (1655-1656), fol. 51.

XI.

1657. - Liste des biens possédés par François Achard, beau-père de P. Louvet, au terroir de

Sisteron

«

Rue droiccte

François Achard, marchand

Boutique, riere boutique et cave au *present* quartier, de trois *cannes* cinq pans, *confrontées* du *levant* la rue, du *midi* & par dessus *maison* d'Anthoine Bellier, du *septentrion* *maison* de Charles Marquisot, à un florin quatre sols quatre deniers.

1 fl 4 s 4 d

Etable à Bourg Rainaud de deux *cannes* et demye, *confrontée* du *levant* & *midi* les rues, du *couchant* & par dessus *maison* de François Richard à quatre sols cinq deniers.

fl 4 s 5 d

Vigne au plan de la Baulme de trois cens cinquante huict canes, *confrontée* du *levant* vigne de Guilhem Figure, du *midi* vigne d'Honoré Michel, du *couchant* & *septentrion* la draye, à deux florins deux sols.

~~2 fl 2 s 4 d~~

2 fl 2 s

Vigne au plan de la Baulme de six cens cinquante deux *cannes* *confrontée* du *levant* vigne de Pierre & Jean Estienne du *midi*, vigne d'Esperit Blachier du *couchant* vigne de Jean Anthoine Martin du *septentrion* terre de Claude Arnaud draye entre deux, à trois florins dix sols trois deniers.

3 fl 10 s 3 d

Terre de la Buech à Pantelon de mil deux cens cinq *cannes*, *confronté* du *levant* & *couchant* les drayes, du *midi* terre de Jean Bendizant le pere, du *septentrion* terre de Jacques Girard, à deux florins deux sols quatre deniers.

2 fl 2 s 4 d

Terre de la Buech à la Baulme Bourrelle de mil huictante trois *cannes*, *confrontée* du *levant* le grand chemin, du *midi* & *couchant* la draye, du *septention* terre de M^e Pierre Castagni, à deux florins deux sols huict deniers.

2 fl 2 s 8 d

Terre au plan plus haut de deux mil huict cens soixante une cane, *confrontée* du *levant* le chemin, du

midi terre de Louis de Laydet, du *couchant* terre de Gaspard Aubert, du *septentrion* terre de Phelip Bounet, à sept florins cinq sols neuf deniers.

7 fl 5 s 9 d

Vigne et terre à Parasoulx, la vigne de quatre cent trante sept *cannes*, la terre de mil trois cens soixante quatre *cannes*, *confrontées* du *levant* terre de George Clamens, *midi*, le grand chemin, *couchant* terre de M^e Jean Anthoine Arnaud, vigne & terre de Pierre Jaubert, *septentrion* terre de mons^r de Montfort, à six florins un sols (*sic*) quatre deniers.

6 fl 1 s 4 d

Vigne terre & hermes à Montgerni, la vigne de quatre cens vingt cinq *cannes*, la terre de huictante cinq *cannes*, l'hermes de trois cens trante *cannes*, *confrontés* du *levant* vigne de Claude Maldonnat, *Midi* la draye, *couchant* vigne d'Honoré Parisy, *septentrion* le rocher, à deux florins sept sols cinq deniers.

2 fl 7 s 5 d

S^a 28 fl 4 s 6 d. »

AM Sisteron, CC 203, cadastre, quartier de la rue Droite (1657), fol. 171-172.

XII.

1657, 17 janvier. - Les Etats de Languedoc désigne des commissaires pour examiner l'*istoire des gouverneurs de Languedoc* de P. Louvet

« Le Sieur Louvet ayant esté ouy dans l'assemblée sur le sujet d'un livre intitulé la vie des gouverneurs et lieutenans du Roy en Languedoc, et l'histoire des Estats generaux de la province qu'il a dessain de *presenter* aux Estats, a esté arresté qu'il sera veu et examiné par Monseigneur l'Evesque de Cominge, M^r le Baron de Villeneuve, les sieurs Consuls de Narbonne et Nismes. »

AD Haute-Garonne, 1 C 2309, registre des délibérations des Etats de Languedoc (1656-1657), fol. 52.

XIII.

1657, 17 janvier. - Les Etats de Languedoc accordent 200 livres à P. Louvet en considération de son *Histoire des gouverneurs de Languedoc* ; ils décident également qu'à l'avenir, il ne sera plus donné de gratification qu'aux ouvrages faits à leur demande

« Les Etats en consideration que le Sieur Louvet de la ville de Beauvais s'est employé avec beaucoup de soing et d'estude pour composer un livre intitulé la vie des gouverneurs de la province qu'il avoit dessain de presenter à l'assemblée, luy ont accordé la somme de deux cens livres, et a esté arresté qu'à l'advenir il ne sera plus fait de pareilles gratiffications, et qu'on n'aura aucun agard (*sic*) aux dedicaces des livres qu'on pourroit faire aux Estats s'ils n'ont esté composez par ordre expres de l'assemblée. »

AD Haute-Garonne, 1 C 2309, registre des délibérations des Etats de Languedoc (1656-1657), fol. 108v.

XIV.

1657, 5 novembre. - Le conseil de ville de Toulouse accorde 200 livres à P. Louvet en considération de ses *Remarques sur l'histoire de Languedoc*

« Le second point est que le sieur Pierre Louvet, docteur en medecine, qui a composé et fait imprimer un livre intitulé l'histoire du Languedoc et en ayant donné et fait presant gracieusement cent douze exemplaires tant pour messieurs les capitouls que pour messieurs les bourgeois et officiers de la maison de ville à chacun, demande qu'il vous plaise luy accorder quelque recompense telle que par vous sera advisé à quoy l'assemblee deliberera s'il luy plaist.

A esté arresté qu'attendu que le travailh dudit Louvet regarde le receulh tant des privileges de la ville que de la province et que le public luy est obligé, qu'il luy est accordé la somme de deux cent livres de

recompense pour laquelle mandement luy sera expédié. »

AM Toulouse, BB 36, registre des délibérations du conseil de ville (1665-1659), fol. 230.

XV.

1657, 20 novembre. - Le conseil de ville de Toulouse accorde 60 livres à P. Louvet en considération de son Histoire des gouverneurs de Languedoc

« Lesquelz assemblés traitant des affaires de la ville par ledit sieur de Pesan chef du consistoire a esté dit que le sieur Louvet, historien, a depuis quelque temps comancé à travailler et continue toujours à fere un ouvrage considerable tres utile et profitable pour le public et pour cette ville de Toloze intitulé l'histoire des gouverneurs et lieutenans generaux pour le Roy en la province de *Languedoc*, ayant prins les memoires qu'il a treuvé dans les vieux registres de cette maison, lequel sieur Louvet leur a fait entendre que c'est un grand travailh où il faut faire de grandz frais pour le metre sur la presse ce qu'il ne peult fere sans quelque petit secours qu'il attend de la compagnie et d'autant plus qu'il dedie cest ouvrage à Messieurs les capitoulz.

Sur quoy les voix recullies

A esté arresté attendu que cest ouvrage fait par ledit sieur Louvet regarde tant le public que la ville de Toloze et qu'il le dedie à Messieurs les capitoulz, pour l'inciter à le continuer et le metre sur la presse il luy sera accordé de recompense la somme de soixante livres pour laquelle mandement luy sera expédié. »

AM Toulouse, BB 36, registre des délibérations du conseil de ville (1655-1659), fol. 246-v.

XVI.

1657, 25 novembre. - Contrat passé entre P. Louvet et F. Boude pour l'impression de l'*Histoire des gouverneurs de Languedoc*

« L'an mil six cens cinquante sept et le vingt cinquieme jour du mois de Novembre apres midy, devant moy, *notaire*, regnant Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, dans ma boutique, a esté present sieur François Boude, imprimeur de *Tholose*, lequel a promis & promet à M. Pierre Louvet, docteur en medecine, sy *presant*, lui imprimer ung livre in quarto intitullé hystoire des Gouverneurs et lieutenans de la province de Languedoc et lui en *faire* cinq cens exemplaires en bon papier et marchand, (...) et l'impression en grand romain, les preuves ou additions qui se trouveront à la fin de chasque *chappitre* de ciceron, à raison de cinq livres douze sous par feuilhe, laquelle feuilhe doibt estre de cinq cent exemplaires et led. Boude fournira sur led. prix le papier, laquelle impression led. Boude promet avoir fait dans quatre mois prochains et *pour* assurance de lad. impression led. sieur Louvet vera tous les *jours* les secondes espreuves ; et en desduction du montant de lad. impression ou fourniture du papier, led. sieur Boude a reçu dud Louvet neuf livres en trois louis blancs et le surplus led. sieur Louvet luy payera à proportion qu'il travaillera et luy fournira journellement les *coppies* de lad. impression desquelles led. sr Boude ne pourra en tenir aulcung exemplaire *pour* lui ni *pour* personne à peine de respondre aud. sieur de tous despans, dommages, intherets et *pour* cest effet leurs biens aux regles de justice ; *presants* Jean-François Filhol *marchand* & Guillaume Dutour escholier sousignés avec les parties & moi ; pacte que si led. ouvrage estoit retracté led. Boude ne pourra prestandre autre chose que le travail qu'il aura fait contre led. sr Louvet (...), led. S^r Louvet ne pourra pas sustenir d'autres imprimeurs *que* dud. Boude autrement l'indempnisera de ses dommages intherets. »

AD Haute-Garonne, 3 E 3567, minutes du notaire Bernard Dutoron (1657), fol. 384-v.

XVII.

1657, décembre. - P. Louvet reçoit 60 livres du trésorier de la commune de Toulouse pour la gravure et l'impression des armes des capitouls, qui doit être mise en tête de son Histoire des gouverneurs de Languedoc

« Aud. M^r Pierre Loubet somme de soixante livres qui lui est aussi accordée par desliberation du jourd'huy et ce pour l'obliger à faire faire une planche ou les armes de messieurs imprimées, afin de les mettre au commencement du livre qui est dedié à Messieurs les Cappitouls, intitulé l'histoire du Languedoc, et autres causes expecificié en lad. desliberation ci expediée, à laquelle est attachée au mandemant sur ce expedié le douziesme decembre mvi^c cinquante sept deumant signé conteroullé et quittancé cy randu

lx1 »

AM Toulouse, CC 2107, comptes des recettes et dépenses extraordinaires du trésorier de la commune (1656-1657), p. 241-243.

XVIII.

1658, 9 août. - Le conseil de ville de Toulouse désigne des commissaires pour examiner la table des livres des Histoires dressée par P. Louvet

« Le troisesme est qu'ils ont fait travailler le sieur Louvet à un travail tres utile et necessaire pour la ville quy est un receulh de tous les livres de l'histoire redigé par chapitres et par lettre alphabetique en tres bon ordre, ayant vaqué pendant cinq mois ou environ, lequel travailh il vous plaira d'examiner et luy accorder telle recompance que trouveres à propos. (...)

[« Les voix recuehies] Sur le troisesme [point]

Qu'il est renvoyé à mons^r de Caumelet chef de *consistoire* et Bonassié capitouls pour examiner le travailh fait par led. Louvet et luy accorder telle recompance qu'ils truveront (*sic*) juste et raisonnable. »

AM Toulouse, BB 36, registre des délibérations du conseil de ville (1655-1659), fol. 346v-347.

XIX.

1658, 13 août. - Le conseil de ville de Toulouse accorde 250 livres à P. Louvet en considération
de sa table des livres des Histoires

« Par ledit sieur de Caumelet, chef de *consistoire*, a esté dit que, suivant la delibération tenue en pareil *consistoire* le neuviesme du presant portant renvoy aud. sieur de Caumelet et aud. sieur de Bonassié pour examiner le travailh de la table du livre de l'histoire fait par le sieur Louvet docteur en medecine aux fins de luy accorder telle recompense que par eux sera advisé, ils y ont procedé et trouvé que led. travailh est fort considerable et qu'il meritoit recompance mais qu'attandu que la ville est chargée d'affaires, ils ont trouvé à propos que led. sieur Louvet se doit contanter de la somme de deux cent cinquante livres de laquelle il luy sera dit de se contanter sy l'assemblee l'a ainsi agreable.

Surquoy

A esté arresté que suivant l'advis desd. sieurs de Caumelet et de Bonassié il est accordé aud. sieur Louvet pour le travailh par luy fait, la somme de deux cent cinquante livres pour laquelle mandemant luy sera expedié sur le tresorier ou commis aux esmolument de la ville. »

AM Toulouse, BB 36, registre des délibérations du conseil de ville (1655-1659), fol. 347v-348.

XX.

1659, 5 mars. - P. Louvet présente un *Abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne*
aux jurats de Bordeaux

« C'est présenté le sieur Pierre Louvet de Beauvais, docteur en medecine, lequel a prié messieurs les Juratz de vouloir agreer l'abregé de l'histoire d'Acquitaine Guienne et Gascogne apres avoir faict son compliment, lesdits sieurs Juratz l'ont remercié de l'ouvrage qu'il leur avoit offert et assuré qu'aux occasions ilz lui temoigneront toute sorte de recognoissance. »

XXI.

1659, 12 mars. - Le conseil de ville de Bordeaux accorde 300 livres à P. Louvet en considération de son *Abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne*

« A esté remonstré par mons^r Hugon, Jurat, que l'histoire et abregé d'Acquitaine qu'avoit dedié le sieur Louvet de Beauvais à mess^r les Jurats estoit un ouvrage considerable et digne d'estre mis en lumiere pour l'avantage de la ville de laquelle il y avoit peu d'historiens qui en ont fait mention et ensuite qu'il estoit juste de reconoitre ce travail par quelque honeste gratification : Surquoy a esté deliberé qu'il seroit donné aud. s^r Beauvais (*sic*) en reconnoissance de son ouvrage et pour le faire imprimer la somme de trois cent livres et qu'à cete fin il luy sera expédié mandement sur le tresorier de la ville. »

XXII.

1659, 10 mai. - P. Louvet prête serment devant les jurats de Bordeaux de bien ranger les archives de la commune

« Le sieur Louvet, [de] Beauvais, docteur en médecine, a presté le serment de bien fidellement arranger et mettre en bon ordre les papiers qui sont dans les Archives de l'Hôtel de Ville, attendu qu'ils sont en désordre. »

XXIII.

1659, 31 juillet. - Le conseil de ville de Bordeaux accorde 300 livres à P. Louvet en considération de son inventaire et de la seconde partie de son Histoire d'Aquitaine

« Sur ce qui a esté representé que le sieur Louvet avoit travaillé et donné beaucoup de tempts à mettre les papiers et pieces qui sont dans le tresor de ceans en bon ordre, que de plus il avoit travaillé avecq beaucoup de soin et d'estude à mettre en lumiere l'histoire de Guyenne, qu'il estoit necessaire de pourvoir à donner aud. sieur Louvet quelque honneste recognoissance et gratification en consideration de ses peines ; a esté deliberé, le procureur syndic ouy et de son consentement, qu'il sera delivré, expédié mandement en faveur dud. sieur Louvet de la somme de trois cent livres sans en ce comprendre ce que luy ou l'imprimeur ont receu et attendu qu'il s'agit de contenter pareillement led. imprimeur qu'il luy sera donné soixante livres. »

AM Bordeaux, BB 53, registre des délibérations du conseil de ville (1659), fol. 167.

XXIV.

1660, 7 juin. - Le conseil de ville de Toulouse accorde 200 livres à P. Louvet en considération de son inventaire des « petites archives »

« Le troisieme point est que le sieur Lubet (*sic*) a fait un travailh remarquable et utile pour la ville ayant rangé les petitz archifz de cette maison, fait un inventaire de tous les tiltres papiers et actes importants

5 Cette page a été fortement dégradée par l'humidité si bien que plusieurs mots sont illisibles.

qui estoient tous meslé et confusion et iceux mis en ordre comode pour treuver par matiere les actes necessaires : ce travail est beaucoup conciderable ou il a vacqué pendant troyes moys ou environ ; à presant ledit sieur Lubet demande qu'il plaise à l'assemblee de luy donner la recompense qu'elle jugera convenable à quoy elle deliberera s'il luy plaist (...)

Sur le troisieme [point]

Attendu que le travailh fait par ledit sieur Lubet ausditz petitz archifz est grandement utile et comode pour la ville, il luy est accordé de recompence la somme de deux cent livres pour laquelle mandement luy sera expedié sur le comis à la recepte des esmolumans de la ville. »

AM Toulouse, BB 37, registre des délibérations du conseil de ville (1659-1664), fol. 70-71.

XXV.

1662, 11 février. - Le parlement de Provence accorde 200 livres à P. Louvet en considération de son *Histoire du parlement de Provence*

« Du xi fevrier 1662 dans la grand Chambre

A esté arresté que Imbert, comis au compte, espedira au s^r Pierre Louvet, qui avoit comancé l'histoire du parlement, la somme de deux cens livres qui lui sera admise en son compte. »

AD Bouches-du-Rhône, B 3668, registre des délibérations et remontrances du parlement de Provence (1654-1669), non folioté.

XXVI.

1662, 22 avril. - P. Louvet est engagé par le conseil de ville de Montpellier pour procéder au classement et à l'inventaire des archives de la commune

« Ledit sieur de Combas a aussi proposé que les compoix de ceste ville sont en sy grand désordre et les feuillets d'iceux tellement remplis d'escripture, rompus et deschirés que n'estans par ce moyen plus en estat de pouvoir servir, Me Maryé ; greffier de ladite Maison consulaire, pour esviter leur entier despérissément, les a de nouveau fait relier et couvrir de neuf, mais à ce que nonobstant ce il est toujours absolument nécessaire de les copier et en ce faisant les mettre en estat d'y pouvoir continuer les mudats et youcher les compoix de ceux qui achaptent et vendent, en y laissant les feuillets en blanc au dit effect nécessaires, les vieux devant toujours rester pour servir d'original, il a esté cy-devant pris plusieurs deslibérations portant que lesdits compoix seront copiés et mis au net, lesquelles deslibérations néanmoins n'ont pas esté exécutées par la négligence de ceux qui s'estoient chargés de ce soing, c'est pouquoy il requiert à présent estre fait le fonds nécessaire aux fins d'estre employé à l'effect susdit;

Et d'autant que depuis longues années les papiers, tiltres et documens de ceste Communauté sont en désordre, mesmes depuis que ceste Maison de Ville a esté rebastie, se treuvant la plus grande partie d'iceux dans une Chambre de ladite Maison Consulaire tous esmoncellés et en désordre, exposés aux rats et à la poussière, et les autres dispersés en divers lieux de ladite Maison Consulaire sans aucun ordre et dans la confusion, à cause de quoy ladite Ville, ignorant ses droits par le peu de cognoissance qu'elle a de ses tiltres et documens, se trouve frustrée et privée de plusieurs droits et facultés que luy appartient et souffre par ce moyen un grand préjudice et désavantage, ce qu'on peut esviter en faisant faire une vérification exacte des dits tiltres et documens et procéder à l'inventaire d'iceux, l'occasion s'offrant présentement très avantageuse pour ce faire en ce que le Sr Lovet, très versé et expérimenté en ce fait, se treuve en ceste ville, lequel estant prié par ceste assemblée d'y vacquer, donnera très volontiers ses soins, en lui faisant la recognoissance condigne à ce service, auquel effect requiert estre deslibéré qu'il sera (...) fait un fonds nécessaire.

Sur quoy ladite assemblée considérant la nécessité qu'il y a de faire en diligence travailler à la reffaction et copie desdits compoix, a deslibéré conformément aux précédentes deslibérations qu'il sera incessamment procédé à ladite reffaction et copie desdits compoix, ensemble à la vérification et recerce de tous et chescuns les tiltres, papiers, documens et autres actes de ladite Maison Consulaire, et en ce faisant sera fait un inventaire d'iceux, auquel effect ledit Sr Lovet sera prié d'y vacquer et travailler ; et pour régler les sommes nécessaires et qu'il conviendra payer tant audit Sr Lovet que aux autres employés pour la reffaction desdits compoix et la relieure et couvertes neufves quy ont esté desja faites aux vieux, les frais desquels le Conseil a approuvé et validé, ont esté nommés lesdits Srs de

Pourtalès, Boudon et Fesquet, ausquels est donné pouvoir de régler le tout, pour ce fait, lesdits frais estre couchés et comprins dans l'estat d'imposition. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol. 73-74 (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXVI).

XXVII.

1662, 30 juin. - Le conseil de ville de Montpellier vote un crédit de 300 livres pour le paiement
de P. Louvet

« Ledits Sr de Combas, premier consul et viguier, a proposé que par deslibération du Conseil du vingt-deuxiesme avril dernier, ayant esté deslibéré que par le Sr Lovet seroit procédé à la vériffication et recherche de tous et chescuns les tiltres, papiers, documens et autres actes de la Maison Consulaire et faire un inventaire d'iceux, et que pour régler le prix des journées et vacations que ledit Sr Lovet sera obligé d'y employer, mesdits Srs de Pourtales, Ranchin, Boudon et Fesquet ayant esté nommés, iceux ont en conséquence réglé le prix desdites journées et vacations à raison de cinquante livres par mois, et d'autant qu'icelluy a desjà travaillé deux mois entiers et est en estat de travailler encores quatre mois et plus à cauze du grand travail qu'il y a, ainsin que sera raporté par lesdits sieurs députés, et qu'il est audit effect nécessaire de faire un fonds suffisant pour le payement dudit Sr Lovet, il requiert l'assemblée de vouloir sur ce deslibérer.

Sur quoy lesdits Srs Deputés, par l'organe de mondit Sr de Portallès, ont dit qu'ayant ils esté nommés pour concerter et régler avec ledit Sr Lovet le prix des journées et vacations qui seront par icelluy employées à la vériffication desdits papiers et factions de l'inventaire d'iceux, ils se sont à ces fins assemblés dans ladite Maison Consulaire et réglé avec icelluy ses journées à raison de cinquante livres par mois, en concéquence de quoy ledit Sr Lovet a incessamment travaillé audit Inventaire et comme c'est un grand travail et que pour le parachever il est nécessaire d'y employer encores quatre ou cinq mois pour le moings, il est absolument nécessaire de faire un fonds pour ce sujet.

Lesquelles propositions entendues par ladite assemblée, icelle a deslibéré qu'il sera fait fonds à la prochaine imposition de la somme de trois cens livres pour estre imposée et employée au payement des

vacations et journées dudict Sr Lovet et à proportion d'iceux et audit effect couchée et comprinse dans l'estat de ladite imposition. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol 79v-80 (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXVII).

XXVIII.

1662, 11 septembre. - Le conseil de ville de Montpellier vote un crédit de 200 livres pour le paiement de P. Louvet

« Ladite assemblée ayant mandé venir dans la salle le Sr Lovet, employé pour la recerce des vieulx tiltres papiers quy sont dans les vieux Archifs des membres haults de ladite Maison Consulaire et fait exhiber à icelluy le travail et inventaire par luy fait sur ce subject, contenant sapt mains papier de minutte, après l'avoir ouy sur le temps qu'il croit estre nécessaire pour paraschever et rendre son travail parfaict, a deslibéré que, outltre les trois cens livres à luy cy-devant accordés, il sera encores fait fonds dans le susdit estat d'imposition de la somme de deux cens livres pour estre payées audit Sr Lovet, suivant et conformément aux précédentes deslibérations. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol. 95v (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXVII).

XXIX.

1663, 14 mars. - Le conseil de ville de Montpellier désigne des commissaires pour examiner le travail de P. Louvet et proposer en conséquence une récompense

« Ledit Sr de Combas, premier Consul et Viguier, a proposé que les Srs Lovet et Joffre ont paraschévé le travail et inventaire des papiers quy sont dans la Maison Consulaire, sçavoir ledit Sr Lovet, de ceux concernant tous les tiltres et vieux papiers quy sont dans les archifs et aux membres haults de la Maison consulaire, et ledit Sr Joffre, ceux de l'oeuvre quy sont dans les armoires de la bouttique du Greffe d'icelle ; le tout au grand avantage et pour le plus grand esclarcissement des affaires de ceste Communauté. Et comme le travail de l'un et de l'autre est méritoire et de grande considération, ils espèrent de ceste assemblée une gratification condigne à iceux.

Sur quoy ladite assemblée a nommé Messieurs le président Portalès, Boudon, trésorier, La Baume et Fesquet, ausquels elle a donné pouvoir de voir et examiner le travail desdits Srs Lovet et Joffre et de régler avec iceux ceu qu'ils jugeront juste et raisonnable pour, ce fait et raporté à ceste assemblée, estre le tout apreuvé et validé, s'il y a lieu. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol. 106v-107 (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXVII-CXVIII).

XXX.

1663, 19 mai. - Les commissaires désignés par le conseil de ville de Montpellier propose que 700 livres soient payées à Louvet en plus des sommes reçues pour prix de ses vacations ; le conseil de ville lui demande d'ajouter une table des matières

« Ledit Sr de Rochemore a aussy proposé que lesdits Srs de Portallès, Boudon, Labaume et Fesquet feurent par le dernier Conseil nommés pour voir et examiner le travail fait par le Sr Louvet, docteur en médecine, touchant l'inventaire par icelluy fait des papiers qui sont dans la les Archifz du haut de la Maison Consulaire et de régler avec icelluy ce qu'ilz trouveront juste et raizonnable, pour en suite le tout estre apreuvé et validé par ceste assemblée, à quoy lesdits sieurs de Portalès, Boudon, La Baume et Fesquet ont travaillé, requérant, attendu qu'ils sont présans, qu'il plaize à iceux d'en faire leur rapport.

Sur quoy lesdits sieurs de Portalès, Boudon et Fesquet, par l'organe dudit Sr président de Portalès, ont dit qu'en concéquence de la susdite deslibération quy contient leur nomination et pouvoir, ils ont veu le travail et inventaire fait par ledit Sr Louvet, quy est grand et considérable et très avantageux à ceste

Ville et Communauté et quy mérite, heu esgard à icelluy, que la Ville le reconnoisse suivant son mérite, et qu'en leur particulier ils croyent que, outre les cinq cents livres que ledit Lovet a receux pendant les dix mois qu'il a travaillé à raison de cinquante livres par mois, estre raisonnable qu'il luy soit encores payé la somme de sept cens livres quy reviendra avec les cinq cens livres reçeus à la somme de douze cens livres, moyenant laquelle tout son travail sera payé, à condition par icelluy, pour plus facilement trouver tous les actes esnoncés audit inventaire, d'y faire une table ou rubrique en bonne et deue forme. Sur quoy lecture ayant esté faicte par le greffier des précédantes deslibérations, ladite assemblée a deslibéré que ledit Sr Louvet parachèvera son travail et ce faizant fera la table nécessaire audit inventaire pour, ce faict et icelluy remis, estre par l'assemblée deslibéré sur le payement dudit Sr Lovet, ainsin qu'elle trouvera juste et raisonnable. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol. 121-v (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXVIII).

XXXI.

1663, 2 juillet. - Le conseil de ville de Montpellier accorde 300 livres à P. Louvet en récompense de son inventaire

« Ledit Sr de Rochemore, premier Consul et Viguier, a aussy proposé que suivant la précédente délibération du Conseil, le Sr Lovet a paraschévé entièrement l'inventaire des vieux papiers quy estoient dans les Archifs du hault de ladite Maison Consulaire et faict la table nécessaire audit inventaire, quy en suite a esté remis dans les Archifs ; c'est pourquoy à présent il requiert l'assemblée de deslibérer sur la grattification et reconnoissance requise par ledit Sr Lovet conformément à la précédante deslibération.

Sur quoy ladite assemblée, [après] au préalable avoir ouy ledit Sr Lovet, quy moyenant séremant a affirmé estre véritable que, oultre les dix mois dont il a receu payement à raison de cinquante livres par mois, il a encore travaillé pendant deux mois entiers, et que lorsque Messieurs les Commissaires nommés pour régler ses journées à raison de cinquante livres par mois, iceux luy promirent de bien reconnoistre à la fin de son travail, lequel il supplie l'assemblée de considérer, et qu'il a incessamment travaillé à

icelluy pendant ledit temps despuisles trois heures du matin jusques à six heures du soir, avec grande assiduité, fidellité et sincérité.

Après quoy, ledit Sr Lovet estant sorty, ladite assemblée a deslibéré que, outre la somme de cinq cens livres par ledit Sr Lovet receue de ceste Ville et Communauté, il luy sera encores payé par icelle la somme de trois cens livres, que ladite assemblée luy a accordé pour aucunement le recognoistre des peines et vacations extraordinaires par luy prises en la faction du susdit inventaire, et qu'à l'effect de son payement, la susdite somme de trois cens livres sera couchée et comprinse dans l'estat d'imposition de ceste année pour estre imposée et payée au terme d'icelle par le Clavaire de ladite Maison Consulaire. »

AM Montpellier, BB 403, registre des délibérations du conseil de ville (1661-1673), fol 131-v (cité d'après J. Berthelé, *Notice...*, p. CXIX).

XXXII.

1666, 10 août. - Contrat d'arrentement de plusieurs terres et vignes assises au terroir de Sisteron

L'an mil six cens soixante six et le dixieme jour du moyes d'aoust apres midy, establee en personne damoy^{lle} Margueritte Achard, femme et procuratrise de Mr Pierre Lovet docteur en medecine de la *presante* ville de Sisteron, procurat^{ion} retenue par nous, *notaire*, laquelle a par le *presant* arranté à Jean Peyronsel, à feu Marie, et à Pierre Put, à feu Thomas, mesnager de la *presante* ville de Sisteron, l'un pour l'autre et ung seul pour le tout, sans divission de biens et toute discretion, cessant, renonciant au benefice d'icelle, *presantz* et estipulant, deux vignes et trois teres, le tout assis et situé au teroir dud. Sisteron : une vigne au plan de la Baulme, d'environ douze hommes à fousser, confrontee draye en teste, vigne de Jacques Martin du midy ; l'autre vigne au cartier de Praganet sive à Catin, de la contenance d'environ dix hommees aussy à fousser, confrontee draye en pied, vigne d'Estienne Imbert dit Janseran ; une tere [au quartier de] Dellai Buech au port vieil, de la contenance d'environ trois esminées estant en estouble (...), ce confrontant draye en pied, tere de Jacques Girard ; l'autre tere au mesme cartier de Dellay Buech sive aux Fonteinieux, de la contenance d'environ demye charge en semance, ce confrontant le grand chemin et draye ; et l'autre tere est au cartier de Parasous, les rantiers étant tenus d'arracher ce que y est encore en vigne, de la contenance d'environ une charge en semance et autamt

faire que le tout contiegne, ce confrontant le grand chemin, tere des hoirs de Mathieu Clavier et autres ; et ce pour six annees et six prinzes de fruits completes et reveunus, commansant quand aux terres des ce jourd'huy et aux vignes des qu'on aura prins & presser les raisins, pendant et à tel temps finissant en l'annee mil six cens septante deux, la recolte d'ichelle annee *entierement* persue mesme des au bien, par ce que la *presante* annee lesd. rantiers ne les prainent point, et ce moienant la rante *pour* chacune annee de septante cinq livres paiables la moytié aux festes de la Noel et l'autre moytié aux festes de Pasques, comansant fere les premiers paiemantz aux festes de la Noel de l'annee mil six cens soixante sept et de Pacques de l'annee suyvante mil six cens soixante huit et en apres ainsi continuant durant la ferme à paine des *interets* et despans. Lesd. rantiers seront tenus de fere couper les vignes durant toute la ferme à Claude Bougerel et le paier, et si pendant la ferme deccedait, à celuy que led. Mr Louvet voudra ; y feront de proviner six journees tous les ans, y metant le femier necessere, les foussiront tous les ans et les feront biner ung an et l'autre non, bien et *duement* en temps deub et saison ; ne pourront couper aulcung arbre, entretiendront et useront du tout en pere de familhe ; la derniere anne en sortant laisseront les tere en restouble d'une annee *sullement* (...) ; et led. Mr Louvet les fera jouyr et peiera les tailhes à paine *resiproquement* des domaiges et interestz et despans ; promettent les parties le *present* observer sous la peine des *interests* et despans, obligent lad. damoy^{lle} les biens dud. S^r son mary et lesd. rantiers leurs personnes & biens *presantz* et advenir, l'ung pour l'autre comme dit est, et pour espres de tous les fruitz et graines que escrient aux biens arrantes, que promettent tenir en nom de *constitution* et precaire dud. Mr Louvet, ne les vandre, agir ny transporter à son prejudice qu'il ne soyt privé de lad rante et qu'en depandra et ce aux cours des submissions et autres où conviendra avoir recours; Acte fait, concedé et publié aud. Sisteron dans la maison dud. Mr Louvet, *presantz* Mr Guillaume Carle, *conseiller* du roy au siege dud. [Sisteron], Claude Massot dud. Sisteron et Benoist Sians de Noyier, tesmoins requis et signes ; les parties ont dit ne le savoir enquis⁶. »

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13856, minutes du notaire Jean Pellissier (1665-1666), fol. 486v-488v.

6 Dans la marge extérieure du feuillet 488v : « Du vingt cinquiesme juillet mil six cens huitante ung apres midy, establis en personne lesd. Srs Pierre Louvet docteur en medecine d'une part Jean Peyronsel et Pierre Put d'autre, deube et reciproque stipulation intervenant lesquelz de leurs gres declarent *reciproquement* se quiter du fait de l'arrangement si dessus, Peyronsel et Put declarans avoir jouy et led Sr Louvet d'avoir esté payé de la rante au moyen des *payementz* qui ont esté faits tant à la damoyse^{lle} sa fame, son fils, que aux tailles qu'ayant esté concedé divers acquitz qui demeurent tous inclus et compris à la *presante*, s'en quitant *reciproquement* et promettent ne s'en rechercher. Et consantent au barremant et cansellation du susd. arrangement, obligent leurs biens à toutes cours, l'ont juré renoncé et acte fait, concedé & publié aud. Sisteron dans *nostre* estude, *presantz* Claude Bermond de Julliquae et François Corbon de Chateau Arnoux, *temoins* requis et signes avec le Sr Louvet, les autres ont dit ne le savoir enquis. » Et Louvet de signer « P. Louvet pere ».

XXXIII.

1666, 29 septembre. - Contrat d'arrentement d'une partie de la maison familiale de la rue Droite

« L'an mil six cens soixante six et le vingt neuf^{iesme} jour du moys de septembre appres midy, establye en personne damoy^{elle} Marguerite Achard femme et procuratrice de me Pierre Louet docteur en medecine de ceste ville de Sisteron, laquelle de son gré a par le presant arranté et par tiltre d'arrentement balhé à Me François Castagny, greffier en la seneschaussée de lad. Ville, presant, arrantant et stipulant, scavoir est partie de sa maison assise et scituée dans l'anclos de ceste ville à rue droite, concistant lad. partie arrantée à la chambre qu'est à plain pied du passage en entrant à ladite maison, estant sur le derrier d'icelle et au ciel ouvert joignant, ladite chambre fermant à serrure et clef ; plus au premier cours d'icelle qu'est deux chambres, l'une visant vers la rue et l'autre sur le derrier, fermant toutes deux à serrure et clef ; plus à la chambre du troisieme estage visant sur le devant vers la grand rue et au plus haut qu'est au dessus lad. Chambre, fermant aussi le tout à serrure et clef ; et finallemant au petit cabinet duquel ledit sieur Louet se servoit pour estude et à la petite galerie qu'est à costé dudit cabinet fermant aussi le tout à serrure et clef avec la faculté de passage et montée des degres pour entrer et sortir en lad. maison et chambres si dessus arrantes aud. me Castagni, durand le temps et espace de trois années comptables et qui commanceront dez le huit octobre prochain et tel jour finiront de l'année mil six cens soixante neuf, moyennant la rente annuelle de vingt sept livres de l'ordonnance, que led. me Castagny sera teneu comme promet payer audict sieur Louet, damoy^{elle} Achard ou aultre pourveus ayant pouvoir de l'en aquitter en ceste ville de Sisteron, en deux payemans esgaux toutes les annees qu'est de six en six moys comansant de faire le premier payemant au mitan de l'an et l'autre à la fin d'icelluy et ainsi continuant tous les ans suivans à peine des despans, aux paches que led. me Castagni usera des mambres arrantes en pere de familhe et randra iceux à la fin de son arrantemant, fermant à serrure et clef comme est exprimé ci dessus et lad. damoy^{elle} Achard promet l'en faire jouir et aquitter toutes talhes et au surplus ont lesdites parties promis cest acte avoir à gré et n'y contrevenir soubs obligation de leurs biens à toutes cours où conviendra à recourir ainsy promis et juré requis. Acte fait et publié audict Sisteron à nostre estude, presans Me Guillaume Carle, *conseiller* du Roy au siege, et Antoine Boutoux, me masson dud. Sisteron, tesmoings soussignes avec led. me Castagni, lad. damoy^{elle} Achard a dit ne le scavoir⁷. »

7 Dans la marge, quittance du 30 octobre 1672 donnée par Marguerite Achard à François Castagny pour le paiement

XXXIV.

1670, 30 janvier. - P. Louvet quitte Louis Marin de Maillard des 303 livres 10 sols qu'il lui a payés pour prix de la pension de son fils

« Fut *present* sieur Pierre Louvet, docteur et cy devant recteur *principal* du college de Villefranche, lequel confesse et recognoit d'avoir heu et reçu de messire Louis Marin de Moriac, seigneur et comte de Maillard, *present*, la somme de trois cens livres et trois livres dix sols, *scavoir* lesd. trois cens livres pour la pansion de Joseph Marin de Moriac, son fils aisné, de deux annees qui escheuront demain, dix de janvier, avecq ses estudes, nourritures fournies par led. S^r Louvet, et lesd. trois livres dix sols, avoir (*sic*) fourniture de livres, papier et *autres* choses ainsi qu'il a dit ; s'en contante et a quité et quite led. seigneur de Malliard et tous *autres* en la *presente*, est compris tous billets et *autres* quittances passees à ce subject avec promesse, obligation, serment... Faict, passé aud. Villefranche en l'hostel de monsieur le lieutenant general de Beaujolais (...), le trentiesme (*sic*) jour de janvier l'an mil six cent septante, *resents* Ange du Boys, Paschal Naudron, (...) aud. Villefranche, *tesmoins* requis qui ont signes avecq lesd. parties⁸. »

XXXV.

1671, 14 avril. - Le conseil de ville de Villefranche de Beaujolais accorde 150 livres à P. Louvet

de 57 livres, qui sont 30 livres payées ce jour et 27 livres payées précédemment à son procureur, Guillaume Carle, les 24 livres restantes devant l'être à la Saint-Barthélémy prochaine.

8 Si le notaire écrit Maillard, ledit seigneur signe en fait « Moriac Malhac ».

en considération de son inventaire et de son *Histoire de Villefranche*

« Du quatorzieme apvril mil six cens soixante unze, en l'hostel commun de lad. ville où estoient assemblez M^{rs} de la Vénerie, de Bussieres, de Jouxtecrot et Morestin.

Sur la proposition faite de faire recompenser Pierre Louvet du travail par luy fait à l'*inventaire* des pieces estans aux archives de la ville du fait de l'ordre à luy donné par Messieurs Mignot, Depheslines, president en l'*eslection*, et Depheslines, advocat, eschevins de lad. ville.

La matiere mise en desliberation et encor sur ce que led. s^r Louvet a representé ausd. s^{rs} eschevins qu'il a composé l'histoire de ceste ville, laquelle il offre de desdier ausd. s^{rs} eschevins en luy faisant quelque gratiffication pour ayder aux frais de l'*impression* et des planches.

A este arresté qu'il sera donné aud. s^r Louvet, tant pour led. *inventaire* que pour lad. *impression* la somme de cent cinquante livres dont luy sera ballé (*sic*) mandat⁹. »

AM Villefranche-sur-Saône, BB 6, registre des délibérations du conseil de ville (1663-1671), fol. 14.

XXXVI.

1671, entre le 12 mai et le 16 décembre. - Devis pour l'impression de l'*Histoire de Dombes* de P.

Louvet

« Memoire de l'imprimeur de son Altesse Royale Madame, pour l'impression de l'histoire de Dombes, composé (*sic*) par le sieur Louvet Historiographe de France, sçavoir pour le nombre de cinq cent, caractere de gros romain pour le corps du livre, & pour les preuves du caractere de Saint Augustin ; pour la qualité du papier j'y mettray quatre cent cinquante de papier raisin couronne fine, du prix de trois livres cinq à trois livres dix ; & pour les principaux presens (si l'on trouve à propos d'en mettre) cinquante feüilles de beau grand papier du prix de quatre livres dix sols ou environ, & pour la façon de chaque feüille qui est ledit nombre de cinq cent, cinq livres, qui fera en tout tant

9 L'avant dernier paragraphe a été barré et, en face, dans la marge extérieure, on peut lire : « Depuis l'histoire dud. Louvet ayant esté veu (*sic*), il s'est trouvé si mal composé qu'il a rejetté et a esté refait par le R. P. de Bussiere jesuiste. » Signé Laurens.

papier que facon le prix & somme de huict livres dix sols ; je ne marque pas le volume, parce que selon la quantité de la matiere qu'il y aura, il n'importe à l'imprimeur de le faire in folio ou in quarto, si l'on le fait in folio l'on y mettra le nombre de quarante huit lignes, & de cinquante six, cinquante huit à soixante lettres de mesme caractere gros romain, & le Saint Augustin de la mesme largeur & longueur comme le gros romain ; pour le volume in quarto, de la quantité de trente lignes, & de quarante trois à quarante cinq lettres dudit gros romain, & le Saint Augustin de la mesme justification, largeur & longueur.

Il vous plaira, Monseigneur, d'avoir la bonté de faire executer les lettres dudit imprimeur de son Altesse Royale Madame pour son établissement, & luy procurer une demeure convenable à sa profession, ainsi qu'il est porté par sesdites lettres, que vous aurez la bonté d'en prendre lecture ; esperant cette grace de vous, Monseigneur, je prendray la liberté de vous offrir les tres-humbles services de celuy qui est

Vostre tres-humble & fidelle sujet

J. Molin,

Imprimeur ordinaire de son Altesse Royale Madame. »

Archives nationales, K 1198, n°98.

XXXVII.

1672, 22 mai. - Brevet d'Historiographe de Dombes de P. Louvet

« Aujourd'huy vingt deuxieme de mai mil six cent soixante et douze, Madame, Souveraine de Dombes Duchesse de Montpancier, de Chatelleraut et Saint Fargeaut, Comtesse d'Eu, premier pair de France, etant à St Germain, voulant gratifier et favorablement traiter le sieur Louvet pour la connoissance qu'elle a de ses sens, suffisance, capacité et experience ; S. A. R. l'a retenu et retient en qualité de son conseiller et historiographe de la souveraineté de Dombes, pour de laditte charge jouir et user par lui aux honneurs, autorités, privileges, franchises, droits, fruits, proffits, revenus et emolument y appartenant ; saditte Altesse Royale m'ayant commandé d'expedier audit sieur Louvet le present brevet qu'elle a, pour marqué

de sa volonté, signé de sa main et fait contre signé par moi son conseiller et secretaire de ses commandemens, maison et finances. Signé : Anne-Marie-Louise et plus bas Rollendé ; Regîtré es actes et regîtres du greffe de la Cour de parlement de Dombes, oui et consentant le procureur Général de S. A. R. pour y avoir recours et jouir par ledit sieur de Louvet (*sic*) de l'effet et contenu selon leur forme et teneur ; En parlement à Lyon, le premier septambre (*sic*) mil six cens septante deux ; Vu par la Cour les lettres de conseiller et historiographe de S. A. R. de sa Souveraineté de Dombes en faveur du sieur de Louvet, Données à Saint Germain le vingt deux mai dernier passé. Signées : Anne-Marie-Louise et plus bas Rollendé ; Requête dudit Louvet tendant à l'enregîtrement ; Conclusions du procureur général de S. A. R. Tout considéré, la Cour a ordonné que lesdittes lettres seront regîtrées au greffe pour y avoir recours et jouir par ledit Louvet de l'effet et contenu en icelles, selon leur forme et teneur ; fait en parlement à Lyon le premier juin mil six cens soixante et douze. »

AD Côte-d'Or, B II 86/10, enregistrement des édits, ordonnances, lettres de provision, etc., par le parlement de Dombes (VI/1672-III/1679), p. 1-2.

XXXVIII.

1672, 5 septembre. - Lettre de P. Louvet à dom Luc d'Achery

«

Lyon, ce 5 *septembre* 1672

Monsieur et Reverend Père,

J'ay reçu depuis peu vostre dernier et ensuite l'onzième tome du Spicilegium dont je vous remercie ; je me suis enquis touchant Saxiacus et monasticum Fossatense, dont personne ne m'a sceu rien dire, ce ne peut estre Sessieu qui est éloigné du Rhosne et dans l'archevesché de Vienne. On doute que ce soit Seissel sur le Rhosne, mais Seissel est dans la partie de Savoye et dans l'Evesché de Belley, j'ay fait chercher dans Severt in Aureliano Lugdunensi il n'en parle point, j'ay escrit à des personnes qui ont cogneu et hérité de M^{os} Paradin dont j'ay eu ce m.s., on ne m'en a sceu rien dire ; toute ma conjecture est

que ce soit quelque prieuré dans le Bugey, le long du Rhosne, dont les Chartreux avoient esté pourvus et dont ils ont changé le nom et attribué à la manse de quelque autre et qu'ainsi qu'il ait perdu son nom, comme Alpage que j'ay veu entièrement ruiné qui estoit un monastere de Clugny, comm'est encore Resgni dans l'Evesché de Mascon où il n'y a plus de religieux, à ce propos il faut que je vous en face rire, comm'il y eu un proces entre le diocese de Mascon et ledit prieur de Resgni touchant les decimes, ce dernier ayant exposé qu'il avoit beaucoup de religieux à nourrir, il fut dit par arrest qu'il y seroit fait visite par le grand prieur de Clugny ou autre qu'il voudrait y desputer, il y disputa un vieux sacristain sourd et qui n'y voioit goutte, quand il deu arriver le prieur avoit fait faire dix-huit habits pour ses grangers et leurs valets qu'il fit revestir et leur apprit à faire des reverences quand ce commissaire viendroit, lequel en conta (*sic*) dix-huit à table qui avoient tous bon appetit, mais il n'en vid aucun psalmodier au coeur ouy bien à genoux faisant semblant de faire la méditation, voila comm'il eu gain de cause, je ne sçay s'il pourra si bien tromper Dieu qui n'est ny sourd ny aveugle. Laissons cette bagatelle et parlons serieusement, je m'enqueteray encore plus ce que ce peu avoir été Saxiacus, j'irai pour ce sujet aux Chartreux au premier jour, et je feray mon possible pour vous envoyer d'autres memoires, si j'avois trouvé un copiste propre je l'aurois desja fait d'autant que j'ay beaucoup d'affaires qui m'appellent ailleurs, neanmoins je tascheray de vous donner satisfaction ; pourveu que madame Saureux face de son costé ce qu'elle devra pour le paiement du copiste, elle ne manquera pas de copies et de belles pièces curieuses qui n'ont jamais veu le jour. Je suis,

Monsieur et Reverend Pe(re),

vostre tres-humble et tres-obéissant serviteur,

Louvet¹⁰. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms fr. 19654, fol. 275-276.

XXXIX.

10 Au feuillet 276v : « A Madame, Madame Saureux au grand pilier de l'Eglise Nostre Dame, pour le R. P. dom Luc d'Achery religieux de S' Germain des pres. A Paris. »

1672, 7 novembre. - Lettre de P. Louvet à dom L. d'Achery

« *Ihs Maria*

Lyon, ce lundy 7. Novembre 1672.

Mon Révérend Pere,

Je ne doute nullement que mon silence ne vous ait surpris, et quand vous sçatures ce qui m'a empesché de faire response à deux de vos lettres, l'une du 16. et l'autre du 23. *septembre*, je crois que vous m'excuseres facilement.

Vostre Reverence saura donc, s'il luy plait, que j'ay fait un voyage en Bourgongne où me treuvant à cinq lieues de Cluny, je voulus aller voir cette belle abaye plus pour vous obliger et vous servir que pour ma curiosité. Estant entré dans l'abaye et demandé à parler au R. P. prier, il se treuva absent en visite mais à sa place je rencontray un tres honeste homme de sous-prier nommé dom Henry de Beuvron, auquel ayant exposé ma venue à deux fins, l'une qui estoit en cherche de quelques pieces qui serviroient à mon histoire de Beaujolois et de Dombes qui les concernoient beaucoup, l'autre que j'avois commerce de lettres avec vostre Reverence pour la queste des pieces curieuses qu'elle faisoit imprimer, il m'offrit la maison de fort bonne grace que j'acceptay. Le lendemain il eut grande conference avec moy touchant V. R. et le pere Mabillon que je ne cognois point et faisoit difficulté de me rien faire voir d'autant, disoit-il, que de toutes les pieces que vous faisies imprimer qui venoient de chez eux, vous cachies le lieu et le nom de l'abaye de Cluny ; comme je m'estois precautionné et que j'avois porté avec moy vostre Elenchus des onze tomes, j'avois par avance marqué d'une croix + à la marge toutes les pieces de Cluny afin que si j'en rencontrois quelques unes je ne vinsse à copier une chose imprimee, ce qui me servit bien pour justifier ma conduite et luy faire voir le contraire de ce qu'il me disoit, sur quoy ayant cogneu mon ingenuité il me fit part du repertoire de ce qu'ils ont, d'autant que leurs archives sont separees d'avec celles de l'abbé. Je ne vis là-dedans que des asservissemens, des eschanges, des infeodations et autres choses qui ne servent aucunement à imprimer ; je fus deux fois à la biblioteque où il y a quantité de manuscripts, mais je n'ay pas eu le loisir de voir ce que c'est, d'autant qu'apres huit jours de sejour en ce lieu là, il arriva d'autres affaires qui ont fait changé de face à l'abaye, sçavoir l'election du mesme dom Henry pour Abbé. Vous en poves savoir quelque chose, *Utinam permaneat*, car c'est un homme qui a beaucoup d'amitié pour moi et m'a promis de me rapeler pour faire l'inventaire des Archives de l'abaye,

ce qui ne vous sera pas inutile, car si cela est, vous y aures bonne part. Recommandes, s'il vous plait, cette affaire à N. S. en vos *saints* sacrifices. Il avoit grande envie que je visse avant que partir leur thresor mais comme il y a quatre clefs, le juge mage et le procureur fiscal qui en gardent chacun une n'estoien pas à la ville ; si Dieu me fait la grace d'y retourner vous en verres les effects. Cependant il vous faut dire en passant qu'il y eut un des anciens, que je ne nomme pas pour cause, qui gronda hautement contre vous autres qui avies pillé ladite abaye et que luy mesme avoit veu un des vostres qui avoit manié les affaires de ladite abaye, emporter plein un sac de papiers et que cela estoit volé hautement. Je rabatis sa colère du mieux que je pus ; mais aussi d'ailleurs je treuvay le prieur de S^t Marcel de Chalon qui estoit malade des gouttes qui me dit avoir autrefois copié de fort belles pièces de ladite abaye et qu'il avoit remis de vous les envoyer, vous pourries lui en écrire, je ne sçay pas son nom non plus que du Prieur de S^t André d'Avignon que l'on dit en avoir encore beaucoup. Voilà mon R. P. ce qui m'a empesché si longtemps de vous escrire ; maintenant que je suis de retour, depuis samedi dernier, je m'en vay faire response à vos deux lettres et à une autre du 28 octobre que j'ai receue aujourd'hui, et auparavant je vous dirai que j'ai extrait dans Cluny les deux pieces que je vous envoie, si elles vous servent ne me les renvoyes pas, si elles ne vous servent pas, vous me les renvoires, s'il vous plait, avec les deux premiers tomes du Spicilegium qu'il vous plaira remettre à M. du Puys, libraire rue S^t Jacques, à la Couronne, c'est-à-dire dans l'un des dits livres pour ne charger les ports des lettres.

Je suis bien aise que vous ayés découvert qui peut estre ce Saxiacus qui me mettait autant en peine que vous, je sçavois bien qu'il y avoit un Seissieu mais c'est dans le Dauphiné à une lieue de la Tour du Pin où j'ai passé une fois, mais il est de l'archevesché de Vienne et esloigné du Rhosne de plus de trois lieues ; si je puis découvrir quelque chose des Evesques que vous me demandes je vous en donnerai advis ; d'abord que je me serai un peu recogneu de mon voyage et que j'auray repris l'air et desbarassé mon esprit, je vous envoie quelques pieces curieuses qui ne vous desagreron pas et si je suis appelé à Cluny, je vous en donnerai avis avant que partir afin que je vous escrive de là et vous aussi au mesme lieu. Je vous conseille, s'il vous plait, de n'oublier pas l'occasion d'écrire au R. P. prieur de S. Marcel de Chalon et à celui de S^t André d'Avignon si vous pouves en avoir la cognoissance ; celui de Chalon voulut voir vostre Elenchus et me promit fort de vous escrire et de vous gratifier de tout ce qu'il a. Je n'ay presentement autre chose à vous faire sçavoir sinon que de recevoir l'honneur de vos commandemens ; quant à mes registres, j'ai deux grands livres de m. s. qui contiennent chacun six mains de papier, l'un desquels est tellement rempli de petites lettres que vostre R. auroit peine d'y lire outre que comme je travaille continuellement je ne puis me passer de les voir. J'oublois de vous dire que j'ay esté encore à Beaujeu où j'ai parlé de vous à M^r le Doyen et lui ai demandé les pièces curieuses qui sont dans leur chapitre pour

vous estre envoyees : il m'a dit qu'il y feroit travailler cet hyver et qu'il vous les envoyroit. Il ne s'imprime rien aujourd'hui dans Lyon de nouveau, quand il y aura quelque chose je ne manqueray à vous le faire sçavoir et chercher toutes les occasions de vous faire paroistre que je suis entièrement,

Mon R. P.,

Vostre tres-humble et obeissant serviteur,

Louvet. »

B.N.F.-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms fr. 19654, fol. 277-278.

XL.

1673, 12 janvier. - Le conseil de ville de Lyon accorde 150 livres à P. Louvet en considération du premier tome de son *Mercure hollandois*

« Autre mandement pour le sieur Pierre Louvet, historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes, de la somme de cent cinquante livres que lesd. sieurs luy ont acordée en recognoissance de la dedicace qu'il a faite au consulat d'un livre par luy composé intitulé Le Mercure holandois, et pour aucunement le dedommager des frais et despanse qu'il a fait pour l'impression dud. livre, et pour la reliure des exemplaires qu'il a presentez au Consulat, et raportant le present mandement et quittance sur ce suffisante lad. somme de cent cinquante livres elle sera passée et allouée en la despense de vos comptes par tout où besoin sera. »

AM Lyon, BB 229, registre des délibérations du conseil de ville (1673), fol. 22.

XLI.

1673, 19 janvier. - A la requête du procureur du Roi, le conseil de ville de Lyon interdit de récompenser les auteurs d'ouvrages non sollicités et non examinés préalablement

« Sur ce qui a esté remonstré au Consulat par le sieur de Mouleau advocat et procureur general de lad. Ville, *conseiller* et procureur du Roy en la jurisdiction de la police d'icelle, que la facilité qu'ont trouvé cy devant divers particuliers à faire recevoir et accueillir au consulat des livres qu'ils avoient fait imprimer sans aucun ordre et mesme sans avoir esté veus et examinés, sous pretexte seulement qu'ils les avoient dediez à ceux qui composoient le Consulat et avec le seul dessein d'en tirer quelque avantage, avoit depuis quelques années causé une despanse considerable et mesme tres inutile à ceste communauté, à qu'il en pourroit mesme arriver un tres grand inconvenient, en ce que ces sortes d'ouvrages ainsy mis au jour sous le nom des sieurs prevost des marchans et eschevins et avec leur advis pourroient bien souvent contenir, comm'il a esté remarqué par le passé, des rapsodies et absurditez contraires à la verité, qu'il seroit indeus et mesme prejudiciable au consulat d'autorizer par un samblable advis. A ces causes requeroit qu'à l'advenir des livres ainsy imprimer et presenter au Consulat sans son ordre exprez et sans avoir esté auparavant exactement veus et examinez, ne pourroient estre receu aud. consulat ny les autheurs tirer aucune recompense desd. Livres. Le Consulat ayant esgard ausd. remonstrances et requisitions a resolu et arresté que doresnavant les livres ainsy impirimez sans son ordre ou advis precedant et sans avoir esté veus et examinez n'y pourront estre receus ny les autheurs obtenir aucune recompense et liberalité des deniers publics de lad. comm^{unauté} à peyne d'en respondre par les ordonnateurs en leur propre et privé nom dont a esté fait le present acte. »

AM Lyon, registre des délibérations du conseil de ville (1673), fol. 28v-29.

XLII.

1673, 21 janvier. - Acte d'attitulation de François Louvet

« L'an mil six cens soixante et treze et le vingt uniesme jour du mois de janvier apres midy, establye en personne damoy^{lle} Marguerite Achard, femme de M^r Pierre Louvet, docteur medecin, *conseiller* et

historiographe de son altesse royale souveraine des Dombes, de ceste ville de Sisteron, ledit sieur Louvet demeurant de presant en la ville de Lion, laquelle arguant les bonnes vollontes que M^{re} François Louvet, son fils ligetime (*sic*) et naturel et dudit sieur Pierre Louvet, estudiant en theologie, a de parvenir aux saints ordres de prestresse, ayant pris les quatre moindres, pour luy donner moyen de parvenir et de s'entretenir des qu'il sera proveut desd. saints ordres par le presant a donné à tiltre clerical audit M^{re} François Louvet son fils, absant, nous *notaire* comme personne publique pour luy estipulant, les biens suivants qui sont des biens advantifs et desquels elle a la libre disposition l'ayant raporté de la succession de François Achard son pere : primo une pantion de trante livres que M^e Charles d'Eyraud dudit Sisteron advocat à la cour luy fait pour pris d'une terre acte reçu [par] François Thomas *notaire* dudit Sisteron ; une terre au teroir dudit Sisteron cartier Paresoux de la contenance d'environ huit esmines en semance, ce confronté terre du sieur du Bignosc du levant, terre de Jean-Baptiste Nicollet marchand en teste, terre de Jean-Anthoine Arnaud bourgeois du couchant ; une vigne au cartier de la Baume de douze hommes à fosses se confrontant terre de Claude Arnaud bourgeois du midy, y ayant draye entre, vigne de Jean-Anthoine Martin en pied, vigne de Claude Bouvet du levant ; une terre au mesme terroir au cartier Delai Buech sive au port vieilh, de la contenance de quatre esmines en semance, se confrontant en pied chemin, terre de Jacques Giraud marchand de la bize, terre des hoirs de Jean Bendissent du couchant ; (...) ladite vigne et deux terres estant comme dit est des biens advantifz de ladite damoy^{lle} Achard pour en jouir sondit filz des qu'il sera promeu des saints ordres, ladite damoy^{lle} Achard soubstenant que le tout est du revenu du moins de cent livres franches de toutes tailhes et charges et s'oblige de le faire valloir d'icelluy revenu de cent livres, promet le presant observer le (*sic*) et n'y contravenir soubz l'obligation de ses biens et dudit presantz et advenir à toutes cours, l'a juré renoncé et acte fait, concedé et publié audit Sisteron dans la maison de monsieur Guillaume Carle, *conseiller* au siege dudit Sisteron, presantz icelluy, Jean Touche, M^e Chapellier dudit Sisteron, et Thomas Rey de Chateau Arnoux, tesmoins requis et signes, lad. damoy^{lle} a dit ne le savoir de se enquize¹¹. »

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13860, minutes du notaire Jean Pellissier (1673-1674), fol. 12-v.

11 Dans la marge extérieure du fol. 12v : « Le premier febvrier audit an apres midi, establee en personne ladite damoy^{lle} Marguerite Achard laquelle pour plus facilement pouvoir messire François Louvet son filz estre proveu des saints ordres luy donne de plus en patrimoine une terre au cartier de Dellai Buch de la contenance de trois esmine & demye en semance, se confrontant du midy, septantrion et levant chemin de terre de M^e Jacques Castagny et finellemant une vigne au cartier de la Baulme à Praganet de la contenance d'environ huit hommes, se confrontant du midi chemin, vigne d'un nomé Jauseran, du septantrion draye et autres, pour en jouir sondit filz des qu'il sera proveu des saintz ordres conformement au susdit contrat d'atitullation augmantant d'iceux terre et vigne icelle atitullée, estant iceux de ses biens advantifz comme les autres, led. messire Louvet ici presant & acceptant soubz les obligations, renonciations et seremens requis et acte fait, concedé & publié aud. Sisteron dans *notre* estude, presantz Dominique André marchand et M^e David Jirard dud Sisteron tesmoins requis et signes avec M^{re} Louvet, damoy^{lle} Achard a dit ne le savoir. »

XLIII.

1673, 4 juillet. - Lettre de P. Louvet à dom L. d'Achery

«

Lyon, ce 4. juillet 1673.

Monsieur et Reverend Pere,

Vostre derniere lettre du 10. mars me marquoit que V. R. avoit donné à M^r Dupuy les trois et quatrieme volumes du Spicilegium pour m'envoyer ensuite de quoi je vous escrivis ma dernière, en recognoissance je vous envoyai quelques actes de Cluny. Depuis ce temps là je n'ay eu nouvelles ny des livres, quoy que j'en aye escrit à M^r Dupuys deux fois, ny des actes et de ma lettre que je vous ai envoyes. Cela m'ayant mis quelque temps en inquietude, je rencontray passant icy dom Athanase Mesland à qui je demanday de vos nouvelles craignant quelque changement ou alteration de santé en votre personne, il me dit n'en avoir rien appris et qu'il vous croyoit en bon port, ce qui m'avoit induit à vous faire ces lignes si je n'eusse esté surpris d'une colique qui m'a toujours duré et dont je ne suis pas encore gueri, et comme j'attendois toujours des nouvelles de M^r Dupuys et voyant qu'il ne m'en arrivait aucune à la fin j'ay rompu mon silence pour vous prier de me savoir dire si vous aves receu ma dernière lettre avec les actes énoncés, ou non, et ce qu'il vous en semble. Je vous manday qu'apres la réception de vos livres je vous manderoy quelques pieces curieuses, et c'est ce que j'attendais, mais je ne sçay quel jugement faire ni de ces livres là ni de vostre long silence ; cela m'a fait, comme je vous ai dit, apprehender pour votre santé, et soupçonner que vous ne soyes pas content de ce que je vous ay envoyé. Vous me feres grand plaisir de m'en vouloir eclaircir, et je tascherai à vous donner une plus ample satisfaction, et soyes certain, s'il vous plait, que quand vous voudres m'envoyer quelque chose, je le sçauray bien payer d'une façon ou d'une autre ; je suis de ces abeilles qui rendent le miel pour le suc des fleurs qu'elles ont tiré. Je suis marry de vous estre tant importun. M^r l'Evesque de Babylone jadis des vostres a été ici quelques jours et s'en va en cour ; j'ai eu l'honneur de le visiter, nous estant autresfois cogneu chez M^r de Marca auparavant son

assomption à l'episcopat. Si vous sçaves quelque nouvelle de l'affaire de dom Henry de Beuvron esleu abbé de Cluny, vous m'obligeres fort de m'en faire part, et si V. R. me juge capable de faire icy quelque chose pour son service, elle n'aura, s'il lui plaist, qu'à me commander et croire que je suis et desire estre toute ma vie

Monsieur,

Vostre tres-humble et obeissant serviteur,

Louvet.

Chez M^r Barbier marchand libraire en rue Merciere, à la Sphere. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms. fr. 19654, fol. 279-280.

XLIV.

1673, 4 septembre. - Reddition de comptes

L'an mil six cens septante trois et le quatriesme jour du mois de septambre apres midy, establys en personne Monsieur M^e Guillaume Carle, *conseiller* du roy au siege de la presante ville de Sisteron, d'une part, et *damoyse* Margueritte Achard, femme de Mr Pierre Louvet, docteur en medecine, conseiller et historiographe de son altesse royale madamoy^{lle} la princesse de Dombes, agissant tant en quallité de procuratrice de son sieur mary qu'en son propre pour ce quy procede de ses biens advantifz d'autre, deube et reciproque estipulation intervenant, lesquelles parties sont venues à compter en presance de nous, *notaire*, des sommes exigees par ledit sieur conseiller en quallité de procureur dudit sieur Louvet et damoy^{lle} Achard des rantiers des biens qu'iceux sieur Louvet et son expouse ont audit Sisteron et son terroir, tout le receu reveunant à quatre cens huitz livres dix neuf solz six deniers qu'est de Pierre Put et Jean Paironsel deux cens trante six livres quatorze sols six deniers, de Claude Bougerel nonante trois livres quatre solz, de Mr François Castagny dix huit livres et soixante une livre ung soul de divers autres messieurs, trante livres de sieur Charles d'Eyraud avocat, et les payemens faitz par ledit sieur conseiller reviennent à trois cens quatre vingtz cinq livres quatre solz ung denier, qu'est quatre vingtz quatre livres seze solz sept deniers aux tailhes, neuf livres au nomé Fluri, librere de la ville d'Aix, treze livres dix solz

au sieur de Feysal pour pantions que la vigne de la Baume luy fait, cent vingt quatre livres dix solz six deniers payes pour le port de ardes et livres dudit sieur Louvet de Lion en ceste ville, soixante quinze livres dix neuf solz aux sieurs François, Jean-Pierre Louvet, ses enfantz, et autres soixante dix sept livres huit solz à ladite damoy^{lle} puis sont arrivée de Lion en ceste ville et par ainsy ledit sieur conseiller c'est demeuré chargé et debter de vingt trois livres quinze solz cinq deniers que ladite damoy^{lle} Achard a receu en realles et monoye dudit sieur conseiller Carle au veu de nous *notaire* et tesmoins, l'en quitant et de toute sa gestion avec promesse qu'elle ny sondit mary ne luy en fairont recherche, ladite damoy^{lle} Achard ayant retiré à nostre presance et tesmoins les acquiz des tailhes, celle dud. Flury et ceux dudit sieur de Feysal, et en descharge ledit sieur Carle, promettent les parties observer le presant et n'y contravenir soubs l'obligation de leurs biens presantz et advenir à toutes cours l'ont juré renoncé. Et acte fait, concedé et publié audit Sisteron dans la maison dudit sieur Carle, *presantz* ledit messire François Louvet eclesiastique, Thomas Rey de Chateau Arnoux et Pierre Viton de Peyonis, tesmoins requis et signes avec ledit sieur conseiller Carle, ladite damoy^{lle} Achard a dit ne le savoir de ce enquize. »

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13860, minutes du notaire Jean Pellissier, fol. 155-156.

XLV.

1673, 10 septembre. - Lettre de P. Louvet à L. d'Achery

«

Lyon, ce 10. *septembre* 1673.

Monsieur et Reverend Pere,

J'ay à la fin receu les deux tomes du Spicilegium 3. et 4. qu'il vous a plus de m'envoyer, dont je vous remercie¹². Dans vostre dernière V. R. me marquait qu'elle m'avoit renvoyé dedans iceux quelques actes que je lui avois envoyés de Cluny, ce qui ne peut pas estre d'autant que je ne vous ay envoyé ces actes

12 Ce « dont je vous remercie » a été ajouté dans l'interligne.

qu'après que j'eus reçu l'avis de l'envoi de ces deux tomes, et partant il faut qu'ils aient été perdus avec la lettre, car je ne les ai pas reçus. Je vous envoie la fondation du chapitre de Semur en Brionnois à la différence de Semur en Auxois ; je travaille à faire l'inventaire de tous mes actes que je vous enverrai dès qu'il sera achevé afin que vous jugiez des pièces que j'ai. S'il vous plaît me faire avoir les cinq et sixième tomes du Spicilegium, je vous les satisferai bien.

En attendant l'honneur de vos commandemens, je demeure,

Mon R. P.

Vostre très-humble et obéissant serviteur

Louvet. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms. fr. 19654, fol. 281.

XLVI.

1673, 30 septembre. - Lettre de P. Louvet à dom L. d'Achery

«

Lyon, ce dernier *septembre* 1673.

Monsieur et Révérend Père,

J'ai reçu votre lettre du 22. du courant et j'ai ensuite parlé à des libraires de votre copie de Cassiodore ; aucuns l'ont refusé tout à plat, d'autres disent qu'il faut voir ce que contient la copie afin de prendre leurs mesures. Un imprimeur qui travaille mieux que qui ce soit de Lyon et qui a de quoi m'a dit que vous expliquez pas assez dans votre lettre, d'autant qu'il faut une fois voir la copie, puis sçavoir si vous en voudrez prendre quelques uns et donner quelque chose, d'autant qu'on ne veut pas tout avancer, et en ce cas on l'imprimera du caractère et de la forme que vous souhaiteriez.

J'attends sur cela votre résolution, cependant je vous envoie une partie du roule de mes actes que vous pourrez faire copier et me renvoyer dans quelque autre paquet car de mettre cela à l'ordinaire, il

cousterait gros et je n'ai que cette copie qu'il vous plaira de ménager le mieux que vous pourres ; je puis vous assurer que je l'ay faite pour vous tout expres afin que vous voyés ce que j'ai. Vous m'aviez mandé une fois de vous envoyer mes cahiers, cela ne se peut ; j'en ai plusieurs parmi lesquels il y a beaucoup de choses qui servent à d'autres choses et qui vous seroient inutiles. Pour faire cela il faudroit que j'allasse à Paris, et j'aiderois à travailler soit à l'imprimerie ou à la correction ou à la disposition avec vostre Reverence, et là vous pourriés m'envoyer en divers lieux pour vos affaires. J'ai appris qu'à Fontevraud il y a des coffres pleins de chartres que personne n'a entrepris de déchiffrer ; je crois que je ne vous serai pas inutile dans cette recherche. Si vous m'envoyés la copie dont vous me parlés, je la feray voir et vous en tiendray bien compte, et si je ne peux y reussir, je vous la renvoyeray fidelement et je vous témoignerai en toutes sortes d'occasions que je suis et souhaite d'estre toute ma vie,

Monsieur et *Rereverend* Pere,

Vostre tres-humble et obeissant serviteur,

Louvet.

J'offre mes tres humbles saluts et respects au *Reverend* Père Mabillon.

M^r l'Evesque de Babylone Duchemin, jadis de votre ordre et puis aumosnier de feu M^r de Marca, a esté icy bien malade et sur le point de mourir ; il y est depuis la fin de juin. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms. fr. 19654, fol. 282-v.

XLVII.

1673, 12 octobre. - Lettre de P. Louvet à dom L. d'Achery

«

Lyon, [ce 12] octobre 1673

Monsieur et [Révérend Père,]

Depuis ma dernière j'ay encore parlé à divers messieurs de nos libraires touchant le Cassiodore. Tous en sont là loges qu'il faut voir la copie, et qu'on le pourra imprimer, d'autant que l'autheur est asses en crédit. Si vous voulés me l'envoyer je vous en tiendrez bon compte, et après l'avoir fait voir, je vous manderay tres fidelement tout ce qu'il y aura à faire là-dessus ; il faut en ce cas en charger le messenger et le faire escrire sur son livre et lui payer le port, car autrement ils ne le prennent pas, et m'en donner une lettre d'avis.

J'attends l'honneur de vos commandements pour vous faire cognoistre que je suis entierement,
Monsieur,

Vostre tres-humble et obeissant serviteur,
Louvet¹³. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms. fr. 19654, fol. 284¹⁴.

XLVIII.

1675, 3 janvier. - Lettre de P. Louvet à dom L. d'Achery

«

Sisteron, ce 3. janvier 1675.

Monsieur et *Reverend* Père,

Après vous avoir souhaité une bonne annee et au R. P. Mabillon que je salue tres humblement, vous souffrires, s'il vous plaît, que je me plaigne un peu du desir de sçavoir de vos nouvelles, et que je n'ay jamais vu l'ouvrage du R. P. Mabillon de Enrimis ou a rimis. Je l'ai fait demander à M^r Thioly à Lyon à qui V. R. l'avoit adressé ; il a fait réponse qu'il ne savoit ce que c'estoit. Quand vous aures quelque chose

13 Au f. 284v : « A Monsieur, Monsieur le *Reverend* Pere dom Luc d'Achery Religieux de l'ordre de S^t Benoist au royal monastere de S^t Germain des pres. A Paris. »

14 Les parties entre crochets ont été rétablies d'après l'édition de J.-B. Vanel, une partie du haut du feuillet étant manquante.

à m'envoyer soit lettres ou autrement, adressés-les s'il vous plait à M^r Comba, marchand libraire en rue Mercière à Lyon à l'enseigne des trois Vertus, par la voie de M^r Dupuys, son beau-frère, marchand libraire en rue S. Jacques à la Couronne. Vous m'obligerés beaucoup de me faire sçavoir si vostre douzieme tome est achevé d'imprimer ; je serois bien aise de sçavoir ce qu'il contient, et prendrois mes mesures là dessus pour vous envoyer quelques autres pieces. Je travaille maintenant aux archives de ceste ville, et je vois qu'il y aura quelque chose de bon pour votre treizieme tome ; je vous en donnerai avis apres la confection de l'inventaire. Je vous avois prié de me faire avoir les cinq et sixieme tomes du Spicilegium ; je vous en aurois fait compter l'argent à Paris, et si vous pouvés me les envoyer je donneray ordre à M^r Comba de les faire compter à M^r Dupuys à Paris. J'attendray avec impatience de recevoir de vos nouvelles, et si vous me jugés capable de faire quelque chose pour votre service, obligés moy de croire que je suis entièrement,

Monsieur et R. P.

Vostre tres-humble et tres-obeissant serviteur,

Louvet. »

BNF-Richelieu, département des manuscrits occidentaux, Ms. fr. 19654, fol. 285-v.

XLIX.

1675, 23 novembre. - L'Assemblée des communautés de Provence accorde 300 livres à Léonard Tétrode en considération de l'*Abrégé de l'histoire de Provence* de P. Louvet

« Le sieur assesseur a dit que le sieur Tetrode, marchand libraire de la ville d'Aix, a fait imprimer l'abregé de l'histoire de Provence composé par le sieur Louvet en deux volumes, qui sera de grande utilité et commodité à plusieurs particuliers qui voudront s'instruire de tout ce qui depend de ceste province, lequel livre il a dedié à ceste assemblée et il espere qu'elle luy accordera quelque reconnoissance pour l'indemniser d'une partie des fraits de l'impression ayant dessein d'en donner un exemplaire à tous les adicistans.

Surquoy l'assemblée a par la pluralité des opinions deliberé qu'il sera payé aud. sieur Tetrode la somme

de trois cens livres dont il luy sera expedié mandement par messieurs les procureurs du pays. »

AD Bouches-du-Rhône, C 47, registre des délibérations de l'Assemblée des communautés de Provence (1672-1676), fol. 369v.

L.

1676, 15 avril. - Concession de tombe en faveur de P. Louvet

« L'an mil six cens septante six et le quinze d'avril apres midy, estably en personne le Reverand Pere Jaques Audibert, docteur en sainte theologie, religieux, gardien du couvant des Reverans peres cordeliers de ceste ville de Sisteron, adcisté des Reverants pere Anthoine Alleman, oeconome, et Claude de Richaud et frere Arcange Burle, tous religieux cordeliers de familhe du mesme couvant, lequel Reverand Pere Audibert gardien de l'advis des siens et suivant et en consequence de la deliberation capitulaire tenue audict couvant le treise du courant, a donné et acordé à me Pierre Louet, docteur en medecine, historiografe de madame son altesse royalle souveraine de Dombes, residant audict Sisteron, *presant*, acceptant et stipulant, une tombe dans l'esglize saint Eloy dudict couvant bastye nouvellement, estant lad. tombe du costé de l'epesseur dans le coeur de lad. esglize pour y estre icelluy, la damoy^{elle} sa femme et toute sa familhe et posterité enterres et sans qu'aucun autre puisse estre enterré dans lad. tombe, à laquelle led. sr Louet pourra faire mestre où bon luy samble une pierre avec ces armes et ce pour les agreables services que led. me Louet a randu auxd. religieux et couvant et qu'il est en estat et en volonté de leur randre tous les jours, promettant l'en faire jouir sans aucun contredict sous obligation des biens, rantes et reveunus dud. couvant à toutes cours ainsy l'ont promis et juré. Acte fait et publié à Sisteron et dans la salle du refectoir dud. Couvant, *presents* les *sousignés*. » Ont signé : frère Jacques Audibert, frère A. Allemand, frère de Richaud, P. Louvet, Chais, Lantelme, frère Archange Burle et Robert, le notaire.

AD Sisteron, 2 E 13885, minutes du notaire Jean Robert (1763-1676), non folioté.

LI.

1677, 7 mars. - P. Louvet présente la *Vie de saint Tyrse* au conseil de ville de Sisteron, lequel lui accorde 50 livres pour subvenir aux frais de gravure et d'impression

« Comme aussi a esté propozé par led M. d'Heiraud premier consul que M. ~~Jean~~ Pierre Louvet, docteur en médecine, historiographe de Madame la Princesse Souveraine de Dombes, a travaillé à la description de la vie de saint Tiers martyr patron de ceste ville, laquelle a fait aprouver et dezire metre sous la presse et les embelir des figeures du saint, de saint Donnat et des armes de la ville, ce qui ne peut estre fait que avec des frais que led. M. Louvet ne peut fournir s'il n'est adisté de la part de la Com *munauté* attandeu qu'il s'agit de faire metre au jour un ouvrage qui regarde la gloire du saint qui est le patron et protecteur de la ville et dont la vie est incogneue pour n'avoir pas esté couchee à son ordre à la vie des sains.

Sur quoy par pluralité d'oppinions a esté délibéré de donner audit M. Louvet la somme de cinquante livres pour subvenir auxc frais de ladite impression et planches de la Vie de saint Tiers, desquels luy sera fait mandat et donnera ledit Me Louvet cinquante examplaires relies de ladite Vie, qui seront distribués à chascun des deliberans et les autres aux principaux tailhables de la ville¹⁵. »

AM Sisteron, BB 165, registre des délibérations du conseil de ville (1676), non folioté.

LII.

1678, 24 novembre. - Le conseil de ville de Toulouse accorde 150 livres à P. Louvet en considération de ses *Annales de Toulouse*

15 Dans la marge extérieure : « Ce 28 aoust 1677, le Sr Lovet nous a remis les cinquante exemplaires de sa Vie de *saint Tiers* portés par ladite délibération, dont nous en avons distribué un conformment à icèle, y en ayans vingt relies en bazane et les autres en papier mabré. »

« Le troisieme que le sieur Louvet ayant esté employé par messieurs les Capitoulz de l'année 1658 à ranger les archifs et faire un repertoire des livres de l'histoire avec un catalogue du nom et surnom des capitouls depuis 1295 rangés par lettre alphabetique, ledit sieur Louvet a fait un manuscrit qui contient en abregé recueil de tous les huit livres de l'histoire et annalles de l'hostel de ville qu'il a fait presanter à Messieurs les Capitouls et prier d'agréeer que cest ouvrage soit mis soubs la presse, ce que lesdits sieurs ont creu ne devoir pas permettre pour diverses considerations ains au contraire de le retirer des mains dudit sieur Louvet et luy accorder quelque recompanse sy l'assemblée le trouve ainsi à propos veu mesmes que ce recueil est très necessaire à la ville en cas aucun desdits livres de l'histoire viendroient à s'esgarer. (...)

Sur le troisieme et dernier [point]

Que Messieurs les Capitouls sont priés vouloir retirer le manuscrit des mains dudit sieur Louvet pour estre gardé dans l'hostel de ville, auquel l'assemblée accorde la somme de cent cinquante livres pour ses peines et soins. »

AM Toulouse, BB 40, registre des délibérations du conseil de ville (1673-1682), fol. 245v-246.

LIII.

1678, 14 décembre. - L'Assemblée des communautés de Provence accorde 330 livres à P. Louvet pour l'aider à faire imprimer son *Histoire des troubles de Provence*

« Le sieur Gautier assesseur a dit que le sieur Louet qui a depuis quelques années donné au public une partie de l'histoire (*sic*) de Provence par abregé et continue ce travail avec plus de connoissance et plus de particularités que cy devant, estant venu icy pour la presenter à l'assemblee ci elle le treuve bon.

En suite de quoi led. sieur Louet estant entré par ordre de l'assemblee, et lui ayant exposé son dessain et la substance de son livre, il est sorti et les voys nommées l'assemblee par la pluralité des opinions a deliberé qu'il sera payé par la province la somme de trois cens trante livres pour aider aud. sieur Louvet de faire imprimer la continuation de lad. istoire de provence en donnant par lui ou par l'imprimeur un exemplaire dud. livre à chacun des adsistans, qu'il fera remettre aux greffiers des estats qui prandront soin de les distribuer. »

LIV.

1679, 13 décembre. - L'Assemblée des communautés de Provence accorde 330 livres à P. Louvet en considération de son *Histoire des troubles de Provence*

« Ledit sieur assesseur a dit que depuis la dernière assemblée le sieur Louvet docteur en médecine et historiographe a fait imprimer deux volumes pour la continuation de l'abrégé de l'histoire de Provence pour lequel il avoit composé deux autres volumes cy devant et comme ladite dernière assemblée luy avoit accordé trois cens trente livres pour luy ayder à faire imprimer lesdits deux volumes en donnant par luy ou par l'imprimeur un exemplaire dudit livre à chacun des adicstans, il s'est rendu icy avec le nombre d'exemplaire dudit livre nécessaire à ce dessin, et supplie l'assemblée de considerer la grande despanse qu'il a faite pour ladite impression, le temps qu'il a employé à Aix pour la correction, ses divers voyages et les frais de la reliure.

En suite de quoy ledit sieur Louvet estant entré par ordre de l'assemblée, il a remis à chacuns des adicstans deux volumes de la continuation de ladite histoire de Provence et les a supplies de le faire indemniser des frais qu'il a supportés à ce sujet et estant sorti l'assemblée, par la pluralité des opinions, luy a accordé la somme de trois cens trente livres par dessus pareille somme à luy accordée par la précédente assemblée et du tout il luy sera expédié mandement par messieurs les procureurs du pays cy fait il a esté. »

LV.

1679, 15 décembre. - L'Assemblée des communautés de Provence consent à ce que P. Louvet ne remette pas un exemplaire de son *Histoire des troubles de Provence* à chaque participant de l'Assemblée de l'année précédente

« Le seigneur Evesque d'Apt, procureur du pays joint pour le clergé, a dit que le sieur Louet qui a remis un exemplaire à tous les adicistans de cette assemblee de la continuation de l'abregé de l'histoire de Provence aprehande que lors qu'il demandera à Messieurs les procureurs du pais l'expedition de leur mandement pour le payement de laquelle et la precedante luy ont accordé pour les frais de l'impression, ne veuillent l'obliger de remettre au greffe des estats le nombre suffisant d'autres exemplaires pour estre expediees à tous ceux qui adcisterent à la derniere assemblee suivant la deliberation par elle prise, ce qui luy seroit une grande surcharge puisqu'il a remis un exemplaire desdits livres à tous les adicistans de l'assemblee en quoy il croit d'avoir satisfait à la precedante.

Surquoy l'assemblee a deliberé que ledit sieur Louet demeurera deschargé de la remission qu'il devoit faire desdits livres pour tous les adicistans à la derniere assemblee. »

AD Bouches-du-Rhône, C 49, registre des délibérations de l'Assemblée des communautés de Provence (1676-1680), fol. 437v-438.

LVI.

1679, 26 décembre. - Paiement à P. Louvet des 630 livres qui restaient à lui payer, conformément à deux délibérations de l'Assemblée des communautés de Provence

« Dudit jour mandement a esté fait aud. s^r Pierre Louet, docteur en medecine et historiographe du roy, de la somme de six cens trente livres pour reste de six cens soixante livres que les assemblees generalles des communautés publiee à Lambesc, l'une le mois de decembre annee derniere, et l'autre le present mois, luy ont accordé pour subvenir aux frais de l'impression des deux volumes de la continuation de l'abregé de l'histoire de Provence composee par ledit s^r Louvet et en consideration qu'il en a donné un exemplaire

à chacun des adicistans en ladite dernière assemblée au lieu et place de celui qu'il avoit esté chargé de remettre à ceux qui avoient adicisté à la précédente luy ayant esté payé trente livres en deduction ensuite du mandement à luy expédié le seize decembre de ladite année dernière les extraits des deliberations des deux dernières assemblées ont été rapportées audit mandement. »

AD Bouches-du-Rhône, CC 663, mandements expédiés par MM. les procureurs du pays arrêtés par les Etats sur divers fonds de la recette pour les voyages, gages des officiers, etc. (1678-1680), fol. 137v-138.

LVII.

1680, 17 décembre. - L'Assemblée des communautés de Provence accorde 600 livres à P. Louvet en considération de ses *Additions et illustrations aux deux tomes de l'Histoire des troubles de Provence* ; elle décide également que, dorénavant, il ne sera plus accordé de gratification qu'aux ouvrages faits à sa sollicitation et dûment vérifiés

« Ledit sieur assesseur a remontré que le sieur Louet docteur en médecine, historiographe, a depuis la dernière assemblée fait imprimer deux autres volumes pour la continuation de l'abrégé de l'histoire de Provence qu'il veut présenter à celle cy avec le roole des frais qu'il a fait pour ladite impression et pour la reliure et il espere que l'assemblée voudra bien à l'exemple des précédentes luy en accorder l'indamné et quelque reconnaissance de ses peines ayant dessein de donner un exemplaire de ce dernier ouvrage à chacun des adicistans.

Sur quoy l'assemblée a par la pluralité des opinions accordé audit sieur Louet la somme de six cents livres pour les causes susdites en donnant par luy un exemplaire dudit ouvrage à chacun des adicistans et neantmoins il a esté délibéré par forme de règlement, qu'il ne sera donné aucune recompense ny indamné des frais à personne que pour les ouvrages de ceux qui seront employes par des pareilles assemblées et qu'après qu'elle les aura fait examiner et approuver.

Et en mesme temps ledit sieur Louet estant entré dans l'assemblée il a distribué l'un desdits exemplaires à chacun des adicistans. »

AD Bouches-du-Rhône, C 51, registre des délibérations de l'Assemblée des communautés de Provence (1680-1687), fol. 21.

LVIII.

1683. - Paiement à P. Louvet de ses gages de régent de la seconde classe du collège de Sisteron pour le dernier tiers de l'année scolaire 1682-1683

« Il a payé au sieur Louet vingt cinq livres pour ses gaiges d'une thiers de l'annee qu'il a tenu le college au lieu et place de M^{re} Raymond prebtre raporté le mandat et aquit du vingt cinq juillet et trois septembre 1683 n° 183 »

AM Sisteron, CC 414, comptes du trésorier de la commune de Sisteron (1683), fol. 27.

LIX.

1683, 14 octobre. - Le conseil de ville de Sisteron reconduit dans leur fonction les régents de l'année 1682-1683 pour la nouvelle année scolaire

« De plus a esté delliberé qu'il est important de pourvoir à la regence du college pour l'année prochaine et d'autant qu'il ne s'est presanté à la dispute aucune autre personne [que] les regens de la *presante* année, il est necessaire de leur passer l'acte de regance puis qu'ilz se sont tres bien acquites de leur fontion (*sic*) et donné de marques sufisantes de leur capacité.

Sur quoy a esté delliberé de leur passer led. acte de regence pour le tamps de l'annee prochaine comptable des le jour *Saint*-Luc, aux gages et conditions des precedans actes, scavoir à messire Guibaud, prestre, pour la premiere classe comme ayant esté trouvé le plus capable, avecq la direstion du college de l'adveu toutes fois des S^{rs} consulz et deputes et M. Louvet la seconde classe et messire de la Perousse la troissiesme classe et à messire Legeunne la quatrieme classe, en tout conforme ausd. precedantz actes et

ainsy que dessus acte delliberé par led. conseil *ordinaire*. »

AM Sisteron, BB 172, registre des délibérations du conseil de ville (1683), non folioté.

LX.

1684, 5 juillet. - Les régents du collège de Sisteron quittent le trésorier de la commune des sommes qu'il leur a remises

« Laurent Touche *bourgeois* et tresaurier moderne de la *communauté* de cette ville, payez à M^e Pierre Louvet, docteur en medecine, à S^r La Peyrouse & Le Jeune regens du college de cette vile la some de trante sept livres dix sols pour le troisieme cartier des gages que la communauté leur donne suivant le contrat à eux passé & à chacun leur part & portion, en raportant le *presant* avec acquit les trante sept livres dix sols vous seront passes à l'issue de vostre compte, comme aussi payes à Messire Lantelme, regent de la preceptoriale, la some de dix livres dix sols pour le troisieme cartier de ses gages, qui vous seront *pareillement* passes à l'issue de vostre compte en raportant pareilhemant acquit d'iceluy. A Sisteron, ce cinq juillet mil six cens quatre vingt quatre.

Receu sept livres dix sols me concernant led. jour [signé Le Jeune]

J'ay receu onze livres cinq sols me concernant [signé Laperouze]

J'ay receu dix livres dix sols me concernant led jour et an [signé Lantelme *prestre*]

J'ay receu les dix huit livres quinze sous ledit jour et an que dessus [signé P. Louvet]. »

AM Sisteron, CC 533, pièces justificatives des comptes (1677-1686), pièce n°123.

LXI.

1684, 7 septembre. - Jean-Pierre Louvet quitte le trésorier de la commune de Sisteron de la somme qu'il lui a remise pour paiement des gages de feu son père

« Sieur Laurent Touche bourgeois tresaurier de la *communauté* de ceste ville, payes à Jean-Pierre Louvet, marchand libraire de ceste ville, fils de feu me Pierre Louvet, la some de dix huit livres quinze sols pour le dernier quartier des gages que la *communauté* luy donnoit comme second regeant du college de ceste ville, en raportant le *presant* avec acquit dud. Jean-Pierre Louvet fils, qui vous declarera par son acquit tenir lad. *Communauté* quitte et contre tous lad. somme vous sera admize à l'isseue de vostre compte. A Sisteron, ce sept septambre mil six cens quatre vingt quatre.

Reseu de monsieur Touche, tresorier de la *communauté*, la somme contenue si deriere, l'en quite et promet en faire tenir quite la *communauté* envers tous et contre tous ce set septambre mil six sens huitante et quatre [signé J. P. Louvet] ».

AM Sisteron, CC 533, pièces justificatives des comptes (1677-1686), pièce n°122.

LXII.

1684, septembre. - Biens possédés par Jean-Pierre et François Louvet au terroir de Sisteron

« Dudict jour et an, par devant nous *notaire* roial et greffier moderne de la *communauté* de ceste ville de Sisteron, constitué en sa personne Jean-Pierre Louvet, marchand libraire de ceste ville de Sisteron, lequel pour sattisfaire à l'arrest du conseil d'Etat et à l'ordonnance de monseigneur l'intendant commissaire sur la confection du papier terrier en ceste province a declairé posseder les proprietes suivantes.

Et premierement declaire posseder

Come maison à rue Droite de vingt deux cannes, confronté du levant maison des hoirs de Gaspard Chazal, du midy maison des hoirs Claude Bougerel, du couchant maison d'Estienne Estruier et du septantrion la rue.

Partie de maison à rue Droite consistant en deux chambres obscures et un galletas au dessus de trois cannes et six pans, qu'il a rapporté de messire François son frere par acte receu par M^e Pellicier *notaire*

du dernier janvier mil six cenz huictante deux et icelluy messire Louvet du *susd.* Claude Bougerel par acte receu par le mesme *notaire*, confronté par midy, par dessous, maison et cave de M^e Castagny *avocat*, du couchant maison restante aud. Bougerel, du septantrion maison dud. declairant, du levant maison des hoirs de M^e Pierre Castagny.

Terre de Dellay Buich à Baume Bourelle de mil huictante trois cannes, ce confronté du levant le grand chemin, du midy lad. draye, du couchant la tere de Jean-Baptiste Sigoin.

Et finalement possede une terre au plan Pantellon de deux milles quarante sept cannes et deux cens quarante cannes, confronté du levant et du midy terre de Claude Oui, du septantrion terre de messire François Louvet, frere du declairant.

Tous lesquelz biens cy-dessus esprimes ledit M^e Louvet a declairé les posseder en franc alleu allodialement et en franchise par liberté naturelle establee par le droit escript et d'iceux n'avoir jamais prins investiture ny payé aucung droict de lad. sance ny service et sans avoir jamais esté interpellé par aucun ce prethandant seigneur direct faizant, ceste *declaration* sans desroger à son droict et sans faire sciamant aucune *derrogation* ny *dissimulltion* fraudelluze au presjudice de sa magesté et soubz *protestation* au cas qu'il seust cognoissance à l'*advenir* et quelque directe d'en faire *declaration* et de quoi a requis acte que je, *notaire* royalle, greffier de la communauté, requis en fait, concedé et publié à Sisteron et dans nostre estude en prezance de Jean-François Roux dud. Sisteron et Jacques Bremond de Salignac, *tesmoins* requis et signes avec led S^r Louvet.

(...)

Dudict jour et an par devant nous, *notaire* royal et greffier moderne de la communauté de ceste ville de Sisteron, constictué en sa personne s^r Jean-Pierre Louvet, marchand libraire de ceste ville de Sisteron, agissant pour messire François Louvet, pbrestre, son frere, lequel pour satisfaire à l'arrest du conseilh d'Etat et à l'ordonnance de monseigneur l'intendant commissaire sur la confection du papier terrier a declairé posseder les biens de sond. frere.

Et premieremant une terre à Plan Pantellon de mille deux cens cinq *cannes*, confronté du levant et couchant les drayes et du midy terre de Claude Gendihont et du couchant terre de Jacques Giraud.

Terre à Paresoulx de mil huict cens cannes, confrontant du levant terre du s^r de Montfort, midy le grand chemin, couchant terre de Jean Anthoine Arnaud, vigne et terre de Pierre Jambert et du septantrion terre dud. de Montfort.

Vigne au plan de la Baume de six cens quarante deux *cannes*, confronté du levant vigne de Pierre et Jean Estiani, du midi vigne de Claude Bounet, du couchant vigne du s^r Jean-Anthoine Martin et du septantrion terre du s^r Claude Arnaud et la draye entredeux.

Vigne au plan de la Baume de trois cens quarante cinq *cannes*, confronté du levant vigne de Blaize Gastinel, du midy vigne de Jean Estiani, du couchant vigne du s^r Allinond, du septantrion terre de Claude Arnaud.

Autre vigne au plan de la Baume de six cent cinquante *cannes*, confronté du levant midi et septantrion terre d'Estienne Andrieu, du couchant vigne dud. declairant.

Tous lesquelz biens cy-dessus led. s^r Louvet a declairé que sond. frere possede estre sujets à la tailhe, en franc alleu et en franchise par liberte naturelle establee par le droict escript et d'iceux n'avoir jamais prins investiture ny payer aucune sance ny service ny lods, faizant ceste declarati^on de bonne foy sans aucune derogation ny dissimulati^on fraudulleuze au prejudice de Sa Majesté et sous toutes les autres protestations, precedantes declarati^ons et de quoy ledict S^r Louvet au nom de sond. frere a requis acte que je (*sic*), *notaire* royalle, greffier de la communauté a requis, acte que je, *notaire* royalle, greffier de la communauté en fait, concedé et publié aud. Sisteron et dans nostre estude, en presence de Jacques Bermond et Jean-François Roux dud. Sisteron, tesmoins requis et signes avec led. S^r Louvet. »

AM Sisteron, CC 217, déclaration ou papier terrier (1684), fol. 575-578.

LXIII.

1689, 29 mars. - Déclaration en faveur de Jean-Pierre Louvet

« L'an mil six cens quatre vingtz neuf et le vingt neufviesme jour du mois de mars avand midy, pardevant moy *notaire* et tesmoins, a esté presant en personne Jeanne Labre, vefve de ceste ville de Sisteron, laquelle de son gré et au requis de Jean-Pierre Louvet, marchand libraire de ceste ville, acceptant et stipulant, a declairé en faveur de la veritté que fait environ vingt deux ans qu'elle feut priée par damoysselle Margueritte Achard fille et heritiere à feu François, marchand de ceste ville, & à presant vefve de feu S^r Pierre Louvet, vivant docteur en medecine consellier et historiographe de mademoyselle souveraine de Dombes, de vouloir pendant son absance et pendant le temps qu'elle feust obligee d'aller resider en la ville de Villefranche en Bogelois avec led. sieur son mary, de vouloir pendant son absance et particulierement en temps de Careme mestre un banc qu'elle avoit de coustume de faire porter à l'eglize

cathédrale de ceste ville à sa place ordinaire, c'est à dire au derriere du banc de messieurs les Chanoines reguliers de Nostre-Dame de Chardavon, lequel banc lad. Labre delaire (*sic*) avoir mis pendant six ans que lad. dam^{lle} Achard et ces desandants ont esté absants et particuliere^{ment} en temps de careme et qu'estant lad. dam^{lle} Achard et led. sieur son mary de retour en ceste ville, il leur a remis leur banc, lequel elle a veu qu'ils l'ont remis en temps de careme au mesme endroit et s'y est mesme tres souvant asoize pendant le temps qu'on disoit la prediqua^{tion}, de laquelle declara^{tion} lad. Labre nous a requis acte que je, notaire royal requis, ay fait concedé, publié, audit Sisteron et dans mon estude en presance de Jacques Simon de Vallerne et Jean Jacques Bosse de Sisteron, tesmoins requis et sousignes avec led. S^r Louvet, lad. Labre a dit ne scavoit enquize suivant l'ord^{onnance}.

AD Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 13909, minutes du notaire Gaspard Civet (1687-1689), fol. 319v-320v.

LXIV.

Quatrième et premier quarts des XVIIe et XVIIIe siècles. - Biens possédés par Pierre puis Jean-Pierre Louvet au terroir de Sisteron¹⁶

«

Jean-Pierre Louvet filz & donnataire de

~~M^{re} Pierre Louvet Docteur en médecine~~¹⁷

Maison à Rue droicte de vingt deux canes, confronté du levant maison des hoirs Gaspard Chasal, du midi maison des hoirs Claude Bougerel, du couchant maison d'Estienne Estruyer, du septentrion la rue à quatre florins onze sols cinq deniers.

4 fl 11 s 5 d¹⁸

16 Afin de ne pas surcharger notre édition, nous n'avons indiqué pour chaque bien que la première estimation qui en avait été faite, sans tenir compte des arrachements de vignes et autres cessions partielles. Par contre, nous avons indiqué en notes de bas de page ces modifications.

17 Le nom de Pierre Louvet a été barré et au-dessus a été porté par une autre main « Jean-Pierre Louvet... ».

18 Dans la marge intérieure : « Tenet de lad. maison Pierre Artigue [*il s'agit du gendre de J.-P., époux de sa fille Suzanne*] le second cours et plus haut et chargé à son tail aux Auberas, f. 414 qui servira 1 fl 6 s 1 d, chargé ce 19 octobre 1719 » ; Tenet de lad maison le troisieme cours avec cabiner Anne Louvet [*autre fille de J.-P.*] et chargé en

S^a iiii fl xi s v d¹⁹

Partie de maison à Rue droite concistant en deux chambres obscures & un galletas au dessus, de trois cannes six pans, qu'il a raporté de Messire François Louvet, son frere, par acte receu par M^e Pellicier *notaire* du dernier janvier 1682 et icelluy messire Louvet de Claude Bougerel par acte receu par led. M^e Pellicier, confronté du midy & par dessus maison & cave de M^e Castagni *advocat*, du *couchant* maison restante aud. Bougerel, du *septentrion* maison dud. allivrant, du *levant* maison maison (*sic*) des *hoirs* de M^e Pierre Castagni & servira sept sols neuf deniers.

7 s 9 d²⁰

Terre de la Buech à Baume Bourelle de mil huitante trois cannes, confronté du *levant* le grand chemin, du *midi* & *couchant* la draye, du *septentrion* terre des *hoirs* de Jean Baptiste Sigoin, à dix sols quatre deniers, raporté comme dessus par le mesme acte.

10 s 4 d²¹

Vigne à Praganet de six cens vingt quatre cannes, confronté du *levant* terre de François Sigoin, du *midi* vigne de Gaspard Fabre, du *septentrion* vigne de Estienne Imbert, à trois florins dix sols huit deniers, comme dessus par led. acte receu par led M^e Pellicier *notaire*.

3 fl 2 s 8 d²²

S^a IX fl VIII s II d ce 13 mars 1682

S^a VI fl V s VI d ce 9 juin 1683

Terre au plan Pantelon de deux mille quarante sept canes & trois cens quarante canes hermas, confronté du *levant* le chemin, du *midi* terre de de Claude Ouy, du *septentrion* terre de François Alhaud à deux florins neuf sols neuf deniers que l'alivrant a raporté d'Antoine Arnoux, acte M^e Richelme *notaire* de Marseille du 13 *decembre* 1683.

son tail aux Auberas f 413, servira un florin huit sols, chargé ce 19 *octobre* 1719. ».

Dans la marge extérieure : « Tenet le restant de lad. maison S^r Joseph Louvet et chargé en son tail en ce *volume* f. 231, ce 19 *octobre* 1719. »

19 C'est tout ce qui figurait au cadastre de Pierre Louvet.

20 Dans la marge extérieure : « Tenet avec chambres galetas S^r Joseph Louvet, Pierre Artigues ,Anne Louvet quy serviraen tail 4 s 9 d chargé en leur tail ce 19 *octobre* 1719. Reste 3 sols. » ; « Tenet le restant de la ditte maison D^{lle} Jeanne Ricaudy, vefve de S^r Balthazard Charoux, qui s'est aussy chargée des deux articles sy dessus le 19 Juin 1721. »

21 Dans la marge intérieure : « Tenet Joseph Chaud et chargé en son tail au vollume du Rieu folio 136 ce 7 juin 1687 ».

22 Dans la marge intérieure : « Tenet Sauveur Pascal muletier par acte receu par Me Bon, *notaire*, du 10me mai 1683 et chargé en son tail au volume de Boureinaud f^o 118 » (J.-P. Louvet recouvra cette vigne dès le 4 décembre 1684).

S^a IX fl II s III d ce 19 mai 1684

« Du quatre decembre mil six cents huictante quatre, contenant (*sic*) six cents vingt quatre canes, confronté du levant terre de François Sigoin, du midy vigne de Gaspard Fabre, du septentrion vigne d'Estienne Imbert, servant en tail trois florins deux huict

iii fl ii s viii d²⁴

S^a XI fl V s XI d ce 2 mai 1686

Terre à plan Pantellon de mil deux cens cinq cannes, confronté du *levant* et *couchant* les drayes, du *midi* terre de Claude de Rendisent, du *septention* terre de Jacques Girard, à un florin sept sols dix deniers que l'allivrant a raporté de mess^{re} François Louvet son frere et chargé ce 24 may 1687.

1 fl 7 s 10 d²⁵

Vigne à Paresoux que l'allivrant a raporté de sond. frere de quatre cens trante sept cannes et mil trois cens soixante quatre cannes de terre, confronté du *levant* terre du S^r de Montfort, *midi* le grand chemin & terre de Jean Antoine Arnaud, vigne & terre de Pierre Jaubert & terre du S^r de Montfort, à quatre florins six sols trois deniers ayant esté arrachee et mise en terre en 1673, defalqué d'un florin neuf sols dix deniers.

2 fl 8 s 9 d²⁶

Vigne au plan de la Baume que led. allivrant a raporté comme dessus, de six cens cinquante deux cannes, confronté du *levant* vigne de Pierre & Jean Estienne, du *midi* vigne de Claude Bonnet, du *couchant* vigne des *hoirs* de Jean Antoine Martin, du *septentrion* terre de Claude Arnaud et la draye, à trois florins six sols quatre deniers en ayant esté arracé 370 canes & defalqué d'un florin six sols six deniers.

23 Dans la marge extérieure : « Tenet mess^{re} François Louvet *prebtre* lui ayant esté baillé pour son patrimoine par da^{elle} Marguerite Achard, acte me Pellisier *notaire*. »

24 Dans la marge extérieure : « Par raport fait par Le Jeune et le S^r Pellicier député apres avoir esté arraché de lad vigne deux cens quarante canes defalqué d'un florin ne subsiste que pour deux florins deux sols huit deniers ce 24 may 1687[signé Le Jeune et Pellicier] »

Dans la marge intérieure : « Par raport fait par Lejeune arpanteur et S^r Jacques Chaix député apres avoir esté arraché de la vigne du *present* article quatre vingt cannes defalqué de quatre sous ce 28 juin 1691 l'antier ne subsiste deux florins dix sous huit deniers [signé Chaix et Lejeune] »

En-dessous : « Doibt servir comme avoit esté avant l'arachement au tout trois florins dix sous huict deniers ».

25 Dans la marge extérieure : « Tenet dud. Jean Degreaux, Claude Fabre et Estienne Feraud mille quarante une canne qu'ils ont raporté par *collocation* et chargé pour un florin cinq sols cinq deniers à leur tail au *volume* des Auberas, fol 423 v^o et l'article subciste que pour deux sols cinq deniers ce 6e mai 1725 »

26 Dans la marge extérieure : « Tenet m^{re} François Louvet comme dessus & chargé follio 514 verso, ce 30 juin 1699 ».

1 fl 11 s 10 d²⁷

Vigne au plan de la Baume de trois cens trante cinq cannes, *confronté* du *levant* vigne de Blaize Gastinel, *midi* vigne de Jean Estienne, du *couchant* vigne de l'allivrant, du *septentrion* terre de Claude Arnaud, draye entre deux, à un florin huit sols neuf deniers qu'il a raporté comme dessus

1 fl 8 s 9 d²⁸

Vigne au plan de la Baume tirée du tail de Blaize Gastinel au vollume de Boureignaud, qu'il a acquis de Charles Ricard, acte m^e Pellicier le 28 fevrier 1687 et led. Ricard en exchange de Joseph Gastinel, contenant six cens cinquante cannes, *confronté* du *levant*, *midi* et *septentrion* terre d'Estienne Andrieu, du *couchant* vigne de l'allivrant qu'estoit de Jean Estienne, servant trois florins quatre sols quatre deniers que l'allivrant a raporté de sond. frere, exchange ce 24 may 1687.

3 fl 4 s 4 d²⁹

S^a XXII fl XI s 4 d ce 24 mai 1687

S^a XXII fl I s 1 d ce 7 juin 1687

Vigne et terre à Chaudesy que l'alivrant a raporté par acte d'eschange receu par Me Bon *notaire* le quinze mars mil six cens nonante deux de François Maurice contenant mil soixante cinq cannes de vigne, huitante neuf cannes de terre et six cens quarente cannes boissiere, *confronté* du *levant* vigne de Jean Pierre Salla, du *midi* terre de Toussaints Augierne, du *couchant* vigne de Louis Carré, du *septentrion* terre gaste, sert six florins deux sols quatre deniers et chargé ce 2 juin 1692.

6 fl 2 s 4 d³⁰

S^a 21 fl 1 s 4 d ce 28 juin 1691

S^a 21 fl 10 s 6 d ce 2 juin 1692

(...)

27 Dans la marge intérieure : « Tenet François Maurice fils de Jacques et chargé à son tail volume des auberrres f^o 351 ce 2 juin 1692 ».

28 Dans la marge extérieure : « Par raport fait par Lejeune arpenteur et le S^r Chaix député, apres avoir esté arraché de la vigne du *present* article cent cannes, defalqué de cinq sous l'article ne sert que pour un florin trois sous neuf deniers ce 28 juin 1691 [signé Chaix et Lejeune] ».

29 Dans la marge extérieure : « Par raport fait par Lejeune arpenteur et le S^r Maurel député apres avoir esté arraché de la vigne du *present* article deux cens nonante cinq cannes, defalqué de un florin deux sous neuf deniers, l'article ne subsiste que pour deux florins un sou sept deniers ce 28 juin 1691 [signé Maurel et Lejeune] ».

30 Dans la marge intérieure : « Pour raport fait par Le Jeune arpenteur et me Joseph Castagni député de la *communauté*, a esté araché de lad. vigne quatre cens huitante cannes, defalqué de deux florins ce 7 juin 1699 ».

Vigne à Montgerni de mil six cent vingt cannes, terre de mil cent trante cinq cannes et sept cens soixante huit cannes bois, *confronté* du *levant* le chemin, *midi* vigne et hermas des hoirs Sauvaire Lantelme et terre de David Vanel, *couchant* vigne des hoirs de Nicolas Fabre, *septentrion* hermas des hoirs Jourdan Grimaud et terre des hoirs Gaspard Fournier, que l'alivrant a aquis de Jean-Antoine Durand, frere et heritier de Joseph Durand, procureur, par acte receu par mre Poutet, notaire de Ribiers, le sept avril 1693. Sert neuf florins sept sols trois deniers et tiré du tail dudit Joseph Durand ce 16 juillet 1693.

9 fl 7 s 3 d³¹

S^a 31 fl 5 s 9 d ce 16 juillet 1693

Terre au Senevoust et Chaudesi de mil huit cens septante huit cannes et six cens nonante six cannes hermas, *confronté* du *levant* terre et vigne de Guilheume Dous, terre de Jean Antoine Feraut, du *midi* le chemin, du *couchant* terre et vigne d'Antoine Marquis, du *septentrion* terre gaste, que l'alivrant a aquis de Joseph Sala à feu Jean Pierre par donation receue par mre Rouquet notaire de Peipin le 21 mars 1691, servant pour cinq florins deux sols cinq deniers et chargé ce 6 novembre 1693

5 fl 2 s 5 d³².

Bastimant et pré à la Baume à Rieu de mil huitante une cane, jardin de septante six canes, chemins au chemin de Valerne de nonante six cannes, terre de trante deux mil neuf cens trois canes et six cens cannes hermas, *confronté* du *levant* terre des hoirs Bertrand Bremond, du *midi* terre de Blaise Gastinel, du *couchant* le chemin alant à Valerne, du *septentrion* le valon de Rian faisant la separation du teroir, que l'alivrant a aquis de dam^{le} Clere du Chais, vefve de Michel du Roux, par acte de vente receu par mre Latil notaire le dix septembre 1693, sert pour quarante un florin cinq sols et chargé.

41 fl 5 s³³

31 Dans la marge extérieure : « Tenet S' Joseph Rutadau qu'il a raporté dud. Sr Louvet par convention pacée du 17e juin 1716 et chargé à son tail au volume de la Sonnerie ce led. Jour. »

32 Dans la marge extérieure : « Mis sur le tailh de Pierre Artigue son beau fils aux Auberas 414, ce 15 mars 1700 » ; « Tenet lad terre & hermas Joseph Louvet et chargé en son tail ce 19 octobre 1719 » ; « tenet S' Honoré Maximin et Bucelle, 294 canes pred et jardin, 210 hermas, 5190 canes terre, 30 janvier 1725, chargé pour neuf florins chargé au volume de la Sonnerie fol 21 » ;

Dans la marge intérieure : « Remis sur le tail dud. Sr Louvet allivrant ensuite de l'acte par luy passé avec le Sr Artigue son beau fils du 25 novembre 1709, notaire Civet, ce 6 mars 1711. »

33 Dans la marge extérieure : « mis sur le tailh de Sr Marc Anthoine de Chardy, mari de dam^{elle} Clere de Chais, en ce vollume fol 191 au 7 septembre 1699 » ; « remis sur le tailh dud. Sr Louvet le 4 juillet 1704 » ; « Tenet dud. article Sr François Laplane la moitié du batiment, *preds* 624, jardin 40 cannes, terre 12180 cannes, chargé en son tail au volume Boureinaud f^o 215 v^o pour vingt-deux florins treize sols neuf deniers, subsiste plus que pour dix huit florins six sols trois deniers ce 18e septembre 1722. »

Hermas audit cartier que l'alivrant a raporté comme dessus, de six cens trante cinq cannes, *confronté* du *levant* et septentrion terre de Blaise Gastinel, *midi* et *couchant* terre de Claude Arnaud, sert pour un sol douze deniers à charge ledit jour

1 s 12 d

Terre au plan de La Baume de quatre mil deux cens six cannes rapportee comme dessus, du *levant* et *septentrion* terre du s^r Claude Arnaud, du *midi* terre de noble Gaspard de Leydet et du *couchant* chemin alant à Valerne, sert à trois florins un sol dix deniers et led. jour

3 fl 1 s 10 d³⁴

S^a 81 fl 4 s 2 d ce 6 novembre 1693

Terre au quartier de Rian que l'alivrant a raporté de Claude et Jean Durand freres, par acte receu par me Reynaud *notaire* du Marseille le 8e mars 1695 (...), de la contenance de mille sept cens cannes, *confronté* du *levant* et bise terre de dem^{le} Clere de Chaix, vefve de feu Pierre Michel de Roux, du *midi* terre de messire Gaspard Gastinel, du *couchant* chemin allant à Valerne, se servant l'estime du cadastre de l'arpant un florin trois sols onse deniers et chargé ce 15e juin 1695

1 fl 3 s 11 d

S^a 82 fl 8 s 1 d ce 15e juin 1695

Vigne à Montgerni que l'alivrant a aquis d'Estienne Carrellet par acte d'eschange receu par mre La Plane *notaire* le 3 juin 1695, de mil trois cens vingt cinq canes, terre de huit cens quarante deux cannes et neuf cens septante cinq, cannes *confronté* du *septentrion* vigne de Marguerite Coulomb, (...), du *levant* vigne des hoirs de Jullien Bullet, sert à 7 florins, chargé ce 23 janvier 1696

7 fl³⁵

Au-dessus : « Tenet de l'article si dessous dix cannes de la grange Louis Bremond et Pierre Isoard et chargé à leur tail au *volume* des Auberas fol 111 v^o et dechargé de sept deniers ce 28 mais 1725. »

Au-dessous : « Tenet de l'article si dessus Balthezard Magnet et Barthelemy Girard tresorier vingt cannes dud. Batiment et chargé à leur tail au *volume* des Auberas fol 372 v^o et dechargé de dix sols un denier ce 26 may 1725. »

34 Au-dessous : « Tenet dud. Article Louis Bremond et Pierre Isoard mille cannes, et chargé à leur tail au *volume* des Auberas fol. 111 v^o ce 28 mai 1725. »

Marge extérieure : « Tenet le restant dud article Pierre Arnaud et André Garcin et chargé à leur tail au vol(ume) auberas fol 310 v^o ce 22 mai 1726 »

35 Marge intérieure : « Tenet m^{re} Louvet prebtre et chargé à son tail au volume d'Auberas 514 v^o led article estoit encore sur le tail dud alivrant et led m^{re} Louvet son frere en etoit chargé suivant la ratiffication qui en fut faite du depuis le 4e aoust ainsi le certifficat fait m^{re} Louvet ne doit pas etre valable ce 7e aoust 1712. »

S^a 86 fl 9 s 5 d ce 3 janvier 1696

S^a 40 fl 10 s 5 d ce 7 *septembre* 1699

S^a 62 fl 10 s 2 d ce 4^e juillet 1704

S^a 68 fl 7 d ce 6^eme mars 1711

S^a 47 fl 4 s 9 d ce 19 juin 1721

S^a 23 fl 8 s le 2 *septembre* 1722

S^a 14 fl 9 s 3 d le 3 fevrier 1725

S^a 12 fl 5 s 1 d ce 28 may 1725 »

AM Sisteron, CC 221, cadastre, quartier de la rue Droite (avant 1678), f. 144-v et 150.

Annexes

Annexe n°1

Portrait de l'auteur

(source BNF)



Effigies D. Petri
D. Medici, Consil. et Historiographi Serenissima
Principis Dombarum. ætatis. 56. an. 1673.

Annexe n°2

Abrégé chronologique de la vie de P. Louvet

1617

3 février : baptême de Pierre Louvet, fils de Robert et Marie Catherine, en la paroisse Saint-Jacques-de-Beauvais

1622

14 février : P. Louvet est reçu au sein de la confrérie des enfants de la Trinité de Beauvais, confrérie charitable fondée en 1562 pour le secours et l'éducation des orphelins de la ville

1626

Mai : P. Louvet est à la garde d'un dénommé Jacques Lorrain, demeurant en la paroisse Saint-Jacques-de-Beauvais

1628

Automne : P. Louvet entre au collège Pastour, le collège de la ville

1629

Juin : P. Louvet est à la garde de sa « belle-mère », demeurant rue Robert, en la paroisse Saint-Etienne-de-Beauvais

1634

Automne : Pierre Louvet quitte la confrérie des enfants de la Trinité de Beauvais et part à Paris, faire sa philosophie

Quelques mois plus tard, vraisemblablement au terme de cette année de philosophie, il accompagne son homonyme, le père dominicain Pierre Louvet, à Lyon, où il reste huit mois ne sachant quelle suite donner à ses études (probable crise de vocation)

1643

Durant l'année, Pierre Louvet s'installe comme médecin à Sisteron ; selon toute vraisemblance, il a obtenu ses grades de docteur à Avignon ou Orange un ou deux ans auparavant, après avoir étudié la médecine à Aix et à Montpellier ; il serait retourné à Beauvais avant de s'installer à Sisteron

1644

2 septembre : Pierre Louvet prend à bail pour une année la régence du collège de Sisteron

28 décembre : Pierre Louvet épouse Marguerite Achard, fille de François, un marchand de Sisteron, et d'Izabeau Alhaud ; le contrat de mariage n'est établi que le 23 avril suivant

1646

Automne : Pierre Louvet devient régent de la seconde classe du collège de Sisteron en remplacement d'un certain Hodoul, parti peu après le début l'année scolaire

1648

octobre : naissance de François Louvet, fils aîné de Pierre et de Marguerite Achard ; un deuxième enfant, prénommé Jean-Pierre, naîtra quelques années plus tard, probablement entre juillet 1652 et le début de l'année 1654

Automne : Pierre Louvet prend à bail pour une année la régence du collège de Sisteron

1649

28 juillet : reconduction du bail de la régence du collège pour l'année 1649-1650

29 octobre : Pierre Louvet est élu prieur laïc de la confrérie Notre-Dame-du-Suffrage, confrérie dont l'objet principal est la prière pour le repos des morts

1650

2 octobre : reconduction du bail de la régence du collège pour l'année 1650-1651

1651

Été/automne : P. Louvet abandonne la régence du collège de Sisteron

1652

7 septembre : P. Louvet prend à bail pour une année la régence du collège de Digne ; durant son séjour, il côtoie Gassendi, alors prévôt du chapitre de l'église cathédrale

1653

Mars/avril : Pierre Louvet, semble-t-il, entre en conflit avec les jésuites de Digne qui dirigent le collège de la ville

15 avril : P. Louvet désigne Marguerite Achard comme sa sa procuratrice pour tout le temps de son absence : ni la durée ni le motif de cette absence ne sont spécifiés dans la procuration

8 mai : annulation du contrat du 7 septembre 1652 et renonciations réciproques des parties à toutes poursuites

26 août : Pierre Louvet est à Sisteron : on ne l'y reverra plus avant le 18 août 1660

1654

11 août : Pierre Louvet est à Marseille où il confond un charlatan qui se répandait en prophéties apocalyptiques en cette veille d'éclipse de soleil

Été ou automne : Pierre Louvet quitte Marseille pour Montpellier où il s'établit comme professeur particulier d'histoire et de géographie : plusieurs de ses élèves sont des conseillers de la Cour des comptes, aides et finances, parmi lesquels un certain François Bécherand au service duquel il semble être entré dans un premier temps

1655

Janvier ou février : profitant de ce que les Etats de Languedoc se tiennent à Montpellier, Pierre Louvet présente le manuscrit d'un abrégé de l'histoire de Languedoc à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, et à plusieurs autres députés

Durant l'année, parution de l'*Abrégé de l'histoire de Languedoc* (Nîmes, Jean Plasses)

1656

12 janvier 1656 : les Etats de Languedoc, sur proposition de Pierre de Marca, alors président, votent une gratification de 400 livres en faveur de Pierre Louvet, pour le récompenser de son *Abrégé de l'histoire de Languedoc* et le dédommager d'une partie de ses frais

1657

Janvier ou février : Pierre Louvet visite les Archives de Béziers, à la recherche de documents pouvant servir à l'Histoire des gouverneurs de Languedoc à laquelle il travaille

17 janvier : Pierre Louvet présente aux Etats de Languedoc, alors réunis à Béziers, un manuscrit intitulé la Vie des Gouverneurs et Lieutenants du Roy en Languedoc

22 janvier : Pierre Louvet, qui est toujours à Béziers, écrit une lettre à Guy Patin dans laquelle il lui raconte les grandes lignes de son existence : elle constitue notre source principale sur ses premières années (il ne semble pas que cette lettre ait été suivie par d'autres)

13 mars : Pierre Louvet reçoit 200 livres des Etats de Languedoc pour l'aider à faire imprimer sa Vie des Gouverneurs et Lieutenants du Roy en Languedoc

Printemps ou été : Pierre Louvet s'installe à Toulouse, capitale du Languedoc ; sa présence dans cette ville est attestée pour la première fois le 7 août, date à laquelle il assiste à la messe de canonisation de Raymond Nonnat en l'église cathédrale de la ville

Été ou automne : parution des *Remarques sur l'histoire de Languedoc* (Toulouse, François Boude)

5 novembre : le conseil de ville de Toulouse accorde 200 livres de gratification à Pierre Louvet après qu'il lui eut présenté ses *Remarques sur l'histoire de Languedoc*

20 novembre : Pierre Louvet reçoit 60 livres du conseil de ville de Toulouse pour l'aider à faire imprimer son Histoire des gouverneurs de Languedoc, qu'il se propose de leur dédier

25 novembre : Pierre Louvet passe contrat avec François Boude, imprimeur à Toulouse, pour l'impression d'une Histoire des gouverneurs de Languedoc ; François Boude promet de l'avoir achevée d'ici quatre mois

12 décembre : Pierre Louvet reçoit 60 livres supplémentaires du conseil de ville de Toulouse pour subvenir aux frais de gravure et d'impression des armes des capitouls, destinées à figurer en tête de son Histoire des gouverneurs de Languedoc

1658

printemps-été : Pierre Louvet travaille à la confection d'une table des matières contenues dans les livres de l'histoire municipale

9 août : le conseil de ville de Toulouse désigne des commissaires pour examiner sa table des matières

13 août : le conseil de ville de Toulouse lui accorde 250 livres de gratification pour sa table

Octobre : Pierre Louvet quitte Toulouse pour Bordeaux

Automne/hiver : Pierre Louvet entreprend la rédaction d'un abrégé de l'histoire d'Aquitaine

1659

5 mars : Pierre Louvet présente son abrégé de l'histoire d'Aquitaine aux jurats de Bordeaux

12 mars : le conseil de ville de Bordeaux lui accorde 300 livres pour le gratifier et l'aider à faire imprimer son texte

10 mai : Pierre Louvet, qui a été engagé pour faire le classement et l'inventaire des archives de la ville, prête serment devant les jurats

31 juillet : le conseil de ville de Bordeaux accorde 300 livres à Pierre Louvet pour le récompenser de son inventaire et d'un nouveau texte sur l'histoire de la Guyenne ; l'imprimeur, pour sa part, reçoit 60 livres pour subvenir aux frais d'impression de cet ouvrage

Été : publication du *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne* (Bordeaux, Gabriel de La Court), constitué de deux parties correspondant aux deux textes présentés par Louvet aux jurats

vers septembre : Pierre Louvet présente son *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne*

et Gascogne à Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, alors à Bordeaux en compagnie de la cour
Automne : Pierre Louvet quitte Bordeaux pour revenir à Toulouse, sans doute à la suite de la cour

1660

18-23 février : des festivités sont organisées à Toulouse pour célébrer la publication de la Paix des Pyrénées ; Pierre Louvet, qui se trouve alors à Toulouse, rédige une relation de ces fêtes appelée à former la deuxième partie de son *Discours historique sur l'an jubilaire*

Mars : Pierre Louvet commence à travailler au classement et à l'inventaire des archives conservées au greffe consulaire de l'hôtel-de-ville de Toulouse

14 avril : Pierre Louvet obtient un privilège pour son *Discours historique sur l'an jubilaire* (Toulouse, Raymond Bosc), qui paraît peu après ; un exemplaire aurait été remis à Louis XIV

7 juin : Pierre Louvet reçoit 200 livres du conseil de ville de Toulouse pour son inventaire des « petites archives »

Été : Pierre Louvet quitte Toulouse pour retourner en Provence : sa présence est attestée à Sisteron le 18 août

1661

Durant l'année, Pierre Louvet travaille à une Histoire du parlement de Provence, qu'il écrit à partir des registres des délibérations de cette cour

9 novembre : Pierre Louvet devient propriétaire d'une maison à Sisteron, située rue Droite

1662

Durant l'année, paraît une nouvelle édition des *Remarques sur l'histoire de Languedoc* sous le titre de *Trésor inconnu des grandeurs du Languedoc* (Paris, Georges Solly) ; Pierre Louvet est désigné sur la page de titre comme « Historiographe du Roy »

11 février : Pierre Louvet reçoit 200 livres du parlement de Provence contre la remise de son manuscrit (inachevé)

22 avril : Pierre Louvet est engagé par le conseil de ville de Montpellier pour faire le classement et l'inventaire des « grandes archives »

23 mai : Pierre Louvet reçoit un premier paiement de 50 livres pour son travail

30 juin : le conseil de ville de Montpellier, après que Pierre Louvet l'eut informé qu'il lui faudrait quatre mois supplémentaires pour venir à bout de son travail, vote un crédit de 300 livres pour le paiement de ses vacances

11 septembre : Pierre Louvet est appelé devant le conseil de ville de Montpellier : il lui présente ce qu'il a fait jusque-là et l'informe qu'il lui faudra plus de temps que prévu pour achever son travail, en conséquence de quoi le conseil de ville vote un nouveau crédit de 200 livres

1663

14 mars : Pierre Louvet fait savoir au conseil de ville de Montpellier qu'il a achevé son travail ; des commissaires sont désignés pour l'examiner

19 mai : les commissaires chargés d'examiner son travail recommandent que lui soient payées 700 livres en plus des 500 livres qu'il a déjà reçues pour prix de ses vacances, à la condition qu'il dote son inventaire d'une table des matières

2 juillet : Pierre Louvet, après avoir achevé la table demandée, se présente devant le conseil de ville de Montpellier pour le prier de bien vouloir lui accorder une gratification : 300 livres lui sont octroyées

juillet : Pierre Louvet quitte Montpellier pour retourner en Provence ; sa présence est attestée à Sisteron le 24 juillet

1664

Durant l'année, paraît une nouvelle édition des *Remarques sur l'histoire de Languedoc* sous le titre de *Trésor inconnu des grandeurs du Languedoc* (Paris, Georges Solly)

C'est durant cette année également, vraisemblablement dans les premiers mois de celle-ci, que Pierre Louvet s'installe à Lyon, sans doute dans l'espoir d'y faire imprimer plusieurs de ses manuscrits ; dans l'intervalle, il travaille à une Histoire de Lyon et à une continuation de l'*Histoire romaine* du P. Coëffeteau, pour laquelle il reprend, corrige et amplifie un ouvrage paru anonymement quelques années plus tôt

1665

12 janvier : permission d'imprimer accordée à André Olyer par le lieutenant général au siège de Lyon, pour les quatre tomes de son édition de l'*Histoire romaine* (Lyon, André Olyer), qui paraissent dans la foulée (sur ces quatre tomes, seuls les deux derniers sont dus à Louvet)

Durant l'année, Pierre Louvet se rend à Paris ; il voyage en compagnie du R. P. Jean-Pierre de la Mère de Dieu, missionnaire français en Syrie

1666

31 août : première approbation délivrée à son édition de l'*Histoire des plus illustres favoris*

Avant l'automne : Pierre Louvet s'installe à Villefranche de Beaujolais (aujourd'hui Villefranche-sur-Saône) où il prend la direction du collège pour les trois années à venir ; vers octobre, sa femme et ses enfants le rejoignent

Durant l'année, parution de l'*Histoire de la ville d'Aix* de Jean-Scholastique Pitton (Aix, Charles David) : Pierre Louvet, quelques années plus tard, l'accusera d'avoir plagié son Histoire du parlement de Provence

1667

25 janvier : seconde approbation délivrée à son édition de l'*Histoire des plus illustres favoris*

Durant l'année, parution de l'*Histoire des plus illustres favoris* (Lyon, Barthélémy Rivière) : il s'agit d'une continuation de l'ouvrage de P. Dupuy paru pour la première fois à Leyde en 1659

1668

8 septembre : le conseil de ville de Villefranche charge Pierre Louvet, alors recteur principal du collège, de faire le classement et l'inventaire des archives de la ville

1669

13 février : Pierre Louvet achève son inventaire des archives de Villefranche.

Août 1669 : Pierre Louvet fait imprimer une lettre dans laquelle il annonce son intention de travailler à

l'histoire du Beaujolais et prie les membres des trois ordres de bien vouloir favoriser son projet par l'envoi de mémoires et de titres

Été/automne : Pierre Louvet abandonne ses fonctions de recteur principal du collège de Villefranche de Beaujolais (en janvier 1670, il est désigné comme « ci-devant recteur principal » du collège)

1671

14 avril : Pierre Louvet reçoit 150 livres du conseil de ville de Villefranche pour le récompenser de son inventaire et pour l'aider à faire imprimer l'*Histoire de Villefranche* qu'il vient de présenter

Mai ou juin : parution de l'*Histoire de Villefranche capitale de Beaujolais* (Lyon, Daniel Gayet ; épître dédicatoire aux échevins de Villefranche en date du 1^{er} mai)

1^{er} septembre : permission d'imprimer délivrée à Antoine Baudrand, par le lieutenant au bailliage de Beaujolais, pour les *Mémoires contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche* (Villefranche, Antoine Baudrand) ; ces *Mémoires* sont signés L.I.S.

Durant l'année, entre le 9 mai et le 16 décembre, Jean Molin, imprimeur de S. A. R. Souveraine de Dombes, rédige un devis en vue de l'impression de l'*Histoire de Dombes* de Pierre Louvet

1672

Mai : Pierre Louvet est à Paris où il présente à Mademoiselle son *Histoire de Beaujolais et de Dombes*

22 mai : Mademoiselle délivre à Pierre Louvet un brevet de conseiller et historiographe de Dombes

Mai/juin : Pierre Louvet retourne à Lyon

1^{er} juin : le parlement de Dombes séant à Lyon enregistre le brevet d'historiographe de Dombes de Pierre Louvet

avant le 30 octobre : Marguerite Achard et ses enfants reviennent à Sisteron ; Pierre Louvet reste à Lyon, où il espère faire paraître son *Histoire de Beaujolais et de Dombes*

5 septembre : première lettre connue de Pierre Louvet à Luc d'Achery, bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Près ; sans doute P. Louvet a-t-il fait sa connaissance en mai dernier, lors de sa venue à Paris

21 septembre - 5 novembre : voyage de P. Louvet en Bourgogne ; il passe huit jours à Cluny où il cherche dans les archives de l'abbaye des documents pouvant enrichir son *Histoire de Beaujolais et de Dombes* : à cette occasion, il propose au sous-prieur (et futur abbé) de faire le classement et l'inventaire de leurs

archives

23 novembre : permission d'imprimer délivrée à Etienne Baritel par le lieutenant général au siège de Lyon, pour ce qui sera appelé à devenir le premier tome du *Mercure hollandois*

Vers Noël : Pierre Louvet achève la rédaction du premier tome du *Mercure Hollandois*

1673

Durant l'année, P. Louvet fait graver son portrait

Janvier : parution du premier volume tome du *Mercure hollandois* (Lyon, Etienne Baritel)

12 janvier : le conseil de ville de Lyon accorde 150 livres à Pierre Louvet pour le récompenser d'avoir dédicacer aux échevins de cette ville le premier tome de son *Mercure hollandois* et le dédommager des frais qu'il a consenti pour l'impression et la reliure de ce livre

17 avril : permission d'imprimer délivrée à Pierre Louvet par le lieutenant général au siège de Lyon, pour un ouvrage intitulé *La France dans sa splendeur*

1^{er} août : permission d'imprimer délivrée à E. Baritel pour « la seconde partie » du *Mercure hollandois*

1674

Durant l'année, sans doute dans les premières semaines, parait le second tome du *Mercure hollandois*, parution qui s'accompagne d'une nouvelle émission du premier tome (Lyon, Etienne Baritel)

En début de l'année ou à la toute fin de l'année précédente : Pierre Louvet quitte Lyon pour retourner à Sisteron ; sa présence dans cette ville est attestée pour la première fois le 11 avril

Janvier : parution de *La France dans sa splendeur* (Lyon, François Comba ; achevé d'imprimer du premier tome en date du 12 janvier)

Octobre : achèvement de la rédaction du troisième tome du *Mercure hollandois*

Novembre : permission d'imprimer délivrée à E. Baritel par le lieutenant général au siège de Lyon, pour le troisième tome du *Mercure hollandois* et de l'*Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté*

Durant cette année également, François Louvet, le fils aîné de Pierre, accède à la prêtrise

1675

Durant l'année, sans doute dans les premières semaines, paraît le troisième tome du *Mercurus hollandicus*, augmenté d'un *Abrégé de l'histoire de Franche-Comté* (Lyon, Etienne Baritel)

3 janvier : septième et dernière lettre connue de P. Louvet à L. d'Achery : il déclare travailler aux Archives de Sisteron

12 octobre : privilège de dix ans délivré à Léonard Tétrode pour l'*Abrégé de l'histoire de Provence* de Pierre Louvet

23 novembre : l'assemblée générale des Communautés de Provence accorde 300 livres à Léonard Tétrode pour le défrayer d'une partie des frais d'impression de l'*Abrégé de l'histoire de Provence*

Durant cette année également, P. Louvet reprend et achève son Histoire du parlement de Provence, qu'il espère encore pouvoir publier sous cette forme

1676

janvier : publication de l'*Abrégé de l'Histoire de Provence* (Aix, Léonard Tétrode ; l'achèvement d'imprimer du premier tome est du 2 janvier)

15 avril : Pierre Louvet obtient la concession d'une tombe dans le chœur de l'église du couvent des cordeliers de Sisteron, en considération des services qu'il a rendus audit couvent

4 juillet : permission d'imprimer délivrée à E. Baritel par le lieutenant général au siège de Lyon, pour le quatrième tome du *Mercurus hollandicus*, lequel paraît avant la fin de l'année : il s'agit de la dernière livraison du *Mercurus* due à Pierre Louvet (Lyon, Etienne Baritel)

3 décembre : permission d'imprimer délivrée à P. Louvet par le lieutenant général au siège de Sisteron pour *La Vie et légende de saint Tyrse*

1677

3 janvier : nouvelle approbation délivrée en faveur de *La Vie et légende de saint Tyrse*

7 mars : le conseil de ville de Sisteron accorde 50 livres à Pierre Louvet pour l'aider à imprimer *La Vie et légende de saint Tyrse*

Vers le printemps : parution de *La Vie et légende de saint Tyrse* (Marseille, Pierre Mesnier ; l'épître aux consuls de Sisteron est en date du 18 mars)

28 août : Louvet remet au conseil de ville de Sisteron 50 exemplaires de *La Vie et légende de saint Tyrse*

Durant l'année, réédition de l'*Histoire des plus illustres favoris* (Lyon, Jean Girin et Barthélémy Rivière)

1678

24 novembre : Pierre Louvet (ou son fils Jean-Pierre) présente au conseil de ville de Toulouse un manuscrit contenant en abrégé les huit premiers livres des Annales, manuscrit qu'il déclare vouloir faire imprimer : sa demande est refusée et 150 livres lui sont accordées contre la remise dudit manuscrit ; ces 150 livres furent payées le 12 décembre à Jean-Pierre Louvet

14 décembre : l'assemblée des communautés de Provence accorde à P. Louvet 330 livres pour l'aider à faire imprimer la suite de son *Abrégé de l'histoire de Provence* ; seules 30 livres lui furent payées cette année-là

Durant l'année, réédition, sous privilège royal, du premier tome du *Mercure hollandois* (Lyon, Etienne Baritel)

1679

Durant l'année, parution des deux tomes de l'*Histoire des troubles de Provence* (Aix, Charles David et Aix/Sisteron, C. David/J.-P. Louvet)

13 décembre : l'assemblée des communautés de Provence accorde 330 livres à P. Louvet pour le dédommager des frais d'impression et de reliure de son *Histoire des troubles de Provence* dont il a donné un exemplaire à chaque membre ; ces 330 livres, ainsi que les 300 livres restantes sur la gratification accordée l'année d'avant, lui furent payées le 26 décembre

1680

Durant l'année, nouvelle édition de l'*Histoire des troubles de Provence* (Sisteron, Jean-Pierre Louvet) et parution des deux tomes des *Additions et illustrations sur l'Histoire des troubles de Provence* (Aix, Charles David)

17 décembre : l'assemblée des communautés de Provence accorde à Pierre Louvet 600 livres pour le dédommager des frais d'impression de ses *Additions et illustrations sur l'Histoire des troubles de Provence* dont il a donné un exemplaire à chaque membre

Durant cette année également, mariage de Jean-Pierre Louvet avec Jeanne Jourdan : le premier enfant du

couple, une fille prénommée Françoise, sera baptisée le 11 juin 1681

1682

Durant l'année, parution des *Sentimens sur les historiens de Provence* de Jean-Scholastique Pitton (Aix , Charles David) : celui-ci y répond aux accusations de plagiat que P. Louvet a formulées contre lui dans ses *Additions et illustrations sur l'Histoire des troubles de Provence*

1683

Printemps : Pierre Louvet devient régent de la seconde classe du collège de Sisteron en remplacement d'un certain messire Raymond

Avril : parution d'une nouvelle impression, sous privilège royal, du troisième tome du *Mercurie hollandois*, toujours augmenté de l'*Abrégé de l'histoire de Franche-Comté* (Lyon, Etienne Baritel ; l'achevé d'imprimer est daté du 20 avril)

14 octobre : Claude Guibaud prend à bail la régence du collège de Sisteron : Pierre Louvet est régent de la seconde classe

Durant l'année, réédition du troisième tome du *Mercurie hollandois*

1684

Entre le 5 juillet et le 7 septembre : décès de Pierre Louvet

Annexe n°3

Catalogue des œuvres de P. Louvet imprimées de
son vivant

Avertissement

On trouvera ici la liste des ouvrages de P. Louvet publiés de son vivant. Ils ont été classés dans l'ordre chronologique de leur parution sauf quand il s'agit de nouvelles émissions ou de nouvelles éditions, celles-ci étant mises à la suite des éditions originelles. Nous n'avons pas juger utiles de reproduire sous forme de fac-similé les pages de titre, quoique leur mise en page soit parfois pleine d'enseignements. Contrairement à ce que nous avons fait dans notre bibliographie comme dans le cours de note thèse, où nous n'avons donné que la pagination réelle, nous avons signalé ici les erreurs de pagination.

Nous avons renseigné quatre types d'information : ce que contiennent les ouvrages, en reproduisant les titres de chapitres tels qu'il apparaissent (nous n'avons pas tenu compte, par contre, des sections à l'intérieur de ces mêmes chapitres) ; les bibliographes qui ont fait mention de ces ouvrages (nous nous en sommes tenus à la *Bibliothèque historique de la France* du P. Le Long, dans l'édition qu'en a donnée Fevret de Fontette en 1768-1778, au *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet dans son édition de 1865, à la *Bibliographie de la littérature française du dix-septième siècle* d'Alexandre Cioranescu dans son édition de 1969 et aux différents volumes du *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*) ; les exemplaires que nous avons consultés et ceux qui n'ont pas pu l'être (en ce qui concerne ces derniers, nous nous en sommes tenus aux seules bibliothèques publiques participant au *Catalogue collectif de France*, lequel, précisons-le, n'est pas toujours très exact ni très précis) ; les catalogues de vente publiés au cours de la période 1660-1750, dans lesquels figurent des histoires locales de P. Louvet³⁶, avec ce bémol, toutefois, que cette source doit être maniée avec précaution, dans la mesure où, bien

36 Les catalogues consultés, tous conservés à la Bibliothèque nationale de France, sont les suivants (précisons à toutes fins utiles, que nous nous sommes limités à ceux dans lesquels figurent des histoires locales) : *Catalogus librorum bibliothecae Raphaelis Tricheti Du Fresne* (Paris, 1662, 297 p.) [Dufresne] ; *Catalogus bibliothecae selectissimae illustrissimi quondam, ac Reverendissimi D. D. Claudii de Rebe Archiepiscopi Narbonensis* (Lyon, 1668, [4]-77 p.) [Rebé] ; Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monsieur de Sallo, conseiller au Parlement (s. l. n. d. [après 1669], 134 p.) [Sallo] ; *Catalogus librorum illustriss. ac reverendiss. D. D. Ludovici Henrici De Gondrin archiepiscopi Senonensis* (Sens, 1677, 52 p.) [Gondrin] ; *Catalogus Bibliothecae Thuanae a Clariss. VV. Petro & Jacobo Puteanis, ordine alphabetico primum distributus* (Paris, 1679, 2 vol., 510 et 631 p.) [J.-A. de Thou] ; *Catalogus Bibliothecae Belharnosianae quae vaenalis prostat in aedibus Belharnosianis* (Orléans, 1683, [4]-230-[3] p.) [Beauharnais] ; *Bibliothecae Seguieranae Catalogus* (Paris, 1685, [1-1 bl.]-268 p.) [Séguier] ; *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Feu. M. de Fourcroy* (s. l. n. d. [1691], 101 p.) [Fourcroy] ; *Catalogue des Bibliothèques des deffunts Messieurs Chasbras de Cramail et de la D**** (s. l. n. d. [1693], 15 p.) [Chassebras de Cramailhes] ; *Bibliothèque de feu Monsieur Fleutelot, Conseiller au Parlement de Dijon* (Paris, 1693, 235-[5] p.) [Fleutelot] ; *Bibliothèque de feu Monsieur de Mesgrigny Conseiller d'Etat* (s. l. n. d. [1693], 28 p.) [Mesgrigny] ; *Catalogue de la Bibliothèque de defunt M. Boucot, Garde-Rolle des Offices de France* (Paris, 1699, 138-[2]-38-[1] p.) [Boucot] ; *Catalogue des livres de defunt sieur Marc Mayere de Lyon* (Paris, 1700, [1-1 bl.-2]-123 p.) [Mayère] ; *Bibliotheca Barreana, sive Catalogus librorum bibliothecae eruditissimi viri D. D. Stephani Barré, Doctoris & Socii Sorbonici, Ecclesiae Aurelianensis Decani & Canonici* (Orléans, 1704, [1-1 bl.-8-1-1 bl.]-180 p.) [Barré] ; *Bibliotheca Bigotiana seu Catalogus librorum, quos (dum viverent) summa cura & industria, ingentique sumptu congressere Viri Clarissimi DD. uterque Joannes, Nicolaus, & Lud. Emericus Bigotii* (Paris, 1706, [3-1 bl.-4]-220-[1-1 bl.]-248-59-[1]-31-[1]-32 p.) [Bigot] ; *Catalogue des livres de feu Monsieur le Prince de Bournonville sur toutes sortes de sujets d'Histoire & de Littérature, & des meilleures Editions* (Paris, 1706, [1-1 bl.-6]-147 p.) [Bournonville] ; *Bibliotheca D. Joannis Giraud* (Paris, 1707, [1-1 bl.-10]-281-[1 bl.]-[497] p.) [Giraud] ; *Catalogus librorum quos illustrissimus D. Dominus Jacobus-Nicolaus Colbert* (Paris, 1708, [1-1 bl.]-234 p.) [J.-N. Colbert] ; *Catalogue des bibliothèques de M^r Burlugay Theologal de Sens, et de M^r de Corbigny* (Paris, 1709, 66 p.) [Burlugay] ; *Bibliotheca D. D. Ant. Calvet* (Avignon, 1709, [1-1 bl.-2]-109 p.) [Calvet] ; *Catalogus librorum bibliothecae domini Joachim Faultrier* (Paris, 1709, [1-1 bl.-4]-lii-485-[1] p.) [Faultrier] ; *Catalogus librorum Bibliothecae viri clarissimi D. Dionysi Nolin* (Paris, 1710, [1-1 bl.-4]-169 p.) [Nolin] ; *Catalogue de la Bibliothèque de deffunt Monsieur Reversé, ancien Avocat au Parlement, & Doyen de sa Communauté* (Paris, 1710, [1-1 bl.-90] p.) [Reversé] ; *Bibliotheca Bultelliana : seu*

souvent, n'y sont décrits que les ouvrages in-folio et in-quarto, autrement dit, ceux qui ont la valeur marchande la plus importante (significativement, les petits formats sont parfois vendus en lots). Cela peut expliquer en partie pourquoi le *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine* est celui des ouvrages de Louvet que l'on rencontre le plus souvent dans ces catalogues. Mais en partie seulement, car, comme on l'a vu, c'est aussi son histoire locale imprimée la plus ambitieuse, comme le souligne le recours au format in-quarto.

S'agissant des exemplaires examinés, plusieurs précisions doivent être encore apportées : nous avons pris le parti de n'indiquer que les marques de provenance anciennes (ex-libris et reliures armoriées), laissant de côté ce qui regardait les collectionneurs des XIXe et XXe siècles, l'objet de notre thèse n'étant pas d'étudier le goût pour l'histoire locale à l'époque contemporaine ni même la manière dont a été reçue l'œuvre de P. Louvet à travers les siècles, cette question, du reste, étant peu pertinente pour un auteur aussi négligeable ; nous n'avons pas jugé utile de décrire les reliures, les ouvrages de P. Louvet, ouvrages modestes s'il en est, ayant été presque invariablement reliés en parchemin ou en basane, sans aucun décor ou avec des décors très élémentaires³⁷ ; nous ne diront rien ou

catalogus librorum bibliothecae V. Cl. D. Caroli Bulteau, Regi a consiliis & secretariorum Regionum decani (Paris, 1711, 2 vol., [1-1 bl.-7-1 bl.]-xxxvi-1035-[82] p.) [Bulteau] ; *Catalogus librorum D. D. Comitis **** (Paris, s. d. [1712], 211 p.) [Secousse] ; *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D. Henr. de Fourcy, comitis consistoriani* (Paris, 1713, [1-1 bl.-2]-79-[1 bl.]-108-44 p.) [Fourcy] ; *Catalogus librorum D. D. Petri Chauvin Regiâ Consiliis ipsiusque Medici ordinarii* (Paris, 1714, [2]-228 p.) [Chauvin] ; *Bibliotheca Baluziana* (Paris, 1719, 3 vol., [1-1 bl.-14]-xxxii-[1-1 bl.]-1097 p. et [1-1 bl.-2]-136-116 p.) [Baluze] ; *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D. Nicolai Desmaretz, Regni administrati* (Paris, 1721, [1-1 bl.-1-1 bl.]-51-[1 bl.]-31-[1 bl.]-7 p.) [Desmaretz de Vaubourg] ; *Bibliotheca Prusteliana sive Catalogus librorum bibliothecae viri clarissimi D.D. Guillelmi Prousteau, Aurelianensis Academiae antecessoris et decani* (Orléans, 1721, [1-1 bl.-18]-176-[20] p.) [Prousteau] ; *Catalogus librorum V. Cl. Franc. Nicolai Fessart* (Paris, 1724, [1-1 bl.-2]-67 p.) [Fessart] ; *Catalogus librorum bibliothecae ill. Viri D. Guillelmi Boissier, Regi a consiliis, & antiqui in suprema Rationum Curia Magistri* (Paris, 1725, 2 vol., [1-1 bl.-2]-xxx-[1-1 bl.]-1055 p.) [Boissier] ; *Bibliotheca Fayana seu Catalogus librorum bibliothecae Ill. Viri D. Car Hieronymi De Cisternay du Fay, Gallicanae cohortis praetorianorum militum centurionis* (Paris, 1725, [1-1 bl.-8]-450-107-[2-1 bl.-51] p. : ill. g. s. c.) [Fay de Cisternay] ; *Catalogus librorum Bibliothecae D. Nicolai Bachelier, Ecclesiae Rhemensis decani* (Paris, 1725, [1-1 bl.]-518-23 p.) [Bachelier] ; *Bibliotheca Colbertina* (Paris, 1728, 3 vol., [1-1 bl.]-xviii-1362) [J.-B. Colbert] ; *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. l'abbé du Moulinet des Thuilleries et de M.**** (Paris, 1728, [2]-140 p.) [Du Moulinet] ; *Catalogus librorum illustrissimi D.D. Ludovici de Thomassin, Episcopi Sistaricensis* [Sisteron], *Lurcensium Principis, &c.* (Paris, 1728, [2-1 bl.]-87-[1] p.) [Thomassin] ; *Catalogue de la bibliothèque de M. Couvay, chevalier de l'ordre du Christ, secrétaire du Roy* (Paris, 1728, [1-1 bl.]-176-xxxii p.) [Couvay] ; *Catalogus librorum bibliothecae DD. de Lauriere, juris-consulti* (Paris, s. d. [1728], [1-1 bl.-2]-180-27 p.) [Laurière] ; *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Le Blanc, Secrétaire d'Etat* (Paris, 1729, xvi-310-[39] p.) [Le Blanc] ; *Bibliotheca Phelippeana seu Catalogus librorum bibliothecae Ill. Viri D. Ludovici Phelippeaux, Regi a Secetioribus Consiliis, & Praefectus Parisiensis* (Paris, 1729, [1-1 bl.]-43 p.) [Phélypeaux de La Vrillière] ; *Bibliotheca Turgotiana : seu Catalogus librorum bibliothecae Ill. et REV. D. D. Dominci-Barnabae Turgot de Saint-Clair, episcopi Sagiensis* (Paris, 1730, [1-1 bl.-2]-296 p.) [Turgot de Saint-Clair] ; *Catalogue des livres de feu monsieur Charles Ferrary, Avocat et de M. D**** (Paris, 1730, [1-1 bl.]-292 p.) [Ferrary] ; *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monseigneur le maréchal de Huxelles* (Paris, 1730, [1-1 bl.]-73-[1] p.) [Huxelles] ; *Catalogue des livres du cabinet de M**** (Paris, 1733, [1-1 bl.-2]-450-xii p.) [Châtre du Cangé] ; *Catalogue des livres de feu M. Lancelot, de l'Académie royale des Belles-Lettres* (Paris, 1741, [1-1 bl.-6]-424-76 p.) [Lancelot] ; *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Godefroy, Escuyer, Avocat au Parlement, & au Conseil du Roy* (Paris, 1746, [1-1 bl.]-vi-192 p.) [Godefroy].

Nous indiquons les prix quand ceux-ci sont portés dans les marges des catalogues. Ces prix peuvent être les prix auxquels se sont vendus les ouvrages mais, d'autres fois, il peut s'agir des prix demandés par le vendeur. Nous ignorons malheureusement à quelle sorte de prix nous avons affaire.

37 Le veau n'a été qu'assez rarement employé et le maroquin ne l'a été qu'encore plus exceptionnellement. Si l'on met de côté les « maroquins du roi », nous n'avons rencontré pareille reliure qu'à trois reprises : à la Bibliothèque Sainte-Geneviève où l'exemplaire de *La France dans sa splendeur* coté 8 L 646 INV 2343 Rés est relié de maroquin rouge, à la Bibliothèque Méjanes, où les quatre volumes de *l'Histoire des troubles* et des *Additions et illustrations* cotés in-8° 7689 sont aussi reliés de maroquin rouge (ces exemplaires de toute évidence, appartenaient au marquis de

presque des traces de lecture que l'on peut trouver sur ces exemplaires et ceci pour la simple et bonne raison, que nous n'en avons pour ainsi dire pas rencontré, ce qui ne laisse pas de surprendre si l'on a égard à la prétention pédagogique de ces textes (cette rareté, précisons-le, ne semble pas s'expliquer par le fait que les exemplaires aient été « lavés » aux XVIIIe et XIXe siècles) : on ne trouve tout au plus, en effet, qu'un mot ou deux écrits ici ou là ou des traces de crayon rouge.

Méjanes) et à la Bibliothèque de l'Arsenal, où les deux volumes de *Histoire des troubles* conservés sous la cote 8°-H-14101 sont également reliés de maroquin rouge (dans ce cas comme dans les précédents, on a affaire à un décor à la Duseil).

1.

Abregé de l'histoire de Languedoc et des princes qui y ont commandé sous la seconde & troisième race des roys de France jusques à l'entiere reünion à la Couronne sous Philippe le Hardy. Par M^e Pierre Louvet de Beauvais Docteur en medecine à Montpellier. A Nismes, par Jean Plasses marchand libraire & imprimeur, M. DC. LV. . - [1-1 bl.-10] 180 (= 171 : la toute première page n'est pas paginée et la pagination saute de 169 à 180) [2] p. ([a⁴A⁴] B⁴-Y⁴) ; in-8°.

Contenu : « A Son Altesse Monseigneur le Prince de Conty » (5 p.) ; « Au Lecteur » (4 p.) ; p.1-18 : « La Province de Languedoc en divers temps diversement nommée » ; p. 18-27 : « Ducs de Septimanie » ; p. 27-56 : « Comtes de Toulouse » ; p. 57-81 : « Division géographique de la province de Languedoc » ; p. 82-104 : « Vicomtes de Narbonne » ; p. 105-109 : « Nismes » ; p. 110-113 : « Comtes de Maguelone, de Substantion, et de Melgueil ou Mauguio » ; p. 113-128 : « Montpellier » ; p. 128-135 : « Seigneurs de Montpellier » ; p. 136-142 : « Comtes de Foix » ; p. 143-149 : « Comtes de Castres » ; p. 150-163 : « Gouverneurs et Lieutenants généraux de Languedoc » ; p. 164-180 : « Les prélats qui gouvernent aujourd'huy l'Eglise de Languedoc » ; « Autheurs desquels je me suis servi en cet ouvrage » (2 p.).

Références bibliographiques : Brunet (n°24724) ; Cioranescu (n°43901) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 9, Nîmes, n°75).

Exemplaires consultés : Aix-en-Provence, B.M. : D 5682 ; Montpellier, B.M. : V 2488 (ex-libris manuscrit d'un dénommé Turgot) et 30389 ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-13988 (ex-libris manuscrit de la bibliothèque des oratoriens de Paris) et 8°-H-13989 (ex-libris manuscrit d'un certain F. B. Buisson) ; Toulouse, B.M. : La D 899 (ex-libris manuscrit de la bibliothèque des minimes de Toulouse).

Exemplaires non consultés : Avignon, BM : 8° 26102 ; Besançon, BM : 240678 ; Nîmes, BM : 11409, 40219 et 61283 ; Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LK2-829 ; Rodez, BM : 30 508 ; Toulouse, BM : 260/G.

Catalogues de vente : Dufresne ; Boucot (le catalogue indique sans plus de précision « Histoire de Languedoc par Louvet ») ; Châtre du Cangé (mention de prix : 2 l) ; Lancelot (mention de prix : 2 l avec une édition de 1734 des *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc* de Lamoignon de Basville).

Remarques : Brunet (n°24724) signale l'existence d'une édition de 1662 de ce texte : peut-être, mal renseigné, a-t-il fait une confusion avec le *Trésor inconnu des grandeurs du Languedoc*, publié cette année-là ?

2.

Remarques sur l'histoire de Languedoc des princes qui y ont commandé sous la seconde & troisième lignée de nos roys jusques à son entiere reünion à la Couronne : des Estats generaux de la province, & des particuliers de chaque Diocese. Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Docteur en Medecine. A Tolose, par Fr. Boude imprimeur à l'enseigne S. Thomas d'Aquin, devant le College des PP. de la Compagnie de Jesus, M. DC. LVII. . - [1-1 bl.-4] 232 p. (a³ A⁴-Ff⁴) ; in-4°.

Contenu : « A Monseigneur l'Illustrissime Pierre de Marca » (4 p.) ; p. 1-2 : « Table des matières » ; p. 26-34 : « Ducs de Septimanie » ; p. 35-68 : « Comtes de Tolose » ; p. 68-71 : « Vicomtes de Narbonne » ; p. 71-85 : « Comtes de Carcassonne » ; p. 85-86 : « Béziers » ; p. 86-90 : « Nîmes » ; p. 91-93 : « Comtes de Maguelonne, de Substantion et de Melgueil ou Mauguio » ; p. 93-109 : « Montpellier » ; p. 110-116 : « Seigneurs de Montpellier » ; p. 116-125 : « Comtes de Foix » ; p. 126-127 : « Comtes de Velay » ; p. 127-133 : « Comtes de Castres » ; p. 133-144 : « Gouverneurs et Lieutenants généraux de Languedoc » ; p. 144-151 : « Les prélats qui gouvernent aujourd'huy l'Eglise de Languedoc » ; p. 151-152 : « Conciles qui ont esté tenus en Languedoc » ; p. 153-232 : « Traité de l'histoire des Estats Generaux de la Province de Languedoc, & des Assietes ou Estats patticuliers (*sic*) de chaque Diocese ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°37709) ; Brunet (n°24724) ; Cioranescu (n°43902).

Exemplaires consultés : Aix-en-Provence, BM : D 4272 (ex-libris manuscrit d'Etienne Baluze), F 1234 (reliure veau XVIIIe siècle aux armes de Charles-Marie Fevret de Fontette ; à la suite des *Remarques* est reliée l'*Histoire des comtes de Carcassonne* de Guillaume Besse) ; Montpellier, BM : V 5789 et 30620 (ex-libris manuscrit d'un dénommé Tabarié) Paris, BNF-Arsenal : 4°-H-3958 (deux tables des matières reliées à la suite) et 4°-H-3959 (ex-libris imprimé de Joseph Xaupi) ; Rouen, BM : Montbret M 5648, Montbret M 7432 (exemplaire abondamment annoté au XVIIIe siècle), Montbret M 7436, Montbret M 7509 et U 1319² (ex-libris imprimé d'un certain abbé Fauvel) ; Toulouse, AM : Rés 55, Rés 129 et II 701 ; Toulouse, BM : Rés C XVII 190, La C 200 (ex-dono manuscrit d'un certain abbé Dhéliot ; ex-libris imprimé de la bibliothèque du clergé de Toulouse), La C 201, La C 202 (ex-libris manuscrit de la bibliothèque du séminaire de la Société de Jésus) et La C 203 (ex-libris manuscrit de la bibliothèque du Grand Carmel).

Exemplaires non consultés : Avignon, BM : 8° 27254 ; Grenoble, BM : E 13706 CGA ; Le Mans, BM : H 4° 3112 ; Lunel, BM : LUP 111 ; Montpellier, BM : LE222 et V2488 ; Nîmes, BM : 11410 et 39688 ; Toulouse, BU-Arsenal : Resp PFXVII-78 (ex-libris manuscrit « Nicolai-Ludovic Du Chesne, 1777 » et « Marie-François Du Chesne de Beaumanoir, 1782 ») et Resp 66353.

Catalogues de vente : Bulteau (mention de prix : 1 l 13 s) ; Baluze ; Châtre du Cangé (mention de prix : 2 l 10 s) ; Lancelot (mention de prix : 1 l 10 s) ; Godefroy (mention de prix : 1 l).

Remarques : cet ouvrage a fait l'objet de deux nouvelles émissions : la première, datée de 1662, porte le titre de *Trésor inconnu des grandeurs du Languedoc* (voir *infra*), la seconde, datée de 1664, est parue sous son titre originel (voir *infra*).

2bis.

Le Tresor inconnu des grandeurs du Languedoc decouvert par M^e Pierre Louvet, Historiographe du Roy. A Tolose, & se vendent, à Paris, chez Georges Soly, ruë S. Jacques, au Phoenix, proche saint Yves. M. DC. LXII. Avec Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-4] 232 p. (a³ A⁴-Ff⁴) ; in-4°.

Contenu : voir *supra*.

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°37710) ; Brunet (n°24725).

Exemplaires consultés : Montpellier, BM : 30599 ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-28335 (ex-libris imprimé de Denis

Secousse) ; Rouen, BM : Leber 5589 ; Villefranche-sur-Saône, BM : EE 490.
Exemplaire non consulté : Lille, BM : 13068.

Remarques : Cioranescu (n°43903) donne uniquement Toulouse comme lieu d'édition.

2ter.

Remarques sur l'histoire de Languedoc et des princes qui y ont commandé sous la seconde & troisième Lignée de nos Roys jusques à son entiere réunion à la Couronne : des Estats Generaux de la Province, & des Particuliers de chaque Diocese. Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Docteur en Medecine. A Tolose et se vendent à Paris, chez Georges Soly, ruë Saint Jacques au Phoenix, proche Saint Yves. M. DC. LXIV. Avec Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-4] 232 p. (a³ A⁴-Ff^t) ; in-4°.

Contenu : voir *supra*.

Références bibliographiques : Brunet (n°24724).

Exemplaire consulté : Toulouse, BM : Fa C 2175 ; Toulouse, BU-Arsenal : Resp PfXVII-88 (ex-libris manuscrit des frères de Sainte-Marthe ; ex-libris imprimé d'Abel de Sainte-Marthe)

Exemplaires non consultés : Orléans, BM : E4002 ; Toulouse, BM : 350/B.

3.

Traité en forme d'abregé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne. Par M. Pierre Louvet, de Beauvais, Docteur en Medecine. A Bourdeaux, par G. de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Université, M. DC. LIX. . - 8 [4] 180 [6] 212 p. : ill. g. s. c. (6 feuillets non signés, A⁴-Y⁴ Z², feuillet non signé, ã², A⁴-Cc⁴, Dd²) ; in-4°.

Contenu : p. 2 : frontispice ; p. 3-5 : « A Messieurs » ; p. 6-8 : « Au Lecteur » ; « Table des chapitres » (4 p.) ; p. 1-180 : « Traité en forme d'abregé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne » : p. 1-5 : « De l'estenduë de l'Aquitaine » ; p. 5-16 : « D'où sont derivez les noms d'Aquitaine, Guyenne, & Gascogne » ; p. 17-23 : « Division Geographique des Provinces d'Aquitaine, Guyenne & Gascogne, selon le Gouvernement, & le Parlement » ; p. 23-26 : « Division des trois Provinces d'Aquitaine, selon l'Estat Ecclesiastique » ; p. 27-31 : « Du Gouvernement de l'Aquitaine, sous les Romains » ; p. 31-38 : « Du Gouvernement de l'Aquitaine, sous les François » ; p. 38-48 : « Premiere lignée des Ducs hereditaires d'Aquitaine » ; p. 49-52 : « Des Roys d'Aquitaine » ; p. 53-74 : « Seconde lignée des Ducs hereditaires de Guyenne » ; p. 75-78 : « Troisième lignée des Ducs de Guyenne, Roys d'Angleterre » ; p. 78-84 : « Quatrième lignée des Ducs de Guyenne, Roys de France » ; p. 85-87 : « Des Ducs ou Gouverneurs de Gascogne, sous les Roys de la premiere Lignée » ; p. 88-93 : « Des Ducs et Comtes de Gascogne, sous les Roys de la seconde Lignée » ; p. 94-99 : « Des Ducs hereditaires de Gascogne, sous les Roys de la Seconde & Troisième Lignée »

; p. 99-102 : « Des Comtes de Bourdeaux » ; p. 103-127 : « Des Singularitez de la Ville de Bourdeaux, Capitale & Metropole de la Guyenne & Gascogne » ; p. 128-171 : « Des Comtes des Comtés particulieres, des Cités & Diocezes d'Aquitaine, Guyenne & Gascogne, & des Villes plus remarquables de chaque Dioceze » ; p. 172-180 : « Des rivières de la Guyenne & Gascogne » ; « Catalogue des autheurs Imprimés & Manuscripts qui ont servi à la composition de cét Ouvrage » (2 p.) ; « L'Ordre et suite des Gouverneurs et Lieutenants Generaux pour le Roy és pays & Duché de Guyenne » (4 p). « Seconde partie du Traité de l'histoire de Guyenne par gouvernemens depuis la confiscation faite sous Philippe Auguste et des Gouverneurs & Lieutenans Generaux pour le Roy en Guyenne » (p. 1-212) : p. 1-4 : « De l'excellence de la Province de Guyenne par celle de ses Gouverneurs » ; p. 4-7 : « Chapitre II » ; p. 8-48 : « Des Lieutenans Generaux de Guyenne sous les François & Anglois jusques à l'an 1308. auquel temps Philippe le Bel rendit à Edoüard II. son Gendre » ; p. 49-79 : « De ce qui s'est passé en Guyenne jusques à la prison du Roy Jean l'an 1356. & des Gouverneurs & Lieutenans Generaux qui y ont commandé par ce temps là » ; p. 80-144 : « De ce qui s'est passé en Guyenne depuis la prison du Roy Jean jusqu'à l'an 1451. que Charles VII. la conquit entierement sur les Anglois : & des Gouverneurs & Lieutenans Generaux qui y ont commandé pendant ce siecle là » ; p. 144-150 : « De ce qui s'est passé en Guyenne depuis sa reduction jusqu'en 1469. auquel temps Louys XI. la donna à son frere Charles : & des Gouverneurs & Lieutenans Generaux qui y ont commandé par ce temps là » ; p. 150-212 : « Louys XI. aliene la Guyenne de la Couronne par le don qu'il en fait à son frere Charles Duc de Berry ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°37511) ; Brunet (n°24671) ; Cioranescu (n°43904 ; indique à tort deux volumes au lieu de « deux parties en un volume ») ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 14, Bordeaux, n°1510).

Exemplaires consultés : Aix-en-Provence, BM : D 4236 (ex-libris imprimé de Charles de Baschi marquis d'Aubais) ; Bordeaux, AM : E 8 18 ; Paris, BNF-Arsenal : 4°-H-3927 (ex-libris imprimé du marquis de Paulmy) et 4°-H-3928 (ex-libris manuscrit de Guyon de Sardière) ; Paris, BNF-Tolbiac : Res 4°-LK1-31 ; Paris, BNF-Tolbiac : 4°-LK1-31 (seul une version microfichée a pu être consultée) ; Paris, B.S.G. : 4° L 695 INV 838 (ex-libris manuscrit des génofévins de Paris assorti de la date 1752) ; Rouen, BM : Montbret M 2392 (ouvrage abondamment annoté aux XVIIe et XVIIIe siècles ; à la suite ont été reliés 53 feuillets parmi lesquels les feuillets 1-14 et 52-53 sont couverts d'additions : listes des sénéchaux et lieutenants du roi, de quelques arrêts des parlements de Bordeaux et Toulouse, des papes et cardinaux limousins, des conciles aquitains, etc.), Montbret M 7442 et U 1321² ; Toulouse, BM : Rés C XVII 160 (reliure aux armes de Jean-Jacques Charron marquis de Mévars) et La C 239 ; Villefranche-sur-Saône, BM : EE 491 (ex-libris manuscrit d'un certain Castelnau de Montaul).

Exemplaires non consultés : Grenoble, BM : E 12835 CGA ; La Rochelle, BM : 6262 C ; Nîmes, BM : 11402 ; Poitiers, BM : C 470 ; Troyes, BM : H 8270 ; Versailles, BM : F.A. in-4° I 414 d et Rodouan E 213.

Catalogues de vente : Dufresne ; Beauharnais ; Giraud (mention de prix : 1 l 14 s) ; Faultrier ; Bulteau (mention de prix : 1 l 10 s) ; Baluze ; Boissier (mention de prix : 2 l 12 s) ; Bachelier (mention de prix : 1 l 10 s) ; J.-B. Colbert (mention de prix : 6 l 15 s) ; Châtre du Cangé (mention de prix : 2 l) Lancelot (mention de prix : 4 l).

Remarques : cet ouvrage comporte deux parties, chacune dotée d'une pagination propre, qui correspondent à deux périodes distinctes de rédaction : le « Traité en forme d'abregé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne », rédigé à l'hiver 1658-1659, et la « Seconde partie du Traité de l'histoire de Guyenne par gouvernemens... », rédigée à la fin du printemps ou au début de l'été 1659 (Louvet, à l'en croire, aurait commencé à rédiger cette partie alors que l'impression de la précédente était déjà quasi-achevée) ; cette double pagination est la cause de fréquentes erreurs dans les catalogues et bibliographies.

La comparaison des différents exemplaires fait apparaître l'existence de plusieurs états, dus à des corrections faites sous presse : dans la première partie (p. 113-114), a été supprimé tout un passage touchant la création de l'ordre de la Jarretière, lequel a été remplacé par deux brèves remarques intéressant l'histoire ecclésiastique de Bordeaux (le passage sur la création de l'ordre de la Jarretière se trouve dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal coté 4°-H-3928, dans celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et dans celui des AM de Bordeaux ; dans l'exemplaire M 7442 de la BM de Rouen et vraisemblablement dans l'exemplaire U 1321² de cette même bibliothèque, le feuillet P, qui correspond aux pages 113-114, est monté sur onglet) ; dans la deuxième partie, plusieurs menues corrections ont été introduites touchant le duc d'Epéron ainsi que Godefroy d'Estrades – le lieutenant général et maire de Bordeaux – et sa famille (p. 178-180, 189-200 et 203-209).

4.

Discours historique, sur l'an jubilaire de la paix, Depuis la mal-heureuse de Château-Cambressis en 1559 jusqu'à celle de l'Isle des Faisans, en Rivière de Bidassoa l'an 1659. Avec une relation de ce qui s'est passé en la publication de la paix à Toulouse. Par le sieur Louvet, de Beauvais. A Toulouse, par Raymond Bosc, M. DC. LX. Avec Privilege. . - [1-1 bl.-3-1 bl.-1 bl.-1] 92 p. (2 feuillets non signés, $\tilde{a}^2 A^4-L^4 M^2$) ; in-8°.

Contenu : « A Monseigneur Monseigneur Hardouin de Péréfixe » (3 p.) ; extrait du privilège (1 p.) ; p. 1-81 : « Discours historique sur l'An jubilaire de la Paix depuis la mal-heureuse de château-Cambresis, l'an 1559 jusques à celle des Faisans en riviere de Bidassoa, l'an 1659 » ; p. 82-92 : « Relation veritable de ce qui s'est passé en la Ville de Toulouse, à la publication de la Paix, faite par Messieurs les Capitouls ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique* , éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°30927 et 4, n°37786) ; Cioranescu (n°43905).

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-28335 (ex-libris imprimé de Denis Secousse) ; Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LB37-3346 (« Bibliotheca Regia » ; seule une version microfichée a pu être consultée) ; Toulouse, BM : Rés D XVII 596.

Exemplaire non consulté : Amiens, BM : M 3763/9.

5.

Histoire romaine, contenant la vie et les faits memorables des empereurs d'Orient & d'Occident, depuis le commencement de l'Empire de Constantin le grand, jusqu'à celuy de l'Empereur Frideric II. Recueillie de divers autheurs & manuscrits par M. Pierre Louvet de Beauvais, Docteur medecin à Sisteron & Historiographe. Tome III. A Lyon, chez André Olyer, en ruë Tupin, à la Croix de Fer. M. DC. LXV. Avec Permission. . - [25- 1 bl.] 482 [22] p. (pièces liminaires non signées, A⁸-Hh⁸ Ii⁴) ; in-8°.

Contenu : « A Monsieur Monsieur Jean Vidaud » (5 p.) ; « Préface au lecteur » (5 p.) ; « Réflexion sur la mort des Empereurs, tant d'Orient que d'Occident compris en ces deux Volumes » (4 p.) ; « Fautes notables dans le troisieme tome de l'Histoire romaine qui a paru sous le nom de D. L. R. » (5 p.) ; « Sommaire des livres contenus en ce troisième tome de l'Histoire romaine continuée depuis l'Empereur Constantin jusques à Frideric II. » (4 p.) ; p. 1-47 : « LIVRE XXI. Contenant les choses advenües depuis l'Empire de Constantin jusques à Jovinien » ; p. 49-87 : « LIVRE XXII. Contenant les choses avenuës (*sic*) depuis l'Empire de Jovinian jusques à celuy de Marcian » ; p. 88-146 : « LIVRE XXIII. Contenant ce qui s'est passé de plus memorable depuis l'Empire de Marcian jusques à celuy

d'Heracliu » ; p.147-188 (= 194) : « LIVRE XXIV. Contenant ce qui s'est passé de plus memorable depuis le temps d'Heraclius jusqu'à Charlemagne » ; p. 189 (= 195)-289 : « LIVRE XXV. Contenant ce qui s'est passé de plus memorable sous le regne de Charlemagne Empereur d'Occident, & de ses Successeurs jusqu'à Conrad » ; p. 290-354 : « LIVRE XXVI. Contenant ce qui s'est passé dans l'Empire tant d'Orient que d'Occident depuis Conrad I. jusqu'à Conrad II. dit le Salique » ; p. 355-478 : « LIVRE XXVII. Contenant ce qui est advenu de plus memorable en l'Empire, tant d'Occident que d'Orient depuis Conrad II. jusqu'à Frideric II. » ; p. 479-482 : « Ordre et suite des Empereurs Romains compris en ce troisieme Tome avec l'année qu'ils ont commencé à regner ».

Histoire romaine, contenant la vie & les faits memorables des empereurs d'Orient & d'Occident, depuis Frideric II. jusqu'aujourd'huy. Recueillie de divers auteurs & manuscrits par le sieur Louvet de Beauvais Docteur medecin à Sisteron & Historiographe. Tome IV. A Lyon, chez André Olyer, en ruë Tupin, à la Croix de Fer. M. DC. LXV. Avec Permission. . - [16] 589 [1 bl.-16] p. (a⁸ A⁸-Pp⁸) ; in-8°.

Contenu : « Préface au lecteur » (6 p.) ; « Catalogue des Empereurs contenus en ce quatrième tome de la Suite de l'Histoire romaine » (4 p.) ; « Sommaire des livres contenus en ce quatrième tome de la Suite de l'Histoire romaine » (4 p.) ; p. 1-52 : « LIVRE XXVIII. Contenant ce qui s'est passé de plus memorable sous le regne de Frideric II. du Nom Empereur d'Occident jusqu'à celui d'Albert I. d'Autriche » ; p. 53-123 : « LIVRE XXIX. Contenant les choses advenuës en l'Empire sous les regnes d'Albert I. d'Autriche, & de ses successeurs jusques à Albert II. D'Autriche » ; p. 124-168 : « LIVRE XXX. Contenant ce qui est advenu de plus memorable depuis l'Empereur Albert d'Autriche II. du nom, jusques à Charles V. » ; p. 169-234 : « LIVRE XXXI. Contenant ce qui s'est passé de plus memorable sous l'Empire de Charles V. » ; p. 234-255 : « LIVRE XXXII. Contenant ce qui s'est passé sous l'Empire de Ferdinand I. & de Maximilian II. son fils » ; p. 256-309 : « LIVRE XXXIII. Contenant les choses advenuës en l'Empire, sous les Empereurs Rodolphe & Mathias freres » ; p. 310-524 : « LIVRE XXXIV. Contenant ce qui est arrivé de plus memorable sous l'Empire de Ferdinand II » ; p. 525-589 : « LIVRE XXXV. Contenant ce qui s'est passé en l'Empire sous l'Empereur Ferdinand III. & ses deux Enfants ».

Référence bibliographique : L. Galle et G. Guigues (*Histoire du Beaujolais...*, t. 1, p. LXXII).

Exemplaire consulté : Lyon, BM : 324804 t. 3-4 (une partie des pièces liminaires du vol. 3 a été reliée par erreur dans le premier volume).

Exemplaire non consulté : Bourg-en-Bresse, BM : FA 118401 et 118402 (le catalogue indique 1663, ce qui est très probablement une coquille) ; Grenoble, BM : E 16971 CGA (vol. 4 uniquement). On signalera également que la BM de Marseille conserve les deux premiers volumes et celle de Chambéry le second.

6.

Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes, Recueillie par feu Monsieur P. D. P. Reveuë & augmentée de plusieurs pieces par le sieur Louvet, Docteur en medecine & Historiographe. Tome Premier. A Lyon, chez Barthelemy Riviere, ruë Merciere, à l'image S. Augustin. M. DC. LXVII. Avec Approbation, & Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-6] 434 [2] p. (a⁴ A¹²-S¹² T²) ; in-12°.

Contenu : « A Monsieur Monsieur Philibert S^f des Varennes » (3 p.) ; « A Monsieur Louvet sur son Histoire des favoris disgraciés » (1 p.) ; « Préface » (2 p.) ; p. 1-16 : « Aman sous Assuerus Roy de Perse » ; p. 16-24 : « Clitus sous Alexandre le Grand » ; p. 25-34 : « Philotas sous Alexandre le Grand » ; p. 35-49 : « Appelles sous Philippes penultième Roy de Macédoine » ; p. 50-60 : « Hermias sous Antiochus le Grand, Roy de syrie » ; p. 61-88 : « Aelius Seianus sous l'Empereur Tibere » ; p. 89-96 : « Perennis et Cleander, sous l'Empereur Commode » ; p. 107 (= 97)-102 : « Plautianus sous l'Empereur Seuerus » ; p. 103-121 : « Ruffin, Stilicon, et Eutropius, sous les Empereurs Arcadius & Honorius » ; p. 121-127 : « Belissaire sous l'Empereur Justinien » ; p. 128-134 : « Constantin Mesopotamitain sous Alexius Angelus Commenus Empereur de Grece, 1197 » ; p. 135-152 : « Theodorus Metochita, Grand Chancelier d'Andronicus le Vieil, Empereur de Grece, 1290 » ; p. 153-155 : « Hugues de Beauvais, sous Robert, Roy de France » ; p. 156-160 : « Pierre Brosse, sous Philippe III. Roy de France » ; p. 161-169 : « Enguerrand de Marigny, sous le Roy Philippe le Bel » ; p. 170-187 : « Pierre Landais Breton, sous François II. Duc de Bretagne » ; p. 188-309 : « Alvaro de Luna. Conestable de Castille, sous Iean II Roy. De Castille » ; p. 310-340 : « Maio, Grand Admiral de Sicile, sous Guillaume premier Roy de Sicile surnommé le Méchant » ; p. 341-350 : « Pierre de Gaverston, Anglois. Sous Edoüard II. Roy d'Angleterre. 1310 » ; p. 350-359 : « Hugues Spenser, ou Le Dépensier, sous Edoüard II. Roy d'Angleterre, 1320 » ; p. 360-371 : « Le Duc d'Irlande, sous Richard II. Roy d'Angleterre » ; p. 372-391 : « Nicolas Gara, Palatin de Hongrie, sous Marie Reyne de Hongrie » ; p. 434-392 : « Georgius Martinusius, Cardinal Hongrois. Sous Isabelle Reine de Hongrie. 1552 » ; « Table des Vies des Favoris Contenuës en ce premier Tome » (2 p.).

Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes, Recueillie par feu Monsieur P. D. P. Reveuë & augmentée de plusieurs pieces par le sieur Louvet, Docteur en medecine & Historiographe. Tome II. A Lyon, chez Barthelemy Riviere, ruë Merciere, à l'image S. Augustin. M. DC. LXVII. Avec Approbation, & Privilege du Roy. . - [2] 446 [4] p. (A¹²-S¹² T⁸ V²) ; in-12°.

Contenu : « Table des vies contenues dans le second tome de l'Histoire des favoris » (3 p.) ; p. 1-34 : « François Coppola, Comte de Sarno, et Antonelle Petrucci Secrétaire, sous Ferdinand I. Roy de Naples » ; p. 35-42 : « Jacques Coeur, sous Charles VII » ; p. 42-54 : « Jean Cardinal de la Balve, sous Louys XI » ; p. 54-61 : « Olivier Le Daim sous Louys XI. » ; p. 61-69 : « Le Secrétaire de Florence » ; p. 70-95 : « Thomas Vvolsey Cardinal, Archevesque d'York. Sous Henry VIII. Roy d'Angleterre » ; p. 96-106 : « Hibraim Bassa, sous Solyman II. Empereur des Turcs » ; p. 107-118 : « Charles Caraffe de Montorio Cardinal, sous Pie IV. » ; p. 119-132 : « David Riz, Piedmontois, Sous Marie, Reyne d'Escosse » ; p. 133-152 : « Relation de la Mort de Messieurs les Duc & Cardinal de Guise, par le Medecin Miron. 1588 » ; p. 153-176 : « Nassouf Bassa, sous Achmet Empereur des Turcs, 1614. » ; p. 176-179 : « Dervier ou Dervis favory d'Achmat I. » ; p. 180-194 : « Le comte d'Essex sous la Reyne Elizabeth » ; p. 195-209 : « Philippe la Catenoise ou de Cantane au Royaume de Naples, sous Ieanne I. Reyne de Naples » ; p. 210-231 : « Charles de Gontaud duc de Biron, et mareschal de France. Sous le Roy Henry IV. » ; p. 232-243 : « Robert Car, comte de Sommerset, sous Jacques premier, Roy d'Angleterre. 1616 » ; p. 244-355 : « Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du Mareschal d'Ancre » ; p. 356-362 : « La mort de la femme du mareschal d'Ancre » ; p. 363-378 : « Roderic Calderon, sous Philippe III. Roy d'Espagne, 1621. » ; p. 379-386 : « Henry de Talerand comte de Chalais. Sous Louys XIII. » ; p. 387-397 : « Georges duc de Bucquingham sous Charles I. Roy d'Angleterre » ; p. 398-425 : « Albert Valsteyn Duc de Fridland, & de Meckelbourg, General des Armées Imperiales, & d'Allemagne, sous Ferdinand II. Empereur » ; p. 426-446 : « Relation de ce qui s'est passé en Espagne à la disgrace de Dom Gaspar de Guzman, Comte Duc d'Olivarés » ; approbations (1 p.).

Référence bibliographique : L. Galle et G. Guigues (*Histoire du Beaujolais...*, t. 1, p. LXXIII).

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Arsenal 8°-H-12893 (1-2) ; Paris, BNF-Tolbiac : G 23088 et G 23089.

Exemplaires non consultés : Bourg-en-Bresse, BM : FA 106310, 106311 et 106312 (le catalogue indique 3 volumes

de 1666-1677, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'un ensemble dépareillé : un volume de 1667 avec deux volumes de 1677 par exemple) ; Chalons-en-Champagne, BM : Gt 2002 (un volume uniquement) ; Grenoble, BM : E 18103 CGA (vol. 1 uniquement) ; Orléans, BM : E3176 ; Rouen, BM : Montbret P 2683

Remarques : cet ouvrage a fait l'objet d'une réédition en 1677 (voir *infra*).

6bis.

Histoire des plus illustres favoris, anciens et modernes. Recueillie par feu Monsieur P. D. P. Nouvelle Edition reveuë & augmentée de plusieurs Pieces. Par le sieur Louvet, Docteur en Medecine & Historiographe. Divisee en trois volumes. Tome premier. A Lyon, chez Jean Girin & B. Riviere, ruë Merciere, à la Prudence. M. DC. LXXVII. Avec Permission. . - [1-1 bl.-6] 449 2 p. (a⁴ A¹²-S¹² T⁸ V²) ; in-12°.

Contenu : « Preface » (3 p.) ; « A Monsieur Louvet sur son Histoire des favoris disgraciés » (1 p.) ; « Préface » (2 p.) ; approbations (1 p.) ; permission, du 17/X/1676 (1 p.) ; p. 1-22 : « Aman sous Assuerus Roy de Perse » ; p. 23-35 : « Clitus sous Alexandre le Grand » ; p. 35-48 : « Philotas sous Alexandre le Grand » ; p. 49-70 : « Appelles sous Philippes penultième Roy de Macédoine » ; p. 70-85 : « Hermias sous Antiochus le Grand, Roy de syrie » ; p. 85-126 : « Aelius Seianus sous l'Empereur Tibere » ; p. 126-137 : « Perennis et Cleander, sous l'Empereur Commodus » ; p. 138-145 : « Plautianus sous l'Empereur Seuerus » ; p. 145-171 : « Ruffin, Stilicon, et Eutropius, sous les Empereurs Arcadius & Honorius » ; p. 172-181 : « Belissaire sous l'Empereur Justinien » ; p. 182-191 : « Constantin Mesopotamitain sous Alexius Angelus Commenus Empereur de Grece, 1197 » ; p. 192-217 : « Theodorus Metochita, Grand Chancelier d'Andronicus le Vieil, Empereur de Grece, 1290 » ; p. 218-221 : « Hugues de Beauvais, sous Robert, Roy de France » ; p. 221-227 : « Pierre Brosse, sous Philippe III. Roy de France » ; p. 228-240 : « Enguerrand de Marigny, sous le Roy Philippe le Bel » ; p. 241-266 : « Pierre Landais Breton, sous François II. Duc de Bretagne » ; p. 267-449 : « Alvaro de Luna. Conestable de Castille, sous Iean II Roy. De Castille » ; « Table des Vies des Favoris contenuës en ce premier Tome » (2 p.).

Histoire des plus illustres favoris, anciens & modernes. Recueillie par Monsieur P. D. P. Nouvelle Edition, reveuë & augmentée de plusieurs Pieces. Par le sieur Louvet, Docteur en Medecine & Historiographe. Tome second. A Lyon, chez Jean Girin, & B. Riviere, ruë Merciere, à la Prudence. M. DC. LXXVII. Avec Permission. . - [1-1bl.] 414 [2] p. (A¹²-R¹² S⁴) ; in-12°.

Contenu : p. 1-47 : « Maio, Grand Admiral de Sicile, sous Guillaume premier Roy de Sicile surnommé le Méchant » ; p. 47-61 : « Pierre de Gaverston, Anglois. Sous Edoüard II. Roy d'Angleterre. 1310 » ; p. 62-75 : « Hugues Spenser, ou Le Dépensier, sous Edoüard II. Roy d'Angleterre, 1320 » ; p. 75-91 : « Le Duc d'Irlande, sous Richard II. Roy d'Angleterre » ; p. 92-121 : « Nicolas Gara, Palatin de Hongrie, sous Marie Reyne de Hongrie » ; p. 121-183 : « Georgius Martinusius, Cardinal Hongrois. Sous Isabelle Reine de Hongrie. 1552 » ; p. 184-235 : « François Coppola, Comte de Sarno, et Antonelle Petrucci Secrétaire, sous Ferdinand I. Roy de Naples » ; p. 235-245 : « Jacques Coeur, sous Charles VII » ; p. 246-264 : « Jean Cardinal de la Balve, sous Louys XI » ; p. 264-274 : « Olivier Le Daim sous Louys XI. » ; p. 275-287 : « Le Secrétaire de Florence » ; p. 288-329 : « Thomas Vvolsey Cardinal, Archevesque d'York. Sous Henry VIII. Roy d'Angleterre » ; p. 330-345 : « Hibraim Bassa, sous Solyman II. Empereur des Turcs » ; p. 346-362 : « Charles Caraffe de Montorio Cardinal, sous Pie IV. » ; p. 363-383 : « David

Riz, Piedmontois, Sous Marie, Reyne d'Escoce » ; p. 384-414 : « Relation de la Mort de Messieurs les Duc & Cardinal de Guise, par le Medecin Miron. 1588 » ; « Table des vies des favoris contenuës en ce second Tome » (2 p.).

Histoire des plus illustres favoris, anciens & modernes. Recueillie par Monsieur P. D. P. Nouvelle Edition, reveüë & augmentée de plusieurs Pieces. Par le sieur Louvet, Docteur en Medecine & Historiographe. Tome troisieme. A Lyon, chez Jean Girin, & B. Riviere, ruë Merciere, à la Prudence. M. DC. LXXVII. Avec Permission. . - [1-1bl.] 418 [2] p. (A¹²-R¹² S⁶); in-12°.

Contenu : p. 1-35 : « Nassouf Bassa, sous Achmet Empereur des Turcs, 1614. » ; p. 35-40 : « Dervier ou Dervis favory d'Achmat I. » ; p. 40-60 : « Le comte d'Essex sous la Reyne Elizabeth » ; p. 61-81 : « Philippe la Catenoise ou de Cantane au Royaume de Naples, sous Ieanne I. Reyne de Naples » ; p. 82-112 : « Charles de Gontaud duc de Biron, et mareschal de France. Sous le Roy Henry IV. » ; p. 113-129 : « Robert Car, comte de Sommerset, sous Jacques premier, Roy d'Angleterre. 1616 » ; p. 129-291 : « Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du Mareschal d'Ancre » ; p. 291-299 : « La mort de la femme du mareschal d'Ancre » ; p. 300-322 : « Roderic Calderon, sous Philippe III. Roy d'Espagne, 1621. » ; p. 323-332 : « Henry de Talerand comte de Chalais. Sous Louys XIII. » ; p. 333-248 (= 348) : « Georges duc de Bucquingham sous Charles I. Roy d'Angleterre » ; p. 349-388 : « Albert Valsteyn Duc de Fridland, & de Meckelbourg, General des Armées Imperiales, & d'Allemagne, sous Ferdinand II. Empereur » ; p. 389-418 : « Relation de ce qui s'est passé en Espagne à la disgrace de Dom Gaspar de Guzman, Comte Duc d'Olivarés » ; « Table des vies des favoris contenuës en ce troisiéme Tome » (2 p.).

Exemplaire consulté : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-26739 (1 et 3) et 8°-H-12894 (2) (collection dépareillée : le volume 2 n'appartient pas au même ensemble que les deux autres, comme en attestent des décors de reliure différents).

Exemplaires non consultés : Avignon, BM : 8° 16777 ; Limoges, BM : H225 (deux volumes uniquement) ; Montpellier, BM : 35226 ; Paris, BNF-Tolbiac : G 23090 (les trois tomes en un seul volume).

7.

A Messieurs, Messieurs du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Estat du pays de Beaujollois . - 8 p. (A²-B²); in-4°.

Référence bibliographique : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°37430) ; Cioranescu (n°43906) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 8, Villefranche, n°3).

Exemplaire consulté : Paris, BNF-Tolbiac : 4°-LK2-260 (quelques corrections et additions manuscrites qui ne sont pas de Louvet).

8.

Histoire de Villefranche, capitale de Beaujolois. Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Docteur Medecin. A Lyon, chez Daniel Gayet, ruë de Confort, à l'Epée Royale. M. DC. LXXI. . - [1-1 bl.-6] 104 p., ill. g. s. c. (a⁴ A⁴-N⁴) ; in-8°.

Contenu : « A Messieurs » (5 p.) ; « Sur l'anagramme du nom de l'auteur Pierre Louvet, la Pure verité » (1 p.) ; p. 1-3 : « Préface » ; p. 3-12 : « §. I. » ; p. 12-24 : « §. II. » ; p. 24-32 : « §. III. Le Convent des Cordeliers » ; p. 32-34 : « §. IV. Les Capuçins » ; p. 34-35 : « §. V. Les Penitens Blancs » ; p. 35-39 : « §. VI. Les Penitens Noirs » ; p. 40-41 : « §. VII. Les Religieuses ursulines » ; p. 41-45 : « §. VIII. Le monastere de la Visitation de sainte Marie » ; p. 45 : « §. IX. Le College » ; p. 46 : « §. X. Jeux de l'Arc, & de la Sible » ; p. 46-60 : « §. XI. Des Hospitiaux » ; p. 60-63 : « §. XII. Le Balliage » ; p. 63-65 : « §. XIII. De l'Eslection de Beaujolois » ; p. 65 : « §. XIV. Du Grenier à Sel » ; p. 65-71 : « §. XV. Des Eschevins » ; p. 72-75 : « §. XVI. Des Armes de la Ville » ; p. 75-76 : « §. XVII. Des Foires de Villefranche » ; p. 76-77 : « §. XVIII. Juges, Consuls des Marchands » ; p. 77 : « §. XIX. Quatre Penons pour la Garde de la Ville » ; p. 78 : « §. XX. L'Imprimerie » ; p. 78-87 : « §. XXI. Privileges de Villefranche » ; p. 88-104 : « Etats de ceux qui ont esté appelez à la charge d'Echevins de la ville de Villefranche, Capitale de Beaujolois, depuis prés de trois cens ans ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°37435) ; Brunet (n°24613) ; Cioranescu (n°43907).

Exemplaires consultés : Aix, BM : D 8704 ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-13905 (« Bibliothecae regiae ») et 8°-H-13906 (frontispice manquant) ; Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LK7-10408 ; Villefranche-sur-Saône, BM : EE 167¹ (incomplet du début).

Exemplaires non consultés : Lyon, BM : 313544, 358271, 373725, Rés 313544, Rés 358271 et Rés 373725.

Catalogues de vente : Châtre du Cangé (mention de prix : 1 l 4 s) ; Lancelot (mention de prix : 3 l 19 s).

9.

Le Mercure Hollandois, ou l'Histoire de la Republique des Provinces Unies des Pays-Bas ; Depuis sa naissance jusqu'à present ; Avec la Carte du Pais & des Places conquises par sa Majesté Ttres-Chrétienne. Par le Sieur P. Louvet, de Beauvais, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. A Lyon, chez Estienne Baritel, à l'Enseigne de l'Arbre Fleury, en ruë Merciere. M. DC. LXXIII. Avec Permission. . - [1-1 bl.-1-1 bl.-16] 484 p., 1 f. de pl. dépliée (carte) : ill. g. s. c. (a¹⁰ A¹²-V¹² X²) ; in-12°.

Contenu : « A Messieurs » (6 p.) ; « Sur les conquêtes du Roy : madrigal ; Autre madrigal ; Sur les conquêtes du Roy du mois de juin 1672 : sonnet ; Al Rey : soneto ; Sopra le victoria del grand Luigi decimo quarto... » (5 p.) ; permission (1 p.) ; « Table des chapitres » (4 p.) ; p. 1-22 : « CHAPITRE I. La Naissance, ou l'Origine de la Republique des Provinces Unies des Pais-Bas, pp. 1-22 » ; pp. 22-45 : « CHAPITRE II. Mutinerie & revolte des sept Provinces Unies des Pais Bas » ; p. 45-75 : « CHAPITRE III. Ce que fit le Duc de Parme Gouverneur des Pais-bas, pour ramener ces peuples revoltez à leur devoir » ; p. 75-93 : « CHAPITRE IV. Ce qui s'est passé dans les Pais Bas, sous le Gouvernement des Archi-ducs Ernest & Albert d'Autriche, Cardinal » ; p. 99-113 : « CHAPITRE V. Les

Hollandois cherchent à s'enrichir au moyen de la navigation des Indes » ; p. 114-131 : « CHAPITRE VI. Memorable siege d'Ostende par l'Archiduc Albert » ; p. 132-148 : « CHAPITRE VII. Diverses negociations de la paix entre l'Archiduc & les Estats des Provinces-Unies » ; p. 148-174 : « CHAPITRE VIII. La forme du Gouvernement de la Republique des Provinces Unies des Païs-bas » ; p. 175-206 : « CHAPITRE IX. Des progresz de la Republique des Provinces Unies » ; p. 206-230 : « CHAPITRE X. Rupture de la Tréve, & reprise de la guerre entre les Espagnols, & les Estats » ; p. 230-265 : « CHAPITRE XI. Siege de Breda par le Marquis de Spinola » ; p. 266-287 : « CHAPITRE XII. Ce qui s'est passé dans les Païs-Bas depuis l'entrée du Roy de Suede dans l'Allemagne : avec les diverses conquestes des Hollandois aux Indes » ; p. 287-320 : « CHAPITRE XIII. Ce qui s'est passé dans les Païs-bas depuis la guerre declarée aux Espagnols par le Roy de France jusqu'à la paix deMunster » ; p. 321-337 : « CHAPITRE XIV. Traitté de la paix entre les Espagnols & Hollandois à Munster, l'an 1648. & ensuite le denombrement des places villes & forts que les Hollandois tenoient tant en Europe qu'en Asie, Affrique & Amerique » ; p. 337-373 : « CHAPITRE XV. Icy commence la decadence des Hollandois depuis que par la paix de Munster ils eurent quitté la protection de la France » ; p. 373-416 : « CHAPITRE XVI. La guerre entre les Couronnes de Suede, & de Pologne, embarasse fort les Hollandois » ; p. 417-451 : « CHAPITRE XVII. Commencement des broüilleries des Estats avec l'Evêque de Munster, l'Electeur de Cologne, les Royaumes d'Angleterre & de Dannemarc » ; p. 425-484 : « CHAPITRE XVIII. Les Estats Generaux se mélent d'être Arbitres entre toutes les têtes couronnées de l'Europe ».

Référence bibliographique : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 2, n°24142) ; Cioranescu (n°43909 ; attribuée à tort à Louvet cinq volumes) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 18, E. Baritel, n°7).

Exemplaire consulté : Paris, BNF-Tolbiac : G 15981 (maroquin du roi).

Exemplaires non consultés : Annecy, BM : MA 6894 (1) ; Avignon, BM : 8° 15152 et Rés 491 ; Lyon, BM : 807642 ; Nancy, BM : 312920 ; Orléans, BM : XVIIp332 ; Toulouse, BU-Arsenal : Rés Mn 8123 (ex-libris manuscrit des oratoriens de Paris).

Remarques : cet ouvrage a fait l'objet d'une nouvelle édition en 1674 et d'une réédition en 1678 (voir *infra*).

9bis.

Le Mercure Hollandois, ou l'Histoire de la Republique des Provinces Unies des Pays-Bas ; Depuis sa naissance jusqu'à present ; Avec la Carte du Païs & des Places conquises par sa Majesté Ttres-Chrétienne. Par le Sieur P. Louvet, de Beauvais, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. A Lyon, chez Estienne Baritel, à l'Enseigne de l'Arbre Fleury, en ruë Merciere. M. DC. LXXIV. Avec Permission. . - [1-1 bl.-1-1 bl.-16] 484 p., 1 f. de pl. dépliée (carte) : ill. g. s. c. (a¹⁰ A¹²-V¹² X²) ; in-12°.

Contenu : voir *supra*.

Exemplaire consulté : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-15178.

9ter.

Le Mercure Hollandois, ou l'Histoire de la Republique des Provinces Unies des Pays-Bas ; Depuis sa

naissance jusqu'à present ; Avec la Carte du Pais & des Places conquises par sa Majesté Tres-Chrétienne. Par le Sieur P. Louvet, de Beauvais, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. A Lyon, chez Estienne Baritel, à l'Enseigne de l'Arbre Fleury, en ruë Merciere. M. DC. LXXVIII. Avec Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-1-1 bl.-16] 484 p., 1 f. de pl. dépliée (carte) : ill. g. s. c. (a¹⁰ A¹²-V¹² X²) ; in-12°.

Contenu : voir supra.

Références bibliographiques : Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle (t. 18, E. Baritel, n°14).

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Tolbiac : G 15987 et G 16014 (la page de titre porte la mention « Avec Permission », mention erronée puisque le privilège est reproduit à l'intérieur ; ex-libris manuscrit du couvent des dominicains de Saint-Honoré-de-Paris) ; Paris, BSG : 8 M 210 (2) INV 1284 FA.

Exemplaire non consulté : Lyon, BM : 377572 (1) (ex-libris manuscrit des jésuites de Lyon, avec mention de date : 1704) ; Orléans, BM / E2047 (1) ; Troyes, BM : H 12097 (1).

Remarques : cette édition ne diffère de la précédente que par une orthographe modernisée et quelques très légers décalages dans la pagination.

10.

Suite du Mercure Hollandois, contenant les conquestes du Roy Louys XIV, dit le Grand, sur les Provinces Unies, des Pays-Bas, Avec la Carte du Pays & des Villes conquises, marquées par une étoile. Par le Sieur P. Louvet, de Beauvais, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. A Lyon, chez Estienne Baritel, à l'enseigne de l'Arbre Fleury, en ruë Merciere. M. DC. LXXIV. Avec Permission. . - [1-1 bl.-1-1 bl.-20] 480 p., 1 f. de pl. dépliée (carte) : ill. g. s. c. (a¹² A¹²-V¹²) ; in-12°.

Contenu : « A Monsieur, Monsieur de la Barmondière » (8 p.) : « Table des chapitres contenus en ce second Tome du Mercure Hollandois » (5 p.) ; « L'Itinéraire des Villes de Hollandes, & Pays Unis » (5 p.) ; « Sonnet aux Hollandois » (1 p.) ; permission (1 p.) ; p. 1-67 : « CHAPITRE I. Les Roys de France & d'Angleterre unissent leurs forces ensemble pour abatre les forces des Hollandois » ; p. 67-90 : « CHAPITRE II. Suite du progresz des armes du Roy au passage des rivieres du Rhin, & de l'Issel » ; p. 91-115 : « CHAPITRE III. La prise d'Arnhem, de Nimmegue, de Zutphen, du Fort de Skenck, & des villes de Doesbourg, & de Deventer » ; p. 115-127 : « CHAPITRE IV. La ville & la Province d'Utrecht se soumettent volontairement à l'obeïssance de S. M. & recherchent sa protection » ; p. 128-154 : « CHAPITRE V. Suite des victoires du Roy par la prise de Nimmegue, Grave, & autres places dans le Betaw & Isle de Bommel » ; p. 154-173 : « CHAPITRE VI. Contenant la liste de toutes les places conquises sur les Provinces Unies, pendant le sejour de Sa Majesté audit Pays » ; p. 173-201 : « CHAPITRE VII. Suite des affaires de l'armée Françoisse sur les Hollandois, depuis le depart de Sa Majesté du camp, & son retour à S. Germain » ; p. 201-223 : « CHAPITRE VIII. Continuation de la suite des affaires de l'armée de France, depuis la levée du siege de Voërdén » ; p. 224-243 : « CHAPITRE IX. Memorable siege de Charleroy par le Prince d'Orange, levé au bout de trois jours » ; p. 243-261 : « CHAPITRE X. La prise de Bodengrave par le Duc de Luxembourg » ; p. 262-291 :

« CHAPITRE XI. Contenant la marche des Armées Imperiale & Electorale de Brandebourg, & la consternation des Hollandois en suite de la prise de Bodengrave par le Duc de Luxembourg » ; p. 291-313 : « CHAPITRE XII. La prise des villes de Soest d'Hoëxter sur le Weser, & d'autres places de l'Electeur de Brandebourg, avec la chasse donnée à ses troupes, & à celles de l'Empereur par le Vicomte de Turenne » ; p. 314-330 : « CHAPITRE XIII. Relation du premier combat naval donné par les armées de France & d'Angleterre à celle des Hollandois » ; p. 330-337 : « CHAPITRE XIV. Second combat naval, d'entre les François & Anglois, contre les Hollandois » ; p. 337-379 : « CHAPITRE XV. Siege & prise de Maëstricht, par l'armée du Roy, commandée par S. M. qui a formé & donné tous les ordres de ce siege » ; p. 380-403 : « CHAPITRE XVI. Ce qui s'est passé entre les armées de France & des Etats, depuis que le Roy de Suede s'est entremis de faire par un traité de paix sousmettre les Hollandois à reconnoître le Roy de France » ; p. 404-432 : « CHAPITRE XVII. Relation d'un troisième combat naval, donné entre les flotes de France & d'Angleterre, & celle de Hollande ; & en suite ce qui s'est passé depuis l'entrée du Roy dans l'Alsace » ; p. 433-480 : « CHAPITRE XVIII. Relation de l'Etat & de la forme du regime des Provinces Unies des Pays-Bas, sous le Gouvernement des Princes d'Orange, depuis leur premiere revolte sous Guillaume le Taciturne, jusqu'aujourd'huy ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette t. 2, n°24142) ; Cioranescu (n°43909 ; attribue à tort à Louvet cinq volumes) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 18, E. Baritel, n°8).

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-15178 (2) ; Paris, BNF-Tolbiac : G 15982 (maroquin du roi) et G 16015 (ex-libris manuscrit de la bibliothèque du couvent des dominicains de Saint-Honoré-de-Paris) ; Paris, B.S.G. : 8 M 210 (3) INV 1285 FA (carte manquante).

Exemplaires non consultés : Annecy, BM : MA 6894 (2) ; Lyon, BM : 377572 (2) (reliure aux armes de Marc Perrachon ; ex-libris manuscrit des jésuites de Lyon) ; Orléans, BM : E2047 (2) ; Troyes, BM : H 12097 (2).

11.

La France dans sa splendeur, tant par la reunion de son ancien Domaine, qui étoit aliéné ; que par les traitez de Paix de Munster, des Pyrenées & d'Aix la Chappelle ; Et par les Conquestes de sa Majesté. Par Pierre Louvet de Beauvais D.M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Tome premier. A Lyon, chez François Comba, ruë Merciere aux trois Vertus. M. DC. LXXIV. Avec Permission.
.- [1-1 bl-10] 405 [9] p. (a⁶ A⁸-Kk⁸ B⁴-li⁴ Ll³) ; in-12°.

Contenu : « A tres illustre & magnifique seigneur Leonor Tristan » (5 p.) ; « Au lecteur » (3 p.) ; permission (2 p.) ; p. 1-6 : « CHAPITRE PREMIER. Dessein de l'Auteur » ; p. 6-24 : « CHAPITRE II. Origine de la Monarchie Française sous Pharamond » ; p. 24-26 : « CHAPITRE III. Quel fut le progres de la Monarchie Française sous les Successeurs de Pharamond, jusqu'à Clovis » ; p. 26-32 : « CHAPITRE IV. Clovis aggrandit les limites de son Royaume par la defaite des Romains, des Allemans, des Bourguignons, & des Goths » ; p. 32-36 : « CHAPITRE V. Premiere décadence de la Monarchie Française sous les Enfans de Clovis » ; p. 37-47 : « CHAPITRE VI. Origine de la Loy Salique » ; p. 48-59 : « CHAPITRE VII. Aggrandissement de la Monarchie Française par Charle-Magne sous la seconde lignée de nos Roys » ; p. 60-65 : « CHAPITRE VIII. Faute que fit Charle-Magne de n'avoir pas fait un corps de tous ses Etats par une Loy fondamentale » ; p. 66-73 : « CHAPITRE IX. Comme quoy l'Empire est sorty de la Maison de France pour aller en Allemagne » ; p. 74-82 : « CHAPITRE X. Décadence de la Monarchie Française sous Charles le Simple & ses décadans » ; p. 82-108 : « CHAPITRE XI. Origine & Institutions des Pairs de France » ; p.

108-118 : « CHAPITRE XII. Faute que fit le Roy Robert & apres luy le Roy Jean en alienant la Bourgogne » ; p. 118-138 : « CHAPITRE XIII. Reünion de l'ancien Domaine de France à la Couronne. Et premierement des Comtés de la Duché de Bourgogne » ; p. 138-159 : « CHAPITRE XIV. Reünion de la Duché de Normandie à la Couronne de France » ; p. 160-241 : « CHAPITRE XV. Reünion de la Duché de Guyenne & de ses Annexes à la Couronne » ; p. 242-317 : « CHAPITRE XVI. Reünion de la Province de Languedoc & de ses Annexes à la Couronne de France » ; p. 318-343 : « CHAPITRE XVII. Reünion de la Comté & Pairrie de Champagne, & Brie & de ses Annexes à la Couronne » ; p. 343-396 : « CHAPITRE XVIII. De la Comté & Parie (sic) de Flandres & d'Artois, & du retour d'une partie d'icelles à la Couronne » ; « Table des Chapitres contenus en ce premier Tome » (9 p.).

La France dans sa splendeur, tant par la reunion de son ancien Domaine, qui étoit aliené ; que par les traitez de Paix de Munster, des Pyrenées & d'Aix la Chappelle ; Et par les Conquestes de sa Majesté. Par PIERRE LOUVET de Beauvais D.M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Tome second. A Lyon, chez François Comba, ruë Merciere aux trois Vertus. M. DC. LXXIV. Avec Permission. . - [1-1 bl.] 506 [4] p. (A⁸-Bb⁸ B⁴-Cc⁴ Dd¹²-Ll¹² Mm³) ; in-12°.

Contenu : p. 1-12 : « CHAPITRE XIX. De la Comté de Paris, & de son union à la Couronne » ; p. 12-39 : « CHAPITRE XX. De la Comté de Vermandois, & de son retour à la Couronne » ; p. 40-51 : « CHAPITRE XXI. De la Comté d'Anjou, & de ses Annexes, & de leur reversion à la Couronne » ; p. 51-86 : « CHAPITRE XXII. De la Comté de Lyon, & Provinces de Forests & Beaujollois, adjacentes au Gouvernement du Lyonnais » ; p. 86-210 : « CHAPITRE XXIII. Des Provinces du Royaume de Bourgogne qui sont retournées au Royaume de France » ; p. 210-213 : « CHAPITRE XXIV. Acquisition de la Duché de Bretagne, & son union au Domaine de la Couronne de France » ; p. 214-218 : « CHAPITRE XXV. Acquisition des villes Imperiales de Mets, Toul & Verdun, & de leur union au Domaine de la Couronne de France » ; p. 219-303 : « CHAPITRE XXVI. Agrandissement de l'Etat par les Armes victorieuses de nôtre invincible Monarque Loüis XIV. & par les Traités de paix de Munster, des Pyrenées, & d'Aix la Chapelle » ; p. 303-317 : « CHAPITRE XXVII. Conclusion de tout ce Traité qui fait voir l'avantage que nôtre Roy Loüis XIV Dieu Donné a eu par dessus tous ses Predecesseurs de la troisième lignée » ; p. 318-359 : « CHAPITRE XXVII (sic). Traité & Articles de la Paix generale conclud & signée à Munster le 24. Octobre 1648. entre l'Empereur & le Roy Tres-Chrétien & leurs Alliez » ; p. 359-492 : « CHAPITRE XXVIII. Traité de Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne, conclu & signé par Monseigneur le Cardinal Mazarin ; Et le Seigneur Dom Louïs Mendez de Haro, Plenipotentiaires de leurs Majestez Tres-Chrestienne & Catholique en l'Isle dite des Faisans, en la riviere de Bidassoa, aux confins des Pirenées, le septième Novembre 1659 » ; p. 493-506 : « CHAPITRE XXIX. Projet du Traité de Paix, entre la France & l'Espagne, fait en la Ville Imperiale d'Aix le deuxième jour du mois de May de l'année mil six cens soixante-huit ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 1, n°2145) ; Cioranescu (n°43910).

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-28333 (1-2 ; reliure armoriée et ex-libris imprimé de Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin) et 8°-H-28334 (1-2) ; Paris, B.S.G. : 8 L 646 INV 2343 Rés (deux tomes en un volume ; ex-libris manuscrit des génofévins de Paris, assorti de la date 1753).

Exemplaires non consultés : Bourg-en-Bresse, BM : FA 104708 et 104709 ; Dijon, BM : 4763 CGA ; Grenoble, BM : C 16813 CGA (vol. 2 uniquement) et E 18674 CGA ; Lyon, BM : Rés 357046 CGA (ex-libris manuscrit du séminaire Saint-Irénée de Lyon) ; Nîmes, BM : 11124 ; Paris, BNF-Tolbiac : LB37-3650 ; Rennes, BU Rennes-II : 56987 (1-2).

Catalogues de vente : Boissier.

12.

*La Suite du Mercure Hollandois ; qui comprend l'Histoire de la Franche Comté, et sa reduction sous les armes de nôtre invincible Monarque Louys XIV. & les avantages que nos Troupes ont eu sur les Armées Imperiale, Espagnole, & Hollandoise. Par le Sieur Pierre Louvet, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Tome troisieme. A Lyon, chez Estienne Baritel, rue Merciere, à l'Arbre Fleury. M. DC. LXXV. Avec Permission. Suivi de l'Abregé de l'histoire de la Franche Comté, de la situation du pays, & des Seigneurs qui y ont dominé jusqu'à present. A Lyon, chez Estienne Baritel, rue Merciere, à l'Arbre Fleury. M. DC. LXXV. Avec Permission . - Pour la première partie : [1-1 bl.-1-1 bl.-12] 307 [5 bl.] p. : ill. g. s. c. (a⁸ A¹²-N¹²). Pour la seconde partie : 168-8 p. (A¹²-G¹²*4) ; in-12°.*

Contenu : « A tres illustre & magnifique seigneur François de Valavoire » (6 p.) ; « Table des chapitres » (5 p.) ; permission (1 p.) ; « Continuation du Mercure Hollandois ; Contenant la marche des Troupes Françaises dans l'Allemagne depuis la prise de Maëstricht, & la reduction de l'Alsace : Avec la conquête de la Franche-Comté en divers lieux, par les armes de sa M. Tres-Chrétienne » (p. 1-307) : p. 1-18 : « Chapitre I. Contenant la marche des Troupes Françaises & Imperiales dans la Franconie » ; p. 18-34 : « Chapitre II. Recit de ce qui s'est passé à Cologne, entre les Plenipotentiaires assemblez pour le Traité de Paix que les Hollandois pressoient instamment » ; p. 34-44 : « Chapitre III. La reprise de Naërden par le Prince d'Orange, dont la joye est rabatuë par la perte de l'Isle sainte Helene aux Indes Orientales » ; p. 44-54 : « Chapitre IV. Ce qui s'est passé entre les Armées de l'Evêque de Munster, & des Hollandois dans la Frise, & aux environs. Avec la Declaration de la Guerre, faite par le Roy de France à celuy d'Espagne » ; p. 54-61 : « Chapitre V. Suite de la marche des Armées Française & Imperiale dans la Franconie » ; p. 62-74 : « Chapitre VI. Siege de Bonn, dans l'Electorat de Cologne, par trois Armées Imperiale, Espagnolle, & Hollandoise » ; p. 74-84 : « Chapitre VII. Les François abandonnent la Province d'Utrecht, & autres Villes pour conserver l'Alsace, & l'Electorat de Treves » ; p. 85-103 : « Chapitre VIII. L'entrée des Troupes du Roy, dans la Franche-Comté, sous le commandement du Duc de Navailles » ; p. 103-148 : « Chapitre IX. Le Roy entre dans la Franche-Comté, & met le Siege devant Besançon » ; p. 149-159 : « Chapitre X. Suite des affaires d'Hollande, & comme nos Troupes abandonnerent leurs conquêtes avec la même facilité qu'ils les avoient conquises » ; p. 159-187 : « Chapitre XI. Le Siege de Dole, & sa reddition, pp. 159-187 » ; p. 187-224 : « Chapitre XII. La marche & le progrez de l'Armée du Roy dans l'Allemagne, & aux environs sous la conduite du Vicomte de Turenne » ; p. 225-235 : « Chapitre XIII. L'entiere reduction de la Franche-Comté, par la prise des Châteaux de Fauconey, Luxeul, Lure, Joux, & autres » ; p. 236-250 : « Chapitre XIV. Le Siege de Graves par les Hollandois » ; p. 251-280 : « Chapitre XV. Combat de Senef, où fut défaite toute l'arriere-garde d'Espagne, fortifiée des Troupes de l'Empereur & de celles de Hollande, avec la prise de leurs bagages par le Prince de Condé, commandant l'Armée du Roy » ; p. 281-289 : « Chapitre XVI. Siege d'Ourdenarde par les trois Armées Confederées, Imperiale, Espagnole, & Hollandoise » ; p. 289-307 : « Chapitre XVII. Affaires d'Allemagne ensuite de la Bataille de Zintzeim, gagnée par le Vicomte de Turenne ». « Abrégé de l'Histoire de la Franche-Comté, de la situation du Pays & des Seigneurs qui y ont dominé jusqu'à présent (p. 1-168) : p. 1-15 : « Chapitre I. Quel Pays c'estoit autresfois que la Franche-Comté » ; p. 15-25 : « Chapitre II. Description de la Franche Comté de Bourgogne » ; p. 25-33 : « Chapitre III. Des Roys de la haute Bourgogne, & de la Franche-Comté » ; p. 33-48 : « Chapitre IV. Des Comtes de la Franche Comté » ; p. 49-62 : « Chapitre V. La Famille des premiers Comtes de la Franche Comté passe en la maison des Ducs de Sueve, ou Souabe, par le mariage de Beatrix heritiere de la Franche Comté, avec l'Empereur Frideric I. du nom, dit Barberousse ; puis en celle de Meranie par une autre Beatrix, aussi heritiere de ladite Franche Comté » ; p. 63-81 : « Chapitre VI. La Franche Comté rentre dans sa famille, après en avoir esté separée l'espace de cent & quelques

années » ; p. 81-92 : « Chapitre VII. La Franche Comté tombe en la main des Roys de France, puis des Ducs de Bourgogne ; & enfin des Comtes de Flandres, où elle a demeuré jusqu'à nos jours » ; p. 92-119 : « Chapitre VIII. La Franche Comté passe en la maison des Comtes de Flandres, par le decez du dernier Duc de Bourgogne : puis par le mariage de Marguerite presomptive heritiere de cette Comté, en la famille des Ducs de Bourgogne de la seconde lignée Royale sortie du Roy Jean » ; p. 120-168 : « Chapitre IX. La Franche Comté passe en la maison d'Austriche par le mariage de Marie heritiere du dernier Duc de Bourgogne avec l'Archiduc Maximilian depuis Empereur » ; p. 1-8 : « Ode sur la Prise du comté de Bourgogne par Sa Majesté Tres-Chrestienne ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 2, n°24142) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 18, E. Baritel, n°10).

Exemplaires consultés : Lyon, BM : 377572 (3) (reliure aux armes de Marc Perrachon, ex-libris manuscrit du collège des jésuites de Lyon avec mention de date : 1704) ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-15178 (3) ; Paris, BNF-Tolbiac : G 15983 (maroquin du roi) et G 16016 (ex-libris manuscrit du couvent des dominicains de Saint-Honoré-de-Paris) ; Paris, BSG : 8 M 210 (4) INV 1286 FA.

Exemplaires non consultés : Annecy, BM : MA 6894 (3) ; Orléans, BM : E2047 (3) ; Troyes, BM : H 12097 (3).

Catalogues de vente : Boissier (« Abregé de l'Hist. de la Franche Comté. Lyon, 1675. in 12. » ; mention de prix : 10 s) ; Châtre du Cangé (« Abregé de l'Histoire de la Franche Comté, par Pierre Louvet. Lyon, 1675. in 12. » ; mention de prix : 1 l).

Remarques : cet ouvrage a fait l'objet d'une réédition (voir *infra*).

D'après Cioranescu (n°43911) et le *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France* (t. 18, Baritel, n°9), l'*Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté* aurait été commercialisé séparément. De fait, nous connaissons effectivement quatre exemplaires de cet *Abrégé* : Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LK2-745 (c'est le seul que nous ayons consulté) ; Besançon, BM 240985 ; Dole, BM : H 1753 ; Grenoble, BM : Mj 2156 (l'exemplaire de la BM de Lyon, coté 377572/3bis et celui de l'Arsenal coté 8°-H-15178 (3,2) correspondent en revanche à la deuxième partie du *Mercurus hollandicus*). Doit-on en conclure pour autant que cette partie a fait l'objet d'une commercialisation séparée, comme pourrait le laisser entendre le fait qu'elle soit dotée d'une page de titre et d'une permission propres ? Il est difficile de l'affirmer, d'autant plus que la page de titre de cet *Abrégé* ne porte pas de nom d'auteur, ce qui peut laisser penser qu'il s'agit d'une simple page de faux-titre et que les exemplaires susmentionnés ont été reliés de cette manière par leurs anciens propriétaires, qui auraient voulu avoir à part cet abrégé de l'histoire de la Franche-Comté. De plus, et c'est un élément qui nous paraît décisif, Louvet, dans son *Abrégé de l'histoire de Provence*, explique que l' *Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté* est paru avec le troisième tome du *Mercurus* (« Neanmoins la Franche-Comté contient 170. Parroisses, & 4700. tant Villes, Villages que Châteaux, & plus de 170 000. feux, comme j'ay fait voir dans la description de l'abregé que j'en ay donné dans mon 3. tome du Mercurus Hollandois », cf. P. Louvet, *Abrégé de l'histoire de Provence*, Aix, L. Tétrode, 1676, t. 1, p. 282), ce que paraît confirmer Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°38418), qui, tout en consacrant une notice spécifique à cet abrégé, indique qu'il « est imprimé au tom. III. » du *Mercurus*.

Notons encore que suivant les exemplaires, l'ode sur la prise de la Franche-Comté est reliée tantôt à la fin des pièces liminaires (dans G 16016, elle est même reliée au milieu de l'épître dédicatoire), tantôt à la fin du volume, après l'*Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté*.

12bis.

Le Mercurus hollandicus ; qui comprend l'Histoire de la Franche Comté, et sa reduction sous les Armes de nôtre invincible Monarque Louys XIV. & les avantages que nos Troupes ont eu sus les Armées Imperiale, Espagnole, & Hollandoise. Par le sieur Pierre Louvet, D.M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. de Dombes. Tome troisieme. Seconde édition. A Lyon, chez Estienne Baritel, rue Merciere, à l'Arbre

*Fleury. M. DC. LXXXIII. Avec Privilege du Roy. . - Pour la première partie : [1-1 bl.-1-1 bl.-12] 8 307 [5 bl.] p. : ill. g. s. c. (a⁸ A¹²-N¹²*4). Pour la seconde partie : 168-8 p. (A¹²-G¹²) ; in-12°.*

Contenu : voir supra.

Exemplaire consulté : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-15178 (3).

13.

Suite du Mercure Hollandois, contenant les avantages que nostre invincible Monarque Louis XIV. toujours Auguste, A remportez sur Trois Ennemis Confederez, Imperiaux, Espagnols, & Hollandois, dans l'Allemagne, la Sicile, Catalogne, & Pays-Bas. Avec le supplement de ce qui manque au Troisième Tome. Par le S P. Louvet, de Beauvais, D.M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. de Dombes. Tome IV. A Lyon, chez Estienne Baritel, ruë Merciere, à l'Arbre Flory. M. DC. LXXVI. Avec Permission. . - [3 bl.-1-1-1 bl.-18] 455 p. : ill. g. s. c. (a¹² A¹²-T¹²) ; in-12°.

Contenu : « A Monsieur, Monsieur le général Darmand » (6 p.) ; « Sonnet au prince d'Orange ; Epigramme sur l'admiral Rutter » (2 p.) ; « Table des chapitres contenus en ce quatrième Tome du Mercure Hollandois » (8 p.) ; permission (2 p.) ; p. 1-9 : « CHAPITRE I. Dessein de l'Autheur » ; p. 9-25 : « CHAPITRE II. Deux avantages remportez par nos troupes sur nos ennemis sçavoir la retraite de la flote Hollandoise hors de Belle-Isle, & des côtes de Bretagne ; & la chasse donnée aux troupes du Duc Charles de Lorraine, du Prince de Bournonville, & du Comte Caprara, par l'armée du Roy, sous le Vicomte de Turenne » ; p. 26-59 : « CHAPITRE III. Suite du Siege de Grave : Avec les Articles de sa Capitulation » ; p. 60-72 : « CHAPITRE IV. Affaires d'Allemagne » ; p. 72-122 : « CHAPITRE V. Mouvemens arrivez en Sicile, & ce qui s'est passé en la Ville de Messine, qui s'est jettée entre les bras du Roy de France » ; p. 123-148 : « CHAPITRE VI. Reflexion sur ces movemens de Messine » ; p. 149-166 : « CHAPITRE VII. Les avantages de l'Armée du Roy commandée par le Vicomte de Turenne » ; p. 167-173 : « CHAPITRE VIII. La Citadelle de Liege, reçoit garnison François » ; p. 174-180 : « CHAPITRE IX. L'Attaque du Fauxbourg de Gand, par le Marquis de Chamilly, Gouvern. D'Oudenarde » ; p. 181-197 : « CHAPITRE X. Ouverture de la campagne de l'année 1675. & la prise de la Ville & Château de Dinant par l'Armée du Roy, commandée par le Mareschal de Crequy : Et de Huy par le Marquis de Rochefort » ; p. 197-213 : « CHAPITRE XI. Siege & prise de la Ville & Citadelle de Limbourg par l'Armée du Roy » ; p. 213-232 : « CHAPITRE XII. Divers avantages remportez par les armées du Roy, tant en Catalogne, qu'en Flandres, & en Allemagne » ; p. 233-258 : « CHAPITRE XIII. La Funeste & deplorable mort du Vicomte de Turenne, avec un abregé de ses plus belles actions tant Militaires, que Morales & Chrêtiennes » ; p. 258-278 : « CHAPITRE XIV. La Prise de la Forteresse de Bellegarde dans le Roussillon par le Mareschal de Schomberg. Et la défaite des Imperiaux par le Comte de Lorge pres le Camp de Plorkein » ; p. 279-291 : « CHAPITRE XV. Continuation des affaires d'Allemagne, & la levée du siege d'Hagenau, par le Comte de Montecuculli » ; p. 291-299 : « CHAPITRE XVI. Siege & prise de Treves, par l'Armée des Confederez » ; p. 299-319 : « CHAPITRE XVII. Affaires de Sicile, & la prise d'Agousta, par le Duc de Vivonne Maréchal de France, & Viceroy de Sicile » ; p. 319-333 : « CHAPITRE XVIII. Propositions de la paix interrompue à Cologne, & reprise par la mediation du Roy d'Angleterre à Nimegue » ; p. 333-343 : « CHAPITRE XIX. Relation d'autres affaires arrivées dans le cours de cette année » ; p. 343-353 : « CHAPITRE XX. Deceds de quelques Princes & Princesses que la mort a

moissonnez cette année 1675 » ; p. 353-366 : « CHAPITRE XXI. Commencement de l'année mille six-cens septante-six » ; p. 366-403 : « CHAPITRE XXII. Suite des affaires de la Sicile, au commencement de l'Année mil six cens septante-six » ; p. 403-455 : « CHAPITRE XXIII. La Campagne Royale, & la marche Royale ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 2, n°24142) ; Gioranescu (n°43909 ; attribuée à tort à Louvet cinq volumes) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 18, E. Baritel, n°11)

Exemplaires consultés : Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-15178 (4) et 8°-H-17179 ; Paris, BNF-Tolbiac : G 15984 (maroquin du roi) et G 16017 (ex-libris manuscrit du couvent des dominicains de Saint-Honoré-de-Paris).

Exemplaires non consultés : Annecy, BM : MA 6894 (4) ; Lyon, BM : 377572 (4) (reliure aux armes de Marc Perrachon ; ex-libris manuscrit des jésuites de Lyon) ; Orléans, BM : E2047 (4) ; Paris, B.S.G. : 8 M 210 (5) INV 1287 FA ; Troyes, BM : H 12097 (4).

14.

Abregé de l'Histoire de Provence, contenant plusieurs Mémoires qui ont été inconnûs aux Auteurs qui ont écrit de l'Histoire de ce País. Par Pierre Louvet, de Beauvais D.M. & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Tome I. A Aix, chez Leonard Tetrode, Marchand Libraire à la Place des Prêcheurs. M. DC. LXXVI. Avec Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-9-1 bl.- 3-1 bl.] 528 p., [28] f. de pl. g. s. c. (a⁸ A⁸-Z⁸) ; in-16°.

Contenu : « A Messieurs... » (4 p.) ; « Preface » (4 p.) ; « Fautes survenuës en ce premier Tome pendant la maladie de l'Auteur » (1 p.) ; « Table des chapitres de ce premier tome » (3 p.) ; p. 1-9 : « Chapitre I. Quel Etat c'est que le País de Provence & sous quelle domination il a été en divers temps » ; p. 9-28 : « Chapitre II. Du second Royaume de Bourgongne, dont la Provence faisoit partie & Province, sous les Enfans de Louis le Debonnaire, & leurs décadans » ; p. 29-45 : « Chapitre III. Des Comtes de Provence, & Forcalquier, sous la decadence & les ruïnes des Royaumes de Bourgongne & d'Arles » ; p. 45-87 : « Chapitre IV. Des premiers Comtes de Provence avant que cette Comté passat en la famille des Comtes de Barcelone » ; p. 87-152 : « Chapitre V. Des Comtes de Provence de la Maison de Barcelone, qui a dominé en cette Province l'espace de 134. ans » ; « p. 152-158 : « [Abregé du contenu cy-dessus] » ; p. 159-214 : « Chapitre VI. Des Comtes de Provence de la Royale Maison de France & de la premiere branche d'Anjou » ; p. 214-259 : « Chapitre VII. Des Comtes de Provence de la seconde branche d'Anjou » ; p. 260-283 : « Chapitre IX (*sic*). Quel Etat c'est que la Provence » ; p. 282-295 : « Chapitre X. La Provence se peut passer de ses voisins, & malaisement ses voisins se peuvent-ils passer d'elle » ; p. 295-346 : « Chapitre XI. Des Senechaux, Gouverneurs, & Lieutenans de Roy en Provence » ; p. 347-352 : « Chapitre XII. Des Generaux des Galeres de France » ; p. 353-378 : « Chapitre XIII. De la Comté et des Comtes de Forcalquier » ; p. 377-378 : « [Extrait des registres de Monsieur de Peiresc, communiqué par M. de Ruffi] » ; p. 379-469 : « Chapitre XIV. De la ville d'Avignon et du Comtat Venaisin anciens membres de la Provence » ; p. 470-494 : « Chapitre XV. De la Vicomté et des Vicomtes de Marseille » ; p. 495-528 : « Chapitre XVI. De quelques fiefs souverains mouvants du grand Royaume d'Arles, comme sont Orange, Grignan, Sault, les Baux & Castelane ».

Abregé de l'Histoire de Provence, contenant l'état ecclesiastique du País Par Pierre Louvet, de Beauvais

D.M. & Historiographie de S. A. R. Souveraine de Dombes, Tome II. A Aix, chez Leonard Tetrode, Marchand Libraire, à la Place des Prêcheurs. M. DC. LXXVI. Avec Privilege du Roy. . - [1-1 bl.-2] 556 p. (a² A⁶-Zz⁶ Aaa²) ; in-16°.

Contenu : « Table des chapitres de ce second Tome » (2 p.) ; p. 1-83 : « Chapitre I. Des Archéques (sic) & Evêques de Provence » (« Des Archevesques d'Aix », pp. 3-83) ; p. 84-149 : « Chapitre II. Les Archevesques d'Arles » ; p. 149-195 : « Chapitre III. Des Evesques de Marseille » ; p. 196-218 : « Chapitre IV. Des Evesques de Tolon » ; p. 219-291 : « Chapitre V. Des Evesques de Sisteron » ; p. 292-329 : « Chapitre VI. Des Evesques de Riez » ; p. 330-358 : « Chapitre VII. Des Evesques & Comtes de Gap » ; p. 358-370 : « Chapitre VIII. Des Evesques de Senés » ; p. 371-394 : « Chapitre IX. Des Evesques de Vence » ; p. 395-415 : « Chapitre X. Des Evesques d'Antibe & de Grasse » ; p. 415-424 : « Chapitre XI. Des Evesques de Glandeve » ; p. 425-459 : « Chapitre XII. Des Evesques de Digne » ; p. 459-495 : « Chapitre XIII. Des Evesques d'Apt » ; p. 496-539 : « Chapitre XIV. Des Evesques de Frejus » ; p. 539-556 : « Chapitre XV. Des Monasteres qui sont en Provence & dans le Comtat d'Avignon & Venaissin ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 1, n°7851, et 3, n°38123) ; Brunet (n°24787) ; Cioranescu (n°43912) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (tome 19, Aix, n°904).

Exemplaires consultés : Aix, BM : in-8° 7690 (1-2) (t 1 : présence d'un frontispice orné des armes des procureurs du pays, en plus du portrait de l'auteur) ; Avignon, BM : 28586/1 (t. 1 : ont été reliés par erreur, en lieu et place de la page de titre et de l'épître dédicatoire de l'*Abrégé de l'histoire de Provence*, la page de titre du premier tome de l'*Histoire des troubles de Provence* (Aix/Sisteron, C. David/ J.-P. Louvet, 1679) et l'épître dédicatoire du second tome de cette même *Histoire des troubles de Provence*) ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-14090 (1-2) et 8°-H-14091 (1-2) (erreur de cotation : 8°-H-14092 (2) fait suite à 8°-H-14091 (1) et 8°-H-14091 (2) à 8°-H-14092 (1) ; les gravures ont été reliées dans les deux volumes 8°-H-14092 (1) et 8°-H-14091 (2) et pas uniquement dans le premier) ; Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LK2-1410 (1-2) ; les gravures ont été reliées dans les deux volumes et pas uniquement dans le premier) ; Rouen, BM : Montbret P 16289 (1) (t. 1 uniquement ; présence d'un frontispice orné des armes des procureurs du pays à la place du portrait de l'auteur et d'un extrait du privilège du roi ; erreur au catalogue qui indique la présence d'un t. 2 lequel, en fait, est un exemplaire du second tome de l'*Histoire des troubles de Provence*).

Exemplaires non consultés : Aix, BU lettres-Aix-Marseille-I : 45701/1*-2*BULA ; Arles, BM : AA 25422 M (1-2) ; Avignon, BM : 8° 15320 et 263375 ; Besançon, BM : 240710 et 240711 ; Draguignan, BM : PR 0194 A-B ; Grenoble, BM : P 9485 CGA ; Limoges, BM : H 1296 (1-2) ; Lyon, BIU-LSH : 21388/1-2 ; Marseille, BMVR : 4577 et 4588 ; Nice, BMVR : Rés 583 et 584 ; Toulouse, BM : La D910 (1-2) ; Versailles, BM : Rés B 54-55.

Catalogues de vente : Boucot (mention de prix : 2 l 2 s) ; Baluze ; Huxelles ; Châtre du Cangé (mention de prix : 3 l) ; Lancelot (mention de prix : 3 l).

14.

La Vie et Legende de saint Tyrse, patron de la Ville & Diocese de Sisteron. Et des Saints Marius & Donat, Patrons tutelaires de ce même Lieu. Par M. Pierre Louvet, D.M. Conseiller, Historiographie de S. A. R. Souveraine de Dombes. A Marseille, chez Pierre Mesnier, Imprimeur & Marchand Libraire, à Loge. . - 184 p. : [2] f. de pl. gr. s. b. (A⁸-N⁸ B⁴-O⁴ P⁴ Q² R²) ; in-12°.

Contenu : p. 3-6 : « A Messieurs... » ; p. 7-14 : « Preface » ; p. 15-18 : approbations et permission ; « La Vie de Saint Tyrse » (p. 19-98) ; p. 19-27 : « CHAPITRE I. De sa naissance » ; p. 28-36 : « CHAPITRE II. Comment Saint Tyrse a menagé le temps depuis sa Naissance jusqu'à son Martyre » ; p. 36-54 : « CHAPITRE III. Du martyre de saint Tyrse » ; p. 55-58 : « CHAPITRE IV. Avis au peuple de Sisteron » ; p. 59-76 : « CHAPITRE V. Qu'est-ce que la Sainteté & en quoy elle consiste » ; p. 77-98 : « Les Leçons des Matines qu'on avoit acoustumé de dire en l'Office de S. Tyrse, avant la reformation du Breviaire par le Concile de Trente ». La Vie de Saint Marius Abbé, & de S. Donat, tirée partie des legendes du Breviaire & partie des Auteurs qui en ont traité (p. 99-141) ; p. 117-119 : « *Lectiones antiquitùs dici solitae in Officio Beati Marii ex Breviario Sistaricensi* » ; p. 121-128 : « La Vie de Saint Donat, Prêtre ; tirée de la Legende des Breviaires d'Ambrun & de Sisteron » ; p. 128-138 : « *Antiquae Lectiones Matutinarum Officii Sancti Donati presbiteri* » ; p. 139-141 : « Annotation sur le dragon de saint Donat ». La Vie de Saint Roch, Patron de Momtpelcier ; tirée partie de diverses legende, partie des mémoires historiques (p. 142-168). Saint Prosper d'Aquitaine (p. 169-184).

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 1, n°4705, 4650 et 7813 ; précisons qu'on ne doit pas inférer de ce signalement multiple une publication séparée des vies de Roch et Prosper : c'est juste l'habitude de Le Long et de son continuateur de signaler les différentes parties d'un ouvrage lorsqu'elles portent sur des sujets différents) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 19, Marseille, n°204).

Exemplaire consulté : Marseille, BM : 9200

Exemplaire non consulté : Lyon, BM : 325169.

15.

Histoire des troubles de Provence, depuis son retour à la Couronne jusqu'à la Paix de Vervins, en 1598.

Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Doct. Med. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de

Dombes. Première partie. A Aix, par Charles David, Imprimeur du Roy, du Clergé & de la Ville M. DC.

LXXIX. . - x [2] 556 [21] p. (a¹² A⁸ B⁴ C¹²-Bb¹²) ; in-12°.

Contenu : p. iii-x : « A Monseigneur, Monseigneur le comte de Grignan » ; « Avertissement » (2 p.) ; p. 1-17 : « CHAPITRE I. Qui sont les Princes qui ont tenu la Provence jusqu'à Charles du Maine, qui en fit nos Rois heritiers » ; p. 8-12 : « CHAPITRE II. Donation de la Provence au Roy de France Louys XI. par Charles du Maine dernier Comte » ; p. 13-22 : « CHAPITRE III. De ce qui s'est passé en provence sous Louïs XI. où l'on parle par occasion de diverses Judicatures qui ont esté sous les Comtes de Provence » ; p. 22-30 : « CHAPITRE IV. Origine du Parlement de Provence, qui donne occasion de parler de l'origine des Parlemens de France » ; p. 30-44 : « CHAPITRE V. Suite de la même Matiere » ; p. 44-52 : « CHAPITRE VI. Differend entre le Pape Leon X. & le Parlement de Provence, pour raison des Annexes » ; p. 52-55 : « CHAPITRE VII. De ce qui s'est passé en Provence sous le Regne de François I. » ; p. 55-71 : « CHAPITRE VIII. Edit du Roy sur la reforme du Parlement d'Aix, & la Charge de Procureur du Pays, attribuée aux seuls Consuls d'Aix » ; p. 71-79 : « CHAPITRE IX. Des nouvelles creués, erections, & suppressions de divers Offices au Parlement, depuis son établissement jusqu'en l'année 1550 » ; p. 79-85 : « CHAPITRE X. Des grands Jours de Provence » ; p. 86-133 : « CHAPITRE XI. De ce qui s'est passé en Provence sous le Regne de Henry II. Et de l'incident qui arriva à la Cour, au sujet de Cabrieres & de Merindol » ; p. 133-136 : « CHAPITRE XII. Première erection de la Chambre des Enquestes par le Roy Henry II. » ; p. 137-163 : « CHAPITRE XIII. Des choses les plus remarquables arrivées en Provence, sous les regnes de François II. & Charles IX. freres » ; p. 163-179 : « CHAPITRE XIV. Troisième Siege de Sisteron, & sa prise par le Comte de Sommerive, qui

met la Ville au sac & au pillage » ; p. 179-205 : « CHAPITRE XV. Interdiction de la Cour par le Roy Charles IX. & son rétablissement par le mesme » ; p. 206-220 : « CHAPITRE XVI. Suite de ce qui s'est passé en Provence depuis le depart du Roy, & le rétablissement de la Cour, jusqu'au depart du Sieur President de Morsant » ; p. 221-244 : « CHAPITRE XVII. De la Chambre neutre & autres evenemens arrivés tant en la Cour qu'en ce Pays » ; p. 244-268 : « CHAPITRE XVIII. De ce qui s'est passé en Provence és années 1568. 69. 70. 71. & 72. » ; p. 269-288 : « CHAPITRE XIX. De ce qui s'est passé en Provence depuis 1573. jusqu'à 1585. L'arrivée du Roy Henry III. de Pologne en ce Pays » ; p. 288-352 : « CHAPITRE XX. De ce qui s'est passé en Provence jusqu'à l'année de la Ligue en 1585 » ; p. 352-396 : « CHAPITRE XXI. Quelles ont esté les causes de l'enfantement de la Ligue » ; p. 397-426 : « CHAPITRE XXII. Suite du precedent Chapitre jusqu'au decez du Grand Prieur » ; p. 426-465 : « CHAPITRE XXIII. La Cour de Parlement commet l'autorité de la Province au Sieur de Vins » ; p. 465-497 : « CHAPITRE XXIV. Arrivée du Duc d'Esperton en Provence en qualité de Gouverneur, & de ce qui s'y est passé jusques à son départ » ; p. 497-513 : « CHAPITRE XXV. Le Duc d'Esperton quitte la Provence pour retourner en Cour, & laisse le Gouvernement de la Provence à Messieurs de la Cour, & le Gouvernement des Places à ses Capitaines Gascons, qui s'engraissent bien aux dépens du pauvre Peuple » ; p. 513-541 : « CHAPITRE XXVI. Le Duc de la Valette est fait Gouverneur de Provence, & s'y achemine pour en prendre possession » ; p. 541-556 : « CHAPITRE XXVII. Ce qui est arrivé en Provence depuis la mort des Duc & Cardinal de Guise, jusqu'au massacre du Roy Henry III. » ; « Table des matieres contenuës en cette premiere Partie » (20 p.).

Histoire des troubles de Provence. Par le sieur Pierre Louvet, D. M. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Seconde partie. A Aix, par Charles David, Imprimeur du Roy, du Clergé, & de la Ville. M. DC. LXXIX. . - vi 615 [23] p. (a³ A¹²-Cc¹² Dd⁷) ; in-12°.

Contenu : p. iii-vi : « A Messieurs... » ; p. 3-65 : « CHAPITRE XXVIII. De ce qui s'est passé en Provence depuis la mort du Roy Henry III. jusqu'à l'année 1590. » ; p. 66-102 : « CHAPITRE XIX. Suite des affaires jusques à la journée du Palais » ; p. 102-157 : « CHAPITRE XXXI. De ce qui s'est passé en Provence jusqu'à l'arrivée du Duc de Savoye au Pays » ; p. 158-215 : « CHAPITRE XXXI (sic). De ce qui s'est passé en Provence depuis l'entrée qu'y fit le Duc de Savoye jusqu'à son départ de la Province pour l'Espagne » ; p. 216-242 : « CHAPITRE XXXIII. Siege de Berre par le Duc, sur la fin de Juillet » ; p. 242-261 : « CHAPITRE XXXIV. Progrez de Monsieur de la Valette qui assiege & prend Gravesons » ; p. 261-290 : « CHAPITRE XXXV. Siege du Puech par S. A. de Savoye, & de ce qui s'en est ensuivy ensuite de la levée du Siege » ; p. 291-337 : « CHAPITRE XXXVI. Ce que fait Monsieur de la Valette pendant que le Duc de Savoye assiege le Puech » ; p. 337-375 : « CHAPITRE XXXVII. De ce qui s'est passé en Provence aprez la mort de Mr. de la Valette jusqu'à la sortie du Duc de Savoye de ce Pays » ; p. 375-409 : « CHAPITRE XXXVIII. De ce qui s'est passé en Provence depuis la sortie du Duc de Savoye jusqu'à l'arrivée du Duc d'Esperton » ; p. 409-458 : « CHAPITRE XXXIX. Arrivée de Monsieur d'Esperton en Provence. Ses premiers exploits à Montauron » ; p. 458-489 : « CHAPITRE XL. Le Roy se faisant Catholique fait avorter les desseins de la Ligue en Provence » ; p. 489-571 : « CHAPITRE XLI. La Ville d'Aix se remet à l'obeissance du Roy, & quitte le parti de la Ligue » ; p. 571-615 : « CHAPITRE XLII. Sortie de Monsieur d'Esperton de la Provence, & reduction des Villes de Marseille & d'Arles, à l'obeissance du Roy » ; « Catalogue des Maisons Nobles de Provence » (7 p) ; « Table des matieres de cette II. Partie » (15 p.) ; « Fautes survenuës en la seconde Partie de ce Livre » (1 p.).

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°38106) ; Brunet (n°24788) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 19, Aix, n°949).

Exemplaires consultés : Aix, BM : in-8° 7689 (1-2) ; Arles, BM : AA 25383/2 (t. 2 uniquement ; ex-libris (?) manuscrit d'un certain Père Anicolle ; épître manquante) ; Paris, BNF-Arsenal : 8°-H-14101 (1-2) ; Rouen, BM : Montbret P 16289 (2) (t. 2 uniquement ; erreur au catalogue qui présente ce volume comme le t. 2 de l'*Abrégé de l'histoire de Provence*).

Exemplaires non consultés : Draguignan, BM : PR 0195 A (t. 1 uniquement) ; Grenoble, BM : D 7437 CGA ; Le

Mans, BM : H 8° 3208 (1-2) ; Marseille, BM : 4666 et 4667 (s. l. n. d.) ; Toulouse, BM : La D910 (3-4) ; Versailles, BM : Rés B 56-57.

Catalogues de vente : Boissier (mention de prix : 3 l 7 s, avec les *Additions et illustrations*).

Remarques : il existe deux autres émissions de ce texte, l'une datée de 1679, à l'adresse de Charles David et Jean-Pierre Louvet, l'autre, datée de 1680, à l'adresse de Jean-Pierre Louvet (voir *infra*).

15bis.

Histoire des troubles de Provence depuis son retour à la Couronne jusqu'à la Paix de Vervins, en 1598.
Par M. Pierre Louvet de Beauvais Doct. Med. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Première partie. A Aix, par Charles David, Imprimeur du Roy, du Clergé & de la Ville, et se vendent à Sisteron, chez Jean-Pierre Louvet, Marchand-Libraire. M. DC. LXXIX.

Remarques : cette émission n'est connue que par la page de titre reliée par erreur en tête d'un exemplaire du premier tome de l'*Abrégé de l'histoire de Provence* (BM Avignon, 28 586/1).

15ter.

Histoire des troubles de Provence, depuis son retour à la Couronne jusqu'à la Paix de Vervins, en 1598.
Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Doct. Med. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Première partie. A Sisteron, chez Jean-Pierre Louvet, Marchand Libraire. M. DC. LXXX. . - x [2] 556 [21] p. (a¹² A⁸ B⁴ C¹²-Bb¹²) ; in-12°.

Contenu : voir *supra*.

Histoire des troubles de Provence. Par M. Pierre Louvet de Beauvais, Docteur Medecin, Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Seconde partie. A Sisteron, chez Jean-Pierre Louvet, Marchand Libraire. M. DC. LXXX. . - vi 615 [23] p. (a³ A¹²-Cc¹² Dd⁷) ; in-12°.

Contenu : voir *supra*.

Référence bibliographique : Cioranescu (n°43913) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 19, Sisteron, n°1 et 2).

Exemplaires consultés : Arles, BM : 25383/1 (t. 1 uniquement ; ex-libris (?) manuscrit d'un dénommé Rouvière) ;

Avignon, BM : 8° 13305/2 (t. 2 uniquement).

Exemplaires non consultés : Avignon, BM : 8° 28213 (1-2) ; Nice, BMVR / Rés 585 et 586

Catalogues de vente : Thomassin ; Châtre du Cangé (mention de prix : 3 l).

16.

Additions et illustrations sur les deux tomes de l'Histoire des Troubles de Provence. Par M^e PIERRE LOUVET de Beauvais Doct. Med. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Première partie. A Aix, par Charles David Imprimeur du Roy, du Clergé & de la Ville. M. DC. LXXX. . - [1-1bl-7-1bl.] 665 (= 663 : la pagination saute de 644 à 647) p. (A¹² Dd¹² Ee⁸) ; in-12°.

Contenu : « A Monseigneur, Monseigneur le Duc de Vendosme » (7 p.) ; p. 1-6 : « CHAPITRE PREMIER. Dessein de l'Auteur » ; p. 6-56 : « CHAPITRE II. Explication des deux branches royales d'Anjou » ; p. 57-234 : « De ce qui est arrivé en Provence sous le Regne de Charles VIII. » ; p. 235-242 : « CHAPITRE IV. » ; p. 242-276 : « CHAPITRE V. De l'institution du Parlement, & des premiers & grands Presiaens (*sic*) qui l'ont composé » ; p. 277-299 : « CHAPITRE VI : Secondes lettres patentes de l'érection du Parlement de Provence » ; p. 300-422 : « CHAPITRE VII. Differend entre le Pape Leon X. & la Cour de Parlement de Provence, laquelle il excommunia pour raison des Annexes » ; p. 422-512 : « CHAPITRE VIII. De la Reformation du Parlement par le Roy François I. l'an 1535 » ; p. 512-561 : « CHAPITRE XI. (*sic*) Mémoires de Pierre & de Claude de Cornis sur le fait de la Religion en ce Pays » ; p. 561-663 : « CHAPITRE XII ».

Additions et illustrations sur les deux tomes de l'Histoire des Troubles de Provence. Par M^e PIERRE LOUVET de Beauvais Doct. Med. Conseiller & Historiographe de S. A. R. Souveraine de Dombes. Seconde partie. A Aix, par Charles David Imprimeur du Roy, du Clergé & de la Ville M. DC. LXXX. . - x 520 (= 514 : 2 pages, paginées 403-404*, intercalées entre les pages 404 et 405 et 7 pages, paginées de 1* à 7*, intercalées entre les pages 512 et 513 ; la pagination saute de 493 à 508) (a⁵ A¹²-C¹² D⁸ E² F¹²-S¹², 1 feuillet non signé correspondant aux pages 403*-404*, T¹²-Y¹² Z¹⁰ ¶⁴) ; in-12°.*

Contenu : p. ii-viii : « A Messieurs, Messieurs, Pierre de Castillon, Marquis de Beyne ; Hyacinthe de Boniface, Seigneur de Vachiere, Advocat ; François d'Estienne, Sieur de Saint Jean, Escuyer ; Gaspard Simon de Feraporte, Escuyer ; Consuls et assesseur de la Ville d'Aix, Procureurs/ du Pays de Provence. » ; p. 1-319 : « CHAPITRE XIII. Comme la maison d'Agoult a tenu un des premiers Rangs de la Province, & beaucoup de belles Terres en Souveraineté. Je commenceray ce second Tome par la Genealogie de cette Illustre Maison » ; p. 320-387 : « CHAPITRE XIV. D'Artus de Prunier seul President au Parlement seant à Sisteron, & de quelques autres signalez personnages qui ont donné matiere à l'Histoire des Troubles » ; p. 387-404* : « CHAPITRE XV. Suite des premiers Presidens depuis la pacification des Troubles jusques aujourd'huy » ; p. 105-468 : « CHAPITRE XVI. Des Grands Presidens en la Cour » ; p. 468-512 : « CHAPITRE XVII. Des conseillers honoraires en la Cour. » ; p. 1*-7* :

« Genealogie de la Maison de Seguiet » ; p. 513-520 : « Table des choses plus considerables contenuës en ce present volume ».

Références bibliographiques : Le Long (*Bibliothèque historique*, éd. Fevret de Fontette, t. 3, n°38107) ; Brunet (n°24788) ; Cioranescu (n°43914) ; *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle* (t. 19, Aix, n°973)

Exemplaires consultés : Aix, BM : in-8° 7689 (3-4) ; Arles, BM : AA 25423/1-2 ; Paris, BNF-Tolbiac : 8°-LK2-1432 (1-2) ; Villefranche, BM : EE 498 (1-2).

Exemplaires non consultés : Avignon, BM : 8° 26376 (1-2) ; Draguignan, BM : PR 0194 C-D ; Grenoble, BM : P 9473 CGA ; Marseille, BMVR : 4668 et 4669 ; Toulouse, BM : La D910 (5-6) ; Versailles, BM : B 58-59.

Catalogues de vente : Chauvin ; Boissier (voir *supra*) ; Thomassin ; Châtre du Cangé (mention de prix : 3 l).

Annexe n°4

Extrait de l'inventaire des archives communales de
Bordeaux dressé par P. Louvet et L. Lamoure en
1659, suivi de la liste des matières qui y sont
contenues

Extrait de l'inventaire des archives communales de Bordeaux³⁸

«

Foraine

Revocation du droict de la traite foraine, du huitiesme octobre mil cinq cens cinquante quatre, avec plusieurs autres pieces concernans led. droict.

Cab 9

Est 11

Arrest des traites foraines donné au Conseil d'Etat, du treiziesme avril mil six cens neuf.

Idem

Fortifications

Lettres patantes du roy Charles par lesquelles sa majesté octroye aux maire et juratz de Bourdeaux pour neuf annees deux sols six deniers sur chaque thouneau de vin qui se vandra en gros en la ville de Bourdeaux pour les deniers en provenant estre employes aux reparations de la ville et non ailleurs, du dixiesme decembre mil quatre cens cinquante un.

Cab 10

Est 10

Lettres patantes du roy Charles pour contraindre les debiteurs de l'hostel de ville de Bourdeaux au payement des sommes par eux deues nonobstant toutes oppositions, pour icelles amployer aux

38 Cf. AM Bordeaux, non coté (série JJ), « Resultat des titres induicts & rangés dans les archives de l'hostel de Bourdeaux l'an 1659. Par m^e Pierre Louvet de Beauvais, Docteur en medecine, et Leonard Lamoure, clerk de mons^r Duboscq, clerk et secretaire de la ville, Suivant l'ordonnance de messieurs les maire et juratz du mois de may de la mesme annee. Avec une table et indice desdictz titres. Estans jurats pendant ce travail Messieurs Ram de Maniban Hugon Pineau Richon Vidan Dejean Camarsac Grenier Lestrilles Dejean procureur scindic Duboscq secretaire », [2 bl.-1-1 bl.]-516 p. et plus particulièrement, p. 229-248.

Précisons que nous n'avons pas reproduit les titres courants ni les dates qui, dans l'inventaire, sont portées dans la marge de gauche (les cotes topographiques étant indiquées dans la marge de droite). Quant aux additions des XVII^e et XVIII^e siècles, elles ont été données ici dans un corps plus petit.

fortifications de ladicte ville, au mois de mars mil quatre cens huitante neuf.

Idem

Lettres patantes du roy contre les cordeliers de Bourdeaux s'agissant de la conservation et fortification de la ville, du quatorziesme mars mil cinq cents vingt deux.

Idem

Lettres pattantes du roy François premier pour contraindre les nobles, villes et prevostés de la seneschaussée de Guienne d'envoyer leurs subjects pour travailler à la fortification des fossés de la ville de Bourdeaux et ce sans tirer à consequence ny desroger à leurs privileges avec l'arrest de la cour de parlement pour ramener lesdittes lettres à execution, du vingt trois mars mil cinq cents vingt deux.

Cab 10

Est 10

Plusieurs quittances de M. Claude Perronier, tresorier des reparations et fortifications de Guienne, par lesquelles il fait aparoir aux maire et juratz de Bourdeaux de l'employ de plusieurs sommes à luy ordonnées pour lesdites reparation ; cottees T.

Idem

Coppie de lettres patantes de descharge à la ville de Bourdeaux de fournir aux reparations et fortifications des villes, dattees du troisieme jour du mois de may mil cinq cents cinquante huit.

Idem

Lettres patantes du roy concernant l'ordre et le reglement donné pour les reparations et fortifications des villes de son royaume et distribution des deniers ordonnes pour julhet, du cinquiesme fevrier mil cinq cents soixante six.

Cab 10

Est 10

Contract du prix faict pour les fortifications depuis le château du Ha jusques au boulevard Sainte Croix, du quatriesme fevrier mil cinq cents soixante neuf.

Idem

Sac contenant lettres patentes de don et octroy fait de la somme de quatre mille livres pour les reparations de la ville ; cotté KK.

Idem

Arrest de la cour portant reglemant contre les bourgeois de la ville lors qu'il a esté question des fortifications d'icelle, du huictieme fevrier mil cinq cens septante sept.

Idem

Pieces concernans la somme de deux mil livres octroyée pour les reparations de la ville sur les biens d'iceux de la Ligue, du vingtiesme de fevrier mil cinq cens nonante.

Idem

Proces verbal des avis et offres des cent et trente concernant les fortifications necessaires dans la ville contre le dessain des anglois, du neufiesme aoust mil six cens vingt huit.

Cab 10

Est 10

Francs fiefs

Deux pieces touchant les francs fiefs et nouveaux acquetz et noblesse des capitoulz de Thoulouze , des vingt quatre mars mil quatre cens septante un.

Cab 10

Est 8

Lettres du roy Charles pour contraindre les redevables aux francs fiefs dans la ville de Bourdeaux et seneschausée de Guienne au payement de six mille livres pour une fois, à quoy les maire et jurats pour lad. ville et les delegués pour ladite seneschaussée avoint composé pour lesd. francs fiefs ensemble cinq cens livres pour les fraix des commissaires, donnees au Montils les Tours le premier octobre mil quatre cens nonante trois.

Idem

Lettres pattantes du roy François de main levée du domaine de la ville saissy faute de payement des finances, indempnites des choses non amorties tenues & possédées par le corps et Communauté d'icelle, du premier juing mil cinq cens vingt deux.

Cab 10

Est 8

Requete du sindic de l'hospital à messieurs les commissaires des francs fief tendant à ce qu'il soit exempt comme bourgeois de Bourdeaux du payement dudit droit, du dix huit decembre mil cinq cens septante trois.

Cab 10

Est 8

Lettres du roy Charles avec le vidimus d'icelles de sursoyance pour quarante ans du droitc pretendu par Sa Majesté pour les francs fiefz tant sur les gens d'esglise, nobles, maire et juraz de Bourdeaux que habitans du pais et seneschaussée de Guienne, moyennant la somme de six mille cinq cens livres promises à sa majesté, lesquelles luy seront payees excepté douze cens livres à quoy les nobles avoint esté taxés pour leur cote part et pour laquelle somme Sa Majesté octroye executoire contre lesd. nobles pour y estre constraintz chacun pour sa cotité par execution tant de leurs biens que de leurs personnes, du treize mai mil cinq cens nonante quatre et le vidimus du *XXeme* janvier suivant.

Idem

Coppie d'arrest que les habitans du Bourdelois ne soutiennent exhiber titres au seigneur, pretendant divertité que prealablement ils ne montreront leur fondalité par bons titres, du vingt huit fevrier mil six cens dix sept.

Cab 10

Est 8

Advis de conseil des advocatz de la ville de Paris concernant les francs fiefz.

Idem

Arrest de la cour que tous ceux du corps d'icelle et autres possedans biens nobles dans le Bourdelois

contribueront aux frais necessaires pour fere vuidier l'opposition formée par les maire et jurats à l'execution de l'arrest du Conseil d'Etat concernant les lodz et vantes pretendues par le roy sur les biens nobles relepvant du roy à foy et hommage dans la seneschaussée de Guienne, du vingt huit novembre mil six cens vingt quatre.

Idem

De la Bourdonnaye et ordonnance de M^r de Courson, intendant de la province, portant defance au traitan d'inquieter les bourgeois et habitans sur les privileges du franfief, la dite ordonnance est du 4e fevrier 1713.

Cab 10

Est 8

Regitre contenant le paiement de 150 000 lt promizes au Roy pour l'immunité des tailles et franc aleu dont Sa Majesté a donné des arrets contradictoires enregites au registre des deliberations de l'hostel commun de la ville de Bordeaux de l'année 1673 et 1674.

Idem

Funerailles

Coppie de la resolution prinse par messieurs les juratz concernant ce qui se pratique aux aremoiries des funerailles des premiers presidens et de leurs femmes, du vingt huit novembre mil six cens cinq.

Cab 7

Est 17

Proces verbal faict sur le scandalle advenu en l'esglise des Jesuistes lors des honneurs funebres de feu monsieur le president Pransac entre messieurs les jurats et huissiers de la cour, du cinquiesme septembre mil six cens dix neuf.

Idem

Deliberation et proces verbal ensuite concernant ce qui se passa entre messieurs les jurats et la cour aux honneurs funebres de monsieur le president Pichon, du septieme janvier mil six cens quarante huit.

Idem

Gages des officiers

Attribution de quarante livre de gages au solliciteur des affaires de la maison de ville de Bourdeaux, du troisieme novembre mil cinq cens cinquante quatre.

Cab 10

Est 11

Deux lettres patantes par lesquelles le roy declare qu'il veut et entend que les gages des officiers de l'hostel de ville ne puissent estre saisis pour quelque debte ou condampnation que ce soit, en octroye mainlevée avec un arrest de la cour de veriffication d'icelle, l'un du 16e avril mil cinq cens cinquante six et l'autre du sixiesme may mil cinq cens cinquante sept.

Idem

Lettres patantes par lesquelles le roy veut que les gaiges du chevalier de guet, regent de l'université et principal du college de Guienne soient payes par l'ordre des maire et jurats de Bourdeaux, du quatorze fevrier mil cinq cens soixante.

Idem

Lettres patantes par lesquelles le roy Charles retransche les gages de ses officiers pour subvenir à la necessité de ses affaires, du seize may mil cinq cens soixante ung.

Idem

Lettres pour messieurs les maire & jurats aux fins de retirer des mains du sieur de Gourgues les deniers qu'il avoit retenu vers soy soubz pretexte du retranchement de la moitié des gages que le roy avoit fait sur les officiers de son royaume, du vingt huit septembre mil cinq cens septante cinq.

Cab 10

Est 11

Sentance des esleus par laquelle conformement aux lettres patantes du roy les maire et jurats de Bourdeaux sont descharges du payement des gaiges du vis-seneschal de Guienne et de ses officiers, du vingt huit decambre mil cinq cens huictante cinq.

Idem

Arrest par lequel la cour ordonne que Martin jouira du bail d'afferme de la comptablerie à condition qu'il baillera caution que sur les deniers d'icelle les gaiges de ladicte cour seront payes par presance à toutes charges et assignations, du treiziesme decembre mil cinq cens huictante neuf.

Idem

Lettres patantes par lesquelles le roy exempte par privilege especial les gages des officiers de l'hospital de la peste de la retention faite par Sa Majesté de la cinquiesme partie des gages de tous les officiers du royaume, du quatriesme de may mil cinq cens nonante deux.

Cab 10

Est 11

Attribution de dix escus de gages au procureur qui occupe pour les affaires de la ville au parlement, du huictiesme de janvier mil cinq cens nonante quatre.

Idem

Arrest du Conseil d'Etat qui ordonne que les gages des docteurs regens en droit et en medecine et autres regens du College de Guienne, maire, officiers et archets du guet et officiers de la santé seront payez par son comptable, même la somme de 3000 lt pour les besoins et reparation des murs, du premier juillet 1651.

Idem

Lettres patantes du roy Henri concernant les gages des regens du college de Guyenne, officiers du guet et les meurs de ville, du 3e janvier mil cinq cens quatre-vingt douze.

Idem

Gouverneurs de Guienne³⁹

Lettre du roy d'Angleterre par lesquelles il donne pouvoir en forme de procuration tant à l'archevesque de Bourdeaux que autres y desmeurant de pourvoir la duché de Guienne, du trezieme may mil deux cens un.

Cab 10

³⁹ Ce chapitre est précédé par un autre chapitre (« Garçons boulangers », p. 244) tout entier composé d'additions du XVIIIe siècle.

Ordonnance du roy Louis par laquelle il deffand aux maire et jurats de la ville de Bourdeaux de faire dezormais aucun don aux gouverneurs ny gens de guerre, du treize janvier mil quatre cens soixante huit.

Cab 9

Est 16

Mandement de monsieur de Monluc pour imposer les habitans de la ville de Bourdeaux quatre mil huit cens livres pour rembourcer ceux qui avoient fourny et defrayé par deux fois la despence dud. Sieur et de sa suite, du deux fevrier mil cinq cens soixante huit.

Idem

Sac contenant lettres patantes du roy sur l'opposition formée par le sieur de Merville grand seneschal de Guienne à la verification des lettres de provision au gouvernement de Guienne du sieur de Monferan, du vingt quatre may mil cinq cens septante-un.

Cab 9

Est 16

Lettres de provision pour monseieur de Sausac au gouvernement de la ville en absance du roy de Navarre et du mareschal de Biron, du treze may mil cinq cens septante huit.

Idem

Ordonnance de monseigneur le duc d'Espéron par laquelle il introduit le procureur scindic en sa charge, du onze janvier mil six cens trente trois.

Idem

Ordonnances de Mons^r le duc d'Espéron gouverneur pour le roy en la province de Guienne concernant l'excommunication fulminée par monsieur l'archevesque de Bourdeaux contre le sieur Faugas lieutenant des gardes dudict seigneur duc, du mois de novambre mil six cens trente trois.

Idem

Guarnisons

Plusieurs quittances des payemens faitz par messieurs les maires et jurats de Bordeaux aux capitaines & soldatz estant en guarnison de lad. Ville pour le service du roy, deffence d'icelle durant les troubles adveunus en octobre mil cinq cens soixante sept et finis, en avril mil cinq cens soixante huit. Cotté BB

Cab 10

Est 11

Arrest que le payement de la guarnison sera prins sur le greffe de Guienne, du dernier de juillet mil cinq cens huictante neuf.

Cab 11

Est 18 »

Matières contenues dans l'inventaire de 1659 suivant l'ordonnancement du dépôt des archives communales⁴⁰

Cabinet 1

Etagère 1 : *pièces et procès de la ville* (s. d.)

Etagère 2 : *Ornon* (1479-1548)

Cabinet 2

Etagère 2 : *contrats de l'hôtel de ville concernant Veyrines* (1430-1566)

Cabinet 3

Etagère 1 : *pièces et procès de la ville* (s. d.) ; *statuts* (s. d.)

Cabinet 4

Etagère 2 : *trésoriers de la ville et ses comptes* (1399-1655)

Cabinet 5

Etagère 2 : *guerre et troubles* (1649-1659) ; *marchandises et commerce* (1651-1652)

Cabinet 6

Etagère 1 : *actes concernant l'hôtel de ville* (1568/1570-1609/1612) ; *privilèges de la ville* (s. d.)

Cabinet 7

Etagère 1 : *contagion ou peste* (1564-1645)

Etagère 2 : *députations en cour* (1587-1631) ; *Etats généraux* (1557-1589) ; *remontrances aux rois* (sans date et 1615)

Etagère 3 : *barriques* (1636-1659) ; *vins* (1461-1645)

Etagère 4 : *Veyrines* (1449-1627)

⁴⁰ Comme on l'aura compris, nous nous sommes fondés sur les cotes topographiques indiquées dans l'inventaire pour proposer cette reconstitution du dépôt des archives communales de Bordeaux. Nous reprenons les intitulés des rubriques tels qu'ils figurent dans le susdit inventaire et indiquons entre parenthèses les dates extrêmes des actes décrits.

Etagère 5 : *élection des maire et jurats* (1473-1643)

Etagère 7 : *Ornon* (1321-1630) ; *acquisition* [du comté d'Ornon] (1408) [transporté plus tard au cabinet 9 étagère 13]

Etagère 8 : *courtiers* (1544-1644)

Etagère 9 : *cotisations et esgalements* (1491-1638)

Etagère 10 : *habits et leurs règlements* (s. d.) ; *pêche* (1627)

Etagère 11 : *arrumeurs* (1560) ; *Eschats* (1430-1600)

Etagère 12 : *chartreux et son quay* (1634-1642)

Etagère 13 : *pièces et procès de la ville* (1557-1633)

Etagère 14 : *Bateaux descendant à Bordeaux* (1565-1596) ; *démolition* (1555) ; *rébellions* (1523)

Etagère 15 : *coutumes de Bordeaux* (1463-1520) ; *revendeurs et regrettiers* (1570-1594)

Etagère 16 : *boulangers* (1599-1632)

Etagère 17 : *foires franches* (1560-1621) ; *funérailles* (1605-1648)

Etagère 18 : *banlieue* (1491-1593) ; *subsides et impositions* (1369-1659)

Cabinet 8

Etagère 1 : *charretiers* (1535-1608) ; *vendanges* (1584-1596)

Etagère 2 : *vaccans paccages et paduens* (1603-1620)

Etagère 3 : *chopes contre les murs de la ville* (1530-1645) ; *mairie* (1488-1558) ; *murs de ville et choppes* (1566-1644)

Etagère 4 : *collège de Guyenne et des lois* (1547-1634) ; *université* (1441-1634)

Etagère 5 : *acquisition* [d'une maison et jardin] (1486) [transporté plus tard au cabinet 9 étagère 13] ; *rentes de l'hôtel de ville* (1389-1635)

Etagère 6 : *officiers* (1476-1638)

Etagère 7 : *paix et alliances des princes* (1477-1629)

Etagère 8 : contrôle des *fermes*, rôle des *affermés* et des *fermes*, contrats d'*affermement* (1530/31 à 1639/1643) ; *minorités* (1529)

Etagère 9 : *hommages* (1254-1628) ; *police* (1545-1630)

Etagère 10 : *pain* (1567-1632)

Etagère 11 : *trésorier de la ville* (1541-1623)

Etagère 12 : *empiriques* (s. d.) ; *Saint-Project* (1554-1595)

Etagère 13 : *don des rois à la ville* (1451-1630)

Etagère 14 : *Buglon* (1519-1587) ; *mangonniers* (1615)

Etagère 15 : *mépris du magistrat puni* (1566-1645)

Etagère 16 : *aunes, mesures et poids* (1557-1634)

Etagère 17 : *fontaines* (1595-1634)

Etagère 18 : *rangs et préséances*

Cabinet 9

Etagère 1 : *armes et armement* (1522-1643) ; *Palestine* (1599)

Etagère 2 : *bourgeois* (1483) ; *privilèges particuliers* (1379-1615) ; *villes frontières et maritimes* (1634)

Etagère 3 : *lest* (1630) ; *poudres* (1557-1657)

Etagère 4 : *amendes* (1565-1623) ; *rues de la ville* (1529-1644) ; *ruisseaux passant dans la ville* (1556/1584-08/IV/1659)

Etagère 5 : *chair et ses diverses taxes* (1551-1616) ; *palais Galien* (1631)

Etagère 6 : *hostes* (1533-1645)

Etagère 7 : *bourgeois et leurs privilèges* (1228-1644) ; *bulles* ; *privilèges de la ville* (1367-1643)

Etagère 8 : *justice des maire et jurats* (1295-1654)

Etagère 9 : *mascarades* (1587-1624)

Etagère 10 : *apothicaires, droguistes et grossiers* (1513-1634) ; *médecins* (1570-1621)

Etagère 11 : *foraine* (1554-1609) ; *moulins* (1597-1628)

Etagère 12 : *bourse* (1531-1615) ; *poisson et poissonniers* (1578-1609)

Etagère 13 : [lettres d'] *abolition* (1301-1561) ; *acquisition* [du comté d'Ornon] (1408) [transporté du cabinet 7 étagère 7] ; *acquisition* [d'une maison et jardin] (1486) [transporté du cabinet 8 étagère 5] ; *religionnaires* (1604/12-1623)

Etagère 14 : *capucins* (1601) ; *entrées des rois et princes dans la ville* (1394-1643)

Etagère 15 : *chirurgiens* (1624-1640) ; *Cordouan* (1576-1620)

Etagère 16 : *gouverneurs de Guyenne* (1468-1633) ; *ped fourchu* (1562-1622)

Etagère 17 : *blés et farines* (1457-1658) ; *taxe de vivres et marchandises* (1578-22/VIII/1659)

Etagère 18 : *bouchers et le bétail* (1544-1581)

Cabinet 10

Etagère 1 : *clefs de ville* (1553-1592) ; *hospitaux* (1387-1632) ; *jacobins* (1575-1621) ; *pauvres honteux* (1562-1659)

Etagère 2 : *Saint-André de Bordeaux* (1343-1620) ; *Saint-Seurin lès Bordeaux* (1347-1655)

Etagère 3 : *châteaux* (1455-1632/1633) ; *statuts* (1602-1642)

Etagère 4 : *chapellenies, confréries et prieurés* (1428-1594) ; *Domaine du roi* (1270-1640)

Etagère 5 : *cour des aides* (1553-1638) ; *Montferrand* (s. d.) ; *Noblesse* (1583-1634) ; *reçus et promesses* (1553-1644)

Etagère 6 : *archevêché* (1201-1633) ; *Candale* (1379-1600) ; *fête du Corps de Dieu* (1571) ; *finances du roi* (1568-1589) ; *Gouverneurs de Guyenne* (1201) ; *Montferrand* (1437-1603) ; *monastère de Sainte-Madeleine* (1556)

Etagère 7 : *chapellenies, confréries, prieurés* (1551) ; *Saint-Pierre* (1551-1575) ; *Tavernes et taverniers* (1523-1622)

Etagère 8 : *ban et arrière-ban* (1479-1644) ; *duchés* (1552-1556) ; *emprunts* (1468-1621) ; *francs-fiefs* (1471-1624)

Etagère 9 : *augustins* (1575) ; *carmes* (1584-1592) ; *comédiens* (1609) ; *titres pour des particuliers* (1405-1595)

Etagère 10 : *fortifications* (1451-1628) ; *monnaies* (1451-1654)

Etagère 11 : *gages des officiers* (1554-1594) ; *garnisons* (1567/1568-1589) ; *marchandises et commerce portugais* (1596-1636)

Etagère 12 : *chemins, ponts et passages* (1565) ; *deniers royaux* (1497-1573) ; *raffineurs* (1635)

Etagère 13 : *chevalier du guet et archets* (1558-1595) ; *eau de vie* (1616-1620) ; *levée [de deniers]* (1554-1646)

Etagère 14 : *brodeurs* (s. d. et 1601) ; *famine et stérilité* (1524-1572) ; *présidial de Guyenne* (1553-1603) ; *serruriers* (1582)

Etagère 15 : *Sainte-Croix* (1174-1593) ; *Saint-Eloi* (1561-1579) ; *Langoiran* (1385-1544) ; *Maçons* (1596) ; *Saint-Michel* (1560-1597)

Etagère 16 : *amirauté* (1534-1570) ; *ordonnances et sentences* (1420-1572)

Etagère 17 : *Conétablerie* (1535-1633) ; *maîtres charpentiers* (s. d.) ; *convoy* (1549-1632) ; *cordonniers, cuirs et taneurs* (1570-1593) ; *lettres missives* (1414-1613) ; *règlements* (1591)

Etagère 18 : *aliénation du domaine de la ville* (1522-1587) ; *dettes de la ville et quittances* (1585 à 1631) ; *exactions sur les rivières* (1554-1621) ; *guerre et troubles* (1475-1639) ; *rachats pour la ville* (1543-1592)

Cabinet 11

Etagère 1 : *portes de ville* (1598-1634)

Etagère 6 : *cordeliers* (1592)

Etagère 8 : *barriques* (1569-1598)

Etagère 9 : *contrats de l'hôtel de ville concernant Veyrines* (1601-1608) ; *contrats concernant l'hôtel de ville* (1497)

Etagère 12 : *poisson et poissonniers* (1617-1632)

Etagère 15 : *enquans* (1394-1568)

Etagère 18 : *garnisons* (1589) ; *vagabonds* (1546)

Cabinet 12

Etagère 2 : *voyages en cour* (1589-1616)

Etagère 6 : *pavé des rues* (1566-1603)

Etagère 7 : *statuts* (1633)

Etagère 10 : *Carrasson* (1636)

Etagère 11 : *marchandises et commerce* (1481-1635)

Etagère 13 : *barriques* (1620)

Cabinet 13

Etagère 4 : *réduction de Guyenne* (1451-1455)

Etagère 17 : *menuisiers* (1596)

Chambre du Trésor :

Sacs où sont les mandements du trésorier de la ville (1622-23 ; 1627-28 ; 1630 ; 1632 ; 1634-39 ; 1641-44 ; 1647-50 ; 1653-57)

Annexe n°5

Extrait de l'inventaire des archives communales de
Villefranche-sur-Saône, anciennement appelée
Villefranche de Beaujolais (1668-1669)

Extrait de l'inventaire des archives communales de Villefranche de Beaujolais⁴¹

« Dans le mesme coffre il y a un sac contenant la suppression de deux offices d'esleus en la province de Beaujolois, dans lequel sac est une liasse de papiers contenant premierement l'edict du roy du mois de decembre 1625 portant creation en tiltre d'office formé de deux offices l'un de conseiller du roy lieutenant particulier esleu et l'autre de *conseiller* du roy esleu &c⁴².

Requete des S^{rs} eschevins de Villefranche au roy pour le remboursement desdits offices.

Extrait des registres du conseil d'Etat du 20. may 1626 pour estre pourveu au suppliant par les commissaires deputés pour le remboursement de la finance desdits offices d'esleu particulier.

Ordonnance des tresoriers de France à Lyon portant verification de six mille neuf cens treize livres six sous neuf deniers, payés par le pays de Beaujolois pour le remboursement desdits offices d'esleu particulier dont le pais sera remboursé par le tresorier des parties casuelles &c.

Requete presentee au tresorier de France à Lyon à ce que en execution de l'ordonnance il fut permis aux habitans de Beaujolois de faire saisir es mains de ceux qui ont composé desdits offices de nouvelle crüe les deniers qu'ils en pouvoient devoir &c.

Saisie faite es mains du tresorier des parties casuelles à la requete du pais de Beaujolois pour seureté dudit remboursement desdits offices de crüe.

Saisie faite es mains de M^r Benoit Agnian acquereur d'un desdits offices, lequel Agnian recognoit devoir encore de reste sept mille livres.

Copie d'arrest du Conseil en surceance à l'execution des lettres patentes de sa majesté.

Estat fait par les presidens, lieutenans esleus en l'election du pays de Beaujolois des droits que premierement reçoivent lesdits presidens, lieutenans, esleus, conseillers, advocat, procureur du roy, greffier et autres officiers en ladite election sur six vingt deux paroisses dont est composee ladite election.

41 Cf. AM Villefranche-sur-Saône, II 1, « Estat et inventaire des papiers et archives qui sont en l'hostel de ville de Villefranche capitale de Beaujolois, fait et inventorié paer M^r Pierre Louvet, docteur en medecine et recteur du college de ladite ville, de l'ordre et par deliberation de messieurs Charles Dephelines, sieur de Ruyre, president en l'election, Alexandre Bessié, S^r du Peloux, Advocat, François Mignot, escuyer, sieur de Bussy, de la Martiziere et autres places, *conseiller* du Roy en ses Conseils, lieutenant general civil et criminel au bailliage de Beaujolois et Jean de Phelines, sieur du Martelet, advocat, eschevins ; estant secretaire de ladite ville M^r Claude Laurens, notaire royal et greffier audit bailliage, ce 8. septembre mil six cens soixante huit. », 73 p. et plus particulièrement p. 29-38.

On trouve sous la cote II 2 une transcription de cet inventaire due à un érudit local, le docteur Abel Besançon, laquelle transcription, précisons-le, n'est pas exempte de fautes (erreurs de lecture et non-prise en compte de certaines notes et additions qui, pourtant, sont imputables à Louvet).

42 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « Charges d'eslus » ; les trois articles suivant sont accompagnés de la mention « id. »

Copie d'arrest du conseil sur le fait des esleus.

Inventaire des pieces envoyées à M^{rs} les eschevins de Villefranche avec l'arrest obtenu du conseil pour le remboursement des offices esleu particulier⁴³.

Copie du registre présenté au Conseil pour la suppression des offices d'esleus de la nouvelle creue, sans date.

Autre liasse de papiers où sont

Un edict du roy Charles IX. du mois de novembre 1563 portant curation des juges consuls des marchands, en toutes les villes marchandes de son royaume⁴⁴.

Lettres patentes du mesme roy Charles du mois de mars 1566 en faveur des eschevins de Villefranche de pouvoir eslire cinq notables bourgeois et marchands pour juger du fait de ladite marchandise, à l'instar de la ville de Paris⁴⁵.

Requete des S^{rs} eschevins de Villefranche à M^{rs} du parlement pour la verification desdites lettres patentes avec la response de M^r le procureur general qui n'empesche.

Continuation de l'octroy de deux deniers pour livre de toutes les denrees qui se vendent à Villefranche fait par Charles de Bourbon, comte de Clermont, gouverneur de Lyonnais, pendant quatre ans pour estre employés aux reparations ; donné à Moulins le 28. aoust 1427⁴⁶.

Deux parchemins attachés ensemble dont l'un n'est pas signé, contenant un octroy du roy Henry II. de l'an 1557 aux S^{rs} eschevins de lever sur les habitans 500 lt par an pour fournir aux frais de ladite ville.

Cotté frais communs 1557⁴⁷.

Plusieurs pieces attachées ensemble ; la premiere est du roy Henry II. à Fontainebleau, le 28. septembre 1547, aux esleus du pais de Beaujolois de faire imposer et ceuillir avec les tailles la somme de 60 livres tournois annuellement pour estre ladite somme employée aux gages des S^{rs} eschevins, greffier et autres officiers de la ville⁴⁸.

Deliberation des habitans du dimanche 7. juin 1587 en suite d'un octroy donné à Paris le 18. avril 1587 de huit vingt escus comm'il n'ont aucuns deniers communs pour subvenir aux affaires de la ville.

Lettre du roy Henry III à Paris le 18. avril 1587 d'imposer huit vingt escus, sçavoir 20. escus que le roy François I. leur avoit permis d'imposer laquelle somme n'estant pas capable de paier les gages des officiers qui sont douze quatre eschevins, l'avocat, procureur, greffier, quatre portiers et un mandant de ville, ils eurent encore permission d'imposer vingt escus pour lesdits officiers et encore six vingt escus

43 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « offices ».

44 Dans la marge, de la main de Louvet : « juges consuls des marchands ».

45 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « juridiction consuleire ».

46 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « octroys ».

47 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « octroys// nota ».

48 Dans la marge, de la main de Louvet : « dans l'armoire de M^r Laurens ».

sçavoir quarante pour un medecin, cinquante pour un maitre d'escole et trente pour un organiste⁴⁹.

Attache des tresoriers de France de Lyon le 17. juillet 1587.

Requete aux esleus de Beaujolois de permettre ladite imposition le 30. juillet de ladite annee.

Lettre du roy Henry IV. donnee à Villefranche le 16. aoust 1595 d'imposer encore 40 escus faisant en tout 200 escus.

Ordonnance de M^{rs} les commissaires deputés pour le reglement des tailles du 8. juin 1635 d'imposer ladite somme de 600 lt.

Assemblee des habitans de ladite ville le 10. juin 1635 consentant de demander au roy l'imposition de 800 lt outre soixante livres pour les insolubles.

Commission aux esleus d'imposer la taille de 1636.

Patentes du roy Louys xiii. À Paris le 16. novembre 1635 permettant l'imposition de 800 lt pour neuf ans.

Requete des S^{ts} eschevins à M^{rs} les tresoriers de France pour l'attache qu'ils refusent le 10 mai 1636.

Arrest du Conseil du 10. may suivant pour imposer ladite somme avec lettres patentes du roy du mesme jour enjoignant ausdits tresoriers de faire imposer ladite somme.

Lettre d'attache desdits S^{ts} tresoriers pour ladite imposition, à Lyon le 27. juin de la mesme annee.

Assemblee des habitans le dimanche 20. novembre 1644 pour demander au roy l'imposition de 1000 lt.

Lettres patentes de Sa Majesté données à Paris le 28 mars de la confirmation desdites 800 lt pendant neuf années pour estre employées aux gages des eschevins, greffier, avocat, medecin, *maître* d'escole, predicateur, organiste, marillier, conducteur des horloges.

Attache des tresoriers generaux de France à Lyon le 4. aouste 1645.

Arrest du Conseil d'Etat du 8. juin 1645 pour imposer 200 lt avec les 800, avec les lettres du roy du mesme jour et l'attache des generaux de Lyon du 27. juin 1646.

Assemblee des habitans du dimanche 30. mars 1653 pour la continuation desdites mille livres.

Lettres patentes de sa majesté à Paris le 19. janvier 1654 de la continuation desdites mille livres pour neuf années.

Attache des tresoriers de France au bureau de Lyon du 27. mars 1654.

Assemblee des habitans du 4. decembre 1658 pour demander une autre somme de 1000 livres qui avec les autres seroient 2000 livres.

Lettre patente du roy pour cet effect à Lyon le 10. decembre 1658 pour neuf années.

Attache des tresoriers generaux le 10. janvier 1659.

49 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « Nota ».

Affaires des prestres

Letres d'un accord fait le mercredy 8. avril 1485 entre les S^{rs} Eschevins d'une part et les curé et prestres de Villefranche touchant la repara^{ti}on des murailles et fortifications de la ville, par lequel accord fut dit et arresté que lesdits curé et societaires seroient tenus d'ors en avant reparer, fortifier, munir et y garnir d'artillerie quand besoin seroit et entretenir de couverture la tour quarree dite communement la tour des prestres à leurs propres cousts et despens et encore de maintenir les murailles depuis ladite tour des prestres jusqu'à la tour ronde autrement dite la tour de Jean Gayand du costé du vent, tant en longueur qu'en hauteur à proportion des autres murailles &c., ce qui fut confirmé le 21. may ensuivant par Anthoine Bertrand chanoine et sacristain de S. Pol, vicaire du S^r Cardinal archevesque de Lyon⁵⁰.

Un grand parchemin contenant l'ordre de sonner les cloches

cotté au dessus Marrillier⁵¹.

Un petit sac contenant quelques papiers grossiers contre les prestres faicts aux reparations de la ville.

Lettres patentes du roy Charles viii à Montargis le 5. janvier 1484 au bailly de Mascon, seneschal de Lyon et autres de faire contribuer les prestres de Villefranche aux reparations de ladite ville avec la contrainte y attacher⁵².

Accord du 25. fevrier 1415 entre le curé et les habitans pour les droits de sepulture et mariages qui sont que les plus riches et du plus haut estat paieront pour tout droit de sepulture quatre livres, ceux du second estat quarante soux, ceux du tiers estat 20 sous, ceux du quatriesme estat dix sous ; les moindres faisant chef d'hostel paieront pour les droits dessus dits cinq sous tournois, 12 pour les enfans qui mourront en pupillarité, douze deniers tournois, et pour ceux qui mourront en aage de puberté et de la en avant ; s'il n'est chef d'hostel, c'est à scavoir du plus grand estat cinq sous tournois, du second estat trois sous, et des autres estats deux sous tournois ; et au cas qu'aucun chef d'hostel laisse deux ou trois heritiers ou plus, que iceux heritiers demeurans ensemble paieront chacun la moitié de la sepulture au regard de l'estat duquel ils seront. Item pour benedictions nuptiales paiera le mary du plus grand et plus riche desdits estats pour soy et pour sa femme vingt sous tournois, pour le second estat quinze, pour le tiers estat dix sous, pour le quart estat cinq, pour le moindre estat trois sous tournois, et laissera ledit curé emporter tous draps et couvertures et autres choses qu'on auroit apporté sur le corps des sepultures et espousailles et ne retiendra que les chandelles.

50 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « Eclesiastiques obligés à reparer les murs ».

51 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « Clocher ».

52 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « éclesiastiques sujets aux reparations de la ville ».

Lettre patente de Louys XI. à Paris le 16. janvier 1474 au bailly de Mascon, seneschal de Lyon &c., de saisir le temporel du curé de Villefranche qui refusoit d'enterer les morts et de commettre d'autres prestres en sa place pour cet effect, avec une pareille lettre non signee.

Autre lettre du mesme roy audit lieu le 4 aoust de la mesme annee, aux chatelains de Charlieu, S^t Syphorien le Chatel, Pouilly le Monial, prevost de Mascon &c. contenant la mesme chose que dessus.

Autre lettre de condamnation dudit curé par un commissaire royal, de ladite annee, le tout lié ensemble⁵³.

Cordeliers

Reconnoissance et desistement passé par les R^{ds} P. Cordeliers concernans la queste et amas en leurs eglises par personnes seculieres au profit des S^{rs} Eschevins qui promettent leur faire faire une queste pour leur estre employee en ornemens, du 29 decembre 1654

n°1.

53 A titre d'exemple, voici comment P. Louvet transpose dans son *Histoire de Villefranche* ces analyses : « Autrefois les Curez, Societaires & autres Prestres qui avoient maison à Villefranche estoient obligez aux reparations de ladite ville, comme il appert des Lettres du Roy Charles VIII. données à Montargis, le 5. Janvier 1484. adressantes au Bailly de Mascon & Seneschal de Lyon, pour les y faire contraindre ; depuis ce temps-là, & le Vendredy 8. Avril qu'on comptoit 1485. ils firent un accord avec les Echevins de la ville, touchant la reparation des murailles, & fortifications de ladite ville, par lequel accord fut dit & arresté que lesdits Curez & Societaires seroient tenus d'ores-en-avant de reparer, fortifier, munir & garnir d'artillerie quand besoin seroit, & entretenir de couverture la Tour quarrée dite communement *la Tour des Prestres*, à leurs propres cousts & despens, & encore de maintenir les murailles depuis ladite Tour des Prêtres jusques à la Tour ronde, autrement dite *la Tour de Jean Gayand*, du côté de vent, tant en longueur qu'en hauteur à proportion des autres murailles ; ce qui fut confirmé & approuvé, le 21. May suivant par Messire Antoine Bertrand, Chanoine & Sacristain de saint Paul, Vicaire General du Sieur Cardinal Archevesque de Lyon.

L'an 1415. & le 25. Fevrier, il y eut accord entre le Curé & les Habitans, pour les droits de Sepulture & Mariages, portant que les plus riches & du plus haut estat payeroient pour tous droits de Sepulture, quatre livres ; ceux du second estat quarante sols, ceux du tiers estat vingt sols, ceux du quatrième estat dix sols, les moindres faisans chef d'hostel, payeroient pour les mesmes droits cinq sols tournois ; & pour les enfans qui vivoient en pupillarité douze deniers tournois, & pour ceux qui mourroient en âge de puberté, & de là en avant s'ils n'estoient chefs d'Hostel ; c'est à sçavoir du plus grand estat cinq sols tournois, du second estat trois sols, & des autres estats deux sols tournois, & au cas qu'aucun chef d'Hostel laissât deux ou trois heritiers ou plus, qu'iceux heritiers demeurans ensemble payeroient chacun la moitié de la sepulture, au regard de l'estat duquel ils seroient. Item pour benedictions nuptiales, le Mary du plus grand & plus riche estat, payeroit pour soy & sa Femme vingt sols tournois, pour le second estat quinze, pour le tiers estat dix, pour le quatrième cinq, & pour le moindre estat trois sols tournois, & laisseroit emporter ledit Curé tous draps & couvertures, & autres choses qu'on auroit apportées sur le corps des sepultures & épousailles, & ne retiendroit que les chandelles : quelques temps après le Curé qui avoit succédé à ce precedent ne voulant acquiescer à cet accord refusa d'enterre les morts, sur quoy plainte estant portée au Roy & à la Cour, il y eut Lettre patente de Louys XI. donnée à Paris, le 16. Janvier 1474. adressante au Bailly Mascon & Seneschal de Lyon, de saisir le Temporel dudit Curé qui refusoit d'enterre les morts, & de commettre en sa place d'autres Prestres pour cet effet, & encore de plus il y eut d'autres Lettres du mesme Roy, du 4 Aoust ensuivant aux Chastelains de Charlieu, saint Simphorien le Chastel, Pouilly-le Monial, Prevost de Mascon pour cet effet, ensuite d'une condamnation dudit Curé par un Commissaire Royal sur le lieu, ladite année. Quelques temps auparavant Jean Galeas fit enterre un Prestre tout vif qui avoit refusé d'enterrer un pauvre. » (cf. P. Louvet, *Histoire de Villefranche, capitale de Beaujolois*, Lyon, D. Gayet, 1671, p. 15-18).

Sentence pour les religieux de Villefranche, recteur des pauvres, banc des ames et luminaires de ladite ville contre M^r Cesar Retis, du 16. janvier 1601

n°ii.

Curation de pension annuelle perpetuelle fonciere de douze livres à chacune feste S. Martin d'hyver par M^r Philippe Rosier, notaire royal, au profit des peres cordeliers de Villefranche, du 14. juin 1663

n°iii.

Reparations ordonnees par M^r le bailly de Beaujolois aux habitans de Villefranche et aux cordeliers dudit lieu pour mettre lesdits cordeliers dans la ville pour le bien de monseigneur le duc et desdits habitans et cordeliers de ladite ville et la chose publique le premier fevrier 1456

n°iv⁵⁴.

Testament de Jeanne Codurier femme de Jean de la Croix, laquelle fait une pension de quinze sous aux cordeliers sur une terre pres Ance, à Quincieu et au mas de Vaverne jouxte ses confins, du 9 aoust 1558

n°v.

Affaire des pauvres de J. C. et hospitaux

Dans le coffre qui est proche la cheminee sont les affaires des pauvres et hospitaux.

Dans le premier caisson qui regarde la cheminee est un sac cotté : Compte de M^r Louys Deschamps lieutenant en l'election de Beaujolois, recteur des hospitaux de Villefranche en l'année 1654, de son maniements et administration avec les pieces justificatives de son compte rendu le 15 mars 1656, dans lequel sac il y a un journal de la recepte et despense dudit S^r de l'an 1653 à compter du 1^{er} *septembre*

Cotté A.

Un estats des servis et pensions antiennes et modernes deues aux pauvres et hospitaux de Villefranche avec le resultat fait en l'hostel commun de ladite ville par M^{rs} les eschevins d'icelle le 15. mars 1656 pour la distribution des rentes, servis et pensions et autres articles concernans et servans à regler la fonction et exercice de la charge de recteur desdits pauvres avec un estat des arrerages de la rente deue aux pauvres.

Cotté B.

Compte rendu par ledit S^r Deschamps à M^{rs} les eschevins le 15 mars 1656.

Cotté C.

Autre compte rendu le mesme jour par ledit S^r Deschamps de la somme de 2111 livres avec plusieurs

54 Dans la marge, d'une main qui n'est pas celle de Louvet : « Les cordeliers dans la ville ».

papiers comme quittances et obligation pour les dames de la Visitation, et une declaration des S^{rs} eschevins sur la somme de 2111 lt empruntée desdites dames à la descharge dudit S^r Deschamps

cotté D.

Diverses quittances attachées ensemble faites au profit dudit S^r Deschamps en qualité de recteur des pauvres

E

Une liasse de quittances faites audit S^r Deschamps avec plusieurs autres papiers concernans les biens des pauvres, hospitaux et charité de Villefranche

F

Toutes lesquelles pieces concernans l'administration du S^r Deschamps sont liés ensemble.

Dans le mesme sac est une liasse de papiers contenant un pareil compte rendu par le S^r François Damiron avec un estat des rentes et revenus des hospitaux de l'an 1635 et 1642.

Il y a encore dans le mesme sac trois cahiers de minute des comptes rendus par le S^r Pierre de Phelines de son administration et rectorat des pauvres pendant les années 1638 et 1639 liés ensemble.

Et encore plusieurs papiers attachés ensemble cottés Compte rendu par le S^r Claude Tholomes, bourgeois, de l'administration qu'il a eu du bien des pauvres de Villefranche es années 1653 et 1654 et partie de l'année 1656 avec le testament de dame Catherine Martin, vefve de Laurent de la Mercery, au profit des pauvres de Villefranche, ses legataires, du XI. Decembre 1654, deux cahiers de compte du S^r Gaspar Tolomet non signés. »

Annexe n°6

Tableau synoptique de quelques histoires locales
(XVIe-XVIIIe siècles)

Auteurs	Titres	Formats	Lieux d'impression et/ou de commercialisation	Imprimeurs et/ou libraires	Dates	Régimes d'édition	Professions ou états des auteurs	Expériences littéraires des auteurs	Dédicataires	Remarques
Normandie										
Anneville (Eustache d') (mort vers 1650)	<i>Inventaire de l'histoire de Normandie</i>	in-4°	Rouen	Osmont (Charles)	1645	sans privilège ni permission connus	avocat au parlement de Normandie			
Béziers (Michel) (Bayeux, 1721 - <i>idem</i> , 1782)	<i>Histoire sommaire de la ville de Bayeux</i>	in-12°	Caen	J. Manoury père	1773	permission (durée et bénéficiaire non spécifiés)	curé de Saint-André de Bayeux, chanoine de l'église collégiale du Saint-Sépulcre de Caen	auteur d'une <i>Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen</i> (1769)	Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux	
Bourgueville (Charles de) (Caen, 1504- <i>idem</i> , 1593)	<i>Les Recherches et antiquitez de la province de Neustrie</i>	in-4°	Caen	Le Fèvre (Vincent et Jean)	1588	privilège mentionné sur la page de titre	lieutenant général au siège de Caen	auteur d'un traité contre les athées (1564) et d'une traduction du pseudo-Darès de Phrygie (1573)	François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie	
Bry de la Clergerie (Gilles) (Bellême, 1560/1570-après 1635)	<i>Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon</i>	in-4°	Paris	Pierre Le Mur	1620	privilège délivré à P. Le Mur (durée non spécifiée)	avocat au parlement de Paris	a donné ensuite <i>Les Coutumes des pays, comté et baillage du grand Perche</i> (1659)	Louis XIII	
Denyau (Robert) (1581 -1664)	<i>Rollo Northmanno Britannicus</i>	in-fol°	Rouen	Jean Le Boulenger	1660	privilège mentionné sur la page de titre	curé de Gisors	auteur de plusieurs ouvrages intéressants l'histoire ecclésiastique locale depuis 1633 ; a laissé une histoire de Gisors manuscrite	Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie	
Desmarquets (Jean-Antoine-Samson) (Dieppe, 1722- Caudé-Côte, près de Dieppe, 1809)	<i>Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et à celle de la navigation française</i>	2 vol. in-12°	Paris/ Rouen/ Dieppe	Desauges, libraire/ Racine, libraire/ Dubuc, imprimeur du roi	1785	privilège de 10 ans délivré à J. Dubuc	maître particulier de la maîtrise des Eaux-et-forêts d'Arques (Seine-Maritime)		les citoyens de Dieppe	
Du Moulin (Gabriel) (Bernay, vers 1575-1660)	<i>Histoire generale de Normandie</i>	in-fol°	Rouen	Jean Osmont	1631	privilège de 10 ans délivré à J. Osmont	curé de Menneval (Eure)	donna par la suite les <i>Conquestes et les trophées des Norman-François aux royaumes de Naples et de Sicile</i> (1658)	Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie	
Du Plessis (dom Toussaint) (Paris, 1689-Saint-Denis, 1767)	<i>Description géographique et historique de la haute Normandie</i>	2 vol. in-4°	Paris	Nyon ; Didot ; Giffart	1740	privilège de 6 ans délivré à F. Didot, lequel y a associé la veuve Ganeau, les Nyon père et fils et F. Giffart	bénédictin de la congrégation de Saint-Maur	travailla également aux histoires d'Orléans, Coucy, Meaux et Paris		
Farin (François) (Rouen, vers 1605- <i>idem</i> , 1675)	<i>Histoire de la ville de Rouen</i>	3 vol. in-12°	Rouen	Jacques Héroult	1668	privilège de 5 ans délivré à l'auteur par le parlement de Rouen	prêtre habitué de Saint-Godard de Rouen, prieur de Notre-Dame-du-Val (Seine-Maritime)	auteur de <i>La Normandie chrestienne ou l'Histoire des archevêques de Rouen qui sont au catalogue des saints</i> (1659)	les maire et échevins de Rouen	
Huet (Pierre-Daniel) (Caen, 1630 -Paris 1721)	<i>Les Origines de la ville de Caen</i>	in-8°	Rouen	Maurry	1706	privilège de 6 ans délivré à Maurry	ancien évêque d'Avranches,abbé de Fontenay	membre de l'Académie française ; auteur de traductions de textes latins, d'écrits philosophiques, etc.	la ville de Caen	première édition : Rouen 1702
La Motte (François)	<i>Antiquitez de la ville de Harfleur</i>	in-8°	Le Havre	Jacques Gruchet, imprimeur et libraire du duc de Saint-Aignan et de la ville	1677	sans privilège ni permission connus	état ou profession inconnu ; échevin de Harfleur		François-Honorat de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre	
Le Brasseur (Pierre-Philippe) (né à Evreux, vers 1680)	<i>Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux</i>	in-4°	Paris	François Barrois	1722	privilège de 15 ans délivré à l'auteur, cédé et transporté à F. Barrois	titulaire d'un bénéfice ecclésiastique indéterminé ; aumônier du Conseil ; garde de la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau		Henri-François de Paule d'Aguesseau, avocat général au parlement de Paris	
Le Coq de Villeray (Pierre-François) (Rouen, 1703-Caen, 1778)	<i>Abregé de l'histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen</i>	in-12°	Rouen	François Oursel, imprimeur de l'archevêque	1759	privilège de 10 délivré à F. Oursel	littérateur (?)	auteur d'ouvrages historiques et juridiques sur la Hongrie, la Suède et l'Empire et d'une <i>Critique des Lettres philosophiques</i> (1735)	Nicolas-Charles de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen [dédicace signée par l'imprimeur]	

Le Vavasseur de Masseville (Louis) (1647-Valognes, 1733)	<i>Histoire sommaire de Normandie</i>	6 vol. in-12°	Rouen	Pierre Ferrand et Antoine Maurry	1688-1704	privilege de 8 ans delivré à P. Ferrand qui y a associé A. Maurry	prêtre (?)	donna ensuite un <i>Etat géographique de la province de Normandie</i> (1722)		
Nicole (Julien) (1629-1702)	<i>Histoire chronologique des Evêques et du Gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches</i>	in-8°	Rennes	Mathurin Denys	1669	sans privilege ni permission connus	curé de Carnet (Manche)	donna par la suite la continuation d'une histoire des saints de la Gaule armorique	Philippe de Froullay de Tessée, évêque d'Avranches	
Odolant-Desnos (Pierre-Joseph) (Alençon, 1722- <i>idem</i> , 1801)	<i>Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs</i>	2 vol. in-8°	Alençon	J.-Z. Malassis le jeune	1787	permission de 5 ans délivrée à l'auteur	docteur en médecine	auteur de mémoires sur des questions médicales et de nombreux articles relatifs à l'histoire de Normandie		
Oursel (Jean)	<i>Les Beautés de la Normandie ou l'Origine de la ville de Rouen</i>	in-12°	Rouen	veuve Oursel	1700	privilege de 8 ans delivré à l'auteur, cédé et transporté à sa mère et associée, la veuve Oursel	imprimeur		Pierre Scot de Fumechon, président à mortier au parlement de Normandie	
Pleuvri (abbé Jacques-Olivier) (1707-1788)	<i>Histoire, antiquités et description de la ville et du port du Havre de Grâce</i>	in-12°	Paris	Dufour	1769	permission (?) de 3 ans (titulaire non spécifié) [la page de titre fait mention d'un privilege du roi]	titulaire d'un bénéfice ecclésiastique indéterminé	auteur d'un <i>Discours sur la gloire des héros</i> (1747), d'un <i>Panegyrique sur saint Louis</i> (1757); donna par la suite un recueil de sermons	Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen	première édition : Paris 1765
Pommeraye (le P. François) (Rouen, 1617-1687)	<i>Histoire des archevêques de Rouen</i>	in-fol°	Rouen	Laurent Maurry, imprimeur de l'archevêque	1667	privilege delivré à l'auteur, cédé et transporté à L. Maurry (durée non spécifiée; il s'agit du privilege général octroyé à la Congrégation de Saint-Maur)	bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (religieux à l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen)	donna en 1662 une Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen et en 1677 un recueil des conciles et synodes tenus à Rouen	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen	
<i>Id.</i>	<i>Histoire de l'Eglise cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie</i>	in-4°	Rouen	"les imprimeurs ordinaires de l'Archevêché"	1686	privilege de 6 ans delivré à l'auteur, cédé et transporté			doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen	
Rétau-Dufresne (madame)	<i>Histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités</i>	in-12°	Paris	Ballard; Michel Lambert	1760	privilege de trois ans delivré à l'auteur				
Rouault (Laurent)	<i>Abregé de la vie des evêques de Coutances</i>	in-8°	Coutances	J. Fauvel	1742	privilege de 3 ans delivré à l'auteur	curé de Saint-Pair-sur-la-Mer (Manche)		Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances	
Servin (Antoine-Nicolas) (Dieppe, 1746-Rouen, 1811)	<i>Histoire de la ville de Rouen</i>	2 vol. in-12°	Rouen	Louis Le Boucher le jeune (imprimerie L. Oursel)	1775	privilege de 6 ans delivré à l'auteur	avocat au parlement de Normandie	auteur par la suite d'un traité sur la législation criminelle (1782) et d'un manuel de jurisprudence (1784)	Armand-Thomas Hue de Miromesnil, chancelier de France	
Taillepiéd, Noël (Pontoise, 1540-Angers, 1589)	<i>Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen</i>	in-8°	Rouen	Raphaël du Petit Val	1587	privilege général delivré à l'auteur (durée non spécifiée)	cordelier	auteur d'ouvrages d'apologétique et de philosophie et d'une <i>Histoire de l'estat et république des druides</i> (1585)	Charles de Bourbon, archevêque de Rouen	
Toussaint-Richebourg (Charles-Gaspard de) (Pithiviers, 1746-1836)	<i>Essai sur l'histoire de Normandie</i>	in-12°	"Amsterdam" (Rouen)	"Markus et Arkstée" (Machuel)	1766	sans privilege ni permission connus	gentilhomme; fut officier supérieur	membre associé de l'Académie de Rouen; donna par la suite de nombreuses lettres et mémoires sur les affaires politiques	la comtesse de Brionne	
Trigan (Charles) (Querqueville, près de Cherbourg, 1694-Digoville, 1764)	<i>Histoire ecclésiastique de la province de Normandie</i>	4 vol. in-4°	Caen	Pierre Chalopin	1759-1761	privilege de 12 ans delivré à l'auteur, lequel y a associé le libraire P. Chalopin	curé de Digoville (Manche)	a laissé une histoire des évêques de Coutances manuscrite	les archevêque et évêques de Normandie	

Picardie

Carlier (Claude) (Verberie, Oise, 1725- <i>idem</i> , 1787)	<i>Histoire du duché de Valois</i>	3 vol. in-4°	Paris/ Compiègne	Guillyn/ Louis Bertrand (imprimerie de L. Bertrand)	1764	privilege de 3 ans delivré à Guillyn, cédé et transporté à L. Bertrand	prieur commandataire du prieuré d'Andrézy (Yvelines)	auteur de nombreuses dissertations historiques ainsi que de mémoires sur l'élevage des brebis	Louis-Philippe d'Orléans, duc de Valois	
Collette (Louis-Paul)	<i>Memoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province du Vermandois</i>	3 vol. in-4°	Cambrai	Samuel Berthoud, imprimeur du roi	1771-1773	privilege de 6 ans delivré à l'auteur, cédé et transporté à S. Berthoud	curé de Gricourt (Aisne), chapelain de l'église royale de Saint-Quentin	auteur d'une <i>Histoire de la vie, du martyre et des miracles de saint Quentin</i> (1767)	Gabriel-Marie de Tallayrand, comte de Périgord, gouverneur de Picardie	
Daire (le P. Louis-François) (Amiens, 1713-Chartres, 1792)	<i>Histoire de la ville d'Amiens depuis son origine jusqu'à présent</i>	2 vol. in-4°	Paris	veuve Delaguette	1757	privilege de 6 ans delivré à la veuve Delaguette	célestin	membre de l'Académie de Rouen ; auteur d'une <i>Relation d'un voyage de Paris à Rouen</i> (1740), rédacteur de l' <i>Almanach de Picardie</i>	Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie	
<i>Id.</i>	<i>Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Mondidier</i>	in-12°	Amiens/ Paris	François/ Ganeau et Panckoucke	1765	privilege de 3 ans delivré à l'auteur			Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, évêque d'Amiens	
<i>Id.</i>	<i>Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens</i>	in-12°	Amiens/ Paris/ Arras	Jean-Baptiste Caron, libraire-imprimeur du roi/ Onfroy/ Topino	1784	privilege à perpétuité delivré à l'auteur pour une Hist. civile, eccl. et litt. du diocèse d'Amiens			Madame de Mascrary, abbesse de Saint-Michel-de-Doullens	Ce livre, comme le précédent et une <i>Histoire du doyenné d'Encre</i> sont les fragments d'une Histoire du diocèse d'Amiens
Devérité (Louis-Alexandre) (Abbeville, 1746-1818)	<i>Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil et de sa ville d'Abbeville sa capitale</i>	2 vol. in-12°	"Londres" (Abbeville/ Paris)	"Jean Nourse" (Devérité/ Desaint ; Panckoucke)	1765	sans privilege ni permission connu	imprimeur en association avec sa mère ; ancien avocat	donna par la suite plusieurs mémoires sur les affaires politiques et des pièces de théâtre		
<i>Id.</i>	<i>Essai sur l'histoire générale de Picardie</i>	2 vol. in-12°	Abbeville/ Paris	veuve Devérité/ Saillant & Nyon ; Duchesne	1770	permission de 3 ans delivrée à la veuve Devérité [la page de titre fait mention d'un privilege]			Gabriel-Marie de Tallayrand, comte de Périgord, gouverneur de Picardie	un supplément est paru, quatre ans après, à Abbeville, chez la veuve Devérité
La Morlière (Adrien de) (Mondidier, vers 1560-1639)	<i>Catalogue des evsques d'Amiens</i>	in-8°	Amiens	Jacques Hubault	s. d. (vers 1620)	sans privilege ni permission connus	chanoine de l'église cathédrale d'Amiens	auteur de poésies dont certaines éditées avec ses textes sur Amiens	François Le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens	
<i>Id.</i>	<i>Bref estat des antiquitez et choses plus remarquables de la ville d'Amiens poëtiquement traictées</i>	in-8°	Amiens	Jacques Hubault	1622	sans privilege ni permission connus			Louis XIII	
Le Long (Nicolas)	<i>Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon</i>	in-4°	Châlons	Seneuze	1783	privilege à perpétuité delivré à l'auteur	bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Châlons			
Loisel (Antoine) (Beauvais, 1536-Paris, 1612)	<i>Mémoire des pays, ville, comté et comtes, evsches et evsques... de Beauvais et Beauvaisis</i>	in-4°	Paris	Samuel Thiboust	1617	privilege de 6 ans delivré à l'auteur, cédé et transporté à S. Thiboust	avocat au parlement de Paris	auteur de nombreux ouvrages juridiques ainsi que d'un discours sur l'histoire d'Agen paru dans <i>La Guyenne de M. Ant. Loisel</i> (1605)	Augustin Potier, évêque-comte de Beauvais	
Louvet (Pierre) (Verderel-lès-Sauqueuse, Oise, 1569 ou 1574-1646)	<i>L'Histoire de la ville et cité de Beauvais, et des antiquitez du pays de Beauvaisis</i>	in-8°	Rouen	Manassez de Preaulx	1614	privilege de 6 ans delivré à l'auteur ; cédé et transporté à Manassez de Preaulx	avocat au parlement de Paris	donna par la suite un coutumier (1618) et une dissertation sur le culte de Marie de Béthanie (1636)	les maire, pairs et échevins de Beauvais (les deuxième, troisième et quatrième partie sont dédiées respectivement aux saints Lucien, Germer et Pierre)	
<i>Id.</i>	<i>Histoire et antiquitez du pais de Beauvaisis</i>	in-8°	Beauvais	veuve Valet	1631-35	privilege de 6 ans delivré à la veuve Valet	avocat au parlement de Paris		A. Potier, évêque-comte de Beauvais ; doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale [tome 1] ; Charles de Monceaux, aumônier du roi et ancien abbé de Saint-Germer [tome 2]	

Maurice de Sachy (Jean-Baptiste) (Abbeville, 1702-1777)	<i>Histoire des évêques d'Amiens</i>	in-12°	Abbeville/ Paris	Devérité/ Bailly	1770	permission de 3 ans délivrée à la veuve Devérité	gentilhomme	laissa une histoire d'Abbeville manuscrite	l'abbé de Modène, archidiacre de Ponthieu	
Muldrac (le F. Antoine) (1605-1667)	<i>Le Valois roial</i>	in-8°	Bonne-fontaine	sans nom	1662	sans privilège ni permission connus	cistercien, ancien prieur de l'abbaye Notre-Dame de Longpont (Aisne)		Philippe d'Orléans, duc de Valois	
Pillet (Jean) (1615-1691)	<i>Histoire du château et de la ville de Gerberoy</i>	in-4°	Rouen	Eustache Viret	1679	permission mentionnée sur la page de titre	chanoine de l'église collégiale de Gerberoy		Nicolas Choart de Buzenval, évêque-comte de Beauvais	
Sanson (Nicolas) (Abbeville, 1600- <i>idem</i> , 1667)	<i>Britannia ou Recherche de l'antiquité d'Abbeville</i>	in-8°	Paris	[Robert Mansion]	1635	privilège de 7 ans délivré à l'auteur	ingénieur et géographe du roi	auteur de très nombreuses cartes ; donna par la suite plusieurs ouvrages de géographie historique	Claude Bouthilier, surintendant des finances	ouvrage imprimé aux dépens de l'auteur
Simon (Denis) (1660-1731)	<i>Supplement à l'Histoire du Beauvaisis</i>	in-12°	Paris	Guillaume Cavelier	1704	privilège de 4 ans délivré à l'auteur	conseiller au présidial de Beauvais ; échevin de Beauvais en 1700	auteur de plusieurs ouvrages de droit		
Provence										
Achard (Claude-François)	<i>Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages & hameaux de la Provence ancienne & moderne</i>	in-4°	Aix	Pierre-Joseph Calmen	1787	privilège à perpétuité délivré à l'auteur (il s'agit du même privilège que pour le <i>Dictionnaire de la Provence</i>)	docteur en médecine ; devint bibliothécaire de la ville de Marseille	membre de l'Académie de Marseille ; donna en 1807 un <i>Cours élémentaire de bibliographie</i>	[le <i>Dictionnaire de la Provence</i> dont ce dictionnaire-ci est la suite était dédié au prince de Beauvais, gouv. de la province]	
Anibert (Louis-Mathieu) (Arles, 1742- <i>idem</i> , 1782)	<i>Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles</i>	2 vol. in-12°	"Yverdon et se vend à Arles"	sans nom	1779-1780	sans privilège ni permission connus	avocat	donna par la suite un <i>Mémoire sur l'ancienneté d'Arles</i> (1782)	les consuls d'Arles	
Antelmi (Joseph) (Fréjus, 1648- <i>idem</i> , 1697)	<i>De initiis Ecclesiae Forojuliensis dissertatio, historica, chronologica, critica, profana-sacra</i>	in-4°	Aix	Charles David, imprimeur du roi, du clergé et de la ville	1680	permission délivrée par le vicaire général de l'archevêque d'Aix	chanoine de l'église cathédrale de Fréjus	donna par la suite plusieurs ouvrages et mémoires sur l'histoire de l'Eglise catholique	Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix	
Bartel (Simon)	<i>Historica et chronologica praesulum sanctae Regiensis Ecclesiae nomenclatura</i>	in-8°	Aix	Etienne David, imprimeur du roi, du clergé et de la ville	1636	sans privilège ni permission connus (la deuxième partie, une apologie pour saint Faustin, excipe d'une approbation)	théologal du chapitre de l'église cathédrale de Riez		Louis d'Attichy, évêque de Riez	
Bouche (Honoré) (Aix, 1598-Aix, 1671)	<i>La Chorographie ou Description de Provence et l'Histoire chronologique du mesme pays</i>	2 vol. in-fol°	Aix	Charles David, imprimeur du roi, du clergé et de la ville	1664	permission délivrée par le vicaire général de l'archevêque d'Aix	ancien prévôt de Saint-Jacques-les-Barrême (Alpes-de-Haute-Provence)	auteur d'un traité de médecine et d'une dissertation pour la défense du culte de Madeleine et Lazare	Louis XIV ; les procureurs du pays de Provence	
Bouche (Charles-François) (Allemagne-de-Provence, 1737-Paris, 1795)	<i>Essai sur l'histoire de Provence</i>	2 vol. in-4°	Marseille	Jean Mossy	1785	privilège à perpétuité délivré à l'auteur	avocat au parlement de Provence	donna par la suite un traité sur le régime d'imposition en Provence (1788) ; laissa une Histoire de Marseille manuscrite	Gaspard-Anne-François-Palamède de Forbin, marquis de Pontamousson	
Bouys (Jean-Baptiste)	<i>La Royale couronne des roys d'Arles</i>	in-4°	Avignon	Jacques Bramereau, imprimeur du pape, de la ville et de l'université	1641	privilège de 6 ans délivré à J. Bramereau (privilège pour l'ensemble de sa production)	prêtre		les consuls d'Arles	
Columbi (le P. Jean) (Manosque, 1592-Lyon, 1679)	<i>Manusca</i>	in-12°	Lyon	Jacques Canier	1658	permission délivrée par le P. Hugues Guillaume, provincial de la Compagnie	jesuite ; professeur au collège de la Trinité de Lyon	donna plusieurs histoires ecclésiastiques locales (voir <i>infra</i>)	les consuls de Manosque	
Fabre (le P.)	<i>Panégirique de la ville d'Arles (...) Suivi de Remarques historiques pour prouver les faits avancés dans le Discours & pour servir à l'histoire de cette ville</i>	in-8°	Arles	Gaspard Mesnier	1743	permission délivrée par le lieutenant général au siège d'Arles (durée non spécifiée)	carme chaussé		les consuls d'Arles	

Gassendi (Pierre) (Champiercier, près de Digne, 1592-Paris, 1655)	<i>Notitia Ecclesiae Diniensis</i>	in-4°	Paris	veuve Mathurin Dupuis	1654	privilege mentionné sur la page de titre	prévôt du chapitre de l'église cathédrale de Digne, professeur de mathématiques au Collège royal	auteur d'une abondante production d'ouvrages philosophiques et scientifiques	le clergé de Digne ; les habitants de Digne	
Gaufridi (Jean-François de) (1622-1689)	<i>Histoire de Provence</i>	2 vol. in-fol°	Aix	feu Charles David	1694	privilege de 12 ans délivré à l'auteur	conseiller au parlement de Provence			nouvelle édition du texte à Paris, à l'adresse de Charles Osmont, en 1723 ; ouvrage paru à titre posthume
Girardin (Jacques-Félix) (Fréjus, 1678- <i>idem</i> , 1753)	<i>Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus</i>	2 vol. in-12°	Paris	veuve Delaulne	1729	privilege de 3 ans délivré à l'auteur	curé de Cogolin (Var)		le cardinal André-Hercule de Fleury, ancien évêque de Fréjus	
Guys (Pierre-Augustin) (Marseille, 1721-1799)	<i>Marseille ancienne et moderne</i>	in-8°	Paris	la veuve Duchesne	1786	privilege de 10 ans (bénéficiaire non spécifié)	négociant	auteur d'un <i>Voyage littéraire de la Grèce</i> (1776)		
Maire (le P. Claude-Antoine) (1694-1765)	<i>L'Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques</i>	3 vol. in-4°	Marseille	veuve Jean-Pierre Brébion	1747	privilege de 9 ans délivré à Mgr Belsunce	jésuite		le clergé de Marseille ; les fidèles de Marseille et du diocèse	l'ouvrage est paru sous le nom de Mgr de Belunce de Castelnaud, évêque de Marseille
Marin (François-Louis-Claude) (La Ciotat, 1721-Paris, 1809)	<i>Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum</i>	in-12°	Avignon/ Paris/ Marseille	sans nom/ Leclerc aîné/ Jean Mosy, imprimeur du roi et de la Marine	1782	sans privilege ni permission connus	lieutenant général au siège de l'amirauté de La Ciotat ; ancien censeur royal et directeur de la <i>Gazette de France</i>	auteur de nombreux ouvrages dans différents genres dont une <i>Histoire de Saladin</i> (1758)		
Nostredame (César de) (Salon- de-Provence, 1553- <i>idem</i> , 1629)	<i>L'Histoire et chronique de Caesar de Nostradamus gentilhomme Provençal</i>	in-fol°	Lyon	Simon Rigaud ("pour la société caldorienne")	1614	privilege de 6 ans délivré à P. de Candolle et S. Rigaud (pour l'ensemble des œuvres de C. de Nostredame)	"gentilhomme provençal" ; obtint pour son <i>Histoire</i> un brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi	auteur de nombreux poèmes, dont un grand nombre d'inspiration religieuse	Louis XIII ; les Etats de Provence	la "société caldorienne" est le nom de l'imprimerie fondée par le protestant Pyrame de Candolle ; elle est à cette époque installée à Cognac, en Suisse.
Papon (Jean-Pierre) (Puget- Théniers, près de Nice, 1734- Paris, 1803)	<i>Histoire générale de Provence</i>	4 vol. in-4°	Paris	Moutard (de l'imprimerie de Philippe-Denis Pierre, imprimeur du roi et des Etats de Provence)	1777-1786	privilege de 12 ans délivré à l'auteur	oratorien enseigna la rétorique aux collèges de Marseille, Riom, Nantes et Lyon	membre de l'Académie de Marseille ; auteur d'un traité de rhétorique ; écrivit par la suite plusieurs ouvrages dont une <i>Histoire de la Révolution</i>	Jean-de Dieu de Boisgelin, archevêque d'Aix ; les procureurs du pays de Provence ; Louis, comte de Provence [ce dernier dédicataire du tome 2]	
Pitton (Jean-Scholastique) (Aix, vers 1620- <i>idem</i> , 1690)	<i>Histoire de la ville d'Aix capitale de la Provence</i>	in-fol°	Aix	Charles David, imprimeur du roi, du clergé et de la ville	1666	sans privilege ni permission connus	docteur en médecine	donna par la suite les <i>Sentimens sur les historiens de Provence</i> (1682) et deux opuscules sur l'histoire naturelle d'Aix (1672 et 1678)	les consuls d'Aix	
<i>Id.</i>	<i>Annales de la sainte Eglise d'Aix</i>	in-4°	Lyon	Mathieu Libéral	1668	permission délivrée par le lieutenant général au siège de Lyon (durée non spécifiée)			J. Grimaldi, archevêque d'Aix ; Alazard, chanoine de l'église cathédrale d'Arles [dédicataire des dissertations]	
Ruffi (Antoine de) (Marseille, 1607- <i>idem</i> , 1689)	<i>Histoire de la ville de Marseille</i>	in-fol°	Marseille	Claude Garcin, imprimeur de la ville	1642	permission délivrée par le lieutenant général au siège de Marseille (durée non spécifiée)	conseiller du roi au siège sénéchal de Marseille ; nommé conseiller d'Etat en 1654		L.-A. du Plessis de Richelieu, arch. de Lyon, abbé de Saint- Victor de Marseille ; les consuls de Marseille	
<i>Id.</i>	<i>Histoire des comtes de Provence</i>	in-fol°	Aix	Jean Roize, imprimeur de l'université	1655	privilege délivré à J. Roize par le parlement de Provence (durée non spécifiée)			Jean de Mesgrigny, premier président au parlement de Provence	
Saxi (Pierre)	<i>Pontificum Arelatense seu Historia primatum sanctae Arelatensis Ecclesiae</i>	in-4°	Aix	Jean Roize, imprimeur du roi et de l'université	1629	sans privilege ni permission connus	chanoine de l'église cathédrale d'Arles	auteur d'une relation de l'entrée de Louis XIII à Arles (Avignon 1623)	Gaspard du Laurens, archevêque d'Arles	

Solier (Jules-Raymond de) (né à Pertuis, vers 1530-mort avant 1595)	<i>Les Antiquitez de la ville de Marseille</i>	in-8°	Cognay (Suisse)	Alexandre Pernet	1615		avocat au parlement de Provence (calviniste)		les consuls de Marseille	publication posthume ; traduction du livre 1 des <i>Rezum antiquarum... Provincie libri V</i>
Languedoc										
Aigrefeuille (Charles d') (Montpellier, 1673- <i>idem</i> , 1743)	<i>Histoire de la ville de Montpellier</i>	in-fol°	Montpellier	Jean Martel, imprimeur du roi et des Etats	1737	privilege mentionné sur la page de titre	chanoine de l'église cathédrale de Montpellier, vicaire général de l'évêque (à partir de 1738)		A.-F. de La Croix, marquis de Castries, sénéchal de Montpellier, lieutenant général pour le roi en Languedoc	
<i>Id.</i>	<i>Histoire ecclesiastique de la ville de Montpellier</i>	in-fol°	Montpellier	Rigaud père et fils	1739	privilege de 9 ans délivré à l'auteur, cédé et transporté aux Rigaud			G.-L. Berger de Charancy, évêque de Montpellier ; chapitre de l'église cathédrale ; clergé de Montpellier	cet ouvrage est paru également sous le titre d' <i>Histoire de la ville de Montpellier seconde partie</i> , ce qui laisse à penser qu'il devait être vendu à la fois comme suite du livre précédent, et comme ouvrage autonome
Andoque (Pierre) (1595-1664)	<i>Histoire du Languedoc avec l'estat des provinces voisines</i>	in-fol°	Béziers	Jean et Henri Martel	1648	privilege de 6 ans délivré à J. Martel	conseiller au siège sénéchal et présidial de Béziers	donna par la suite un <i>Catalogue des evesques de Beziers</i> (1650)	les Etats de Languedoc	
Bertrand (Nicolas) (mort en 1527)	<i>Les Gestes des Tolosains</i>	in-4°	Toulouse	Antoine Le Blanc (imprimerie d'Olivier Arnoullet, à Lyon)	1517	privilege de 2 ans délivré à A. Le Blanc par le parlement de Toulouse	avocat au parlement de Toulouse			
Besse (Guillaume)	<i>Histoire des Comtes de Carcassonne</i>	in-4°	Carcassonne (ouvrage imprimé à Béziers)	Arnaud d'Estradier	1645	privilege mentionné sur la page de titre	avocat au parlement	donna par la suite d'un <i>Recueil de diverses piéces servant à l'histoire du roy Charles VI</i> (1660)	les Etats de Languedoc	
<i>Id.</i>	<i>Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne</i>	in-4°	Paris	Antoine de Sommaville	1660	privilege de 10 ans délivré à l'auteur, cédé et transporté à A. Sommaville			François Fouquet, archevêque de Narbonne	
Borel (Pierre) (Castres, vers 1620- <i>Idem</i> , 1671)	<i>Les Antiquitez, raretez, plantes, mineraux & autres choses considerables de la ville & comté de Castres d'Albigeois, & des lieux qui sont à ses environs avec l'histoire de ses comtes, evesques, &c.</i>	in-8°	Castres	A. Colomiers	1649	sans privilege ni permission connus	docteur en médecine	donna par la suite des traités de médecine chimique, botanique et astronomique ainsi qu'un dictionnaire du "vieux français"	G. de Masnau de Boursignac, conseiller au parl. de Toulouse [1er livre] ; les consuls de Caastres [2e livre]	
Bouges (le P. Thomas) (Carcassonne, vers 1670-Paris, 1741)	<i>Histoire ecclesiastique et civile de la ville et diocese de Carcassonne</i>	in-4°	Paris	Pierre Gandoin ; Pierre Emery ; Pierre Piget	1741	privilege de 12 ans délivré à l'auteur	grand augustin	auteur d'ouvrages de philosophie et théologie	Armand Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne	
Cassan (Jacques)	<i>Panégyrique ou Discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc</i>	in-8°	Béziers	Jacques Pech, imprimeur du roi et de la ville	1617	sans privilege ni permission connus	avocat du roi au siège de Béziers	donna par la suite deux ouvrages sur l'histoire de France et une <i>Recherche des droicts du roy</i> (1632)	Henri, duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc	
Catel (Guillaume) (1560-1626)	<i>Histoire des comtes de Tolose</i>	in-fol°	Toulouse	Pierre Bosc	1623	privilege mentionné sur la page de titre	conseiller au parlement de Toulouse		Henri, duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc	
<i>Id.</i>	<i>Memoires de l'histoire du Languedoc</i>	in-fol°	Toulouse	Pierre Bosc	1633	privilege de 10 ans délivré à P. Bosc, cédé et transporté à A. Colomiers			Pierre Séguier, garde des sceaux et parent de l'auteur (épître signée par le neveu de l'auteur)	publication posthume due au neveu de l'auteur
Columbi, (le P. Jean) (Manosque, 1592-Lyon, 1679)	<i>De rebus gestis episcoporum Vivariensium libri quatuor</i>	in-4°	Lyon	Jean-Baptiste Devenet	1651	privilege mentionné sur la page de titre	voir <i>supra</i>	auteur de plusieurs histoires locales ecclésiastiques (voir <i>supra</i>)	Louis-François de Suse, évêque-comte de Viviers	

Deyron (Jacques) (mort à Nîmes en 1677)	<i>Des anciens bastimens de Nîmes</i>	in-4°	Grenoble	Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du roi	1656	sans privilège ni permission connus	bourgeois ; consul de Nîmes en 1658		les consuls de Nîmes	il s'agirait de la deuxième édition de ce texte, qui est peut-être paru pour la première fois en 1654
[Dormergue (Jean-Jacques)]	<i>Essai sur le gouvernement du Languedoc</i>	in-8°	Avignon	Pierre-Joseph Roberty	1773		avocat au parlement (de Toulouse ?) ; ancien consul de Saint-Hippolyte (Aveyron ?)		Gabriel-Marie de Tallayrand, comte de Périgord, commandant en chef en Languedoc	
Durosoy (Barthélémy Farman de Rosoi dit) (Paris, 1745- <i>idem</i> , 1792)	<i>Annales de la ville de Toulouse</i>	4 vol. in-4°	Paris	veuve Duchesne (imprimerie de Quillaut)	1771-1776	privilège de 6 ans, délivré à l'auteur	littérateur	auteur de nombreux romans et poèmes ainsi que d'un projet de création d'écoles de dessin gratuites (1769)	Louis-Auguste de France, dauphin de France, duc de Berry	
Gariel (Pierre) (1582-1670)	<i>Series praesulum Magalonensium</i>	in-fol°	Toulouse	François Boude	1665	privilège mentionné sur la page de titre	doyen du chapitre de l'église cathédrale de Montpellier	auteur de plusieurs discours imprimés	Pierre Fenouillet [1ère partie] et François Bosquet [2e partie] évêques de Montpellier	première édition : Toulouse 1652
<i>Id.</i>	<i>Idée de la ville de Montpellier</i>	in-fol°	Montpellier	Daniel Pech, imprimeur du roi, de l'évêque et de la ville	1665	sans privilège ni permission connus			Henri de Bourbon, duc de Verneuil, gouverneur de Languedoc	
Lafaille (Germain) (Castelnaudary, 1616-Toulouse, 1711)	<i>Annales de la ville de Toulouse</i>	2 vol. in-fol°	Toulouse	Guillaume-Louis Colomiers, imprimeur du roi et de la ville (t. 1 et 2) ; Jérôme Posuël (t. 1)	1687-1701	privilège de 10 ans délivré à l'auteur	procureur-syndic de la ville de Toulouse ; fut capitoul de Toulouse	auteur d'un <i>Traité de la noblesse des capitouls</i> (première édition en 1667)	Gaspard de Fleubet, premier président au parlement de Toulouse	
La Ferrière	<i>Abregé de l'histoire de la ville de Nîmes</i>	in-12°	Nîmes	Michel Gaude	1753	sans privilège ni permission connus	chanoine de l'église cathédrale de Nîmes	membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Nîmes	Charles Prudent de Bec-de-lièvre, évêque de Nîmes	
Maucombe (Jean-François-Dieudonné) (1735-1768)	<i>Histoire abrégée de la ville de Nîmes</i>	in-8°	Amsterdam	sans nom	1767		littérateur ; fils du trésorier des Ponts-et-Chaussées de la généralité de Metz (protestant)	auteur de trois romans		Maucombe projetait de donner sur le même modèle les histoires de plusieurs villes de France
Ménard (Léon) (Tarascon, 1706-Paris, 1767)	<i>Histoire des évêques de Nîmes</i>	2 vol. in-12°	La Haye	Pierre Gosse	1737		conseiller au siège présidial de Nîmes	donna par la suite <i>Les Amours de Callisthène et d'Aristocle</i> (1740) ; membre associé de l'Acad. royale des Inscriptions ; engagé en 1762 par la ville d'Avignon pour travailler à son histoire		
<i>Id.</i>	<i>Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes</i>	7 vol. in-4°	Paris	Hugues-Daniel Chaubert (imprimerie de Le Breton)	1750-1758	privilège de 30 ans (il s'agit du privilège général octroyé à l'Académie des inscriptions)			L.-F.-A. du Plessis, duc de Richelieu, commandant en chef de la province de Languedoc	
Noguier, Antoine	<i>Histoire tolosaine</i>	in-fol°	Toulouse	G. Boudeville	1559	privilège mentionné sur la page de titre	avocat au parlement de Toulouse ; fut capitoul de Toulouse		les capitouls de Toulouse	
Poklo d'Albenas (Jean) (Nîmes, 1512-1565)	<i>Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes</i>	in-fol°	Lyon	Guillaume Rouillé	1560	privilège de 10 ans	conseiller au siège présidial de Nîmes et de Beaucaire (protestant)	auteur d'une traduction du <i>Liber prognosticorum</i> de Julien de Tolède et de <i>l'Historia Bohemica</i> d'Aeneas Sylvius	Jean, vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc	
[Porcelet de Maillane (le marquis de)]	<i>Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire</i>	in-8°	Avignon	Chalres Giroud, imprimeur ordinaire de la ville de Beaucaire	1718		gentilhomme			
Raynal (Jean) (Toulouse, 1723-Argilliers, 1807)	<i>Histoire de la ville de Toulouse</i>	in-4°	Toulouse	Jean-François Forest (imprimerie de J.-F. Desclassan)	1759	privilège de 9 ans délivré à l'auteur	avocat au parlement de Toulouse ; élu capitoul en 1767 ; devint subdélégué de l'intendant		les capitouls de Toulouse	
Vaisète (dom Joseph) (Gaillac, 1685-Paris, 1756)	<i>Histoire générale de Languedoc</i>	5 vol. in-fol°	Paris	Jacques Vincent, imprimeur des Etats de Languedoc	1730-1745	privilège de 20 ans délivré aux Etats de Languedoc, cédé et transporté à J. Vincent	bénédictin de la congrégation de Saint-Maur	Donna en 1749 un abrégé de cet ouvrage et en 1755 une <i>Géographie historique, ecclésiastique et civile ou Description de toutes les parties du globe</i>	les Etats de Languedoc	le premier tome a été écrit en collaboration avec dom Claude de Vic, mort en 1734

Vic (Gérard de)	<i>Chronicon historicum Episcoporum ac rerum memorabilium Ecclesiae Carcassonis</i>	in-fol°	Carcassonne	inconnu	1667	sans privilège ni permission connus	chanoine de l'église cathédrale de Carcassonne		Louis de Nogaret de la Valette, évêque de Carcassonne	
Aquitaine, Guyenne et Gascogne										
Baurein (abbé Jacques) (1713-1790)	<i>Variétés bordelaises</i>	6 vol. in-12°	Bordeaux	les frères Labottière	1784-1786	privilège royal mentionné sur la page de titre	bénéficiaire de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux	membre de l'Académie de Bordeaux		
Bajole (le P. Jean)	<i>Histoire sacrée d'Aquitaine</i>	in-4°	Cahors	Jean Dalvy	1644	permission de 8 ans délivrée à l'auteur par le P. Arnaud Bohyre, provincial de la Compagnie, cédée et transportée à J. Dalvy	jésuite		Dominique de Vic, archevêque d'Auch	
Bouchet (Jean) (Poitiers, 1476-1550 ?)	<i>Les Annales d'Aquitaine</i>	in-fol°	Poitiers	Enguilbert de Marnef	1557	privilège mentionné sur la page de titre	procureur au siège de Poitiers	abondante production poétique	Louis de la Trémoille, vicomte de Thouars	première édition : Paris/ Poitiers 1524
Cathala-Coture (Antoine) (1652-1724)	<i>Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy</i>	3 vol. in-8°	Montauban	Pierre-Thomas Cazaméa	1785	privilège de 10 ans délivré à P.-T. Cazaméa	avocat au parlement ; fut maire de Montauban en 1721		Daniel-Victor de Trimond, intendant de la généralité de Montauban	publication posthume ; cette Histoire a été continuée de 1700 à 1784 par le libraire Cazaméa
Dadin d'Hauteserre (Antoine) (1602-1682)	<i>Rerum Aquitanicarum libri quinque</i>	2 vol. in-4°	Toulouse	Arnaud Colomiers	1648-1657	privilège de 15 ans délivré à A. Colomiers	jurisconsulte, professeur à la faculté de droit de Toulouse	auteur d'un traité sur l'origine des ducs ; donna par la suite d'autres traités de droit et des commentaires sur Grég. de Tours	Pierre Séguier, chancelier de France [dédicataire des deux tomes]	
Delatour (Bertrand)	<i>Institutio Tutellensis Ecclesiae (sic)</i>	in-fol°	Toulouse	Jean Boude	1636	sans privilège ni permission connus	doyen du chapitre de l'église cathédrale de Tulle		Jean de Valhac, évêque de Tulle	
Devienne (dom Charles-Jean-Baptiste d'Agneaux) (1728-1792)	<i>Histoire de la ville de Bordeaux</i>	in-4°	Bordeaux/ Paris	Simon de La Court ; les frères Labottière ; les frères Chappuis ; G. Labottière/ Merlin (imprimerie Simon de La Court, imprimeur du roi)	1771	privilège de 6 ans délivré à l'auteur	bénédictin de la congrégation de Saint-Maur	auteur de textes apologétiques ; donna ensuite une <i>Histoire d'Artois</i> (1784-1786)	L.-F.-A. de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne	
Dupuy (le P. Jean)	<i>L'Etat de l'Eglise du Perigord</i>	in-4°	Périgueux	Pierre et Jean Dalvy	1629	permission délivrée par l'évêque de Périgueux	récollet		François de la Bétraudière, évêque de Périgueux	
[La Colonie (Jean-François-Martin de)] (Bordeaux, 1674- <i>idem</i> , 1759)	<i>Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux</i>	3 vol. in-12°	Bruxelles	*aux dépens de la compagnie*	1760		gentilhomme ; maréchal de camps du prince-électeur de Bavière	auteur de <i>Mémoires... contenant les événements de la guerre depuis le siège de Namur en 1692... (1737)</i>		
La Croix (Guillaume de) (Cahors, 1575-1614)	<i>Series et acte Episcoporum Cadurcensium</i>	in-4°	Cahors	Claude Rousseau	1629	privilège de 6 ans délivré à C. Rousseau	avocat ; fut consul de Cahors		Siméon-Etienne de Popian, évêque de Cahors (épître dédicatoire signée par le frère de l'auteur)	publication posthume due au frère de l'auteur
La Haye (Jean de)	<i>Les Memoires et recherches de France et de la Gaule Aquitannique</i>	in-8°	Paris	Jean Parant	1581	privilège de 6 ans délivré à J. Parant	lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers			publication posthume ; d'après Jean Besly, le véritable auteur de ce texte serait le comte de Sanzay (cf. <i>Archives historiques du Poitou, IX : lettres de Jean Besly (1612-1647) publiées par M. Apollin Briquet</i> , Poitiers, Oudin frères, 1880, p. 51-52)

Le Bret (Henri) (Paris, 1618-Montauban, 1710)	<i>Histoire de la ville de Montauban</i>	in-4°	Montauban	Samuel Dubois	1668	sans privilège ni permission connus	prévôt du chapitre de l'église cathédrale de Montauban	éditeur de l' <i>Histoire comique</i> de Cyrano de Bergerac ; donna par la suite plusieurs ouvrages sur les histoires sainte, générale et locale	Pierre de Bertier, évêque et seigneur de Montauban	
Lopès (Jérôme) (1617-1694)	<i>L'Eglise metropolitaine et primatiale de Bourdeaux</i>	in-4°	Bordeaux	Lacourt, imprimeur du roi, de l'archevêque et de l'université	1664	sans privilège ni permission connus	théologal du chapitre de l'église cathédrale de Bordeaux	fit imprimer en 1676 un recueil de ses sermons	doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Bordeaux	
Oihenart (Arnaud) (Mauléon, 1592-Saint-Palais, 1667)	<i>Notitia utriusque Vasconiae</i>	in-4°	Paris	Sébastien Cramoisy	1656	privilège de 10 ans délivré à S. Cramoisy (1637)	avocat au parlement de Navarre	auteur d'un discours sur l'usurpation de la Navarre par l'Espagne (1625) ; donna par la suite un recueil de poèmes en basque (1657)	Henri-Auguste de Loménie, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	Première édition : Paris 1638

Annexe n°7

Prospectus de l'Histoire du Beaujolais

« A Messieurs

Messieurs du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Estat du pays de Beaujollois⁵⁵

Le peu de talent dont mes amis me flattent que je peus avoir dans l'Histoire, l'habitude que j'ay acquise pendant mon sejour à Villefranche m'a mis en pensée d'entreprendre l'Histoire de ce Pays ; de laquelle nous ne voyons que quelques legers fragmens dans tous nos Historiens & rien d'achevé. J'ay laissé couler quelque-temps sans me resoudre à entreprendre un si glorieux employ, connoissant assés par les ouvrages que j'ay donné au public les diffi/cultés [p. 1] qui se rencontrent à bien dire la verité & à contenter un châcun, & comme mon employ ordinaire me donne une juste occupation, il m'estoit presque impossible de treuver des dispositions necessaires à commencer un ouvrage de cette importance, outre la naturelle defiance de mes forces, qui me fait souvent trouver de la difficulté dans les choses les plus aisées, me faisant aprehender que je n'en viendrois pas à bout, opposoit un vain pretexte d'impuissance à la force des prieres de mes amis. Mais la consideration de l'estime que j'ay acquise parmy ceux qui ont autrefois honoré mes travaux ; & la croyance que j'ay que leur jugement est infailible, ont relevé mon courage abbatu, & ont sçeu si bien flatter ma foiblesse & ma crainte que je me suis creu capable de tout ce qu'ils me feront l'honneur de me commander.

Mais comme l'Architecte avant que creuser les fondemens d'un bastiment, se pouvoit de tous les matériaux necessaires à son dessein, & fait venir de loin ceux qu'il ne treuve pas sur le lieu, apres avoir reconnu que nonobstant une assés ample connoissance d'Historiens que j'ay en main, je manque de beaucoup de choses, sans lesquelles mon ouvrage ne peut estre eslevé au point que je me suis proposé ; il m'est donc necessaire d'appliquer tous mes soins à faire une exacte perquisition des vieux documents où je puisse treuver des connoissances par/ticulieres [p. 2] & des preuves pour appuyer la verité de l'Hist[oir]e, que la diversité des opinions, & l'omission de certaines circonstances, peuvent rendre ou douteuse ou suspecte. J'advoüe franchement qu'en cette recherche j'ay besoin de l'assistance des personnes de vertu & de sçavoir pour composer un corps d'histoire de tout ce qui s'est passé de remarquable & d'illustre dans cette Province depuis le temps qu'elle est venue à la Couronne, ce n'est pas que je ne la veuille tirer des siecles les plus reculés, où la lecture des livres puisse porter ma connoissance, sans toutefois m'amuser aux traditions fabuleuses, & sur tout aux regnes imaginaires de ces anciens Roys des Gaules ; dont la supposition & celle des Autheurs qui leur servent de fondement, sont assés descriées par les hommes sçavants[.] L'Histoire doit avoir quelque chose de plus pompeux & de plus

55 Le seul exemplaire connu de ce texte est conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote 4°-LK2-260. Il comporte un certain nombre de corrections et d'additions dues à un main inconnue, qu'on peut penser être celle de l'imprimeur si l'on en juge par la nature de ces notes. En tout état de cause, elles ne sont pas de Louvet, l'addition finale ne correspondant en aucune manière à son écriture.

magnifique, & sa matiere doit estre soutenüe par une suite continuée d'actions memorables : La verité est l'ame de l'Histoire, c'est elle qui luy donne cette vie dont la durée se promet d'esgaler celle du temps & du monde ; Il y a pourtant des escrits ausquels on peut donner le nom d'Histoire, bien-que cette verité se trouve a dire en quantité d'endroits, de mesme qu'on ne laisse pas d'appeler hommes ces personnes estropiées, en qui l'artifice des membres supplée au defaut des naturels : mon dessein est bien de donner un ouvrage ^[p. 3] où la verité telle que l'on la peut rencontrer dans les escrits des meilleurs Autheurs se treuve esgalement respendüe dans toutes ses parties, comme l'ame dans tous les membres d'un corps parfait, mais aussi pour rendre les esprits des curieux, & mon devoir entierement satisfait, je desire de despoüiller cét ame de son corps pour l'exposer toute nüe à leurs yeux, c'est à dire convaincre leur jugement par des preuves certaines & infaillibles. Je sçay bien que cette verité ne devoit avoir besoin d'autre preuve que la bonne foy de l'Historien, mais parce que depuis quelques siecles l'ignorance, la credulité & la passion de certains escrivains ont fait glisser dans l'Histoire un nombre presqu'infiny de fables & de faussetés, ceux qui de nostre temps ont voulu escrire avec justesse & fidelité d'une plume irreprochable, ont esté obligé non seulement d'establir la verité par la dispute & par la Critique, mais encor de coter à la marge de leurs Livres les noms & les endroits des Autheurs, pour se mettre à couvert du blâme d'avoir voulu imposer à la posterité ; quelques autres encor plus religieux & plus exacts, ont publié apres leur Histoires un grand corps de preuves, où ils couchent les passages des Autheurs, les actes anciens & tout ce qui peut justifier ou fortifier la verité de ce qu'ils escrivent. Ce qui a esté heureusement practiqué par ce grand ge/nie ^[p. 4] de l'Histoire, André du Chesne en ses divers Volumes des grandes maisons de France, par le Sieur Besly en l'Histoire des Ducs de Guyenne, & des Comtes de Poictiers ; par le Sieur Justel en celle d'Auvergne ; par feu M^r. de Marca Archevesque de Toulouse & de Paris en celle de Bearn, ou par une methode un peu differente des autres, il range les preuves à la fin des chapitres, M^r. Guichenon a observé le mesme ordre que les premiers en ses Histoires de Bresse & de Savoye, M^{rs}. Dupuy & plusieurs autres, le P. Chifflet, M^r. le Laboureu[r], c'est ce que je desire faire à l'imitation de ces grands personnages, & donner non seulement les passages des Autheurs imprimés & les Manuscrits ; mais encor les anciens documens, la plupart desquels je coucheray tous entiers pour deux principales raisons : L'une que les actes tronqués & imparfaits, seront peut estre suspects par l'omission de quelque chose qu'on s'imagineroit pouvoir destruire, ou du moins affoiblir l'induction de celle que j'aurois fait imprimer : l'autre que tel acte que je produiray pour une seule chose, pourra servir à beaucoup d'autres de pareilles importances⁵⁶ ; adjoustés à cela que par un grand nombre de cartes & de documents qui seront⁵⁷ enfin la proye des rats & de la pourriture dans des cabinets, & des Archives quelques fois

56 Les « s » finaux de « pareilles » et « importances » ont été biffés.

57 « Seront » a été corrigé en « seroient ».

inaccessibles, je feray en sorte que toutes les copies de ^[p. 5] mon Livre seront autant d'Archives publiques do(n)t l'avarice ne deffendra n'y l'entrée n'y la communication [;] en tout cas la satisfaction que le public y trouvera de pouvoir puiser dans la source, s'il gouste tant soit peu la pureté du ruisseau, j'auray celle d'avoir garanty ma reputation du reproche de citer à faux les Autheurs & les actes ; & de ne pas establir la verité de mon Histoire sur des preuves assés fortes.

Ces considerations m'ont fait naistre la hardiesse de vous supplier tres-humblement, MESSIEURS, qu'ils vous plaise me vouloir fournir les extraits des actes que vous jugerés pouvoir servir au bien & à la gloire particuliere, ou generale de cette Province ; Comme font les Bulles des Papes en faveur des Eglises, les provisions ou lettres patentes ou clauses de nos Roys & des Seigneurs de ce Pays, les privileges des Villes, & tout ce que l'on jugera estre digne de l'Histoire. Je fait la mesme priere avec vostre permission à ce grand nombre de personnes sçavantes & curieuses que le Beaujo[~~u~~]llois compte entre ses plus riches productions ; ils sçavent que comm'on[~~u~~] a cru autrefois que les thresors cachés estoient gardés par les esprits ennemys de l'homme ; c'est une marque d'un esprit envieux & ennemy du bien public, de tenir comme ensevelies dans l'ombre d'un cabinet ces belles choses, dont l'histoire peut tirer de grands avantages. Le bien est de sa nature *co*mmunicable, & comme Dieu a voulu que tout ce que le ^[p. 6] monde a de plus beau & de meilleur fut exposé indifferemment à la veüe & à l'usage des hommes ; il est aussi de leur bonté & courtoisie de m'accorder ce que je leur demande pour le bien & pour la gloire de leur patrie ; que s'ils desirent que la Province & la posterité leur en sçachent bon gré, ils n'auront qu'a me le faire connoistre, je seray ravi de treuver dans une si juste complaisance l'occasion de faire voir que je ne suis pas ingrat, & je rendray à beaucoup d'honneur de voir les preuves de cest[*e*] Histoire illustrées de leur nom & de leur éloge.

Il me reste à vous dire, MESSIEURS, que l'Histoire de Beaujo[~~u~~]llois à une grande connection avec celle de Forest, d'où sont issus quelques Seigneurs de Beau-jeu, & avec celle de Lyon, qui a autrefois appartenu à [c]es mesmes Comtes ; feu Mr du Chesne mentionné cy-dessus, a traité des uns & des autres dans son Histoire de Bourgogne ; mais *co*mmes les moissonneurs les plus diligens laissent toûjours quelques espics, pour les glaneurs ; Ce grand Personnage dont la memoire me sera toûjours en grande veneration, s'est contenté d'ebaucher le plan des Seigneurs de Beau-jeu, sans toucher à l'Histoire, ayant laissé la matiere assés illustre, pour enrichir cét ouvrage, duquel je tâcheray d'estendre la narration, sans toutefois abandonner ma plume à un style diffus au delà de la bien-sceance.

J'ex-horte donc en general tout ce qu'il y a d'il/lustre ^[p. 7] en cette Province, de subvenir au besoin des tiltres que je leur demande ; j'y convie Mrs les Ecclesiastiques dont le Caractere sacré les approchant continuellement des autels, leur promet de puiser dans le sein de leur sanctuaire, ce qui se fait pour la

gloire de Dieu. J'y convie ceux qui par l'obligation de leur naissance & de leur profession, s'exposans aux dangers les plus evidens de la guerre, ne doivent pas faire difficulté de me faciliter les moyens de faire relever l'esclat de leur Noblesse ; enfin j'y exhorte ceux qui remplissans les premiers charges des Villes ont grand interest que la fidelité des Peuples à la teste desquels ils sont, soit connue de la posterité ; mais je ne vois pas Messieurs que la longueur de cette lettre pourroit bien estre un objet importun à vos yeux : Je la finiray donc pour vous dire que ma plume sera toujours attachée à vostre service, & que je chercheray avec empressement le glorieux avantage de pouvoir me dire.

MESSIEURS,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur.

P. LOUVET,

Docteur en Medecine [*et historiographe*]

De Villefranche ce [14] jour d'Aoust 1669 [p. 8]. »

Annexe n°8

Sources imprimées employées par P. Louvet

Avertissement

La liste qui suit ne prétend pas être une reconstitution de la bibliothèque de Pierre Louvet. Non, la liste qui suit, plus prosaïquement, est une liste des auteurs utilisés ou du moins cités par P. Louvet dans plusieurs de ses textes⁵⁸. Cette liste, précisons-le, n'est pas exhaustive : des auteurs lus et employés ont pu ne pas être cités dans le cours de ces ouvrages et, de ce fait, ne pas figurer dans la présente liste. Celle-ci, surtout, ne tient compte ni des auteurs ayant fait l'objet d'une citation d'ordre littéraire, philosophique ou morale (ainsi des auteurs anciens, des Pères de l'Eglise ou des références scripturaires) ni de ceux qui, de toute évidence, étaient allégués sur la foi d'un tiers (il s'agit principalement de chroniqueurs médiévaux), à quoi on peut ajouter ceux des historiens antiques (Plutarque, Flavius Josèphe, Appien, etc.) qui n'étaient employés que de loin en loin : ceux-ci ont pareillement été écartés et ceci d'autant plus volontiers, que ces auteurs faisaient de toute manière partie du bagage intellectuel de l'homme cultivé du milieu du XVIIe siècle, surtout lorsque, comme P. Louvet, il faisait profession de régent de collège. Cela ne signifie pas pour autant, que tous les auteurs dénombrés aient été réellement utilisés ni qu'ils l'aient été également : certains ont été largement sollicités dans un ou plus texte (ainsi en va-t-il, par exemple de Marca, Catel ou Guichenon ou dans un registre différent – celui d'auxiliaire – de Pierre de Saint-Romuald), d'autres simplement cités pour tel ou tel détail – dans ce dernier cas, nous avons retenu les auteurs soit parce qu'ils étaient employés dans plusieurs ouvrages, soit parce que l'unique mention qui en était faite était suffisamment précise (citation d'un extrait ou indication des livres et chapitres) pour laisser penser qu'elle était le fruit de lectures personnelles.

Nous indiquons à chaque fois le ou les ouvrages dans lesquels il est fait état d'eux mais nous avons renoncé, par contre, à indiquer les pages afférentes afin de ne pas faire ressembler cette liste à un index, même si un tel instrument aurait eu ce mérite de faire apparaître les auteurs les plus employés pour chaque ouvrage.

P. Louvet, s'il est prodigue en auteurs nommés, n'indique pas toujours – loin s'en faut – les titres de leurs ouvrages. Nous avons cherché à chaque fois à renseigner ces titres, ce qui est assez aisé lorsque l'auteur mentionné est connu par un seul ouvrage ou lorsque dans sa production, un seul ouvrage correspond au sujet traité par Louvet, mais l'est moins, en revanche, lorsqu'il est l'auteur de plusieurs ouvrages traitant d'un même sujet (il n'est pas toujours aisé, par exemple, de savoir s'il renvoie à l'*Histoire des comtes de Toulouse* ou aux *Mémoires de l'histoire du Languedoc* lorsqu'il cite le nom de Guillaume Catel). Nous n'avons pas cherché, par contre, à identifier les éditions. Du reste, nous n'en avons pas vraiment les moyens, Louvet n'indiquant presque jamais les millésimes et les imprimeurs des livres qu'il utilise, en conséquence de quoi, on ne trouvera mentionnées les éditions que lorsqu'il n'en existe qu'une seule.

En complément de cette liste, nous donnons celles qu'il a lui-même fournies dans son *Abrégé de l'histoire du Languedoc* et son *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine*⁵⁹.

58 L'*Abrégé de l'histoire de Languedoc*, les *Remarques sur l'histoire de Languedoc*, le *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine*, le *Discours historique sur l'an jubilaire de la paix*, l'*Histoire du Beaujolais*, *La France dans sa splendeur*, *Le Mercure hollandais*, l'*Abrégé de l'histoire de Provence*, la *Vie et légende de saint Tyrse*, l'*Histoire des troubles de Provence*, les *Additions et illustrations sur les deux tomes de l'Histoire des troubles de Provence*.

59 Précisons qu'en ce qui concerne ces deux ouvrages, nous nous en sommes tenus à ces seules listes pour relever les ouvrages employés par Louvet.

Catalogue des auteurs employés par P. Louvet

Achery (Luc d'), *Veterum aliquot scriptorum in Galliae bibliothecis*, Paris, C. Savreux, 1655-1677, 13 vol. in-4° (vol. 3 plus exactement).

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Aimoin de Fleury, *Aimoni monachi... Historia Francorum libri V*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur ; Abrégé de l'histoire de Provence

Allard (Guy), *Histoire généalogique des familles de Bonne, de Créquy, de Blanchefort, d'Agout, de Vesc, de Montlor, de Maubec et de Montauban*, Grenoble, P. Charvys, 1672, in-4°.

Additions et illustrations (t. 1 et 2)

Andoque (Pierre), *Histoire du Languedoc avec l'estat des provinces voisines*, Béziers, J. et H. Martel et G. Besse, 1648, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc

Antelmi (Joseph), ouvrage non identifié (*Praesulum Forojuulensium nomenclatura chronologica*, s. l. n. d., in-4° ?).

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Argentré (Bertrand d'), *Coustumes généralles du pays et duché de Bretagne*, édition indéterminée

La France dans sa splendeur (t. 1)

Argentré (Bertrand d'), *L'Histoire de Bretagne*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Aubery (Antoine), *Histoire générale des cardinaux*, Paris, J. Jost et M. Soly, 1642-1649, 5 vol. in-4°.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Histoire du Beaujolais

Aubery (Jacques), *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence*, Paris, S. et G. Cramoisy, 1645, in-4°.

Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Auton (Jean d'), *Histoire de Louis XII, roi de France, père du peuple, et des choses mémorables advenues de son règne (...) par Jean d'Auton, son historiographe. Tirée de la Bibliothecque du Roy et nouvellement mise en lumière par Théodore Godefroy*, Paris, A. Pacard, 1620, 2 t. en 1 vol. in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence

Baronius (César), plusieurs éditions employées, parmi lesquelles celle d'Odoricus Raynaldus et d'Henri de Sponde

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Le Mercure hollandois (t. 4) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1 et 2 : p. 7, 16, 295) ; *Vie et légende de saint Tyrse ; Histoire des troubles de Provence* (t. 1)

Barrali (Vincenzio), *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacrae insulae Lerinensis*, Lyon, P. Rigaud, 1613, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2) ; *Vie et légende de saint Tyrse*

Bartel (Simon), *Historica et chronologica praesulum sanctae Regiensis Ecclesiae nomenclatura*, Aix, E. David, 1636, in-8°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Baudier (Michel), *Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise*, Paris, P. Rocolet, 1634, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Bellarmin (Robert), *De Scriptoribus ecclesiasticis liber unus*, édition indéterminée.

Vie et légende de saint Tyrse

Belleforest (François de), *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, M. Sonnius, 1575, 2 t. en 4 vol. in-fol°.

Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur

Belleforest (François de), *Les Grandes annales et histoire générale de France*, édition indéterminée.

Discours historique ; Abrégé de l'histoire de Provence

Bernard (Charles), *Histoire du roi Louis XIII*, Paris, A. Courbé, 1646, in-fol°.

La France dans sa splendeur (t. 2)

Berthault (le P. Pierre), *Florus Francicus sive Rerum a Francis bello gestarum epitome*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Besly (Jean), *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*, Paris, R. Bertault, 1647, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Besse (Guillaume), *Histoire des Comtes de Carcassonne*, Carcassonne, A. d'Estradier, 1645, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Besse (Guillaume), *Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne*, Paris, A. de Sommaville, 1660, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Bodin (Jean), *Les Six livres de la République*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1)

Boisseau (Jean), *Promptuaire mémorial traitant particulièrement du blason*, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais

Borel (Pierre), *Les Antiquitez, raretez, plantes, minéraux & autres choses considerables de la ville & comté de Castres d'Albigeois*, Castres, A. Colomier, 1649, in-8°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc

Borély (le P. Elzéar), *Les Miracles de la grâce victorieuse de la nature en la vie de Ste. Dauphine, vierge et mariée à saint Elzéar*, Lyon, J. Radisson, 1654, in-4°.

Additions et illustrations (t. 1)

Bosquet (François), *Ecclesiae gallicanae historiarum*, Paris, J. Camusat, 1636, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Bouche (Honoré), *La Chorographie ou Description de Provence*, Aix, C. David, 1664, 2 vol. in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2) ; *Additions et illustrations* (t. 1 et 2)

Bouchel (Laurent), *La Bibliothèque ou Thrésor du droict françois*, édition indéterminée.

Additions et illustrations (t. 1)

Bouchet (Jean), *Les Annales d'Aquitaine*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 2)

Bouys (Jean-Baptiste), *La Royale couronne des roys d'Arles*, Avignon, J. Bramereau, 1641, in-4°.

Additions et illustrations (t. 1)

Bullioud (Pierre), *Sancti Triverii, confessoris, Dumbarum et Bressiae patroni, vita*, Lyon, héritiers J. Gautherin, 1647, in-8°.

Histoire du Beaujolais

Brantôme (Pierre de Bourdeille, seigneur de), *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome*, édition indéterminée.

Additions et illustrations (t. 1)

Canus (Melchior), *Melchioris Cani, Canariensis Episcopi, locorum theologicum libri XII*, édition indéterminée

Vie et légende de saint Tyrse

Caseneuve (Pierre de), *La Catalogne françoise*, Toulouse, P. Bosc, 1645, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Discours historique ; La France dans sa splendeur

Caseneuve (Pierre de), *Le Franc-alleu de la province de Languedoc*, Toulouse, J. Boude, 1645, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc

Cassan (Jacques), *La Recherche des droicts du Roy & de la Couronne de France sur les royaumes, duchés, comtez, villes et païs occupez par les princes estrangers*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1 et 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)

Cassander (Georg), ouvrages non identifié.

Vie et légende de saint Tyrse

Catel (Guillaume), *Histoire des comtes de Tolose*, Toulouse, P. Bosc, 1623, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1 et 2) ; *Additions et illustrations* (t.

1-2)

Catel (Guillaume), *Memoires de l'histoire du Languedoc*, Toulouse, P. Bosc, 1633, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1 et 2)

Cayet (Palma), *Chronologie novenaire, contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien Roy de France et de Navarre Henri III*, Paris, J. Richer, 1608, 3 vol. in-8°.

Le Mercure hollandois (t. 1) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1)

César (Jules), *Commentarii de bello Gallico*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; Histoire des troubles de Provence (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1)

Chappuis (Gabriel), *Histoire générale de la guerre de Flandre*, édition indéterminée.

Le Mercure hollandois (t. 1 : p. 47 ; t. 3: p. 149)

Chifflet (le P. Pierre-François), *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, veuve P.

Chavance, 1664, in-4°.

Histoire du Beaujolais

Choppin (René), *De Domanio Franciae libri III*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Chorier (Nicolas), *Histoire générale du Dauphiné*, Grenoble, P. Charvys, Lyon, J. Thioly, 1661-1672, 2 vol. in-fol°.

Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Chronique bourdeloise, Bordeaux, S. Millanges, 1619-1620, in-4°.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Clapiers de Vauvenargues (François de), *Généalogie des comtes de Provence*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Collenuccio (Pandolfo), *Histoire du royaume de Naples*, édition indéterminée

La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Le Mercure hollandois* (t. 4) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)

Columbi (le P. Jean), *De rebus gestis episcoporum Vivariensium libri quatuor*, Lyon, J.-B. Devenet, 1651, in-4°.

Additions et illustrations (t. 1)

Columbi (le P. Jean), *Joannis Columbi Manuscaensis à Societate Jesu Manusca*, Lyon, J. Canier, 1658, in-12°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1)

Columbi (le P. Jean), *Apologia Joannis Colombi Soc. Jesu pro Joanne Monlucio, quod non fuerit haereticus*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; La France dans sa splendeur
Columbi (le P. Jean), *De Rebus gestis episcoporum Sistaricensium libri quatuor*, édition indéterminée.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2) ; Vie et légende de saint Tyrse
Columbi (le P. Jean), *Libri quatuor de rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum*, édition indéterminée.
La France dans sa splendeur (t. 2)
Commynes (Philippe de), *Mémoires*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Le Mercure hollandais
Covarruvias y Leyva (Diego), ouvrage non identifié.
Vie et légende de saint Tyrse
Cromer (Martin), ouvrage non identifié.
Discours historique
Dadin d'Hauterrie (Antoine), *Rerum Aquitanicarum libri quinque*, Toulouse, A. Colomier, 1648-1657, in-4°.
Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine
Davity (Pierre), *Les Estats, empires et principautez du monde*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Le Mercure hollandais (t. 1 et 2)
Defos (David), *Traicté du comté de Castres*, Toulouse, A. Colomiers, 1633, in-4°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc
De Lellis (Carlo), *Discorsi delle famiglie del regno di Napoli*, Naples, 1654-1671, in-fol°.
Additions et illustrations (t. 1)
De Meyer (Jacques), *Compendium chronicorum Flandriae*, Nuremberg, J. Petreium, 1538, in-4°.
La France dans sa splendeur (t. 1)
Deyron, *Histoire de Nîmes*, édition indéterminée
La France dans sa splendeur (t. 1)
Du Bellay (Martin), *Mémoires*, édition indéterminée.
Histoire du Beaujolais ; Histoire des troubles de Provence (t. 1) ; Additions et illustrations (t. 1)
Du Bouchet (Jean), *La Véritable origine de la seconde et troisieme lignée de la maison royale de France*, Paris, veuve Du Puis, 1646, in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques de l'histoire de Languedoc
Duchesne (André), *Les Antiquitez et recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France*, édition indéterminée.
Histoire du Beaujolais
Duchesne (André), *Histoire des papes et souverains chefs de l'Eglise*, édition indéterminée.
Vie et légende de saint Tyrse

Duchesne (André), *Histoire générale d'Angleterre*, édition indéterminée.
Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ;

Duchesne (André), *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, Paris, S. Cramoisy, 1621, in-fol°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur ; Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Duchesne (André), *Histoire des roys, ducs et comtes de Bourgongne et d'Arles*, Paris, S. Cramoisy, 1619, in-4°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur ; Abrégé de l'histoire de Provence ;

Duchesne (André), *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, S. Cramoisy, 1624, in-fol°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur ; Additions et illustrations (t. 2)

Duchesne (André), *Histoire généalogique des ducs de Bourgongne de la Maison de France*, Paris, S. Cramoisy, 1628, in-4°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Discours historique ; La France dans sa splendeur ;

Duchesne (André), *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, S. Cramoisy, 1631, in-fol°.
Remarques sur l'histoire de Languedoc

Duchesne (André), *Histoire généalogiques des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, S. Cramoisy, 1631, in-fol°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur ;

Duchesne (André), *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners*, Paris, S. Cramoisy, 1633-1634, in-fol°.

Duchesne (André), *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, S. Cramoisy, 1639, in-fol°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur

Duchesne (André), *Historia Francorum scriptores*, Paris, 1636-1649, 5 vol. in-fol°.

Du May (Louis), *L'Estat de l'empire et des princes souverains d'Allemagne*, édition indéterminée.
Discours historique

Dupleix (Scipion), *Histoire de Henry III*, édition indéterminée.
Additions et illustrations

Dupleix (Scipion), *Histoire générale de France*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Dupuy (Pierre), *Traitez des droitz et libertez de l'Eglise gallicane*, s. l. n. d., 2 vol. in-fol°.
Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Dupuy (Pierre), *Traitez touchant les droitz du roy très-chrestien sur plusieurs estats et seigneuries*

possédées par divers princes voisins, édition indéterminée

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2)

Du Tillet (Jean), *Recueil des rois de France*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Histoire du Beaujolais* ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)

Duval (le P.), *La France sous la protection particulière de Dieu, depuis Pharamond jusqu'à Louis-le-Juste, Vie et légende de saint Tyrse*

Emili (Paolo), *De rebus gestis Francorum*, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais

Favin (André), ouvrage non identifié.

Histoire du Beaujolais ; *La France dans sa splendeur* (t. 2)

Flodoard, *Chronicon*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 2) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1)

Fodéré (le P. Jacques), *Narration historique et topographique des convents de l'ordre S.-François et monastères S.-Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgongne, à présent de S.-Bonaventure*, Lyon, P. Rigaud, 1619, in-4°.

Histoire de Villefranche ; *Histoire du Beaujolais*

Fonteneil (Jacques), *Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, Bordeaux, J. Mongiron-Millanges, 1651, in-4°.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Foresti (Jacopo Filippo), *Supplementum chronicarum Jacobi Philippi Bergomensis*, édition indéterminée

Vie et légende de saint Tyrse

Frizon (Pierre), *Gallia purpurata*, Paris, S. Le Moine, 1638, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Froissart (Jean), *Chroniques*, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais

Gaguin (Robert), *Les Chroniques de France*, édition indéterminée.

Histoire des troubles de Provence

Galesini (Pietro), *Martyrologium S. Romanae Ecclesiae usui in singulos anni dies accomodatum*, édition indéterminée.

Vie et légende de saint Tyrse

Gariel (Pierre), *Series praesulum Magalonensium*, Toulouse, F. Boude, 1652, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; *Remarques sur l'histoire de Languedoc*

Gassendi (Pierre), *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc*, Paris, S. Cramoisy, 1641, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Gassendi (Pierre), *Notitia Ecclesiae Diniensis*, Paris, veuve M. Dupuis, 1654, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Gilles Nicole, *Les Annales et croniques de France*, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Girard (Guillaume), *Histoire de la vie du duc d'Esperton*, Paris, A. Courbé, 1655, in-fol°.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Histoire des troubles de Provence (t. 2)

Gissey (le P. Odo de), *Discours historique de la très-ancienne dévotion à N.-Dame du Puy et de plusieurs belles remarques concernant l'histoire des évêques du Velay*, édition indéterminée.

Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Gollut (Louis), *Les Memoires historiques de la Republique sequanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, édition indéterminée.

Le Mercure hollandois (t. 3)

Gordon (le P. James), *Opus chronologicum*, édition indéterminée.

Discours historique ; Le Mercure hollandois (t. 4) ; *Vie et légende de saint Tyrse*

Grégoire de Tours, *Historiae Francorum libri decem*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique (p. 64) ; *La France dans sa splendeur* (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 2)

Grégoire de Tours, *De Gloria martyrum et confessorum libri III*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Grotius (Hugo), *Annales et histoires des troubles du Pays-Bas*, édition indéterminée

Le Mercure hollandois (t. 1)

Guesnay (le P. Jean-Baptiste), ouvrage indéterminé (*Magdalena massiliensis advena* ou *Provinciae Massiliensis ac reliquae Phocensis annales*)

Vie et légende de saint Tyrse

Guichenon (Samuel), *Bibliotheca Sebusiana*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Guichenon (Samuel), *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, J.-A. Huguetan et M.-A. Ravaud, 1650, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 2)

Guichenon (Samuel), *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, Lyon, G. Barbier, 1660, in-fol°.

Histoire de Villefranche ; Histoire de Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 2) ; *Additions et illustrations*

Guillaume de Nangis, *Chroniques*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Guillaume de Tyr, *Belli sacri historia*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Guillaume Le Breton, *Philippide*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Hincmar, vie de s. Rémy, édition indéterminée.

Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Idace de Lamego, *Historias de Idacio, obispo, que escrivio poco antes que España se perdiere (...)*
recogidas por Don fray Prudencio de Sandoval, édition indéterminée

Vie et légende de saint Tyrse

Joinville (Jean de), *Histoire et cronique du très-chretien roy saint Loys IX*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Histoire du Beaujolais ; Histoire des troubles de Provence (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1) ;

Joinville (Jean de), *Histoire de s. Louis IX. du nom, roi de France, écrite par Jean de Joinville (...)*
enrichie de nouvelles observations et dissertations historiques, avec les Etablissements de saint Louis, le
Conseil de Pierre de Fontaines *et plusieurs autres pièces concernant ce règne tirées des manuscrits, par*
Ch. Du Fresne, sieur Du Cange, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1668, in-fol°.

La France dans sa splendeur (t. 1)

Jordanes, *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Joseph ben Josué Hak-Cohen, ouvrage indéterminé.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Justel (Christofle), *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, veuve M. Du Puy, 1645, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ;
Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur

Krantz (Albert), *Alberti Krantzi (...) Saxonia*, édition indéterminée

Vie et légende de saint Tyrse

Labbé (le P. Philippe), *Tableaux généalogiques de la maison royale de France*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ;
Discours historique ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur ; Abrégé de l'histoire de Provence

La Brousse (François de), *Pro Clemente Quinto Pontifice maximo vindiciae, seu de primatu Aquitaniae*
dissertatio, Paris, Cramoisy, 1657, in-4°.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

La Croix (Guillaume de), *Series et acte Episcoporum Cadurcensium*, Cahors, C. Rousseau, 1617, in-4°.

La France dans sa splendeur

La Croix du Maine (François Grudé, sieur de), *La Bibliothèque française*, édition indéterminée.
Additions et illustrations (t. 1)

La Mure (Jean-Marie), *Histoire ecclesiastique du diocese de Lyon*, Lyon, M. Gautherin, 1671, in-4°.
Histoire du Beaujolais

La Pise (Joseph de), *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, La Haye, T. Maire, 1640, in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)

La Popelinière (Henri Lancelot-Voisin de), ouvrage indéterminé (*L'Histoire de France... ?*)
Histoire des troubles de Provence (t. 1)

La Roche Flavin (Bernard de), *Treize livres des parlemens de France*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Le Baud (Pierre), *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval par Pierre Le Baud (...)* le toi tiré de la bibliothèque de Mgr le marquis de Molac (...) Par le sieur d'Hozier, Paris, G. Alliot, 1638, in-fol°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Le Laboureur (Claude), *Les Masures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe-les-Lyon*, Lyon, C. Galbit, 1665, in-4°.
Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 2) ; *Vie et légende de saint Tyrse ; Additions et illustrations* (t. 1)

Le Laboureur (Jean), *Histoire du maréchal de Guébriant*, Paris, Lamy, 1657, in-fol°.
La France dans sa splendeur (t. 2)

Le Laboureur (Jean), *Les Mémoires de messire Michel de Castelnau...*, Paris, P. Lamy, 1659, in-fol°.
Additions et illustrations (t. 1)

Lestang (Antoine de), *Histoire des Gaules et conquêtes des Gaulois en Italie*, Bordeaux, S. Millanges, 1618, in-4°.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

L'Hermitte de Soliers (Jean-Baptiste), *La Toscane française*, édition indéterminée.
Additions et illustrations (t. 1-2)

Loup de Ferrières, ouvrage non identifié.
Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Louvet (Pierre), ouvrage non identifié (*L'Histoire de la ville et cité de Beauvais et des antiquitez du pays de Beauvaisis* ou *Histoire et antiquitez du pais de Beauvaisis*)
Histoire du Beaujolais

Luitprand de Vérone, *Chronicon*, édition indéterminée.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1) ; *Vie et légende de saint Tyrse*

- Marca (Pierre de), *Histoire de Béarn*, Paris, veuve . Camusat, 1640, in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 2)
- Mariana (Juan de), *Historia de rebus Hispaniae*, édition indéterminée.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)
- Marrier (dom Martin), *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris, ordinis cluniacensis, historia, libri sex partita*, Paris, P. Cramoisy, 1636, in-4°.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)
- Masson (Papire), *Descriptio fluminum Galliae, qua Francia est*, Paris, Quesnel, 1618, in-8°.
Histoire de Villefranche ; Histoire du Beaujolais
- Mathieu (Pierre), *Histoire de Louis XI*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Le Mercure hollandois* (t. 2-3) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 2)
- Matthieu Paris, *Historia major*, édition indéterminée.
La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)
- Mayerne (Louis Turquet de), *Histoire générale d'Espagne*, Paris, S. Thiboust, 1635, 2 vol. in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence
- Mémoires du Cardinal de Richelieu, contenant tout ce qui s'est passé à la Cour, pendant son administration*, s. l., A. Goude, 1650, in-12°.
Histoire du Beaujolais
- Ménestrier, ouvrage non identifié.
Histoire du Beaujolais
- Mézeray, *Histoire de France*, édition indéterminée
Additions et illustrations (t. 2)
- Mini (Paolo), *Discorso della nobiltà di Firenze e de' Fiorentini*, édition indéterminée
Additions et illustrations (t. 2)
- Monet (le P. Philibert), *Galliae geographia, veteris recentisque*, édition indéterminée.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Histoire de Villefranche ; Histoire du Beaujolais ; Le Mercure hollandois (t. 3)
- Monluc (Blaise de), *Commentaires*, édition indéterminée.
La France dans sa splendeur (t. 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 2) ; *Additions et illustrations* (t. 1)
- Monstrelet (Enguerrand de), *Chroniques*, édition indéterminée.
Histoire des troubles de Provence (t. 1)
- Munier (Jean), *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun*, Dijon, P.

Chavance, 1660, in-4°.

Histoire du Beaujolais

Münster (Sébastien), *Cosmographie*, édition indéterminée.

Discours historique

Nithard, *Historiarum libri IV*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1)

Noguer (Antoine), *Histoire tolosaine*, Toulouse, G. Boudeville, 1559, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Nostredame (César de), *L'Histoire et chronique de Caesar de Nostradamus*, Lyon, S. Rigaud, 1614, in-fol°.

Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Discours historique ; Histoire du Beaujolais ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2) ; *Vie et légende de saint Tyrse ; Histoire des troubles de Provence* (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1 et 2)

Nostredame (Jean de), *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont floury du temps des comtes de Provence*, Lyon, A. Marsilii, 1575, in-8°.

Additions et illustrations (t. 1-2)

Nougier (François), *Histoire chronologique de l'église, évêques et archevêques d'Avignon*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Oihénart (Arnaud d'), *Notitia utriusque Vasconiae*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1)

Olhagaray (Pierre), *Histoire de Foix, Bearn et Navarre*, édition indéterminée.

Additions et illustrations (t. 1)

Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1)

Orose, *Adversus paganos historiarum libri VII*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1)

Oudegherst (Pierre d'), *Les Chroniques et annales de Flandres*, Anvers, C. Plantin, 1571, in-4°

Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 1)

Panciroli (Guido), *Notitia utriusque dignitatum*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine

Paradin (Claude), *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule*, édition indéterminée

Histoire du Beaujolais

Paradin (Guillaume), *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, A. Gryphius, 1573, in-fol°.

Histoire du Beaujolais ; La France dans sa splendeur (t. 2)

Parival (Jean-Nicolas de), *Les Délices de la Hollande*, édition indéterminée

Le Mercure hollandois (t. 1)

Pasquier (Etienne), *Les Recherches de la France*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1)

Pérard (Etienne), *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, C. Cramoisy, 1664, in-fol°.

Histoire du Beaujolais

Perrin (Jean-Paul), *Histoire des Vaudois*, Genève, H. et J. Chouët, 1619, in-12°.

Abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Pierre des Vauxcernay, *Historia Albigensium*, édition indéterminée.

Remarques sur l'histoire de Languedoc ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)

Pierre le Vénérable, *Lettres*, édition indéterminée

Histoire du Beaujolais

Pierre le Vénérable, *Illustrium miraculorum libri II*, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais

Pingon (Philibert de), *Inclytorum Saxoniae Sabaudiaeque principum arbor gentilitia*, Turin, héritiers de N. Bevilacqua, 1581, in-fol°.

Histoire du Beaujolais

Pisa (Francisco de), *Descripción de la imperial ciudad de Toledo*, Tolède, D. Rodriguez, 1617, in-fol°.

Vie et légende de saint Tyrse

Pithou (Pierre), *Le premier livre des Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et Brie*, édition indéterminée.

La France dans sa splendeur (t. 1)

Pitton (Jean-Scholastique), *Histoire de la ville d'Aix*, Aix, C. David, 1666, in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1 et 2)

Pitton (Jean-Scholastique), *Annales de la sainte Eglise d'Aix*, Lyon, M. Libéral, 1668, in-4°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2)

Pline, *Historiae naturalis libri XXXVII*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine

Poldo d'Albenas (Jean), *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes en la Gaule Narbonnoise*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire de Languedoc ; Remarques sur l'histoire de Languedoc

Procope de Césarée, *De Justiniani aedificiis libri sex*, édition indéterminée.

Vie et légende de saint Tyrse

Prosper d'Aquitaine, *Chronicon*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 2)

- Robert (le P. Dominique), *Histoire généalogique de la maison de Simiane*, Lyon, J. Canier, 1680, in-12°.
Additions et illustrations (t. 2)
- Rubys (Claude de), *Histoire véritable de la ville de Lyon*, Lyon, B. Nugo, 1604, in-fol°.
Histoire du Beaujolais
- Ruffi (Antoine de), *Histoire de la ville de Marseille*, Marseille, C. Garcin, 1642, in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1-2) ; *Additions et illustrations* (t. 1-2)
- Ruffi (Antoine de), *Histoire des comtes de Provence*, Aix, J. Roize, 1655, in-fol°.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; *Remarques sur l'histoire de Languedoc* ; *Histoire du Beaujolais* ; *La France dans sa splendeur* (t. 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 2)
- Saint-Aubin (le P. Jean de), *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon ancienne & moderne*, Lyon, B. Coral, 1666, in-fol°.
Histoire du Beaujolais ; *La France dans sa splendeur* (t. 2)
- Saint-Aubin (le P. Jean), *Histoire de la ville de Lyon ancienne & moderne*, Lyon, B. Coral, 1666, in-fol°.
Histoire du Beaujolais
- Saint-Julien (Pierre de), *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgongne*, Paris, N. Chesneau, 1581, in-fol°.
Histoire du Beaujolais
- Saint-Romuald (dom Pierre de), *Trésor chronologique et historique*, édition indéterminée.
Discours historique ; *Histoire du Beaujolais* ; *La France dans sa splendeur* (t. 2) ; *Vie et légende de saint Tyrse*
- Sainte-Marthe (Louis et Scévole de), *Histoire généalogique de la maison de France, avec les familles qui en sont descendues*, édition indéterminée.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; *Remarques sur l'histoire de Languedoc* ; *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine* ; *Discours historique* ; *Histoire du Beaujolais* ; *La France dans sa splendeur* (t. 1 et 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1)
- Sainte-Marthe (Louis et Scévole de), *Gallia christiana, qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae*, Paris, 1656, 4 vol. in-4°.
Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1 et 2) ; *Additions et illustrations* (t. 1-2)
- Sanson (Nicolas), ouvrage indéterminé.
Abrégé de l'histoire de Languedoc ; *Remarques sur l'histoire de Languedoc* ; *Histoire de Villefranche* ; *Histoire du Beaujolais* ; *La France dans sa splendeur* (t. 2)
- Saxi (Pierre), *Pontificum Arelatense seu Historia primatum sanctae Arelatensis Ecclesiae*, Aix, J. Roize, 1629, in-4°.
La France dans sa splendeur (t. 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1 et 2)
- Serres (Jean de), *Inventaire général de l'histoire de France*, édition indéterminée.
Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; *Discours historique* ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1)
- Severt (Jacques), *Chronologia historica successionis hierarchicae antistitum Lugdunensis*

Archiepiscopatus Galliarum primatus et suffraganeorum dioceseum, édition indéterminée.

Histoire du Beaujolais

Sidoine Apollinaire, *C. Sol. Apollin. Sidonii, (...) opera, Jac. Sirmondi, (...) cura et studio recognita*, édition indéterminée.

Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine ; La France dans sa splendeur (t. 1) ;
Abrégé de l'histoire de Provence (t. 2) ; *Vie et légende de saint Tyrse*

Sidoine Apollinaire, *Caii Solii Apollinaris Sidonii, (...) Opera Jo. Savaro*, édition indéterminée.

Remarques sur l'histoire de Languedoc

Sigebert de Gembloux, *Chronicon*, édition non identifiée.

La France dans sa splendeur (t. 1) ; *Vie et légende de saint Tyrse*

Siméon le Métaphraste, ouvrage non identifié.

Vie et légende de saint Tyrse

Sirmond (le P. Jacques), *Concilia antiqua Galliae*, Paris, S. Cramoisy, 1629-1666, 4 vol. in-fol°.

Abrégé de l'histoire de Provence (t. 1 et 2)

Sleidanus (Johannes), *Histoire de Jean Sleidan, touchant l'estat de la religion et république sous l'empereur Charles V*, édition indéterminée.

Discours historique ; Le Mercure hollandois (t. 3) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1)

Sorbière (Samuel), *Relations, lettres et discours de M^r de Sorbière sur diverses matières curieuses*, Paris, R. de Ninville, 1660, in-4°.

Le Mercure hollandois (t. 1)

Sozomène (Hermias), *Historiae ecclesiasticae libri IX*, édition indéterminée.

Vie et légende de saint Tyrse

Strabon, *Geographiae libri XVII*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine

Strada (Famiano), *De Bello Belgico*, édition indéterminée.

Discours historique ; Le Mercure hollandois (t. 1 et 2)

Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, édition indéterminée.

Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Thomas d'Aquin de Saint-Joseph (le P.), ouvrage non identifié.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine

Thou (Jacques-Auguste de), *Jac. Aug. Thuani Historiarum sui temporis*, édition indéterminée

Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine ; Discours historique ; Histoire du Beaujolais ; Histoire des troubles de Provence (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1 et 2)

Tite-Live, *Les Décades*, édition indéterminée.

Abrégé de l'histoire du Languedoc (épitomé de Florus) ; *Remarques sur l'histoire de Languedoc ; Histoire du Beaujolais ; La*

France dans sa splendeur (t. 1) ; *Histoire des troubles de Provence* (t. 1)

Trithemius (Johannes), ouvrage non identifié.

Vie et légende de saint Tyrse

Videl (Louis), *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, Paris, Rocolet, 1638, in-fol°.

Discours historique

Vignier (Nicolas), *Histoire de la maison de Luxembourg*, édition non déterminée (l'édition de 1617, due à André Duchesne ?).

Histoire du Beaujolais

Villehardouin (Geoffroy de), *L'Histoire ou Chronique de Geoffroy de Ville-Hardouin*, édition indéterminée.

Histoire des troubles de Provence (t. 1)

Vives (Juan Luis), *Joannis Ludovici Vivis (...) de Disciplinis libri XII : septem de Corruptis artibus*, Lyon, J. Maire, 1636, in-12°.

Vie et légende de saint Tyrse

Vulson de la Colombière (Marc), *Les Portraits des hommes illustres françois qui sont peints dans la Galerie du Palais-Cardinal*, édition indéterminée.

Traité en forme d'abrégé sur l'histoire d'Aquitaine

Zurita, Jerónimo, *Indices rerum ab Aragoniae regibus gestarum*, Saragosse, Domingo de Portonariis y Ursino, 1578, in-fol°.

La France dans sa splendeur (t. 1 et 2) ; *Abrégé de l'histoire de Provence* (t. 1) ; *Additions et illustrations* (t. 1 et 2)

Liste des auteurs employés dans l'*Abrégé de l'histoire de Languedoc*

« AUTHEURS

desquels je me suis servi en cet ouvrage.

Les memoires de Languedoc de Mr. Catel
Histoire des Comtes de Toulouse du mesme.
Histoire de Bearn par Mr. de Marca President au Parlement de Navarre & Archevesque de Toulouse
Histoire des Comtes de Poitou de Besly.
Histoire des Comtes d'Auvergne de Justel
Hist. du Languedoc par Mr. Andoque.
Hist. de Bourgongne par Mr. Duchesne.
Histoire d'Angleterre du mesme.
Hist. d'Orange de Joseph de la Pise.
Hist. des Evesques de Maguelonne de Mr. Garriel.
Archifs de Mr. de Rignac Conseillier en la Cour des Comptes Aydes & Finances de Mompelier.
Histoire de Carcassonne par Besse
Histoire des Comtes de Provence de Mr. de Ruffi
Histoire des mesmes Comtes de M. Clapiers.
Davity, Histoire de France
Histoire de Bresse de Guichenon.
Geographie de Mr. Sanson.
Antiquités de Nismes de Jean Poldo d'Albenas,
Histoire des Comtes de Castres par David de Foz & par Me. Pierre Borel medecin.
Tableaux genealogiques du P. Labbe Jesuite.
Genealogies de la maison de France de Messieurs de Ste. Marthe & du Bouchet.
Geographie celtique du P. Monet Jesuite.
Notes du P. Sirmond sur Sidonius.
Hist. d'Espagne par Mayerne Turquet
Jornandes.
l'Epitome de Florus sur Tite Live
Caseneuve du franc alleu, & sa Catalogne françoise.
Histoire des Vaudois.
Renatus Chopinus de domanio. »

Liste des auteurs employés dans le *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine*

« *Catalogue des Auteurs Imprimés & Manuscripts qui ont servi à la composition de cet Ouvrage*

Aimon, Monach. Histor. Franc.
Annales d'Aquitaine de Jean du Bouchet
Archifs des Villes de Bourdeaux, Tolose, Carcassonne & Beziers
Augusti Thuani historia
Commentaria Caesaris
Chronique bourdeloise de Lurbe et Darnal
Davity
Florus Gallicus Petri Bertaud Cong. Orator.
Fonteneil des Mouvemens de Bourdeaux
Gallia Christiana
Généalogie de la maison royale, des Ste-Marthe
Gregorius Turonensis Histor. Franc.
Histoire d'Angleterre de Duchesne
Histoire d'Auvergne de Justel
Histoire de Béarn de Marca
Histoire de Béthune de Duchesne
Histoire de Bourgogne et des comtes de Valentinois par le même
Histoire de Bresse par Guichenon
Histoire de Bretagne de d'Argentré
Histoire de Bretagne de d'Hozier
Histoire des cardinaux d'Aubery
Histoire de Châtillon de Duchesne
Histoire des comtes de Foix d'Holhagaray
Histoire des comtes de Poitiers de Besly
Histoire des comtes de Languedoc de Catel
Histoire de Dreux de Duchesne
Histoire d'Espagne de Mayerne Turquet
Historia Francorum scriptores de Duchesne
Histoire de France de Dupleix
Histoire de Guynes de Duchesne
Histoire de Louis XI de Mathieu
Histoire de Montmorency de Duchesne
Histoire d'Orange de Joseph la Pise
Divus Hieronymus adversus vigilantium
Inventaire de France de Jean de Serres
Joannis Colombi soc. Jesu, quod Joannes Monlucius non fuerit Haereticus
Joinville sur s. Louis
Mémoires de Languedoc par Catel
Mémoires de Martin du Bellay
Mémoires de Philippe de Commynes

Mémoires Ms. du P. Mongaillard, Jesuite des Arch. D'Auch
Mémoires Ms. de Mr. du Sault, conseiller en ce Parlement
Mémoires du Parlement de Toulouse de Mr. de Pressac conseiller du Roy et greffier civil audit parlement
Mercure françois
Odo de Gisey Jesuite, Histoire de N-D du Puy
Oienart
Pancirollus, De Notitia utriusque imperii
Plinius, Histoire naturelle
Prosper d'Aquitaine
La Roche Flavin, des Parlements de France
Les Recherches de Pasquier
Sidoine Apollinaire
Strabon
Tableaux généalogiques du P. Labbé
R.P. Thomae Aquinatis à Scto. Joseph Carmelitae excalceati, dissertatio, de Arisitensi Episcopatu
Vindiciae, pro Clemente V
Vulson de Colombiere sur les Tableaux de Heinse & Bignon, de la Galerie du Palais Royal. »

Table des matières

PIECES JUSTIFICATIVES.....	1
ANNEXES.....	64
ANNEXE N°1 : portrait de l'auteur.....	65
ANNEXE N°2 : abrégé chronologie que de la vie de P. Louvet.....	67
ANNEXE N°3 : catalogue des œuvres de P. Louvet imprimées de son vivant.....	81
ANNEXE N°4 : extrait de l'inventaire des archives communales de Bordeaux dressé par P. Louvet et L. Lamoure en 1659, suivi de la liste des matières qui y sont contenues.....	109
ANNEXE N°5 : extrait de l'inventaire des archives communales de Villefranche-sur-Saône, anciennement appelée Villefranche de Beaujolais (1668-1669).....	124
ANNEXE N°6 : tableau synoptique de quelques histoires locales (XVIe-XVIIIe siècles).....	132
ANNEXE N°7 : prospectus de l'Histoire du Beaujolais.....	142
ANNEXE N°8 : sources imprimées employées par P. Louvet.....	147
TABLE DES MATIÈRES.....	168